



**Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
du 17 mars 2025**

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 16 JUIN 2025



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**CONSEIL RÉGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 16 JUIN 2025

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 17 mars 2025

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le ou les secrétaire(s)

Le Secrétaire de séance désigné

Christophe DUPRAT

Le Président du Conseil régional

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance plénière du 17 mars 2025

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,

Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

et sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-Présidente, en l'absence momentanée du Président

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DUPRAT

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.....	7
INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES.....	7
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	8
01 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL – DÉCISION DE REMPLACEMENT ET COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE	8
INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES.....	8
INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES.....	10
Vote sur : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL – DECISION DE REMPLACEMENT ET COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE.....	34
02 – L'ESPRIT CREUSE - UN PACTE TERRITORIAL POUR BÂTIR LA RURALITÉ DE DEMAIN (23)	35
Vote sur : L'ESPRIT CREUSE – UN PACTE TERRITORIAL POUR BÂTIR LA RURALITÉ DE DEMAIN (23)....	40
03 –STRATÉGIE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (SRESS) 2025-2028 « CONFORTER LE RÔLE DE L'ESS COMME LABORATOIRE D'INNOVATION SOCIALE ET DE RÉPONSE AUX ENJEUX DE TRANSITION, DU LOCAL À L'INTERNATIONAL »	41
Vote sur : STRATÉGIE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (SRESS) 2025-2028 « CONFORTER LE RÔLE DE L'ESS COMME LABORATOIRE D'INNOVATION SOCIALE ET DE RÉPONSE AUX ENJEUX DE TRANSITION, DU LOCAL À L'INTERNATIONAL »	49
04 – STRATEGIE TIERS-LIEUX 2025-2028 ET ACCORD-CADRE AVEC LA COOPERATIVE DES TIERS-LIEUX	50
Vote sur : STRATEGIE TIERS-LIEUX 2025-2028 ET ACCORD-CADRE AVEC LA COOPERATIVE DES TIERS-LIEUX.....	58
05 – SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN : CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE LANGON (33)	59
Vote sur : SERVICE EXPRESS REGIONAL METROPOLITAIN : CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE LANGON (33).....	62
06 – LIGNE REGIONALE DE CARS EXPRESS 140E NIORT – LA ROCHELLE : AVENANT 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA LIGNE EXPRESS 140E NIORT - LA ROCHELLE RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD TARIFAIRE SUR LES RESSORTS TERRITORIAUX DES AGGLOMERATIONS DE LA ROCHELLE ET NIORT	63

Vote sur : LIGNE REGIONALE DE CARS EXPRESS 140E NIORT – LA ROCHELLE : AVENANT 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA LIGNE EXPRESS 140E NIORT - LA ROCHELLE RELATIF A LA MISE EN PLACE D’UN ACCORD TARIFAIRE SUR LES RESSORTS TERRITORIAUX DES AGGLOMERATIONS DE LA ROCHELLE ET NIORT	63
07 – MODIFICATION DU REGLEMENT REGIONAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES.....	64
Vote sur : MODIFICATION DU REGLEMENT REGIONAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES.....	66
08 – MOBILITE LOCALE - ADOPTION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE DU MELLOIS, AVENANT AU CONTRAT DU SUD-VIENNE ET AUX CONVENTIONS DE DELEGATION POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX SERVICES.....	67
Vote sur : MOBILITÉ LOCALE – ADOPTION DU CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ DU MELLOIS, AVENANT AU CONTRAT DU SUD-ET AUX CONVENTIONS DE DÉLÉGATION POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX SERVICES.....	67
11 – NATURA 2000 : MODIFICATION DE LA CONVENTION CADRE TYPE ENTRE LA REGION ET LES COLLECTIVITES PORTEUSES DE L’ANIMATION DES SITES ET MODIFICATION DU REGLEMENT D’INTERVENTION.....	68
Vote sur : NATURA 2000 : MODIFICATION DE LA CONVENTION CADRE TYPE ENTRE LA REGION ET LES COLLECTIVITES PORTEUSES DE L’ANIMATION DES SITES ET MODIFICATION DU REGLEMENT D’INTERVENTION.....	71
09 – CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DU PRESSEUR (79) ET EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA MASSONNE (17)	72
Vote sur : CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DU PRESSEUR (79) ET EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA MASSONNE (17)	78
10 – CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2025-2027 ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L’ARP-NA (ASSOCIATION REGIONALE DES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE)	79
Vote sur : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2025-2027 ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L’ARP-NA (ASSOCIATION REGIONALE DES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE)	83
13 – FONDS DE COOPERATION INTERREGIONALE (FCI) ÉMILIE-ROMAGNE – HESSE – MOYENNE-FRANCONIE – QUEBEC	84
Vote sur : FONDS DE COOPERATION INTERREGIONALE (FCI) ÉMILIE-ROMAGNE – HESSE – MOYENNE-FRANCONIE – QUEBEC	85
14 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT : PROGRAMME CAP ARCHEO, CCSTI NACSTI – RENOUVELLEMENT.....	86
Vote sur : CONVENTIONS DE PARTENARIAT : PROGRAMME CAP ARCHEO, CCSTI NACSTI – RENOUVELLEMENT.....	88
15 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D’OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE.....	89
Vote sur : CONVENTIONS PLURIANNUELLES D’OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE.....	92

16 – MODIFICATION DU REGLEMENT D’INTERVENTION MOBILITE INTERNATIONALE ET PARTENARIATS	93
Vote sur : MODIFICATION DU REGLEMENT D’INTERVENTION MOBILITE INTERNATIONALE ET PARTENARIATS	96
17 – MODIFICATION DU REGLEMENT D’INTERVENTION ACTIONS ÉDUCATIVES EN NOUVELLE- AQUITAINE.....	97
Vote sur : MODIFICATION DU REGLEMENT D’INTERVENTION ACTIONS ÉDUCATIVES EN NOUVELLE- AQUITAINE.....	106
18 – FUSION DES LYCÉES PHILIPPE COUSTEAU DE SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC (33).....	107
Vote sur : FUSION DES LYCÉES PHILIPPE COUSTEAU DE SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC (33)	107
19 – CONTRAT DE COPIES INTERNES PROFESSIONNELLES D’ŒUVRES PROTÉGÉES SOUS FORME PAPIER ET NUMÉRIQUE (HORS PANORAMAS DE PRESSE) 2025 A 2027.....	108
Vote sur : CONTRAT DE COPIES INTERNES PROFESSIONNELLES D’ŒUVRES PROTÉGÉES SOUS FORME PAPIER ET NUMÉRIQUE (HORS PANORAMAS DE PRESSE) 2025 A 2027.....	108
20 – TABLEAU DES EMPLOIS.....	109
Vote sur : TABLEAU DES EMPLOIS.....	110
22 – COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET POUR ACCEPTER LES INDEMNITÉS D’ASSURANCE.....	111
MOTIONS.....	112
ANNEXE.....	165

Étaient présents :

Alain ROUSSET (PS), Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Rémi JUSTINIEN (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS),

Émilie ALONSO (PS, absente en fin de séance), Stéphanie ANFRAY (PS, absente en fin de séance), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (RE, absente en fin de séance), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO, absent en fin de séance), Julien BAZUS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Laure LAFARGUE, PS), Gérard BLANCHARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nathalie LANZI, PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Thibault BERGERON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mélanie PLAZANET, PS), Maryline BEYRIS (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sophie BUSSIÈRE, ECOLO), Gilles BOEUF (PS, absent en fin de séance), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascale REQUENNA, CI), Isabelle BOUDINEAU (PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Vital BAUDE, ECOLO), Elodie BOURREL (CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Françoise JEANSON, PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN, absent en fin de séance), Maryse COMBRES (ECOLO, absente en fin de séance), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN, absente en fin de séance), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christian DEVEZE, CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Émilie DUTOYA (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Andde SAINTE-MARIE, PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Fabien ROBERT, CI), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à David LABICHE, LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN, absente en fin de séance), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Guillaume GUERIN (LR, absent en fin de séance), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Marie JARRY (CI), Florence JOUBERT (RN), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS, absente en fin de séance), Christelle LAPOUGE (CI), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS, absente en fin de séance), Pierre LE CAMUS (RN), Étienne LEJEUNE (PS), Virginie LENOIR

(PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Laure CUVELIER, PS), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Yasmina BOULTAM, PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC, absent en fin de séance), Françoise MESNARD (PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine LAFFORE, PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christine SEGUINAU, ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI, absente en fin de séance), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jerome PEYRAT (RE), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR, absent en fin de séance), Benoît TIRANT (PS, absent en fin de séance), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu HAZOUARD, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), Francois VERRIERE (RN), Laurence VEYSSIERE (RN), Marie-Hélène VILLANOVE (LR), Reine-Marie WASZAK (PS, absente en fin de séance), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN)

Étaient représentés :

Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS, ayant donné pouvoir à Florent LACARRERE, PS),
Françoise COUTANT (ECOLO, ayant donné pouvoir à Thierry PERRAU, ECOLO),
Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir à Christophe CATHUS, PS),
Michel DURRIEU (PS, ayant donné pouvoir à Dominique ASTIER, PS),
Delphine EYCHENNE (PS, ayant donné pouvoir à Maud CARUHEL, PS),
Frédérique JOINT (RN, ayant donné pouvoir à Edwige DIAZ, RN),
Brahim JLALJI (CEC, ayant donné pouvoir à Alain BACHÉ, CEC),
Delphine LABAILS (PS, ayant donné pouvoir à Nathalie ARNAUD, PS),
Laurent LAMARA (RN, ayant donné pouvoir à Valéry ELOPHE, RN),
Marion LATUS (RN, ayant donné pouvoir à François VERRIERE, RN),
Élise LAURENT-GUEGAN (PRG, ayant donné pouvoir à Jacqueline SIMONNET, PRG),
Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir à Brigitte-Amandine DEWAELE, ECOLO),
Jean-Philippe PLEZ (PRG, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ARMAND, PRG),
Éric SARGIACOMO (PS, ayant donné pouvoir à Renaud LAGRAVE, PS),
Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir à Alain ROUSSET, PS),
François VINCENT (PS, ayant donné pouvoir à Andréa BROUILLE, PS),
Francis WILSIUS (PRG, ayant donné pouvoir à Stéphanie ANFRAY, PS)

Était excusé :

Florent BOUDIÉ (RE)

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU
CONSEIL RÉGIONAL**

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - Chers Collègues, avant de dire un mot, je fais les annonces légales, si vous le permettez. Donc nous accueillons Mylène VILLANOVE, que beaucoup connaissent dans cette maison.

Je note sa présence et cette installation marque le début de l'exercice effectif de votre mandat. Il y a eu des désignations. Pascal COSTE devient président de la commission des finances, Guillaume GUÉRIN président du groupe Les Républicains, Christine GRAVAL coprésidente du groupe écologiste solidaire et citoyen avec Christine.

Le quorum est atteint. J'ai pas mal de pouvoir dans cette séance. Est-ce que Christophe DUPRAT accepte d'être secrétaire de séance ?

M. ROBERT. - Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. On me demande de vous signaler le retrait de deux délibérations. La convention-cadre triennale de coopération décentralisée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de GALATI. Et la 21, désignation d'un collège de déontologie pour que l'on puisse refaire le point avec les présidents de groupes.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce que, sur le procès-verbal de la séance précédente, du 19 décembre 2024, il y a des observations ? S'il n'y en a pas, je considère ce procès-verbal adopté.

01 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL – DÉCISION DE REMPLACEMENT ET COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a une recomposition de la commission permanente avec la démission de Madame Caroline COLOMBIER et de Monsieur Pascal MARKOWSKY. Donc il est proposé, en respectant, bien entendu, la représentativité des groupes, à Monsieur Laurent LAMARA et Madame Frédérique JOINT de compléter cette commission permanente. Vous savez qu'il n'y a pas de vote si, dans l'heure qui suit, il n'y a pas d'autres candidatures.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - Quelques mots pour saluer en votre nom une délégation du Conseil régional des jeunes dans nos murs. Alors, on a Sekou, Anthony, Rizlène, Léa, Léo, Eléa. On pourrait faire d'ailleurs un palmarès des nouveaux prénoms. Vous êtes les bienvenus.

Je ne vais pas faire un grand discours, simplement faire un peu, non, pas le point sur l'état du monde, qui est absolument inquiétant, bien entendu. Sur cette espèce de jeu entre des puissances qui soit ne sont pas démocratiques, je pense à la Chine ou à la Russie, soit qui l'étaient. Et je ne sais pas comment, sur l'État de droit, les choses vont se passer aux États-Unis. En tout cas, cette brutalisation à l'heure où, pour l'Europe, la guerre est à nos portes, est assez inquiétante. Et, en tout cas, cela nous interpelle nous, Région, qui avons une compétence économique forte et que l'on déploie avec beaucoup de volontarisme depuis longtemps maintenant, avec les succès de réindustrialisation que l'on connaît. Nous allons, avec Françoise JEANSON, réunir les présidents d'universités, les responsables des grands organismes de recherche, pour voir, compte tenu de la destruction systémique des agences de santé, du climat, de la recherche, y compris, de la recherche spatiale, aux États-Unis, là où il y a beaucoup de nos concitoyens, d'ailleurs, européens ou français, qui sont dans des travaux de recherche, comment on peut s'organiser, dans le cadre de nos programmes scientifiques de la grande région, accueillir des scientifiques qui pourraient accompagner nos recherches. Bien entendu, je demanderai aussi au programme des investissements d'avenir, et à l'Europe, de flécher un certain nombre de crédits pour qu'on puisse pouvoir accueillir dignement, dans nos universités, dans nos laboratoires, tout ce qui concerne la recherche, que ce soit sur la lutte contre le cancer, sur les maladies émergentes. Vous avez vu que

l'arrêt du Fonds américain d'aide à la recherche médicale, notamment en Afrique, qui fait que la transmission d'un certain nombre de maladies, et notamment du sida, est en train de repartir, du jour au lendemain, auprès de plusieurs centaines d'enfants.

À l'heure où la planète est interconnectée, il est évident que ce genre de décision est particulièrement ignoble, absurde et que l'Europe aura besoin de se constituer tant sur le plan du renforcement militaire que sur le plan de la recherche dans ce domaine-là. Je vous proposerai, mes chers collègues, d'y prendre notre part.

Nous accompagnons aussi, même si ce n'est pas de notre compétence, un certain nombre d'entreprises, de PME, parfois sous-traitantes de grands groupes, qui sont, comme l'on dit, « duales », c'est-à-dire qui sont à la fois sur le civil et sur le militaire. Certaines technologies vont dans les deux sens, que ce soit sur les signaux, que ce soit sur la furtivité, que ce soit dans plein de domaines. Et nous renforcerons notre action dans ce domaine avec les différents organismes d'État qui sont concernés. Nous aurons bien entendu, sur le plan des vins et des spiritueux, à être particulièrement attentifs aux décisions de droits de douane. On parle de 200 %, des États-Unis. Nous aurons aussi à accompagner, à diversifier, l'activité d'un certain nombre de nos champions dans ce domaine-là. Il est évident que, sur le plan de l'intelligence artificielle, nous avons commencé à nous mettre avec l'INRIA et avec les différents dispositifs en ordre de marche. On a vu ce matin un dossier qui porte sur la cybersécurité. C'est évident que tout le domaine du numérique est concerné dans ce domaine-là. Mais je voulais surtout évoquer la part que l'on doit prendre pour la souveraineté technologique, l'effort en matière de recherche, de transfert de technologie pour nos entreprises, qui irrigueront le territoire.

Je laisserai à mes collègues le soin de présenter l'ensemble des dossiers. Un mot, peut-être, sur une exposition émouvante qui est dans le hall de la Région, qui a beaucoup circulé, vous savez, c'est l'histoire des tirailleurs de Thiaroye qui ont été massacrés, hélas, par l'armée française alors qu'ils revendiquaient l'égalité de traitement en tant que soldats de l'armée française et cette évolution, la dé cristallisation des pensions a fait l'objet d'un travail important à l'Assemblée nationale il y a quelques années. Mot d'information, aussi, dans cette période, qui est non négligeable, sur la conjoncture. Je ne sais pas si la note vous est parvenue. Au troisième trimestre 2024, nous avons toujours un taux de chômage qui est largement inférieur à celui de la France. Un niveau de création d'entreprises que même la BPI, et notamment des start-up, consacre. Un taux d'évolution positive de l'industrie qui est plutôt favorable. Ce début de l'année 2025, malgré les difficultés, s'avère bien orienté, même si nous sommes loin d'un chômage structurel et que le niveau de chômage est trop élevé. Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais juste évoquer en début de séance après la séance émouvante que nous avons vécue unanimement tout à l'heure pour Nicolas

FLORIAN. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ou on passe de suite aux délibérations ?
Edwige DIAZ.

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

GRUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET APPARENTÉS

Mme DIAZ. - Merci. Monsieur le Président, je voudrais, au nom du groupe Rassemblement National, vous dire que nous avons une pensée empreinte d'émotion et de respect pour notre collègue Nicolas FLORIAN et que la minute de silence que vous venez de proposer nous rappelle tristement les minutes de silence que nous avons déjà vécues en 2018 pour notre collègue Joan TARIS, en 2019 pour Monsieur VANDENBROUCKE et en 2020 pour Monsieur LENOIR. Ce que je voulais vous dire, c'est que, au-delà de toutes les différences de tous ces collègues, nous soulignons leur amabilité, leur courtoisie et leur sympathie. En ce qui concerne Nicolas FLORIAN, un certain nombre de nos élus sur ces bancs le connaissaient mieux. Certains parce que, comme moi, ils appartenaient à l'UMP il y a quelques années et d'autres, comme Jacques COLOMBIER a eu le plaisir de siéger avec lui pendant un certain nombre d'années au Conseil municipal de Bordeaux. Alors, au-delà de nos sensibilités, nous nous inclinons devant la douleur de sa famille, comme celle de ses amis du groupe Les Républicains, à qui nous demandons d'accepter nos sincères condoléances.

La transition avec le propos liminaire est un peu délicate, Monsieur le Président, mais nous nous adaptons à vos demandes. Je vais à présent commencer mon propos liminaire par vous dire que, ce weekend, samedi, dans le département de la Charente, s'est déroulée une manifestation d'opposants à l'implantation d'éoliennes. Cette manifestation était composée de présidents d'associations, d'élus locaux, parmi lesquels Xavier MATHIEU et, bien évidemment, en présence de notre députée, Caroline COLOMBIER. Je voudrais rappeler que le Rassemblement National est en pointe dans l'opposition à l'implantation d'éoliennes et, à l'occasion de cette manifestation, Monsieur le Président, ont été exhumés les propos que vous aviez tenus durant la campagne des élections régionales. Pendant la campagne des élections régionales, face à l'hostilité grandissante d'implantation d'éoliennes, vous aviez déclaré vouloir un moratoire. Sauf que, ce moratoire, on ne l'a jamais vu. Les Charentais ne l'ont jamais vu puisque, dans ce département, il y a 140 éoliennes sur les 720 que comporte la Nouvelle-Aquitaine et il y en a un peu plus de 100 qui sont actuellement à l'étude ou en

travaux. Par contre, ce que les Charentais ont vu, ils ont fait le même constat que Marine LE PEN et que Jordan BARDELLA, c'est que les éoliennes sont vraiment à l'origine d'un saccage irréversible de nos paysages, dévalorisent les biens immobiliers et font perdre de l'attractivité à nos territoires. Alors, certains s'étonneront de votre passivité, de votre silence, Monsieur le Président, et d'autres, ceux qui suivent notamment les travaux de notre Assemblée, se rendront compte que vous, vous êtes plutôt favorable à l'implantation d'éoliennes. J'ai retrouvé le procès-verbal de notre séance des 16 et 17 décembre 2019, à l'occasion de laquelle nous travaillions sur le SRADDET. À cette époque, le Rassemblement National avait déposé un amendement pour dire qu'il fallait que la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à ne pas augmenter sa production d'électricité d'origine éolienne sur l'ex-Poitou-Charentes et l'ex-Limousin. Sans surprise, je vous annonce que tous les groupes présents dans l'hémicycle n'avaient, soit, par lâcheté, pas participé au vote, soit avaient, par idéologie et par sectarisme, voté contre notre amendement. Si bien que le SRADDET a été voté avec la forme suivante, c'est que, en 2019, l'électricité à base d'éoliennes s'élevait à 4 gigawatt-heures, avec un objectif de 10 gigawatt-heures à 2031, objectif à 17 gigawatt-heures en 2050. Donc, face à cette folie environnementale et économique, je vous rappelle l'opposition ferme du Rassemblement National.

Je voudrais aussi évoquer la question du salon de l'agriculture qui s'est déroulé il y a quelques semaines et je voudrais faire mien le titre d'un article du point qui s'intitule « Derrière les sourires, l'amertume ». Parce que, oui, Monsieur le Président, en Nouvelle-Aquitaine, les agriculteurs sont très inquiets et, hélas, ils ont raison de l'être parce que non seulement les agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine subissent l'instauration d'une concurrence internationale déloyale assumée par la Commission européenne qui signe des traités de libre-échange avec la terre entière, au niveau national, ils assistent à la décroissance agricole en raison de l'impuissance de la ministre de l'Agriculture qui n'a fait, depuis qu'elle est en poste, qu'entériner les décisions de Monsieur Gabriel ATTAL qui, pour vous donner un seul exemple, a décidé de baisser de 18 % la mission agriculture du projet de loi de finances. Et puis, vous, en Nouvelle-Aquitaine, vous rajoutez de l'ivresse normative, notamment avec votre feuille de route Néo Terra, qui impose des éco-socio-conditionnalités absolument handicapantes pour l'agriculture de notre région. Et, donc, le résultat, c'est le suivant, c'est qu'en 2020, une personne sur 5 du monde agricole vivait sous le seuil de pauvreté que, hélas, en France, il y a un suicide d'agriculteur tous les deux jours selon Santé publique France et que, dans notre région, entre 2010 et 2020, ce sont entre 5 et 6 exploitations agricoles qui ferment par jour. Donc, nous vous demandons, à votre niveau, déjà, de prendre en considération les résultats des chambres d'agriculture de toutes les forces qui représentent les chambres régionales d'agriculture et d'arrêter par exemple de

traiter les élus de la Coordination rurale de « factieux ». Et parmi leurs revendications, il y avait notamment l'arrêt de Néo Terra.

Et nous vous proposerons une motion en fin de séance pour vous demander de soutenir l'exportation et la promotion de nos vins, puisque vous aviez déclaré, en 2023, à l'occasion du salon de l'agriculture, débloquer une enveloppe de 10 millions d'euros pour accompagner les viticulteurs dans leurs projets de réorientation dans le cadre de l'arrachage. Ces 10 millions d'euros, on va vous demander où ils sont passés. Et s'ils n'ont pas été intégralement répartis, eh bien, nous vous demandons de les réorienter. Donc nous verrons ce que vous voterez sur notre mention en fin de séance.

Tant que je vous parle du salon de l'agriculture, je voudrais quand même évoquer avec vous et devant l'ensemble de nos collègues, vous dire que, nous, au Rassemblement National, nous sommes très attentifs aux décrets que vous publiez. Et vous aviez publié un décret sur le mandat spécial. C'est-à-dire des autorisations pour des conseillers régionaux d'être pris en charge pour se déplacer au salon de l'agriculture. Ce qui nous a interpellés dans le décret que vous avez pris, c'est que cette liste de mandats spéciaux était quasi exclusivement attribuée aux conseillers régionaux socialistes, à part un seul macroniste. Donc, nous vous avons interrogés et nous avons ressenti, il faut le dire, un peu comme une gêne de la part de vos services pour lesquels nous avons beaucoup de considérations. Mais c'est vrai que la réponse à notre question, que nous avons formulée il y a un peu plus d'un mois est arrivée comme par hasard ce matin sur notre boîte mail. Et je dois vous dire qu'elle ne nous a pas tout à fait convaincus. Donc, nous serons très vigilants quant à l'emploi de l'argent des contribuables néo-aquitains. Il ne faudrait pas que certains pensent qu'il peut y avoir un soupçon de favoritisme dans cet hémicycle.

Je voudrais évoquer aussi ce qui s'est passé la semaine dernière au moment de la commission des finances. Vous savez que l'usage républicain consiste à confier, pour des raisons de transparence et de démocratie, la présidence de la commission des finances au premier groupe d'opposition. Et il se trouve que c'est le Rassemblement National qui est arrivé, grâce à la confiance des électeurs de Nouvelle-Aquitaine, en deuxième position au moment des élections régionales de 2021, avec plus de 75 000 voix d'avance sur le troisième groupe qui est le groupe des Républicains. Donc vous avez décidé de présenter un candidat LR à la présidence de la commission des finances. Donc que notre collègue Pascal COSTE n'y voit aucun affront. Nous avons beaucoup de respect et de considération pour sa personne. Nous savons qu'il réalisera un travail de qualité, mais c'est toujours un petit peu surprenant de constater que ceux qui s'autoproclament les grands défenseurs de la démocratie se permettent de s'asseoir sur les principes républicains ou, pire encore, de choisir leur opposition qui, étonnamment, accepte ce statut un petit peu humiliant.

Je voudrais aussi évoquer la question du CESER parce que, hélas, le CESER de Nouvelle-Aquitaine a été mis à l'honneur hier dans le cadre d'un reportage diffusé sur M6 par Capital. Et, du coup, les téléspectateurs ont pu se rendre compte de ce qu'était vraiment une gabegie.

Le Rassemblement National, depuis très longtemps, dénonce les dépenses astronomiques pharaoniques du CESER. Et vous voyez, cela ne m'a pas rajeunie, mais j'ai retrouvé la délibération du 27 mai 2016 qui, pour pallier l'absentéisme chronique des membres du CESER, envisageait de revoir les modalités de calcul des membres du CESER. En clair, pour que les membres du CESER continuent à percevoir au moins 50 % de leurs indemnités, il fallait qu'ils assistent à entre une et trois réunions par trimestre. Autrement dit, pas grand-chose. Et là d'ailleurs, cela ne m'a pas rajeunie, vous voyez, Monsieur le Président, parce que c'était le 27 mai 2016. C'était mon premier mandat dans cet hémicycle et c'était surtout ma première intervention en tant que conseillère régionale et j'avais dit, je me cite : « Je constate avec consternation que les membres du CESER affichent un tel taux d'absentéisme qu'il faille se résoudre à adapter les modalités de versement de leurs indemnités ». Et j'avais pointé, également, les frais pharaoniques de cette instance puisqu'à l'époque le budget c'était 5 millions d'euros. Ils étaient 260. Là, aujourd'hui, ils sont 180 et le budget est toujours de 5 millions d'euros. Et donc M6 a calculé que, pour 16 avis rendus en 2024 par le CESER, soit 144 pages, le coût de la page revenait à 35 000 euros.

Et, un dernier petit point, pour conclure, je voulais juste vous dire notre opposition à la taxe au versement mobilité que vous souhaitez mettre en œuvre contre les entreprises de Nouvelle-Aquitaine. Je le rappelle, cette taxe mobilité a été soutenue par votre collègue socialiste Carole DELGA, elle concerne les entreprises de plus de 11 salariés. Elle va peser pour 0,15 % de la masse salariale. Monsieur le Président, vous, vous avez déclaré que l'économie en Nouvelle-Aquitaine se portait bien. Je vous demande d'ouvrir les yeux, de lire Sud-Ouest qui disait en octobre 2024 que le chômage progressait en Nouvelle-Aquitaine plus fortement qu'à l'échelle nationale. Je vous demande aussi d'écouter la CCI de Gironde et notamment le Medef qui décrivent une situation alarmante pour nos chefs d'entreprise avec, contrairement à ce que vous avez dit, une explosion des défaillances d'entreprises puisqu'en Nouvelle-Aquitaine, ce sont 16 entreprises qui ferment par jour. Donc je vous demande de prendre en considération la souffrance du monde économique et de ne pas planter le dernier clou dans leur cercueil. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Edwige DIAZ, je donne la parole à Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi dans ce propos liminaire tout d'abord de réagir à l'hommage qui a été rendu à Nicolas FLORIAN, dont la disparition a été pour moi, évidemment, vous vous en doutez, une douleur infinie. Nicolas, ce n'était pas seulement mon collègue. C'était aussi mon ami dans la vie. Nous avons des natures différentes, nous siégeons même sur des bancs différents ici, mais la politique nous avait rapprochés. Nous nous faisons confiance et nous avons une relation faite à la fois de respect, de camaraderie, qu'il est difficile de décrire si l'on ne connaît pas bien Nicolas. Nicolas, c'était d'abord l'homme, profondément attaché aux valeurs humaines, cela a été dit. Il plaçait l'être humain au cœur de toute sa réflexion, de toutes ces réflexions politiques. Les Bordelaises et les Bordelais l'avaient d'ailleurs bien senti, si bien que, très rapidement, lorsqu'il allait dans les quartiers bordelais, le regard que les habitants portaient sur la politique changeait. Nous le voyions et nous pouvions mesurer cela à chaque fois au contact de tous les quartiers bordelais. Nicolas, c'était ensuite la ville, Villenave-d'Ornon, Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce territoire, ces territoires qu'il aimait pleinement et qu'il était fier de représenter. Il aimait passionnément Bordeaux comme il aimait la Région Nouvelle-Aquitaine. Et il avait été très fier de s'engager sans relâche pour toujours plus d'ambition. Il ne manquait jamais d'ambition pour Bordeaux et pour sa Région. C'est sans doute aussi cela que traduit l'hommage aujourd'hui unanime. Enfin, Nicolas, c'était la vie. Toute la vie qu'il croquait à pleines dents, avec sa famille, ses amis bordelais, girondins, lot-et-garonnais, corses parfois, venus souvent tard dans la nuit prolonger les longues soirées de commentaires de résultats électoraux. Et, soudainement, tout s'est arrêté. La mort, c'est la fin de l'émerveillement de l'autre et Nicolas, personnellement, et je crois que nous étions nombreux dans ce cas-là, il nous émerveillait, au sens où il nous montrait des merveilles. Pas des choses extraordinaires, non, des choses simples du quotidien que l'on ne voyait pas forcément. Il nous montrait le meilleur de nous-mêmes, le meilleur des autres, également. Un regard, une parole, une tape affectueuse et il nous éclairait, il éclairait notre chemin avec ce regard amusé qui lui donnait cet air si bienveillant. Nicolas, son émerveillement va cruellement manquer à Bordeaux. Me manque cruellement. Manquera cruellement à notre région et à sa famille. Je pense bien sûr à Hélène et Antoine à qui, au nom de notre groupe, j'adresse, une nouvelle fois, mes plus sincères condoléances.

Permettez-moi maintenant d'aborder plus particulièrement l'ordre du jour de cette séance qui est assez léger, cela a été évoqué. C'est un peu paradoxal, d'ailleurs, dans l'époque que nous vivons. Permettez-moi de souhaiter également la bienvenue à Mylène VILLANOVE au nom du groupe centriste, que je connais bien. Permettez-moi de féliciter les nouvelles

élections ou nominations, Guillaume GUÉRIN et Pascal COSTE, Pascal COSTE dont je crois d'ailleurs que si nous avons concerté les oppositions démocratiquement, n'en déplaise à certains, je suis sûr qu'il aurait recueilli le plus de suffrages. Cette séance n'appelle pas à l'ordre du jour de grands débats alors que, paradoxalement, vous l'avez dit, Président, le monde est traversé par des moments historiques, pour ne pas dire dramatiques. Le monde est redevenu dangereux. Cela nous appelle, nous, Français, Néo-Aquitains et Européens, à un réveil sans appel. Je crois que, de ce point de vue là, nous avons un atout, c'est que la France a toujours eu raison, raison de défendre depuis longtemps une Communauté européenne de défense. Cela, c'est un vieux débat qui, je crois, aujourd'hui, ressurgit au moment où notre partenaire historique semble trembler, en tout cas douter de ses propres valeurs, de ce qu'il a défendu à nos côtés, de ce que nous avons défendu aux côtés des États-Unis depuis longtemps. Eh bien, si cela doit passer par une accélération du réveil européen, tant mieux. Et soyons au rendez-vous. De ce point de vue, le Président de la République est à sa place en rappelant ses convictions, les nôtres, mais également, je le répète, ce que la France a défendu depuis longtemps. Dans ce contexte-là, d'ailleurs, Monsieur le Président, vous avez évoqué le fait que la Région devait prendre toute sa place. Nous allons prendre notre part. Vous avez évoqué de nombreux sujets. Je serais tenté de dire : quelle place allons-nous prendre exactement ? Peut-être que l'ensemble de ces sujets et de cette question pourrait être l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine plénière que nous aurions le temps de préparer, de discuter, de débattre. Car, pour ne parler, par exemple, que de l'armement, nous sommes une grande région en matière de ressources, en termes d'armement, d'aérospatiale de défense. Comment aller plus loin ? Comment faire plus ? Je crois que nous ne pouvons pas faire l'économie de ces questions, je le répète, au travers d'un débat préparé, organisé, ici, au sein de l'hémicycle régional. Peut-être que cette séance légère sur l'ordre du jour aurait pu nous permettre de l'aborder. Mais je forme le vœu que nous puissions en parler très concrètement lors d'une prochaine séance. En tout cas, ce contexte international nous pousse à déposer ici une motion. Vous l'avez compris. Nous avons appris, au détour de longues listes d'économies absurdes choisies, ou des coupes plutôt que des économies, franches, par le duo TRUMP-MUSK, que le consulat général des États-Unis à Bordeaux était menacé. C'est l'un des plus anciens avec Liverpool, l'un des premiers ouverts en France à la faveur et après le voyage de JEFFERSON. Il avait sa place dans l'hôtel Fenwick, que tout le monde connaît à Bordeaux, sur les quais, historiquement.

Donc, nous pensons que c'est, au travers de cette motion qui, j'espère, sera unanime, l'occasion de manifester notre attachement aux valeurs démocratiques et à la liberté qui doit guider l'ensemble de nos pas. Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire dans ce propos liminaire qui, je le répète, se fait au travers d'une séance où l'ordre du jour est peu

nourri, mais nous l'espérons sincèrement, où nous allons pouvoir aborder l'ensemble de ces sujets essentiels pour la marche du monde. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Christine GRAVAL.

GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN

Mme GRAVAL. - Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite tout d'abord, au nom du groupe, exprimer notre profonde tristesse et renouveler tout notre soutien aux proches de notre collègue Nicolas FLORIAN, président de la commission des finances, avec qui nous avons eu le plaisir de travailler. Sa sympathie, son ouverture d'esprit et son humour vont nous manquer.

Nous devons apporter tout notre soutien aux victimes de Bétharram. Les violences aggravées, les agressions sexuelles et viols commis pendant des décennies sur des enfants sont intolérables. Cette affaire montre la nécessité de renforcer le cadre législatif pour en finir avec les failles du contrôle de l'État sur les établissements privés sous contrat. Nous encourageons à nouveau la Région à renforcer son soutien aux structures de prévention, d'accompagnement et à l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine. Nous apportons également notre soutien aux anciens élèves des collèges Saint-François-Xavier d'Ustaritz et Notre-Dame du Sacré-Cœur à Dax, victimes également de violences et de violences sexuelles.

Après ce difficile préambule, les effets du passage en force du gouvernement sur le vote du budget 2025 continuent d'impacter toutes les échelles des collectivités, la nôtre n'y échappant pas, comme longuement débattu en décembre. Nous y sommes donc. Nous mesurons les premiers impacts de ces choix. De nombreuses structures d'intérêt général œuvrant dans les secteurs du social, des solidarités, de l'environnement, de la culture, du sport nous alertent sur les conséquences des coupes budgétaires régionales. Ce pour quoi nous vous avons sollicité un rendez-vous, Monsieur le Président, le 4 février dernier et qui est toujours sans réponse.

Par addition, avec les coupes budgétaires de l'État et des autres collectivités, les difficultés et la crise latente en cours vont s'amplifier, d'autant que le retard de paiement dû à notre changement de logiciel interne à la Région a aggravé un certain nombre de situations. Nous avons la nécessité d'y répondre par des actes forts et des mesures urgentes. Les propositions portées par notre groupe lors de cette plénière vont dans ce sens. Situation aggravante, les tensions géopolitiques et sociétales s'intensifient. Elles ont elles aussi des

impacts sur nos politiques économiques et sociales. Nous sommes donc pour, oui, approfondir l'ancrage de l'économie sociale et solidaire dans tous nos territoires. La stratégie ESS 2025-2028 proposée lors de cette plénière va dans ce sens, mais sera effective à la condition que des moyens financiers adaptés à ces ambitions lui soient affectés. Oui, elle favorise les transitions sociales, solidaires et écologiques de l'économie régionale. Elle est déjà une réponse aux crises agricoles, environnementales et sociales. Elle est déjà un pilier de la politique économique régionale sur tous les territoires. Elle devrait donc bénéficier d'un soutien financier beaucoup plus conséquent. Par exemple, en stoppant la baisse du budget de l'économie sociale et solidaire à l'os depuis 3 ans et en l'augmentant par un rééquilibrage des 3 budgets dédiés à l'industrie et aux grandes entreprises. 110 millions. L'économie territoriale, 60 millions, et l'économie sociale et solidaire, 8 millions. En intégrant les acteurs associatifs créateurs d'emplois au développement économique. Ils sont aujourd'hui sur des compétences sectorielles et thématiques et exclues des soutiens au développement économique. Ils sont pourtant des acteurs à la fois économiques, d'intérêt général, de proximité, de premier plan, et sur tous les territoires.

Autre sujet essentiel pour notre Assemblée, celui de la crise agricole. Nous sommes toujours dans l'attente, depuis la MIE agriculture, des mesures concrètes pour répondre aux problèmes des agriculteurs autres que la suppression du règlement d'intervention sur l'hydraulique agricole. Comment gagner sa vie, comment accompagner au nécessaire changement du modèle agricole et s'adapter au changement climatique. Ou encore supprimer les pesticides pour établir la qualité de l'eau pour tous. La version actuelle du projet de loi d'orientation agricole ne répond pas à ces enjeux. L'eau, élément essentiel à la vie, est sujette à enjeux majeurs en Nouvelle-Aquitaine. Nous soutenons et saluons le réel scénario de rupture proposé par le CESER dans son récent avis sur l'évolution des schémas directeurs et d'aménagement et de gestion des eaux et du plan de gestion des risques d'inondation des deux bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Les tensions vécues autour de l'état, de la gestion et des usages de la ressource, comme dans le Poitou, sont le reflet de ces enjeux vitaux. Nous exigeons depuis des années une gestion plus démocratique, représentative des réelles priorités d'usage et de l'état de la ressource.

Enfin, une journée express au Conseil régional pour les élus et les personnels, une commission permanente et 21 délibérations à suivre en séance plénière sur une seule et même journée, ce rythme nous prive du temps d'échange délibératif et démocratique dont nous avons tous besoin. Pourquoi, alors que nous sommes tous présents jusqu'à demain ? La collectivité ne nous présente pas non plus de budget supplémentaire comme envisagé en décembre. Pourquoi ? Cela aurait permis de réajuster quelques urgences. À l'écoute des citoyens dans nos territoires, nous défendrons pendant cette plénière nos solutions pour

maintenir et développer la vitalité démocratique, économique, sociale et culturelle de tous nos territoires. Elles sont compatibles avec l'endettement et la nécessité de sobriété vécue. Nous vous présenterons une motion pour un soutien renforcé des associations en difficulté, une motion pour le maintien des lignes ferroviaires de desserte fine, un amendement sur la stratégie tiers-lieux 2025-2028. Une question orale concernant l'affaire du lycée Merleau Ponty, lutter contre la xénophobie, l'incitation à la haine et à la violence et une question orale portant sur la réouverture de la ligne Angoulême-Limoges. Les marges de manœuvre financières existent dans le budget régional pour garantir ces propositions prioritaires et l'intérêt général, notamment via un moratoire sur les grands projets inutiles et imposés que nous dénonçons constamment depuis des années. La LGV GPSO, 17 milliards estimés, ou Flying Whales pour ne citer que ces deux exemples. Il est possible de sanctuariser, de renforcer les budgets de la solidarité, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de l'environnement, de la culture, de la vie associative, du sport, de l'économie sociale et solidaire, de rééquilibrer les 3 budgets du développement économique et de faire le choix du train quotidien et des dessertes fines. C'est effectivement une question de choix politique.

Chers collègues, chers collègues de la majorité régionale, Monsieur le Président, nous vous demandons, à mi-mandat d'impulser, prioriser et mettre en œuvre des actes politiques forts, attendus et leurs moyens dédiés, à la hauteur de la crise sociale, économique et environnementale vécue en Nouvelle-Aquitaine. Pour les mettre en œuvre, vous aurez tout notre soutien. Nous vous remercions également, Monsieur le Président, d'accueillir ici l'exposition de notre collègue Karfa DIALLO, directeur de Mémoires et Partages, visible prochainement à Poitiers puis à Limoges. Je vous remercie.

GROUPE RENAISSANCE

Mme MAGNE. - Monsieur le Président, je vous prie d'excuser l'absence de notre président de groupe, Florent BOUDIÉ, retenu aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Avant toute chose, nous tenons à nous associer à l'hommage qui a été rendu à l'instant à notre collègue Nicolas FLORIAN. Son engagement pour le débat d'idées dans un climat apaisé et constructif nous rappelle que notre mission doit dépasser les clivages. Elle doit toujours viser l'intérêt général et l'équilibre entre conviction et recherche du consensus. C'est dans ce même esprit que nous souhaitons aborder les défis qui se posent aujourd'hui à notre Région. Cet engagement pour le dialogue et la recherche de solutions collectives prend tout son sens dans le contexte que nous traversons aujourd'hui. Une période marquée par de profondes incertitudes où les bouleversements internationaux viennent percuter nos

politiques publiques et nos équilibres économiques. Nous traversons en effet, vous l'avez évoqué, une période où l'instabilité internationale ne cesse de s'accroître et continue de peser sur nos économies et sur nos politiques publiques. Tandis que les États-Unis redéfinissent leur rôle en Europe, poussant les pays du continent à renforcer leur autonomie stratégique. Face à ces bouleversements, plus que jamais, nos citoyens ont besoin de repères et de clarté et de stabilité. La Région doit être une force structurante capable de donner une vision à long terme et d'accompagner ces territoires.

Or, aujourd'hui, ce rôle fondamental semble remis en cause par des choix qui manquent parfois de lisibilité et de cohérence. Et nous le regrettons. Le budget adopté aurait dû être un outil de projection, un cadre clair pour anticiper et pour investir. Mais il entérine des baisses de crédits importantes sur des secteurs pourtant essentiels à l'éducation, l'enseignement supérieur, les infrastructures. Et il reporte les arbitrages au budget supplémentaire de juin. Or, un budget n'est pas un simple exercice comptable. Il est l'incarnation d'un cap politique. C'est un cadre qui donne de la visibilité à l'ensemble des acteurs du territoire et qui permet d'anticiper, de planifier, d'investir. En décembre dernier, nous vous avons alerté sur l'absence de débat approfondi sur les orientations budgétaires de la Région. Nous avons demandé que le budget soit construit avec prudence, bien sûr, mais aussi avec une vision, en anticipant des marges de manœuvre possibles. Et c'était le sens des amendements que nous avons déposés. Depuis, le projet de loi de finances a été adopté, confirmant des ressources que nous jugeons réalistes. Nous aurions souhaité vous entendre sur les conséquences que vous en tirez pour le budget de la Région. La question que l'on est en droit de se poser c'est : peut-on réellement piloter une Région avec une visibilité budgétaire limitée à 6 mois ? En tout cas, cette incertitude budgétaire a des conséquences bien réelles. Elle pèse sur les collectivités locales qui ne savent pas si elles pourront compter sur le soutien régional pour leurs projets. Elle freine les entreprises qui hésitent à investir sans garantie sur les infrastructures ou l'aménagement du territoire et elles touchent aussi nos concitoyens qui attendent de la Région des engagements clairs. Notamment sur la formation et sur la mobilité.

Dans ce contexte, nous regrettons que l'ordre du jour de cette séance plénière soit, entre guillemets, léger, finalement, au regard des défis qui se posent à notre région. Où est le cap ? Quels engagements prenons-nous aujourd'hui pour préparer l'avenir de notre région ? Les habitants de Nouvelle-Aquitaine ont besoin de réponses et nous avons la responsabilité de les leur apporter. Ce manque de lisibilité se traduit également dans la politique régionale des transports. On l'évoque assez régulièrement. La Région bénéficie pourtant d'un nouveau levier financier avec le versement mobilité régional, destiné à renforcer les transports du quotidien. Mais où est la stratégie ? L'exemple des services express régionaux

métropolitains, ces lignes ferroviaires rapides, pensées pour désengorger les axes routiers et améliorer la mobilité quotidienne, sont une solution pragmatique, efficace. Plusieurs projets émergent, nous les avons évoqués, parmi lesquels celui de Limoges. Mais, faute de coordination régionale, ces initiatives avancent au cas par cas, de manière fragmentée, sans vision d'ensemble. La Région, autorité organisatrice de la mobilité, devrait être le moteur de ces projets, au lieu de laisser chaque territoire se débrouiller seul, finalement, générant des inégalités criantes dans les moyens et les délais de mise en œuvre. C'est pourquoi nous avons déposé une motion pour une mobilisation régionale en faveur des SERM que nous défendrons à la fin de cette séance plénière. Autre exemple, la ligne à Limoges-Angoulême, dont la réouverture est attendue depuis plusieurs années maintenant, par de nombreux acteurs locaux. Son inscription dans le CPER 2023-2027 devait permettre de financer les études de faisabilité, première étape indispensable à sa réhabilitation. Or, ces études sont sous-budgétisées, compromettant la concrétisation du projet. Quel cap suivons-nous donc ? Que répondre aux élus, aux entreprises, aux associations et aux citoyens qui se mobilisent depuis plusieurs années pour voir cette ligne rouvrir ? Pour eux, la distinction entre les responsabilités nationales et régionales est secondaire. Ce qu'ils voient, c'est ce qu'ils vivent au quotidien, c'est une ligne fermée, des trajets impossibles, une absence de solution.

C'est précisément pour cela que la Région doit être pilote. Elle doit structurer une politique de mobilité ambitieuse et cohérente au plus près des besoins des territoires. Si nous voulons une région équilibrée où chaque territoire dispose de solutions de mobilité adaptées, nous devons structurer une véritable stratégie de transport au lieu de naviguer à vue et de multiplier finalement des initiatives isolées. Que ce soit sur le budget, que ce soit sur la mobilité, nous relevons un même problème de cap et de stratégie et nous appelons donc à plus de clarté, à plus de cohérence dans les choix budgétaires et stratégiques, précisément parce que nous voulons voir notre Région réussir. Nous voulons qu'elle soit à la hauteur des attentes et de ses habitants. Nous ne pouvons nous satisfaire d'un cap incertain, surtout dans un contexte national et international aussi mouvant.

Nos territoires ont besoin de visibilité et d'engagements solides pour avancer. Ce que nous soulevons ici, au-delà des divergences que nous pouvons avoir, ce sont des enjeux majeurs pour l'avenir de notre région, des défis que nous devons relever. Et nous avons à cœur d'y apporter notre engagement et notre réflexion. C'est donc dans cet esprit que nous avons déposé une motion sur la mobilité, aujourd'hui, et nous espérons qu'elle fera consensus et qu'elle retiendra votre attention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vais pas répondre, mais, quand même, en matière de continuité, vous n'avez pas un peu de gêne, dans vos propos, là, avec des gouvernements qui durent 3 mois, 6 mois. Nous, on a voté un budget, pas grâce à vous, mais on a voté un budget, et

les entreprises savent à quoi s'attendre. On a sanctuarisé, d'ailleurs, l'agriculture et le développement des entreprises. Ce n'est pas le cas au niveau national qui ne peut pas répondre à plein de projets, il y a notamment un projet très intéressant, que vous ne connaissez sûrement pas, qui est un projet de reprise d'une entreprise à Sarlat, sur lequel la Région va intervenir massivement et pour lequel on attend l'État, ma chère. Donc, si vous voulez bien m'aider, vous êtes la bienvenue. Mais ne renvoyez pas un ascenseur dont vous ne possédez pas les clés ni la réparation. Les leçons, ça suffit. Guillaume GUÉRIN.

GROUPE LES RÉPUBLICAINS

M. GUÉRIN. - Je ne reviendrai pas sur l'hommage qui a été effectué pour Nicolas FLORIAN et je vous remercie encore du temps que vous avez accordé à cela, Monsieur le Président. Simplement dire à Mylène, au nom du groupe des Républicains, qu'elle est la bienvenue dans cet hémicycle. Je lui ai exposé ce matin comment fonctionnait ce groupe, elle n'a pas l'air traumatisée donc je lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Président, comment aborder cette séance sans faire référence à l'actualité régionale et notamment aux résultats liés aux élections dans les chambres d'agriculture. Car, même s'il serait probablement inapproprié de faire des amalgames, il s'agit bien là, à l'instar de bien d'autres résultats électoraux, de la constatation d'un malaise de fond. L'effet miroir d'un mal sans doute beaucoup plus profond, qui traverse notre société. Car, chers collègues, si nous sommes lucides, à quoi assistons-nous depuis quelque temps maintenant ? À une perte de sens de l'action publique, pour le moins. À une illisibilité de nos politiques publiques. Conséquence directe, selon nous, de l'éloignement du citoyen du centre de décision. Sans compter les revirements et absences de perspectives qui agitent le pays en ce qui concerne les politiques publiques.

Tout ceci, bien sûr, accentué par la tyrannie de quelques minorités ou par la prise de pouvoir subliminale d'une technocratie qui, elle, ne rend jamais de compte à personne. Et, Monsieur le Président, les exemples sont nombreux. Deux d'entre eux portent des acronymes très barbares. Le ZAN ou les ZFE. Le ZAN, ce dispositif de la loi climat et résilience, le zéro artificialisation nette des sols, à horizon 2050, qui a fait long feu. Puisqu'il était tellement mal pensé qu'il ne pouvait durer. La brutalité avec laquelle il a tenté d'être imposé aux collectivités territoriales et aux territoires, l'absence totale de réflexion sur son financement sont autant d'éléments qui ont braqué les territoires sur ce dispositif pourtant, sur le fond, extrêmement intéressant. Parce que le ZAN visait à promouvoir la sobriété foncière. Et je crois que, dans cet hémicycle, quelles que soient nos obédiences politiques,

tout le monde s'accorde à dire qu'il faut faire des efforts sur la consommation foncière dans l'avenir. Mais la façon dont le ZAN a été imposé ne pouvait pas être acceptée et bien perçue par les élus de territoires et par les territoires en général.

Les ZFE, c'est pire. Les zones à faible émission, qui sont en train d'être imposées dans les grandes villes, ne peuvent pas être comprises par les élus et particulièrement par la population, puisque ce sont des mesures qui sont profondément pénalisantes pour les plus précaires d'entre nous. Et je voudrais le dire à nos collègues écologistes, cette mesure, elle est louable, mais, dans la façon dont elle est portée, elle ne peut pas être bien perçue. Vous savez, j'appartiens à un ensemble urbain qui est le deuxième pôle urbain de la région Nouvelle-Aquitaine, en Limousin, et si, demain matin, je venais à mettre en place cette ZFE tel que cela m'est demandé par le cadre législatif, les premiers que je pénaliserais, sont les ménages les plus précaires des zones rurales et je les empêcherai, deux fois par an, de venir chez leur ophtalmo ou chez leur cardiologue avec le véhicule qui est le leur, parce que leur véhicule est trop polluant. Et, donc, là encore, on assiste à quoi ? On assiste à une déconnexion totale entre l'objectif de la loi et la façon dont on peut le faire passer et dont on peut le faire accepter par les populations. Et puis, des exemples encore plus criants. On avait assisté, il y a peu de temps encore, au fiasco de Notre-Dame-des-Landes, où on a assisté à toute l'impuissance publique de l'État. Et là, en ce moment, sous nos yeux, se déroule, vous l'avez vu, la question de l'a 69 ? L'autoroute entre Castres et Toulouse. Eh bien, à moins d'être un intégriste sur ces questions d'écologie, ce sujet est un sujet qui a donné lieu à une majorité, à chaque fois qualifiée, au suffrage universel direct, dans toutes les élections qui ont eu lieu sur ce territoire. Ce projet a systématiquement été majoritaire dans les urnes. Ce projet est aujourd'hui très largement engagé puisque 70 % des 200 ouvrages d'art que compose cette autoroute ont été effectués, 50 % du terrassement des 53 km de cette autoroute sont aujourd'hui réalisés.

Et Monsieur le Président, la renaturalisation de cet ouvrage coûterait aux contribuables entre 800 millions et un milliard d'euros.

Eh bien, moi, je vous interpelle, chers collègues. Quels que soient vos bords politiques, quelles que soient vos sensibilités partisans. Comment peut-on accepter qu'un ouvrage de ce type, validé par le suffrage universel à plusieurs reprises, validé par toutes les instances délibératives, par les services déconcentrés de l'État en région, etc., puisse faire l'objet d'un arrêt total par décision judiciaire parce qu'une association ultra minoritaire a décidé d'ester en justice. Eh bien, moi, je peux vous dire que, dans ce monde, j'ai le sentiment que les choses ne tournent absolument pas rond. Sans compter, je vous l'ai dit, les revirements qu'il y a en matière de politiques publiques. Monsieur le Président, vous l'avez vu, on a déposé une motion qui, j'espère, réunira la majorité des suffrages, dans cet hémicycle, sur l'EPR du

Blayais, sur la filière nucléaire. Là encore, cherchons à comprendre ce qui se passe. Après avoir voulu démanteler la filière, on nous explique aujourd'hui qu'il faut recréer des EPR. Là encore, que de temps, que de temps perdu. Sur les énergies renouvelables. Nous avons exactement la même chose. Ce pays ne tourne absolument pas rond. On nous dit : « Faisons des lois visant à promouvoir les énergies renouvelables. » Les grands groupes d'énergéticiens font des projets. On en a un chez nous, Monsieur le Président, avec la société Engie, qui est le projet HORIZEO, pas très loin d'ici où le projet répond à tous les attendus de principe de la loi. Sauf qu'aujourd'hui, au regard de la consommation de l'espace, on vous dit : « Ce projet, on ne pourra pas le faire. » Donc, on est bourré d'injonctions contradictoires qui nous empêchent de fonctionner et qui nous empêchent de redonner de la crédibilité à l'action publique auprès de nos concitoyens.

Une perte de sens qui, au final, se traduit comment ? Elle se traduit par de la défiance, parce que, cher Jean-Pierre RAYNAUD, que dire à des pomiculteurs ou à des producteurs de noisettes du Lot-et-Garonne ? Qu'il ne faudrait pas qu'ils votent pour un syndicat dont je tairai le nom et qu'il faudrait qu'ils continuent à être raisonnables lorsque, bien que structurés en coopérative, on leur apprend qu'ils n'ont plus le droit d'utiliser un certain nombre de produits. Le dernier néonicotinoïde de France, l'acétonitrile. Je ne sais pas si vous savez ce que c'est, mais c'est le produit qui permet de traiter le balanin et la punaise diabolique. N'y voyez surtout aucune vision vers personne. Mais la punaise diabolique et le balanin détruisent la noisette. Et, aujourd'hui, président, vous n'êtes pas sans savoir que la filière noisette de Nouvelle-Aquitaine est en train de disparaître puisque sans capacité à utiliser ce produit, tenez-vous bien, chers collègues, produit qui est utilisé non pas en Europe de l'Est ou en Amérique latine, produit qui est utilisé en Espagne, en Italie, en Pologne. Ce produit qui est interdit en France fait que la production de noisettes du Lot-et-Garonne est passée de 30 000 tonnes, cher Jean, à moins de 10 000 tonnes cette année.

Et la projection, selon les producteurs, c'est que la filière va tout simplement s'éteindre ou que, pour garder leur marché, ils vont devoir importer de la noisette de pays extérieurs. Eh bien, Jean-Pierre, je te le dis, moi, si je suis producteur de noisettes, je sais plus à quel saint me vouer au moment des élections de chambres. Tout ça, ce sont des exemples très concrets qui dénotent quand même qu'il y a un véritable malaise. Aujourd'hui, un certain nombre d'entre vous font le plein à la station-service et utilisent du B5 ou du B10, avec des biocarburants à l'intérieur. J'ai appris ce matin par la bouche de mon ami Pascal COSTE qu'il y avait une nouvelle règle, une nouvelle norme qui allait toucher le colza français et que, à terme, nous n'aurions plus de production suffisante pour faire nos biocarburants. Et donc qu'il faudrait importer du colza venu de l'étranger.

Vous savez, ce n'est pas un discours qui se voudrait caricatural, trop souverainiste ou nationaliste. C'est un discours de bon sens et je crois que c'est un discours qui est partagé par bon nombre de nos concitoyens. Sans compter que, aujourd'hui, chers collègues, et vous l'avez rappelé, Président, nous luttons à armes inégales dans l'histoire. Vous avez parlé, tout à l'heure, de la rétorsion et des droits de douane imposés par le nouveau président des États-Unis, près de 200 % de taxes. Eh bien, les producteurs de cognac sont aujourd'hui frappés par cette mesure qui les amène sur un marché où ils doivent lutter à armes complètement inégales. Et donc, chers collègues, encore une fois, quelles que soient nos obédiences politiques, je crois qu'il est nécessaire et qu'il y a aujourd'hui une impérieuse nécessité de redonner du sens à l'action publique. Sans compter qu'il y a une véritable insoutenabilité entre l'opposition du degré de prélèvement obligatoire dans ce pays qui est un des plus forts de la zone euro, pour ne pas dire un des plus forts de l'ensemble mondial, et la dégradation de notre service public. Parce que, ne nous mentons pas. Nous assistons à quoi ? À un effondrement de l'hôpital, à un affaiblissement de l'école. À un affaiblissement de notre système judiciaire. Et, pour autant, les Français n'ont jamais autant payé d'impôts que depuis quelques années. Et, donc, il est nécessaire, je le crois, de revenir à ce principe de subsidiarité, de clarifier les missions de chacun et, Monsieur le Président, je crois que, là, on se retrouvera, il est temps que l'État assume aussi ses missions régaliennes. J'ai découvert, il y a quelques années de cela, quelques mois, peut-être, que nous avons, en France, la chance d'avoir un bonus réparation pour reprendre les chaussettes. Tout ça porté par l'État. Formidable. Je ne suis pas du tout contre le rapiéçage des chaussettes, mais je ne suis pas sûr que ce soit à l'État d'assumer ce type de mission.

Et donc il est peut-être grand temps et urgent de définir nos combats et de devenir enfin efficaces.

Car, encore une fois, lorsque je vois, Monsieur le Président, et je vous ai déjà interpellé là-dessus, que, sur la 141, après bientôt 40 ans de travaux, il reste un kilomètre à finir pour 16 millions et que l'État renvoie la balle aux collectivités, les collectivités à l'État, Monsieur le Président, sans être aussi trivial, mais nous passons collectivement tous pour des « pinpins ». Ne pas être capable de finir 1 kilomètre de deux fois deux voies, en 2024, alors qu'on va récupérer des gens qui sont paumés dans l'espace, moi, pour ma part, ça m'interpelle quelque peu. Sans compter d'autres exemples. Le tronçon de dépassement de la RN 147, chère Andréa, chez toi, que nous avons inauguré il y a 4 mois. 4 mois que c'est inauguré, mais toujours pas utilisable. Les usagers passent sur le tronçon d'à côté, sur une seule voie. Compréhensible qui pourra...

Et donc, chers collègues, l'impuissance publique, l'impuissance politique, je le crois, n'est pas une fatalité. Mais dans un monde en total changement, en total bouleversement, je crois

qu'il est urgent collectivement de faire les bons choix sans nous disperser, sans quoi, chers collègues, nous risquons tous de passer à la trappe. Le bébé et l'eau du bain. Je vous remercie.

GROUPE UDI ET TERRITOIRES

Mme MOTSCH. - Mes chers collègues, Monsieur le Président, c'est difficile de prendre la parole après Guillaume parce que je suis à peu près d'accord et alignée sur tout ce qu'il a dit. Si vous me permettez, déjà, quelques mots, pour avoir partagé avec vous cette émotion et ce temps fort si triste de l'hommage rendu à Nicolas. Nos pensées vont aujourd'hui comme hier aux siens avec notre plus profonde empathie. Et je souhaitais, notre groupe souhaitait, Monsieur le Président, vous remercier pour ce temps de recueillement ensemble. On en avait besoin et c'était vraiment bien de le faire.

Alors, sans transition, vous m'en excuserez, quelques propos liminaires pour cette séance. La période que nous traversons, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, elle est sans précédent. Sans précédent dans la simultanéité des enjeux que nous traversons aujourd'hui. Je dirais même auxquels nous sommes confrontés. Des enjeux environnementaux, cela a été dit par Guillaume, avec cette nouvelle approche du ZAN par le Sénat. Certains parleront de détricotage. Certes, si un certain nombre d'entre nous dénoncent l'excès de normes, l'empilement administratif, pour autant, n'oublions pas nos engagements environnementaux, notre démarche sincère que nous avons en début de mandat avec le rapport du GIEC. La biodiversité, et j'en parle d'autant plus que je souligne la présence de Gilles BŒUF dans cette enceinte.

La protection de la biodiversité, la préservation de la biodiversité, du vivant, c'est un combat que nous devons continuer de mener jour après jour. Et soyons raisonnables dans notre façon d'approcher les choses. Et ne mélangeons pas tout. Des enjeux économiques avec une perspective difficile pour 2025. Vous le savez, un certain nombre d'entreprises ont du mal à rembourser leurs PGE. C'est probablement la perspective de mise en faillite et d'une augmentation du taux de chômage en 2025. Des enjeux financiers, avec une dette abyssale, tout le monde le sait, qui s'alourdit de jour en jour. Car, même si l'agence Fitch maintient la note de la France à AA- le déficit public, vous le savez, reste à un niveau élevé, trop élevé et sa réduction reste difficile en raison de l'incertitude politique nationale et de l'absence de majorité du gouvernement actuel. C'est donc un répit. Mais la menace d'une future dégradation est malheureusement toujours là. Un enjeu géopolitique avec une inconnue sur ce que seront nos lendemains, à commencer par demain, avec cette rencontre au sommet

d'un président américain erratique et d'un dictateur russe, mais sans l'Ukraine souveraine. 80 ans de paix.

Et demain ? Samedi dernier, le sommet virtuel des pays européens et alliés, mais sans les États-Unis, avait pour objet de définir une coalition de pays volontaires prêts à soutenir une paix juste et durable en Ukraine. Ce plan de paix est donc désormais passé en phase opérationnelle. On a bien compris, pour les détracteurs de l'Europe, qu'aujourd'hui tout repose sur l'Europe. Elle est la démonstration que nous ne pouvons y arriver qu'ensemble et que c'est par et grâce à l'Europe que nous gagnerons la paix. Je voudrais remercier Laurence FARRENG qui est là aujourd'hui parce qu'elle représente l'Europe et que la responsabilité de nos députés européens, en ces temps incertains, est énorme. Cette situation imposera une nouvelle trajectoire budgétaire. Nos collectivités seront, de facto, de moins en moins bien loties, nos budgets seront obligés d'être passés à la moulinette. C'est déjà le cas, ce le sera plus dans les années à venir. En ce sens, les mandats de demain seront des mandats plus difficiles pour les élus parce qu'il faudra être en autonomie financière et faire preuve de beaucoup d'imagination pour créer de nouvelles ressources.

Alors plus que jamais, pour rester compétitifs, résilients, efficaces, nous devons appréhender notre territoire avec une décentralisation affirmée, assumée. C'est dans les territoires que réside la croissance et c'est par les territoires que ce pays arrivera à s'assumer, à avancer, à participer à sa réindustrialisation, à répondre à son manque crucial de logement, à impulser au plus près du terrain l'ambition et l'espoir dont nous avons tous besoin. Donc, si je devais former un vœu, aujourd'hui, c'est : plus de décentralisation, moins de normes et faire confiance aux territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis d'accord avec votre conclusion, mais, malheureusement, on n'a pas un Président de la République qui soutient la décentralisation. J'aimerais bien. Alain BACHÉ.

GROUPE COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUE, CITOYEN

M. BACHÉ. - Merci, Monsieur le Président. Au début de mon propos, je souhaite évoquer la mémoire de Nicolas FLORIAN. Vous le savez toutes et tous, avec Nicolas, nous n'étions pas des proches. Et, pourtant, à chaque fois que nous nous croisons, c'était un bonjour, franc et courtois. Nicolas était un homme politique authentique, attaché aux valeurs de la République, comme cela a été rappelé tout à l'heure. Son amour pour la politique et son respect des institutions se reflétait dans son travail quotidien et dans son dialogue avec les

autres. Si, dans cette Assemblée, nous exprimions souvent des avis contraires, différents, nous le faisons toujours, toujours avec beaucoup de respect et d'écoute. Je pense pouvoir dire que nous avons, l'un pour l'autre, une sympathie partagée. Nous nous rencontrons particulièrement lors de la commission des finances. Et si nous étions chacun dans notre rôle, nous aimions échanger, nous taquiner, nous nous racontions quelques petites plaisanteries sur quelques sujets. Nicolas FLORIAN, et c'est, quelque part, aussi, ce qui fait l'originalité du personnage, savait rester humble et courtois. Sa bonhomie et sympathie manqueront dans cet hémicycle. Il avait l'esprit de synthèse, savait écouter et respecter tout en étant exigeant et clair sur ses positionnements et choix. Je sais la douleur de ces moments de perdre un être cher. Pourtant, il nous faut continuer, il vous faut continuer, chers collègues Républicains, à avancer. Nous vous renouvelons nos témoignages de soutien et de sympathie dans cette épreuve vécue.

Notre séquence institutionnelle se tient dans un moment particulier de notre histoire collective. Les guerres rythment notre quotidien. Chaque jour qui passe amène son lot d'inquiétudes, de menaces. Sur notre planète, un humain sur huit est confronté à la guerre et les conséquences résonnent jusque dans notre pays. Pour ce qui nous concerne, toutes et tous le savez, nous sommes pacifistes et nous voulons rester des pacifistes. Nous condamnons tous ces conflits, qu'ils soient au Proche-Orient, en Ukraine ou ailleurs. Notre parti, le Parti communiste, a toujours condamné l'agression odieuse de POUTINE, la violation du droit international et les crimes de guerre. Nous appelons partout à la paix sans capitulation de l'agressé. Depuis quelques semaines, en France, en Europe, le discours c'est, et on l'a entendu dans quelques propos, c'est la course folle aux armements qui prévaut. Et là, comme par hasard, le problème d'argent ne se pose pas.

Qui peut croire que les peuples gagneront à cette course folle aux armements ? Le plan européen d'économie de guerre est chiffré aujourd'hui à 800 milliards d'euros. Est-ce que cela peut être un gage de paix pour notre planète ? Nous ne le pensons pas. Jouer sur les peurs, comme le fait le Président de la République, en demandant du courage au monde du travail n'est pas acceptable, sauf à vouloir demander, une fois de plus, des sacrifices à celles et ceux qui font les richesses de la France. Cet effort de guerre, pour notre pays, c'est 30 à 40 milliards d'euros à trouver de plus par an. Qui, à coup sûr, et on vient de l'entendre, seront puisés et sur les travailleuses et les travailleurs et sur les besoins collectifs de nos collectivités locales en termes de budget. Les seuls gagnants, dans l'affaire, ce seront, comme toujours, les marchands de canons.

Évoquer cela ne m'éloigne pas des problématiques que nous rencontrons budgétairement pour répondre aux besoins et attentes de notre territoire néo-aquitain. Les choix faits dans le cadre du budget 2025, au moment où nous l'avons voté, c'était moins 200 millions d'euros

de budget qui ont eu comme répercussion, ces moins 200 milliards d'euros de budget, des répercussions en plus ou moins sur nos politiques d'intervention sur le territoire. Le budget BAYROU, on aurait pu croire que cela aurait du positif, a corrigé très partiellement ces pertes. Si, bien évidemment, nous discuterons du budget supplémentaire au mois de juin, de la réalité de l'atterrissage, Monsieur le Président, chers collègues, nous voudrions attirer votre attention sur ce qui nous semble devoir être tenu en compte à l'avenir. Première remarque, en lien avec nos interventions économiques qui se font à chaque fois, dans un cadre précis, les éco-socio-conditionnalités, avec un suivi rigoureux, souvent avec la commission d'évaluation des politiques publiques, nous ne pouvons pas ignorer que, globalement, les aides aux entreprises, c'est un « pognon de dingue » qui n'est ni contrôlé ni évalué. Un journal titrait, ce weekend et nous parlait de 150 à 250 milliards d'euros qui seraient donnés annuellement aux entreprises. Nous entendons avec impatience le rapport de la commission d'enquête sénatoriale qui a été saisi sur le sujet qui dit aujourd'hui qu'il n'y a aucune administration qui ne dispose de moyens et d'une vision claire pour contrôler le bienfait de ces aides. Aujourd'hui, nous pensons qu'il faut rester exigeant et vigilant sur le ruissellement de ces aides pour les territoires et les populations. Nous espérons que la commission qui a été mise en place nous amènera quelques éléments de clarté.

La deuxième remarque part aussi d'un sujet d'actualité au regard des scandales qui éclatent aujourd'hui à partir de l'affaire de l'établissement scolaire de Lestelle-Bétharram. Il y a, hélas, beaucoup d'autres établissements où des faits similaires se sont déroulés, y compris dans notre région. Je me garderai bien évidemment d'aborder le fond de ces affaires en souhaitant simplement que, là aussi, la commission d'enquête aille au bout de son travail et de ses conclusions.

Vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Président, notre sensibilité politique a toujours pensé et pense toujours que les collectivités locales ne devraient pas financer l'enseignement et l'école privée. Aussi, au regard de ces actualités, nous pourrions profiter de dépoussiérer et de réactualiser le règlement de nos interventions et soutiens financiers en nous en tenant au minimum à ce que nous impose la loi et exiger auprès de ces institutions une présence dans les conseils d'administration, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, pour savoir réellement à quoi est utilisé notre argent. Un élève est un élève, je vous l'accorde, mais quand on fait le choix du privé, on assume. Ce n'est pas à la collectivité de payer les choix que nous faisons individuellement pour le privé. Et je pourrais, j'en discutais avec le Vice-président NEMBRINI il y a quelques instants, donner des faits qui devraient attirer notre attention et qu'il a semblé-t-il partagés.

Troisième remarque, en juin, nous aurons certainement un premier échange sur une décision pour instaurer au niveau régional un versement mobilité qui ne serait, de notre point

de vue, que justice, au regard des politiques que nous développons sur ce territoire. Déjà nous entendons, et j'en ai été moi-même destinataire, d'écrits et d'appels pour une non-application au prétexte d'une trop forte pression fiscale sur les entreprises. Nous croyons, pour ce qui nous concerne, plutôt à la bonne vertu d'une mise en place d'une telle contribution. Cela répondrait à la fois aux besoins de financement des mobilités, aux besoins du développement des territoires aquitains, aux besoins du développement durable permettant un déplacement des salariés et des populations pour se rendre sur leur lieu de travail. Face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, les chantages du patronat et du Medef sont insupportables au regard des cadeaux fiscaux qu'ils ont eus ces dernières années. Je nous rappelle, quand même, qu'on a supprimé la taxe professionnelle sur les territoires, ce qui était un plus pour les collectivités, on a mis fin à la CVAE et, en plus, sont venus se rajouter les cadeaux sur les cotisations sur les bas salaires. Et j'oublie certainement d'autres dispositions qui ont été prises. L'éternelle rengaine donc a toujours cours. « On est trop taxés, l'impôt est insupportable. Quant aux cotisations dites patronales, elles nous écrasent. » Pas un jour sans entendre ces plaintes. Là aussi, pour être clair, si impôts et taxes et cotisations existent, c'est qu'il y a un travail de production des richesses qui sont le fruit des salariés et des travailleurs. Celles et ceux que, il y a 5 ans, on applaudissait, le soir, à nos balcons, celles et ceux qui se lèvent le matin de bonne heure et qui travaillent parfois la nuit et le weekend.

Si tout allait aussi mal en France, je terminerais par-là, comment expliquer le versement record de dividendes en 2024 ? Selon un rapport, ce n'est pas le Parti communiste qui le dit, c'est le rapport Anderson, ce sont 100 milliards d'euros qui ont été versés en dividendes en 2024, soit 8 % de plus que l'année précédente.

Nous pensons donc essentiel de réformer en profondeur la fiscalité avec une plus grande contribution des grandes entreprises et des plus hauts revenus, afin d'assurer une véritable justice fiscale. Cela permettrait d'intervenir et de répondre aux besoins croissants des populations en matière de services de proximité, de santé, de formation, d'éducation et d'infrastructure. Et, comme je l'ai déjà dit, également, de voir que nous pouvons travailler à une véritable décentralisation.

Un mot sur les questions d'agriculture, pour terminer mon propos. Et ça sera très bref. Il y en a qui veulent faire de la récupération des élections des chambres d'agriculture, sauf que les agriculteurs, ils ont exprimé un cri de détresse, un cri de souffrance. Il y a, aussi, malheureusement, des silences qui se sont exprimés, ce qui veut dire que les politiques qui sont mises en place au niveau national et européen ne les satisfont pas. J'ai cru comprendre qu'il y avait un satisfait du travail de la commission que nous avons partagé ici, la MIE. On l'a tous partagé. Mais je crois que ce qui manque et, d'ailleurs, il y a un industriel de l'agriculture

qui s'est exprimé sur le Journal du dimanche. Certains le connaissent peut-être. Il est chargé des coopérations agricoles. Il demande aux distributeurs de mettre fin à la guerre des prix. Ce qu'il manque dans l'agriculture, ce n'est pas moins de réglementation, plus de réglementation, c'est la reconnaissance du travail qu'ils font, qui passe par la rémunération du prix de leur production. Et, effectivement, c'est l'enjeu principal auquel il nous faut répondre. Et, si nous voulons y répondre, il faudra effectivement qu'il y ait des réformes et qu'il y ait des décisions, mais qui aillent dans le sens d'une véritable rémunération et reconnaissance de ce qu'est le travail d'un agriculteur aujourd'hui. Je vous remercie.

GROUPE PRG LE CENTRE GAUCHE

M. ARMAND. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord excuser l'absence de notre président de groupe, Jean Philippe PLEZ, souffrant, aujourd'hui. Le groupe PRG, le centre gauche tient à s'associer à l'hommage rendu à Nicolas FLORIAN, élu qui aura su marquer les esprits au fil de ses mandats régionaux, notamment par des prises de parole toujours respectueuses du débat démocratique. Cela doit nous rappeler l'importance des rapports humains. Et la fragilité de la vie. Sachons préserver l'essentiel et voir où se situe véritablement ce qui fait le sel de la vie et l'essentiel de nos vies. La séance plénière qui nous attend est marquée, au niveau régional, par l'ombre des élections aux chambres d'agriculture. Le scrutin a mis en lumière la colère qui couve dans nos campagnes et au sein du monde agricole. C'est aussi et tout à la fois la fin d'un modèle agricole, de la prédominance de son principal syndicat et la remise en cause de la mondialisation heureuse. C'est surtout l'occasion d'aller de l'avant alors que les défis ne manquent pas. Ayons la clarté de le dire, si la colère est légitime, la violence souvent affichée par certains n'est pas tolérable. Il faut néanmoins répondre à cette colère et y répondre par la clarté de nos politiques, clarté, mais aussi clarification. La Région Nouvelle-Aquitaine a besoin d'un cap clair, entre conventionnel, sortie des pesticides, crise du bio, HVE, gestion de l'eau, concurrence, mais, en même temps, d'un cap qui soit réaliste et soutenable, dans un contexte actuel de « disconcurrence » déloyale pour nombre de nos agriculteurs. L'heure est grave et la politique nécessite des choix éclairés à la lumière du contexte économique et des fortes attentes du secteur et à la lueur du réchauffement climatique. J'étais déjà intervenu sur cette question de la « disconcurrence » lors de notre plénière agricole. Et notamment sur la question de la production de cerises du Roussillon ou de la noisette du Lot-et-Garonne. Alors même qu'on importe des produits de l'étranger qui ne garantissent même pas la sécurité sanitaire de nos populations. Mais rien de cela ne se fera par la contrainte, en l'absence de

dialogue ou sans ce bon sens paysan qui est encore une boussole, rien ne saurait se faire à marche forcée et au péril de notre agriculture fragilisée par une mondialisation tous azimuts.

Notre séance plénière est également marquée du sceau de la guerre en Ukraine. Ce conflit n'est pas aux portes de l'Europe, il est en Europe. La politique menée par les États-Unis, « America first », vient crédibiliser l'ambition d'une Europe plus intégrée, ambition portée par le PRG. En effet, nous avons besoin de plus d'Europe et nous avons besoin de mieux d'Europe. Une diplomatie et une défense européenne sont aujourd'hui le minimum pour exister sur la scène internationale. La Région Nouvelle-Aquitaine a aussi un rôle à jouer. C'est d'ailleurs déjà le cas. Entre aéronautique, cybersécurité, aérospatiale et industrie de la défense, notre région est particulièrement investie sur ces questions, n'en déplaise à nos collègues qui imaginent que l'on peut aujourd'hui faire la paix sans préparer la guerre. N'oublions pas non plus que notre groupe a souvent alerté, sans succès, sur ces questions. Ainsi, dès 2021, notre groupe avait proposé le dépôt d'une motion relative à Starlink lors de son installation en France. Et en ayant à l'esprit les problèmes géopolitiques qui risquaient d'apparaître. Plus récemment, lors des dernières élections européennes, le PRG, bien seul, a parlé du problème de la protection des données qui sont et seront aussi à l'avenir un enjeu de souveraineté. À ce jeu, il est révélateur de noter le silence des uns et les alliances de circonstance des autres, entre extrêmes, deux revers d'une même pièce, celle de l'antisémitisme et de la compromission avec la Russie de Poutine. Il est évident que la situation géopolitique actuelle est, a minima, très préoccupante. Elle va probablement entraîner de nouveaux ajustements au niveau de l'État, tant sur les dépenses que dans les priorités, car tout va effectivement s'effacer et se trouver modifié par la perspective d'un embrasement. De nouvelles coupes sont ainsi à prévoir dans les politiques publiques.

On peut le déplorer, mais la politique du réel a aussi ses raisons. On peut le déplorer encore et toujours, car cela procède d'un État encore trop centralisé alors que la qualité de l'action régionale est reconnue. Ici comme ailleurs, l'avenir passe par la réactivité face aux crises. De la COVID à la géopolitique, la Nouvelle-Aquitaine a toujours su faire preuve de volontarisme et d'ambition dans la décentralisation.

Sans transition et pour information, Monsieur le Président, notre groupe ne participera pas à l'exercice fastidieux du vote des motions, dont le nombre exponentiel est devenu inversement proportionnel à leur intérêt. Je vous remercie.

Mme PINVILLE. - Monsieur le Président, chers collègues, avant toute chose, je souhaite également prendre un moment pour honorer la mémoire de Nicolas FLORIAN, ancien Maire de Bordeaux et notre ancien collègue au sein de cette Assemblée dont la disparition soudaine nous a profondément touchés. Nous avons partagé avec lui des débats parfois engagés, toujours constructifs. Nicolas FLORIAN était un homme de terrain, sincèrement attaché à sa ville et à ses habitants. Un élu investi, un homme courtois et respectueux qui a toujours cherché à servir avec engagement et fidélité à ses convictions. Sa disparition laisse un grand vide. Bordeaux et la Nouvelle-Aquitaine perdent une voie importante, un acteur majeur du débat public. Au nom du groupe socialiste et apparentés, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui ont cheminé à ses côtés. Dans le respect de la mémoire de Nicolas, il nous revient de poursuivre notre travail avec la même responsabilité, la même conscience de l'importance des enjeux qui nous attendent et la même exigence de responsabilité et de service de l'intérêt général qui l'animait. Dans un monde en perpétuel bouleversement, marqué par des crises multiples, notre Région doit affirmer son rôle sur la scène européenne et internationale. Notre engagement européen est incarné par des élus investis, à commencer par notre collègue Isabelle BOUDINEAU dont la récente élection à la présidence de la délégation française du comité des Régions européen est une fierté pour nous tous et pour la Nouvelle-Aquitaine. Elle portera aujourd'hui une délibération majeure concernant la mise en place d'un fonds de coopération interrégionale avec l'Émilie-Romagne, la Hesse, la Moyenne-Franconie et le Québec, qui permettra d'échanger sur des enjeux cruciaux comme la transition écologique et l'innovation. Ces coopérations sont essentielles. Elles nous permettent d'agir au-delà de nos frontières, d'échanger nos savoir-faire et de renforcer nos politiques publiques par le partage d'expériences.

Mais si l'Europe est un atout, elle doit aussi devenir une force politique et stratégique plus affirmée. Si nous devons renforcer notre autonomie stratégique, c'est aussi parce que certaines menaces viennent désormais de ceux qui furent jadis nos alliés. D'abord, sur un plan sécuritaire, l'attitude de Donald TRUMP en est la preuve. L'humiliation faite à Volodymyr ZELENSKY, ses revirements sur le soutien à l'Ukraine et sa proximité toujours plus inquiétante avec Vladimir POUTINE révèlent son mépris pour l'ordre international et sa volonté de fracturer notre unité occidentale et européenne. TRUMP ne cache plus son projet, négocier directement avec la Russie en nous excluant du processus. Comme si nos

démocraties n'étaient que de simples spectatrices d'un nouvel ordre mondial dicté depuis Washington et Moscou. Mais également sur un plan commercial puisque le président américain menace d'imposer des droits de douane exorbitants et punitifs sur le cognac, sur les vins et sur les spiritueux. Si cela se concrétise, certains, ici, dans cette Assemblée, devront assumer leurs applaudissements lors de la victoire de TRUMP auprès des acteurs néo-aquitains de cette filière.

Alors, il est clair que l'Europe ne peut plus se contenter de subir, elle doit se donner les moyens d'agir. Face au populisme et à l'autoritarisme, nous devons répondre par plus de cohésion, plus d'indépendance et plus d'audace. Dans ce contexte incertain, nos territoires ont besoin d'une économie ancrée dans les réalités humaines et locales. C'est tout l'enjeu de la stratégie de l'économie sociale et solidaire 2025-2028 que nous défendons aujourd'hui. L'ESS n'est pas une économie marginale, c'est un levier de transformation sociale et environnementale. Elle prouve que performance économique et utilité sociale ne sont pas incompatibles. Avec cette nouvelle stratégie, nous allons renforcer l'accompagnement des structures de l'ESS, amplifier leur impact sur l'emploi et favoriser leur rayonnement à toutes les échelles. Dans la même dynamique, nous nous engageons aujourd'hui pour les tiers-lieux, ces espaces hybrides qui sont devenus de véritables laboratoires d'innovation sociale, économique et culturelle. Avec la stratégie tiers lieu 2025-2028. Nous voulons leur donner les moyens de se structurer, de se pérenniser et de s'étendre. Ce sont des espaces de transformation où se croisent l'entrepreneuriat, la culture et la transition écologique.

Enfin, je veux terminer sur un engagement fondamental pour notre Région, la culture et le patrimoine. Aujourd'hui, nous allons renouveler deux conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la culture et du patrimoine. Outils essentiels à la vitalité culturelle des territoires néo-aquitains. En Nouvelle-Aquitaine, nous faisons le choix d'une culture vivante, accessible et audacieuse. Parce que défendre la culture, ce n'est pas un luxe, c'est un investissement dans notre avenir commun, un investissement dans la solidarité, l'unité et la cohésion de notre société.

À travers l'ensemble des formes artistiques, nous explorons notre humanité commune, nous partageons des histoires et nous forgeons des liens profonds entre nous. La culture est une réponse à bien des mots de notre époque, elle rassemble, inspire et renforce notre société. Et je suis fier de faire partie d'une majorité qui l'a compris et qui mène un travail acharné en ce sens. Enfin, pour conclure à travers ce sujet, nous affirmons une même vision, celle d'une Nouvelle-Aquitaine solidaire, audacieuse et tournée vers l'avenir. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de consolider notre modèle régional, de renforcer nos atouts et d'innover dans notre manière de concevoir l'action publique. C'est cette responsabilité qui nous incombe, celle de construire un territoire où la solidarité, l'intelligence collective et l'engagement public

sont les piliers de notre action. C'est cette responsabilité que nous continuerons d'assumer avec ambition et détermination. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Martine. Nous allons maintenant passer aux différents dossiers. Mylène.

Mme VILLANOVE. - Merci, Monsieur le Président pour vos mots d'accueil. C'est avec une profonde émotion que je siége aujourd'hui pour la première fois dans l'hémicycle du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Je mesure l'honneur et la responsabilité qui m'incombent en succédant à Nicolas FLORIAN. Il était un ami cher et je tiens à saluer sa mémoire et son engagement au service des Néo-Aquitains et de notre région. Mes pensées vont aujourd'hui à Hélène, son épouse, et Antoine, son fils. Je m'attacherai à travailler dans la continuité de son action, avec humilité et détermination au service de nos concitoyens. Je vous remercie pour vos mots d'accueil.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci et bienvenue, Mylène. L'heure est passée. Qu'est-ce qu'on prend comme temps pour dire des choses que personne ne retient. Sauf peut-être ce que peut dire le Président. Non, non, je retire ce que j'ai dit là. Mais c'était drôle, comme veut bien le reconnaître ma chère Andréa. Alors Laurent LAMARA et Frédéric JOINT sont donc à la commission permanente. En tout cas, ils sont à la commission permanente.

N°01

Vote sur : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL – DECISION DE REMPLACEMENT ET COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**02 – L'ESPRIT CREUSE - UN PACTE TERRITORIAL POUR BÂTIR LA RURALITÉ DE
DEMAIN (23)**

M. LE PRÉSIDENT. - Laurence ROUÈDE et/ou Geneviève BARAT.

Mme ROUÈDE. - Merci. Monsieur le Président. Oui, président, chers collègues, juste un petit propos introductif, et ensuite Geneviève BARAT, déléguée à la ruralité, explicitera. C'est juste pour vous présenter et mettre en valeur ce travail participatif qui a abouti à cette proposition d'un plan particulier pour la Creuse version numéro 2 qui s'appelle Esprit Creuse où, main dans la main, et il faut le saluer et les remercier, plus de 250 personnes ont travaillé à la suite du plan particulier pour la Creuse, première version qui avait déjà été élaborée en 2019, pour proposer pour ce Département, qui est un département d'hyper-ruralité, une ambition partagée de sorte qu'État, Région, Département, collectivités, et un certain nombre d'acteurs sociaux, économiques, œuvrent ensemble, avec un plan guide, avec ce pacte particulier qui s'appelle Esprit Creuse, pour accompagner le territoire et ses acteurs à se mobiliser et à faire émerger un certain nombre de projets qui sont extrêmement importants.

On est évidemment, là, il faut le souligner, à la fois dans une dynamique collaborative et très positive, très participative. Justement, pour donner ce coup de pouce particulier sur un territoire dont on a trop l'habitude de dire qu'il fait face à des problématiques de déprise et à une certaine fatalité. Eh bien, non, nous sommes là dans une démarche positive, il faut le dire, où on va accompagner les territoires de la Creuse sur les 3 grands défis que les acteurs du territoire eux-mêmes ont décidé comme étant les défis majeurs de la Creuse dans les années qui viennent, transition écologique, accès aux services, réussite de la jeunesse. Je laisserai évidemment Geneviève BARAT en parler. Je voulais juste préciser et rappeler que cette démarche Esprit Creuse vient s'appuyer, s'asseoir, du côté de la Région, sur le travail que nous faisons déjà, que nous portons déjà avec les contrats de territoire, les 4 contrats de territoire de la Creuse. Et c'est l'occasion de saluer le travail et des services et de nos collègues, les 4 élus référents du territoire de la Creuse qui accompagnent déjà un certain nombre de projets et l'émergence de ces projets pour faire à la fois de ce territoire, de ce département et de cette vision de l'hyper-ruralité, aussi, un territoire de réussite. Et je tenais à saluer particulièrement le travail qui est mené sur ces contrats de territoire. Et je cède la parole à Geneviève BARAT qui va vous développer plus explicitement les actions qui vont être proposées.

Mme BARAT. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, comme Laurence vous l'a dit, c'est l'Esprit Creuse, impact territorial pour bâtir la ruralité de demain. Voilà le nom. Les trois défis, elle en a fait part. Pour mémoire, le plan particulier précédent, 2019-2021 avait vu la Région investir la restructuration du lycée des métiers du bâtiment de Felletin avec 46 millions d'euros. Donc, en réponse à ces trois défis, il y a un premier axe : bâtir un modèle de transition écologique pour l'hyper ruralité, avec un sujet de l'eau. Connaître, préserver, sécuriser la ressource en eau, adapter et anticiper les usages. Donc, quelques exemples. Mettre en place un plan de gestion départementale des étangs. Accompagner l'évolution des pratiques forestières et agricoles sur les têtes de bassin, garantir la qualité sanitaire des baignades en milieu naturel et le dispositif de soutien aux éleveurs pour l'autonomie en eau, déjà bien soutenu par la Région de façon ancienne. Après, un axe bâti ancien. Favoriser la rénovation du bâti ancien et développer une filière d'écoconstruction. Le Conseil régional et la région académique de Nouvelle-Aquitaine ont décidé d'unir leurs labels à la création d'un campus régional du patrimoine bâti, de la restauration et de l'écoconstruction. Ce campus a comme support le lycée des métiers du bâtiment. Et il agit en faveur de l'orientation professionnelle choisie, du développement des parcours de formation d'excellence et de l'innovation dans les domaines des matériaux de construction, particulièrement filières biosourcées, etc.

Le développement équilibré du territoire et du logement. Les centres bourgs, marqués par une déprise et avec une vacance très marquée. Il y a décision vraiment d'agir sur la rénovation de ces centres bourgs. Quelques exemples, végétalisation des espaces, création de logements transitoires pour les apprentis saisonniers et étudiants et salariés. Le développement des solutions innovantes pour la mobilité en ruralité. La Creuse étant un espace peu dense, la voiture individuelle est souvent le principal véhicule de transport. Donc, là, il faudrait un peu travailler sur des alternatives avec le covoiturage, par exemple. Et puis, naturellement, veiller à l'efficacité de nos transports, qu'ils soient TER ou bus. Faire de la vie en Creuse une chance en offrant des services adaptés aux attentes des habitants. Valoriser le numérique par un campus numérique et poursuivre les expérimentations en télémédecine. Inventer les services itinérance et proximité, inventer les solutions du dernier kilomètre. Avec la mise en place, éventuellement de maisons mobiles, 23, pour promouvoir des industries métallurgiques. Et aussi, on a des expériences de soutien à l'offre culturelle comme le bus de Musique en marche qui fait des concerts en milieu rural. Mutualiser, mettre en réseau les acteurs. Naturellement, réfléchir, développer des solutions de commerce de proximité innovantes. Naturellement, soutenir les derniers commerces, ce qu'on fait déjà dans nos contrats. Les centres bourgs, mobiliser la revitalisation des centres bourgs en s'appuyant particulièrement sur l'AMI de la Région revitalisation des centres-villes et centres bourgs.

Mettre en place des actions de collectifs de proximité qui sont portés dans les contrats de territoire. Accompagner les lieux hybrides, tiers-lieux, changements.

Troisième axe, bâtir un département éducatif rural qui mise sur la jeunesse. Thématique absente du précédent plan particulier, l'éducation est placée au cœur du nouveau pacte. Naturellement, il faut aussi garantir que les petits Creusois puissent accéder aussi aux filières d'excellence. Avec un axe sur la petite enfance et jeunesse, offrir des solutions d'accueil, mailler avec des solutions de garde adaptées et former des professionnels de la petite enfance. C'est très important. On en manque. Construire un parcours global pour les jeunes avec toutes les forces vives du territoire. Orientation, attractivité du métier, formation des nouveaux professionnels. Dans le cadre de la compétence orientation, la Région concentre son action sur la diffusion et la promotion de la connaissance des métiers. Elle a mis en place plusieurs outils. L'olympiade des métiers et le réseau des 1 000 ambassadeurs métiers et la création d'une école de la seconde chance.

Filières. Conforter les filières qui peuvent faire rayonner la Creuse. La structuration des filières. Pour mémoire, poêle de masse, design, bio compost, bois, industrie, arts textiles et tissés. Naturellement, la Région s'appuie sur 3 lycées où il y a une accession à l'enseignement supérieur, le lycée Raymond LOEWY de La Souterraine avec un fort investissement, le lycée des métiers du bâtiment, et le lycée agricole d'Ahun. Voilà pour l'agriculture. Donc, il y a aussi une ambition de créer des petites universités de proximité. Soutenir, aussi, le développement de l'agriculture et accompagner la structuration touristique. Accompagner la diversification agricole puisque le pari va être de relever le renouvellement des générations. Promouvoir la destination touristique Creuse et mettre en valeur la vallée de la Creuse et renforcer l'attractivité du lac de Vassivière.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Geneviève. C'était exhaustif. Je rappelle aussi que nous avons pris une initiative entre le Département et la Région, et Françoise JEANSON a porté ce dossier, qui est la mise à disposition de véhicules électriques aux personnes accompagnantes des personnes âgées à domicile ce qui a été une première en France, qui se développe je crois maintenant en Gironde, aussi. Parce que pour exercer ce métier de chien qu'est le métier d'accompagnant à domicile de personnes âgées il y a à la fois une structuration nécessaire pour ne pas laisser des grandes structures privées exploiter ces personnes et, deuxièmement, de leur offrir les moyens de pouvoir se déplacer d'une personne âgée à une autre. Et avec, en même temps, bien entendu, le grand projet du lycée Felletin, cher Jean-Louis, pour lequel les travaux avancent bon train.

Et l'invention, Geneviève en a parlé tout à l'heure, du poêle de masse. Pour tous ceux qui veulent rénover leur maison, il y a, sur Felletin, la proposition de construire des poêles de masse, qui ne dégagent aucun gaz à effet de serre et qui, avec trois bûches, chauffent une maison pendant 12 heures. Approuvé sous vos applaudissements. Oui.

M. PERREAU. - J'aurais souhaité faire une intervention, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y mon vieux.

M. PERREAU. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, ce plan particulier pour la Creuse est un pari et nous espérons que la réussite des nombreuses initiatives annoncées, un territoire apprenant pour la jeunesse et pour tous, exemplaire dans les services offerts en termes de santé, de mobilité et d'encouragement des filières qui peuvent faire rayonner ce Département, trop souvent cité pour ses manques ou prétendus tels. En effet, si l'Esprit Creuse, ce pacte territorial pour bâtir la ruralité de demain est un défi, il l'est pour la Nouvelle-Aquitaine dans son entier, car il interroge la question du développement, de l'épanouissement de l'ensemble des territoires de notre grande région. De l'hyper-ruralité ainsi désignée tout autant que l'hyper-ville qu'est la métropole de Bordeaux. Comment penser ou imaginer que nous ne sommes pas tous liés légalement par la fusion voulue par la loi NOTRe et moralement par le vouloir être ensemble que nous assigne de dessiner notre Assemblée d'élus Néo-Aquitains. Décider par notre vote ce qui est bon pour la Creuse nous impose de définir et d'exprimer pareillement le projet que porte la Nouvelle-Aquitaine. Et quel est-il ? Comment le décrire et l'exprimer afin que se développe sinon une identité, concept difficile à manier, mais un sentiment d'appartenance de tous pour chacune et chacun ?

L'examen de ce plan nous apporte quelques réponses en termes de motivation à agir et en termes de méthodes et d'outils pour réussir ce travail, ce chantier enthousiasmant. On mettra tout le monde autour de la table, c'est ce qui est décrit. Le comité de pilotage proposé sous l'autorité de la préfecture n'oublie personne et saura être proche des membres des groupes thématiques. Mais, avant tout, il faudra que chacun soit capable de penser contre lui-même. Car, comment vouloir une eau potable pour tous sans s'interroger sur le revenu décent des agriculteurs plutôt que sur le chiffre d'affaires des marchands de pesticides bien en cours actuellement. Comment réaliser, comme il est dit, la remise en service éventuelle des petites lignes ferroviaires ? Alors que nous sommes à la peine pour une ligne existante, Guéret-Felletin. Comment s'appuyer sur une économie sociale qui représente 18 % voire 30 % de la part des emplois dans le sud du département alors que, partout, le monde associatif est menacé dans les soutiens qui lui sont apportés ?

Il faudra mobiliser tous les dispositifs d'évaluation des politiques mises en œuvre, des projets accompagnés, des réussites, bien sûr, mais aussi réexaminer systématiquement les dossiers refusés pour comprendre pourquoi et différencier la nature du refus de son utilité potentielle. C'est là une condition des utopies réalistes annoncées. On cite des micro-universités, des thérapies non médicamenteuses, de l'habitat inclusif. Par exemple, on pourrait imaginer qu'il soit pensé aussi pour des personnes électrosensibles. Eh oui, tout semble possible, ici.

Mais, en préambule, en deux lignes, la délibération évoque littéralement l'incidence financière du présent pacte par une incise : « Mobilisation des budgets régionaux au fil de l'eau, selon les projets, leur éligibilité au règlement d'intervention au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ». Pouvons-nous réussir cette volonté présente en additionnant les contraintes de chacune des mairies penchées au-dessus du berceau ? Assurément, il nous faut cet outil critique commun, celui de la confiance, et la capacité à se remettre en question comme ciment pour que l'enthousiasme généré n'ait pas comme seul reflet le raisonnable éteignoir de la réelle innovation.

Comme de nombreux conseillers et conseillères, je participe le plus possible aux webinaires organisés par la DATAR et je constate régulièrement que mon territoire est coloré de la même façon que la Creuse. Et nous sommes rarement les champions de l'offre médicale ou du revenu par habitant. Et, pourtant, nous savons que le bien vivre est à portée de moyens et de volonté. La ruralité en Nouvelle-Aquitaine, c'est 93 % des communes, 51 % de la population régionale et la Région affiche l'ambition que les projets de la ruralité des contrats de territoire puissent a minima représenter 20 % des soutiens financiers de la politique contractuelle. Alors, on voit ici l'importance de la délibération qui nous est soumise. 179 conseillers et conseillères de Nouvelle-Aquitaine sur 183 ne sont pas de la Creuse. Et, pourtant, pour paraphraser une saillie bien connue, nous sommes tous des Creusois et des Néo-Aquitains. C'est pour cela que nous voterons oui pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Thierry. Deux points. Le premier point, il est évident que je ferai en sorte que la Région appuie de toutes ses forces pour que l'État assume ses responsabilités sur la ligne Busseau-Felletin. Deuxièmement, je rebondis, avec le recul sur ce qu'a évoqué Guillaume GUÉRIN tout à l'heure. Je ne partage pas tout, mais je partage ce que j'évoque régulièrement. J'ai eu à signer un contrat de ville. Savez-vous combien il y avait de signatures dans ce contrat de centre bourg ? 17. Comment voulez-vous que nos concitoyens, quand il n'y a pas un responsable, un patron, voient que les choses avancent ? Parce que derrière ces 17 signatures, il y a 17 agents, dans chacune des collectivités. Et on s'étonne que cela coûte cher. Le temps de chaque collectivité, c'est 6 mois. Et il faut qu'il y ait un sous-préfet derrière chaque ruban.

Donc on est là-dedans dans ce qui coûte cher en France et ce qui retarde la décision publique. Je voulais témoigner de mon humble niveau de Président de ce problème. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Vive la Creuse.

N°02

Vote sur : L'ESPRIT CREUSE – UN PACTE TERRITORIAL POUR BÂTIR LA
RURALITÉ DE DEMAIN (23)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :

ETCHECAHARRETA Bixente concernant la Caisse des dépôts et Consignations - lien professionnel (Arrêté de dépôt n°2022_0054_DARE)

03 –STRATÉGIE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (SRESS) 2025-2028
« CONFORTER LE RÔLE DE L'ESS COMME LABORATOIRE D'INNOVATION SOCIALE
ET DE RÉPONSE AUX ENJEUX DE TRANSITION, DU LOCAL À L'INTERNATIONAL »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'économie sociale et solidaire, Maud CARUHEL. On va essayer d'accélérer parce que je vois déjà des départs sur les bancs. Donc vous saurez résumer.

Mme CARUHEL. - Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous. J'ai déjà la pression. Effectivement, on vous présente aujourd'hui notre stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire. En propos liminaires, je voulais spécifier que l'ESS est au cœur de la compétence économique, depuis les lois HAMON de 2014 et loi NOTRe de 2015. L'ESS participe au développement économique et à l'attractivité de nos territoires. On en a parlé tout à l'heure. Il est important aussi de préciser que la Région Nouvelle-Aquitaine a investi pleinement ce champ de l'ESS de l'économie sociale et solidaire et a participé au maillage territorial depuis maintenant quasiment 10 ans dans sa politique de soutien et d'accompagnement dans son service dédié et également son budget dédié. À l'échelle régionale, ce sont plus de 20 600 établissements référencés structures de l'ESS. Ce sont plus de 250 000 emplois. Et ce sont plus de 1,3 million de bénévoles engagés dans ces structures de l'ESS, donc quasiment un sixième de la population de notre région Nouvelle-Aquitaine. Donc, forte de ce bilan, cette stratégie, elle a été coconstruite avec l'ensemble des acteurs de l'ESS et les têtes de réseau. Cette concertation a été menée sur l'ensemble de l'année 2024, parce qu'il nous paraissait important, comme c'était un sujet important, de ne pas bâcler les choses et de prendre vraiment le temps de cette concertation et de rencontrer les uns et les autres. Sur la fin d'année, nous avons fait un bilan de cette concertation et quatre axes en sont sortis : renforcer les modèles économiques hybrides des structures de l'ESS, développer les compétences et l'innovation sociale, encourager les coopérations et intégrer l'ESS dans les politiques publiques.

Donc cette concertation nous a permis de venir alimenter cette stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire et de construire trois ambitions autour de cette stratégie. Première ambition, soutenir le modèle d'agir et d'entreprendre de l'ESS comme laboratoire des transitions. On renforce et on continue à être existant sur l'innovation sociale. C'est un véritable levier pour expérimenter les transformations de demain. Cela a été prouvé sur les différents territoires. C'est continuer, aussi, d'accompagner l'écosystème pour que ces structures de l'ESS puissent se développer tout au long de leur vie, de la création jusqu'au développement de leurs activités sur les territoires. C'est évidemment valoriser et promouvoir les coopérations. C'est l'ADN même des structures de l'ESS. Et c'est apporter des solutions dans le domaine des transitions. Vous avez, joints, sur vos bureaux, justement, cette stratégie régionale et des exemples donnés autour de la construction durable et du

textile, de la filière textile durable où les structures de l'ESS sont véritablement investies et, pour certaines, même, en tête de file sur ces nouvelles façons d'entreprendre et d'encourager et de développer les transitions.

La deuxième ambition mise en avant dans cette stratégie régionale, c'est susciter l'engagement et la participation citoyenne. Déjà, à notre niveau, en tant que collectivité, c'est s'engager sur notre schéma d'achats socio-responsables. On en a parlé lors d'une plénière. Un bilan va être fait sur cette année 2025 avec les perspectives à venir. C'est travailler en transversalité. Patrick GUILLEMOTEAU qui est à la tête, avec Sandrine DERVILLE, et nous-mêmes, côté ESS, économie circulaire, nous sommes aussi engagés dans ce SPASER. C'est un véritable outil pour avancer dans nos politiques publiques. Dans cette deuxième ambition, c'est continuer à sensibiliser la jeunesse à ce qu'est l'ESS. Nous avons et nous continuerons à contractualiser avec les rectorats pour être présent dans cette sensibilisation auprès de l'ESS. Nous avons un dispositif porté par l'association Expert qui est une association à l'échelle nationale et qui accompagne les jeunes dans cette connaissance de l'ESS et dans le développement de projets au sein des lycées. Mais, évidemment, nous sommes aussi présents dans les organismes de formation, etc. Ce qui est aussi important dans cette deuxième ambition, c'est de continuer à mobiliser les citoyens dans leur investissement dans des projets de territoire. Nous sommes présents dans tout ce qui est financement participatif. J'adopte un projet, qui est une plateforme à l'échelle régionale qui a été créée par une association en région, permet justement de financer ces projets de territoires. Et nous venons abonder pour une somme plus importante et que ces projets puissent exister. Les citoyens aussi peuvent être intégrés et nous y incitons fortement, autour de projets collectifs que sont les SCIC, les sociétés coopératives d'intérêt collectif engagées sur des projets portés par des collectivités ou des structures de l'ESS auxquelles peuvent être associés les citoyens, mais aussi les entreprises dites « conventionnelles ».

Concernant la troisième et dernière ambition de cette stratégie régionale, une gouvernance adaptée au développement de l'ESS au local et à l'international. Ce qu'on a voulu mettre en avant, c'est la contractualisation qu'on a engagée depuis plusieurs années maintenant avec les Départements pour être véritablement efficaces, efficaces dans nos interventions sur des projets. Vous avez trois conventions qui sont présentées, finalisées, qui ont été signées avec les Pyrénées-Atlantiques, les Landes et le Lot-et-Garonne. Est à venir le renouvellement de la convention avec le Département de la Gironde. Et nous avons aussi deux nouvelles conventions qui sont en cours de finalisation avec la Dordogne et la Charente et nous espérons pouvoir contractualiser avec les autres Départements de la région Nouvelle-Aquitaine. Et ce qui également est mis en avant dans cette troisième ambition, c'est faire porter l'ESS au niveau européen, dans les enjeux européens.

C'est une priorité. Certains projets ESS sont intégrés autour d'Inter Reg, de fonds européens. Et également porter la voix de l'ESS à l'échelle internationale. Vous avez, dans des plénières précédentes, voté l'intégration, sur notre territoire, du GSEF qui est une association, à échelle internationale, qui porte l'ESS, qui était jusqu'à maintenant, jusqu'à il y a 3 ans maintenant sur la Corée du Sud. Et dont le secrétariat a été sur la région Nouvelle-Aquitaine, dans cette ambition d'être véritablement présent à l'international. Cette association regroupe plus de 70 gouvernements tournés vers l'économie sociale. Et c'est une vraie possibilité de plaider et pour montrer à voir ce qui se fait sur les différents territoires et échanger dans les pratiques. Je vous invite fortement, sur la fin d'année, à la fin du mois d'octobre, au Forum international de l'ESS qui aura lieu sur Bordeaux et sera un grand temps fort où sera présenté ce qui se fait ici sur nos territoires, mais également de belles tables rondes s'imaginent pour vraiment mettre en avant l'économie sociale et solidaire.

Voilà pour ce qu'il en est de la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire. Je voulais remercier bien évidemment les services qui se sont investis pendant de longs mois, donc le service ESS. Merci à toute l'équipe. La DTPM, également, investie sur la partie concertation et le service Fonds européens qui travaille au quotidien avec le service ESS. Et je voulais remercier parce que, à mes côtés, je ne suis pas seule pour porter cette stratégie de l'ESS, mes collègues, Émilie ALONSO qui est plus particulièrement sur l'innovation sociale et le fameux AMI qui existe depuis maintenant une dizaine d'années. Et Marie-Laure CUVELIER qui est plus sur la partie Jeunesse et Europe. Donc merci à vous.

Mme BROUILLE. - Merci, Maud. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui. Madame BOULMIER.

Mme BOULMIER. - Merci, Madame la Présidente. J'ai écouté avec attention et j'ai lu le dossier à propos du projet et de l'ambition de l'ESS. Alors je crois qu'il est important de rappeler que l'ESS est un monde divers, très large. C'est un peu comme si on parlait des SEM comme d'une seule famille. C'est-à-dire que nous allons du Crédit Agricole qui fait partie de l'économie sociale et solidaire, Jardiland, etc., jusqu'à la petite association de quartier. Et, donc, je trouve que le programme est ambitieux et, en ça, je n'ai rien à dire. Je crois qu'il est peut-être tellement ambitieux qu'on en oublie quelque chose de fondamental, c'est que l'ESS est faite pour aller vers un service, parce que c'est un service qu'on donne aux autres et un service de proximité. Et à trop l'éparpiller, nous craignons que cette proximité ne se perde. D'une part. Et, d'autre part, qu'on en perde aussi, je pense, sans les citer, à certains projets très innovants, mais qui se perdent, aussi, dans le projet que nous pouvons avoir globalement. Et donc moi, je retiens un des propos que tenait Alain ROUSSET ce matin et des propos aussi que porte Françoise JEANSON dans sa délégation.

Je pense que nous pourrions donner, au sein de ces grandes ambitions, des priorités. Et je pense à la prévention, je pense à tout ce qui encadre ce que nous avons voté pour la formation des professions de santé et comment est-ce que nous nous développons cela aux côtés des populations et des jeunes. Je pense à ce qu'a fait de magnifique notre ami Philippe MEYNARD qui a participé à cette Assemblée et qui maintenant est au CESER, avec « AVC tous concernés » qui est une prévention pour laquelle il n'économise pas sa peine. Nous voterons pour, bien entendu, Madame la Présidente. Oui à ce qu'il y ait une ambition pour l'ESS, mais oui aussi pour que ces ambitions soient canalisées avec des projets efficaces et qui rendent compte de la proximité qu'ils doivent absolument apporter à nos concitoyens.

Mme BEDU. - Mes chers collègues, l'économie sociale et solidaire occupe une place importante dans notre économie régionale, mais son rôle va bien au-delà de l'économie puisqu'elle remplit une véritable mission sur nos territoires, une mission sociale, sociétale ou environnementale. Tout le panorama de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine le démontre. À cet égard, on se réjouit de la tenue, à Bordeaux, prochainement du septième Forum mondial de l'ESS qui aura lieu, pour la première fois, en France, fin octobre prochain. Il a été le fruit d'un long travail de reconnaissance qui a été réalisé par l'équipe de son maire, Pierre HURMIC. Et, vous le savez, Bordeaux assure la présidence tournante de ce forum. Donc c'est une vraie réussite pour nos territoires dans leur ensemble. Et cela va permettre de valoriser justement les actions conjointes dans l'esprit de ce qui est fait d'ailleurs avec les 3 Départements dans le programme-cadre que vous nous avez présenté, à savoir le Département de la Gironde, la Ville de Bordeaux et la Métropole. Donc l'ESS continue à maintenir des équilibres fondamentaux, souvent d'intérêt général et, pour ces raisons, elle mérite de continuer à être soutenue. Et notre Région le fait largement.

Toutefois, il y a des éléments positifs, mais nous avons quelques remarques, suggestions. Sur les éléments positifs, trois ambitions très pertinentes qui nous ont été présentées tout à l'heure, et notamment le lien avec la citoyenneté pour mieux faire connaître l'ESS. Il y a beaucoup de préjugés sur cette économie qu'on appelle parfois « parallèle ». Une contractualisation pluriannuelle qui permet de donner plus de visibilité aux acteurs et donc plus de sérénité. Et, ça, ça nous paraît très important aussi. Ces conventions de partenariat avec les trois Départements qui sont très vertueuses parce que, là aussi, elles permettent d'avoir un accompagnement qui est coordonné et qui est cohérent. Cela nous semblerait donc pertinent de les étendre aux autres Départements de notre région. Ensuite, la place de l'ESS dans les enjeux européens qui sont portés par la Région et la connexion avec les fonds européens et les ambitions européennes nous paraît également très importante.

Et, enfin, l'approche collective et partenariale qui sous-tend l'AMI innovation sociale avec les 20 domaines d'innovation sociale stratégique, devrait permettre certainement d'inspirer et aussi d'expérimenter des nouvelles solutions pour nos territoires. Parmi les remarques à partager avec vous, les quelques suggestions, un point de vigilance sur le dispositif d'évaluation d'innovation sociale puisque ce dispositif d'évaluation, qui a été travaillé et concerté, a 22 critères. Donc c'est à la fois très bien parce que cela permet de sélectionner des projets, mais par expérience, ayant été moi aussi dans l'économie sociale et solidaire, il faut juste veiller à ne pas exiger plus de l'économie sociale et solidaire que ce que l'on exige de l'économie conventionnelle qui est un petit peu moins soumise à des sujets de rendre compte. Et je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, je dis juste qu'il faut le proportionner et être vigilant de ce point de vue.

Ensuite, la gouvernance du dispositif qui nous est soumis est surprenante et effectivement, cela a été souligné par le CESER, on a noté l'absence de représentants d'unions des employeurs de l'ESS ou de la CRESS ou des syndicats de salariés. Et c'est vrai que leur consultation nous paraît naturelle sur l'ensemble de ces documents. Et, dernier point, mais pas des moindres, finalement, l'ESS, malgré la loi de juillet de 2014 dite loi HAMON, a essayé d'unifier autour d'une même bannière, l'ESS, des structures extrêmement différentes. Et, pour notre région, c'est relativement difficile finalement d'avoir des accompagnements, des cadres d'accompagnement qui visent les spécificités de chacune de ces structures. Et c'est vrai qu'une mutuelle et une association n'ont pas exactement les mêmes conditions. Donc, ce que l'on souhaiterait, finalement, c'est d'avoir cette approche sur mesure au sein de notre Région malgré les contraintes administratives. Et, enfin, on voudrait attirer votre attention sur le secteur associatif en très grande souffrance et difficulté aujourd'hui. Et, particulièrement, le secteur associatif du monde environnemental, au-delà du backlash de l'écologie à l'heure de la sixième crise d'extinction de la biodiversité, nous paraît devoir être particulièrement soutenu. Et, donc, nous attirons votre attention sur ce point. Merci beaucoup.

Mme BROUILLE. - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ou remarques et suggestions constructives ?

M. DELBOSQ. - Chers collègues, l'économie sociale et solidaire représente plus de 250 000 emplois dans la région Nouvelle-Aquitaine. C'est un peu plus de 12 % de l'emploi régional. Ce sont, chaque année, effectivement, vous l'avez dit, des millions d'euros qui viennent irriguer ce secteur de subventions régionales et européennes. L'ESS a, évidemment, une utilité complémentaire à l'économie traditionnelle. Mais, ce que nous dénonçons régulièrement, c'est la dérive politique et idéologique qui en est faite par la gauche et l'extrême gauche.

Comme trop souvent, ce qui devrait être un outil parmi d'autres devient un instrument au service d'une vision dogmatique anti-économique étatiste. Nous ne remettons nullement en cause l'existence de l'ESS, mais nous refusons sa sanctuarisation au détriment du réel. À force de subventionner sans limites et sans exigence de rentabilité, vous enfermez ces structures dans une dépendance chronique aux financements publics, plutôt que d'encourager l'autonomie, l'innovation, vous les maintenez sous perfusion avec l'argent du contribuable. Pendant ce temps, nos PME, nos TPE, nos artisans, nos agriculteurs qui, eux, créent véritablement de la richesse, doivent se battre contre une pression fiscale insupportable et des contraintes administratives kafkaïennes. Tandis que ces entrepreneurs peinent à obtenir des aides pourtant vitales pour leur développement, l'ESS bénéficie d'un traitement de faveur injustifié.

Et que dire du cabinet Ellyx, payé sur fonds publics pour promouvoir cette stratégie ? Comme souvent grâce au travail rigoureux des élus du groupe RN et de nos collaborateurs, nous avons analysé en détail cet organisme. Résultat, un cabinet très marqué idéologiquement dont les experts sont des consultants issus de sciences sociales et politiques, loin de toute réalité économique concrète. Aucune donnée chiffrée, aucune évaluation sérieuse, aucune preuve tangible de l'efficacité des projets qu'ils accompagnent. Combien coûtent réellement leurs prestations ? Quels résultats concrets ont-ils obtenus ? Ce n'est pas tout. La chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, la CRESS, censée être un organe de représentation, s'avère être une machine militante dont l'objectif n'est pas le développement économique, mais la promotion d'une idéologie radicale. Dans son projet officiel, la CRESS ne se contente pas de défendre une économie plus solidaire, ce que personne ne conteste, elle attaque frontalement l'économie de marché. Elle rejette le capitalisme et prône un modèle décroissant, collectiviste et anti-productiviste. Dès l'introduction, le temps est donné. Je cite : « *Les maux auxquels se confronte notre société démontrent l'impasse dans laquelle la philosophie néolibérale du modèle capitaliste nous a conduits* ». Autre citation, tirée directement de leur site et parlant de leur rejet du modèle de libre entreprise : « *La rétribution du capital et le modèle consumériste ne sont plus la priorité* ». Ce discours s'aligne sur la rhétorique marxiste où l'accumulation du capital et la propriété privée sont perçues comme des éléments nuisibles au profit d'un modèle collectiviste où la richesse sera redistribuée et contrôlée par des structures coopératives et associatives sous perfusion de fonds publics. Et, de l'idéologie dans ce style, vous en trouverez de nombreux autres exemples.

Pourquoi une structure censée être un simple organe de représentation économique ressent-elle le besoin d'avoir un projet politique ? Je ne m'adresse pas forcément à l'exécutif très à gauche, allié, ici, ou au sein du NFP, avec des communistes, avec l'extrême gauche et les anticapitalistes, mais je m'adresse à tous les autres groupes. Personne, ici, n'est contre l'ESS en tant que tel. Mais, en fait, c'est simple, cela va trop loin, trop longtemps, trop cher, surtout dans le contexte économique actuel. Voilà où va l'argent des contribuables : dans le financement d'un appareil militant qui déteste l'économie réelle et survit de subventions.

Nous le disons clairement, nous refusons cette dérive idéologique qui affaiblit notre souveraineté économique et détourne des fonds publics vers des structures qui n'apportent pas toujours une plus-value en matière de création de richesse. Dans un contexte difficile où nos entrepreneurs se battent pour survivre, où nos agriculteurs croulent sous les charges, où nos artisans et PME peinent à recruter, il est irresponsable de faire de l'ESS un secteur prioritaire et privilégié. Nous ne sommes pas opposés à l'ESS en tant que tel, d'autant plus avec son côté très divers. Nous refusons simplement qu'elle serve de cheval de Troie à une idéologie hostile à l'économie de marché, et qu'elle soit érigée, surtout, en modèle absolu. C'est tout. Nous défendons une vision pragmatique, compétitive et tournée vers l'avenir. Une vision qui récompense la prise de risque, l'investissement, qui encourage la croissance et non pas une vision qui priorise de vivre éternellement de subventions. C'est pourquoi nous voterons contre cette stratégie idéologisée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - J'avoue que je vous invite à ne pas reprendre les discours d'Elon MUSK et de TRUMP. L'économie sociale et solidaire, quand on la reconnaît, d'abord, elle s'adresse à des gens qui sont exclus du travail. Et, par la formation, qui retrouvent un travail, dans le bâtiment, dans d'autres activités. Je vous invite aussi à aller visiter dans le Nord de la Gironde une entreprise qui s'appelle Envie et qui a osé, avec l'appui de la Région, déconstruire les panneaux photovoltaïques pour récupérer les métaux rares et pouvoir lutter contre notre dépendance technologique. Et, donc, l'économie sociale et solidaire, c'est ce qui fait vivre aujourd'hui la coopérative de Mondragon, qu'on est allé visiter avec le club des ETI en Espagne. Le différentiel de salaire est d'un à six. Avec des réussites, notamment sur le groupe Fagor, qui est un groupe internationalement connu. Et qui est dans l'économie parfaite, qui ne vit pas avec des subventions. Mais, dans ce domaine-là, c'est une autre façon d'aider les travailleurs ou les femmes, les travailleuses qui n'ont pas d'emploi pour réparer, régénérer un certain nombre d'autres dispositifs. C'est ce qui fait vivre nos territoires. C'est toute la différence qu'il y a, je ne sais pas si elle est idéologique, pour moi elle est d'abord économique et sociale, entre les deux. Je crois que Frédéric MELLIER veut dire un mot.

M. MELLIER. - Je voulais réagir aux propos qui ont été tenus. Je vais éviter de paraphraser ce qui a pu être dit par la Vice-présidente parce qu'on sait bien tous, ici, que l'économie sociale et solidaire, ce sont différentes réalités, différentes structures, différentes missions, à l'échelle de notre territoire ou à l'échelle nationale. J'entends que, grosso modo, une partie de l'économie sociale et solidaire serait sous perfusion. Déjà, je déteste cette expression parce qu'on travaille à partir de projets, de subventions. Et je partage ce qu'a dit Anne-Laure BEDU, parfois, on est plus exigeant en direction des associations qu'on ne peut l'être en direction des entreprises. Je voudrais rappeler ici, à tout le monde, que les subventions, les exonérations en tout genre, à l'échelle nationale, en direction des entreprises, c'est 200 milliards d'euros dans notre pays. Donc, regardons bien qui est sous perfusion dans notre pays. Quand, comme l'a dit Alain BACHÉ tout à l'heure, près de 100 milliards de dividendes ont été distribués dans notre pays en 2024. Je sais, cela agace. Mais parce que, qu'on le veuille ou non, qu'on le veuille ou non, que cela plaise ou non, on est dans un débat politique. Et les questions économiques ne sont pas, comme vous le voudraient certains, gravées dans le marbre. Mais il y a des conceptions différentes, c'est un débat, c'est parfois un affrontement. Et il faut l'assumer collectivement.

Mme BEDU. - Monsieur le Président, je vous remercie, je vais répondre aussi très rapidement parce que je ne peux pas ne pas répondre au tissu de mensonges qui vient d'être prononcé, notamment sur la structure Ellyx, et qui est proche de la diffamation. Ce que vous venez de dire est grave parce que cela pourrait faire croire à notre Assemblée que vos propos sont justes. Je vous invite à regarder l'ensemble des profils des personnes qui travaillent dans cette société et vous ne serez pas surpris d'y découvrir des docteurs en économie, en gestion, des docteurs en géographie, des docteurs en administration générale des entreprises, des docteurs en économie. Et comme vous ne croyez pas aux fondements de la science, je ne suis pas surprise que cela ne compte pas pour vous.

M. DELBOSQ. - C'est ça la diffamation, c'est ce que vous venez de faire.

Mme BEDU. - Écoutez-vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez, on va essayer de se « détrumpiser ». Qui est contre ce projet ?
Qui s'abstient ? Le projet est donc adopté.

N°03

Vote sur : STRATÉGIE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (SRESS) 2025-2028
« CONFORTER LE RÔLE DE L'ESS COMME LABORATOIRE D'INNOVATION
SOCIALE ET DE RÉPONSE AUX ENJEUX DE TRANSITION, DU LOCAL À
L'INTERNATIONAL »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

04 – STRATEGIE TIERS-LIEUX 2025-2028 ET ACCORD-CADRE AVEC LA COOPERATIVE DES TIERS-LIEUX

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la stratégie tiers-lieux, Mathieu.

M. HAZOUARD. - Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi aussi, à mon tour, de commencer mon intervention en saluant la mémoire de Nicolas, Nicolas FLORIAN avec lequel, certes, de sensibilités différentes, mais je partageais un engagement politique, à Bordeaux. Et Bordeaux a perdu un de ses plus fidèles et sincères serviteurs de la plus injuste des manières. Et je tenais à le dire dans cette Assemblée.

Concernant cette délibération, vous dire que notre Région, par son soutien, depuis des années, est devenue un territoire pionnier, une référence à l'échelle nationale dans l'accompagnement de ces lieux qui sont des espaces collaboratifs de travail, de formation, de production et de lien social. Il y a un certain nombre d'études, de bilans qui sont réalisés. Le dernier date de 2024 et il a montré toute l'efficacité de notre action. Aujourd'hui, puisqu'il faut parler de chiffres, et vous les avez sur la diapo, sous les yeux, notre maillage territorial s'appuie sur 250 tiers-lieux. Et, puisque c'est un élément, me semble-t-il, important, 76 % de ces tiers-lieux sont situés en milieu rural et c'est un signe de leur rôle central dans l'aménagement du territoire et la lutte contre la fracture territoriale. Et pour témoigner de notre engagement à structurer ce réseau, sachez que la moitié de ces tiers-lieux ont bénéficié d'un accompagnement financier. Et à cet instant, permettez-moi de remercier nos services et particulièrement Eugénie MICHARDIERE qui est en bas de la salle et qui œuvre avec force et conviction depuis le début de cette démarche. Et, comme Maud l'a fait tout à l'heure, je tenais également à la remercier ainsi que Marie-Laure CUVELIER, parce qu'elles œuvrent toutes les deux avec moi dans cette belle mission.

En matière de bilan, sur le dernier appel à manifestation d'intérêt, nous avons soutenu 40 projets. Globalement un tiers pour accompagner des projets qui permettent, je dirais, de remplir ou de lutter contre la carence d'un certain nombre de territoires. Nous disons qu'il y a une zone blanche dès lors qu'un habitant de la Nouvelle-Aquitaine ne peut pas trouver un tiers lieu à moins de 20 minutes de chez soi. Et les deux autres tiers ont été consacrés au développement de tiers-lieux existants en offrant des nouvelles offres de services. Et surtout, et peut être m'arrêter sur un point, il a permis de mettre l'accent sur l'enjeu formation en mobilisant le plan de relance et en contribuant à la fois à améliorer l'accessibilité de ces formations, parce que, pour la plupart, les tiers-lieux sont en milieu rural, je le disais tout à l'heure, et surtout l'attractivité de ces formations, notamment à destination d'un public jeune. Et David OVIEVE, du pôle formation, a joué un rôle moteur et je tenais également à le remercier.

Plus globalement, dans le cadre de ce dernier AMI, nous avons mis l'accent sur des tiers-lieux nourriciers qui se sont développés pour une agriculture plus raisonnée et locale, les tiers-lieux de production. Parmi ces tiers-lieux, souvent, on parle également de fablabs ou d'ateliers partagés qui œuvrent dans la dimension de relocalisation d'un certain nombre d'activités et des savoir-faire locaux. Et puis, la dimension santé des tiers-lieux s'est également développée. Cela montre vraiment la montée en puissance de ces tiers-lieux comme des vrais leviers de développement territorial. Nous partageons cela souvent avec Laurence ROUËDE et c'est important. Et je dirais, surtout, qu'ils sont des espaces où l'action publique se réinvente, où la coopération prime. Et Martine PINVILLE le précisait tout à l'heure dans son discours. Ils sont également des laboratoires des transitions. Qu'elles soient numériques, économiques, sociales ou écologiques, ces lieux créent des nouveaux modèles, d'autres rapports sociaux, d'autres modèles de gouvernance ou d'autres rapports à l'environnement. Et, Président, nous l'avons partagé il n'y a pas longtemps, un élément fondamental, c'est qu'ils incarnent une logique de décentralisation et d'expérimentation parce qu'ils partent des besoins territoriaux et de l'expertise des citoyens. Ils ont permis et je dirais qu'ils permettent encore de réinventer un rapport au territoire, d'expérimenter. Ils permettent de rééquilibrer le développement territorial en redonnant de la place aux acteurs locaux. Enfin, ils sont des lieux de rencontre, ils permettent d'offrir des espaces où des personnes de tous âges permettent de se rencontrer, d'échanger, de collaborer et même de favoriser la transmission des savoirs. Vous le voyez, j'ai parlé de formation, j'ai parlé de relocalisation de la production, j'ai parlé de transition agricole et alimentaire, j'ai parlé de dynamisation de centres bourgs ou de zones rurales, d'enjeux de la santé. En résumé, un ancrage fort dans la feuille de route Néo Terra.

Et, dans cette deuxième diapositive qui présente la stratégie pour les années 2025-2028, il y a toujours deux axes prioritaires, le premier étant toujours de finaliser le maillage territorial en soutenant une dizaine de territoires qui sont encore en carence et, en parallèle, toujours, de consolider les tiers-lieux existants. Il y a toujours un débat autour de la fragilité des modèles économiques de ces tiers-lieux avec cinq piliers. Vous les voyez également indiqués. Apprendre, fabriquer, nourrir, soigner. Et puis, peut-être, et c'est un débat que nous avons eu en commission, la dimension d'expérimentation pour faire en sorte que, dès lors qu'un projet est porteur de sens sur des thématiques qui ne sont pas forcément listées, nous puissions également avoir les moyens de les accompagner. Et, le deuxième pilier de notre stratégie, c'est de renforcer le partenariat avec la coopérative des tiers-lieux. Cette fois-ci, non pas avec un soutien financier sur une année, mais en passant un accord-cadre qui nous permettra de nous donner une vision plus stable et partagée parce que, depuis 2011, la coopérative des tiers-lieux a joué un rôle clé en tant que tête de réseau régional. Et

cet accord-cadre permettra par exemple d'aider à la montée en compétence des tiers-lieux. L'enjeu formation, aussi, pour celles et ceux qui font vivre les tiers-lieux, est important. D'assurer l'animation territoriale de ces lieux. Et surtout, pour nous, d'être dans une dynamique de ressourcement, parce que ressourcer notre politique c'est générateur. Notre partenariat est une des clés de la réussite collective depuis 12 ans et donc nous l'ancrons, avec cet accord-cadre.

Et donc en conclusion, je dirais simplement que les tiers-lieux incarnent une nouvelle manière de vivre, de produire, de coopérer. Ils portent en eux une capacité de transformation de territoires. Et puis surtout, Président, peut-être une dernière chose. J'ai eu le plaisir, pendant les 6 derniers mois, d'en visiter 15, tiers-lieux. De Mugron à Saint-Léonard-de-Noblat, d'Audenge à Pontarion en passant par Argentonay. Je peux témoigner d'une chose, simplement, on y croise des gens formidables, dans ces lieux. C'est une vraie fierté pour la Région de les accompagner. Et, en introduction, Président, vous parliez de ces temps anxiogènes. Les familles de droite sont effectivement bavardes. Ils n'ont pas envie d'entendre ma conclusion. Je voulais dire simplement que les tiers-lieux portent en eux une espèce d'humanisme. De fraternité qui fait du bien. Et ils incarnent une certaine idée de l'espoir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Christophe.

M. DUPRAT. - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, après cette vibrante plaidoirie pour les tiers-lieux, notre collègue a dû vraiment être superbement bien accueilli lorsqu'il a fait le tour de ces tiers-lieux.

M. HAZOUARD. - Je te le confirme.

M. DUPRAT. - Il en dresse un portrait idyllique. Malheureusement, ce n'est pas le portrait que l'on voit partout puisque, pour être tout à fait honnête et autant le dire, certains tiers-lieux sont des véritables réussites. Il n'y a rien à dire. Et d'autres ont été des échecs et ont fermé. Je crois qu'il faut dire les choses comme elles sont. D'ailleurs, si vous le permettez, je serai beaucoup plus court que vous. La dynamique de l'économie locale et la réhabilitation des territoires ruraux, et, essentiellement, quand on regarde, d'ailleurs, la carte, on s'aperçoit, et c'est bien normal, que beaucoup sont dans des territoires ruraux, eh bien, ce sont de véritables outils à la disposition du public qui rendent un grand nombre de services qui n'existeraient pas. Mais, comme je l'ai dit, c'est aussi quelques échecs de tiers-lieux qui n'ont pas fonctionné, qui n'ont pas trouvé leur public ou qui n'étaient pas bien mis en place. N'oublions pas quand même, et ça nous interroge, nous, 183 élus de cet hémicycle, que la plupart de ces tiers-lieux fonctionnent avec de l'argent public. Certes, la Région, mais, quand on regarde les dossiers, il y a les communes, les intercommunalités, les Départements. Un

peu moins en Gironde, pour le département. Mais, enfin, ailleurs, cela y va quand même de manière importante. On cumule même de nombreuses subventions qui, quelquefois, interrogent d'autres associations sociales ou d'autres qui ont beaucoup moins que certains tiers-lieux.

Vous avez fait un plan 2025-2028. Il y en a 220 sur notre région Nouvelle-Aquitaine. Nous, ce que l'on vous propose c'est trois choses. La première, peut-être qu'à l'issue de 2028, on pourrait demander à la commission d'évaluation des politiques publiques de regarder comment s'est passé ce deuxième plan de mise en place de ces tiers-lieux. La deuxième raison, c'est d'essayer avec eux de travailler, au moins pour ceux avec qui c'est possible, à arriver à terme à de l'autonomie financière. Nos contraintes budgétaires sont telles qu'il faudra bien, à un moment donné, dans ce domaine-là, aussi, faire des choix. Et ces choix seront douloureux puisqu'il n'est pas question qu'il y ait une seule politique publique qui puisse émerger. Et, enfin, comme je viens de le dire, le contexte financier étant tendu, il faudra sans doute faire des choix.

Je voudrais aussi dire, pour ne pas laisser croire qu'il y a uniquement les tiers-lieux qui rendent tous ces services que vous avez longuement décrits tout à l'heure, qu'il y a des collectivités, des communes et même des petites communes qui mettent en place un certain nombre de services qui ne savent pas comment se faire labelliser, qui ne savent pas comment demander des subventions, mais qui rendent le même service. Alors, cela peut s'appeler différemment dans d'autres lieux. Je pense que, dans certains coins retirés de Gironde, on appelle ça, dans certains endroits des cercles. En d'autres endroits, cela porte d'autres noms. Mais ayons aussi conscience qu'il existe des initiatives locales, municipales et qui font également un service de grande qualité apporté.

En tout cas, c'est un sujet qu'il faut aider. Il faut l'aider raisonnablement. Il faut le suivre et le contrôler. Et, c'est pour ça que, en attendant cette évaluation des politiques publiques, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Mme VEYSSIERE. - Monsieur le Président, chers collègues, ce que vous présentez aujourd'hui n'a rien d'une véritable politique de soutien aux territoires. C'est une politique d'assistanat idéologique et inefficace. Menée avec l'argent des contribuables. Vous parlez de dynamisation économique, mais la réalité est bien différente. Ces tiers-lieux que vous défendez ne sont pas des moteurs économiques autonomes. Ils survivent à moitié grâce aux subventions publiques. Et, pire encore, près d'un tiers d'entre eux sont déficitaires. Ce modèle n'est pas une vision d'avenir, c'est un puits sans fond, un gaspillage d'argent public organisé. Des millions d'euros ont été investis, mais pour quel résultat ? Seulement 300 emplois créés pour toute la région. Un chiffre dérisoire au regard des sommes

engagées. Des salaires inférieurs à la moyenne régionale, prouve que ces structures ne génèrent pas de richesse réelle. Un quart des gestionnaires eux-mêmes admettent ne pas savoir piloter financièrement leur structure. Mais ce qui est le plus grave encore, c'est la mainmise d'une seule et même structure, la coopérative des tiers-lieux que vous financez à hauteur de 140 000 euros par an, sans mise en concurrence, sans appel à projet. Une structure qui fixe les règles, oriente les fonds et choisit qui peut toucher des subventions. Et cette coopérative n'est pas neutre, elle diffuse une vision radicale issue de l'économie sociale et solidaire. Une idéologie qui rejette l'entreprise, l'économie de marché et promet un modèle collectiviste décroissant et subventionné à vie. Avec l'argent des contribuables, vous financez une structure qui défend une rupture avec notre modèle économique, jamais validée démocratiquement.

Nous refusons cet entre-soi militant, ces expériences sociales déconnectées des besoins réels des territoires. Oui, nous sommes favorables aux tiers-lieux utiles pour nos territoires lorsqu'ils sont ouverts à nos artisans, nos entrepreneurs, nos travailleurs, lorsqu'ils sont créateurs d'activités et non dépendants des subventions. Mais nous ne voulons pas d'un système verrouillé où l'argent public est utilisé pour imposer l'idéologie d'une minorité au détriment des véritables besoins des Néo-Aquitains. Les habitants de la Nouvelle-Aquitaine attendent que nous défendions leur travail, leur économie locale, pas que nous financions des utopies hors-sol. C'est pourquoi nous nous opposons fermement à cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Chère Madame, il faut avoir de la continuité. Si vous voulez qu'on applique l'économie de marché à l'agriculture, il n'y a plus d'agriculture, demain, sauf les grands groupes du Nord de la Loire. 10 milliards d'euros accompagnent, venant de l'Europe, les agriculteurs jusqu'à 70 % de leurs revenus.

Nul, ici, n'est contre l'accompagnement des agriculteurs. Par rapport à ces sommes, ces initiatives, elles ne viennent pas du sommet de la pyramide, elles ne viennent pas de la Région. Je parle sous le contrôle des équipes. Elles viennent des communes. C'est parfois la réouverture d'un bistrot de campagne qui fait bibliothèque, qui fait lieu, aussi, de branchement dans le numérique, pour pouvoir faire des formations à distance. Cela a été à un moment donné, les tiers-lieux, la fabrication des masques quand l'État français n'était pas capable de les fournir. C'est ça les tiers-lieux. C'est la vie des campagnes. Alors, peut-être que le modèle économique, comme dans beaucoup de domaines, n'est pas parfait, mais les sommes investies que nous investissons sont dérisoires à l'échelle du budget de développement économique. Dérisoires. Il n'y a pas d'autres interventions ?

M. TRIFILETTI. - On va essayer d'optimiser. Je vais vous faire quelques commentaires et puis je vais vous présenter l'amendement en même temps, ce qui nous fera gagner un peu de temps. Je tiens d'abord à remercier Mathieu HAZOUARD pour la qualité de sa présentation, aujourd'hui et, déjà, c'était le cas en commission, et son travail, de même que les services régionaux pour leur accompagnement. Notre groupe soutient depuis longtemps la stratégie en faveur des tiers-lieux, convaincu qu'il constitue de véritables espaces d'innovation sociale et de coopération locale. Au service, et cela a été dit, d'ailleurs, et on avait échangé là-dessus en commission, d'une décentralisation réelle. Avec un maillage dense de 250 tiers-lieux, il offre des opportunités précieuses en matière de développement économique, ascendant, d'insertion sociale et d'expérimentation de nouveaux modèles. En somme, ils sont un levier essentiel pour faire région. Et j'insiste sur cette dimension tiers-lieux pour faire région. C'est pourquoi nous voterons favorablement cette stratégie régionale. Toutefois, malgré les références à la transition écologique, nous estimons que cette stratégie manque de moyens financiers suffisants pour accompagner pleinement cette dynamique, le Président ayant souligné, d'ailleurs, à l'instant, que, par rapport à l'économie, entre guillemets, dite « réelle », on est sûr, effectivement, une approche assez malthusienne.

Donc, des choix plus volontaristes sont nécessaires pour garantir la réussite de cette ambition, et nous espérons qu'une ligne plus conséquente sera actée lors d'un éventuel budget supplémentaire. Bref, la direction est bonne, mais il manque les moyens et peut-être aussi une vision stratégique plus agile, d'autant plus dans le contexte malheureux du désengagement massif de l'État et de la réduction des budgets dédiés à l'économie sociale et solidaire. Nous le voyons, nous, ici, au niveau régional. Renforcer la durabilité, la résilience des tiers-lieux, c'est précisément l'objectif de notre amendement. Il s'agit d'intégrer des mesures concrètes pour la transition écologique, via, notamment, l'appel à manifestation d'intérêt qui vise à réduire l'empreinte carbone.

La rénovation énergétique des bâtiments permettra de limiter la consommation d'énergie et les coûts d'exploitation dont on a parlé ici, dans le débat, des tiers-lieux. Promouvoir l'économie circulaire, financement d'équipements de seconde main, qui peut réduire l'impact environnemental tout en favorisant le réemploi des ressources, soutenir financièrement en facilitant l'accès à du matériel reconditionné. C'est une réponse adaptée aux contraintes budgétaires des structures de l'ESS. S'aligner, enfin, avec les engagements régionaux. Cet amendement s'inscrit pleinement dans la stratégie de Néo Terra, notamment. Résumons, nous soutiendrons cette stratégie. Nous demandons dès à présent un renforcement budgétaire pour ces tiers-lieux et des objectifs plus ambitieux en matière d'éco-construction et de sobriété énergétique. Nous comptons sur votre appui, chers collègues, pour faire de cette ambition une réalité en votant favorablement notre amendement. Je vous remercie.

Mme REYDY. - Oui c'est juste pour non pas répondre, mais rebondir un petit peu sur ce qu'a dit Monsieur DUPRAT. Je voulais rappeler qu'on sait que la Région ne peut pas tout régler. Ce n'est peut-être pas parfait, mais, au niveau des territoires, on a mis en place les commissions ruralité, justement parce qu'on sait que les petites mairies, les petites communes font beaucoup de choses, et ne savent pas à qui s'adresser. Et, justement, on a mis en place ces commissions ruralité pour pouvoir informer les maires. Ils sont invités, tous, quelle que soit la taille de leur ville, de leur village, pour participer à des réunions et pouvoir poser des questions. Même si on ne leur répond pas tout de suite c'est pour leur prouver qu'on est là pour les aider, également. Donc ce n'est peut-être pas parfait, mais on essaie de mettre en place des choses pour les aider.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il n'y a pas d'autres éléments, Mathieu, si vous voulez intervenir pour conclure.

M. HAZOUARD. - Très rapidement quand même pour aussi répondre, après, dans un deuxième temps, à l'amendement proposé. Mais aussi réagir, tout d'abord, aux propos de Christophe DUPRAT et peut-être tordre le cou à un certain nombre de représentations. Sachez que, sur la totalité des tiers-lieux que nous avons accompagnés, depuis 12 ans, 90 % de ces tiers-lieux existent encore et ont trouvé un modèle économique. Je sais qu'il y a une certaine difficulté à faire en sorte de trouver une pérennité, mais c'est juste une réalité, aujourd'hui. Et, en matière d'évaluation, je suis évidemment preneur que la commission s'en soucie et nous fasse aussi une évaluation. Mais sachez, et vous l'avez sur table, que nous faisons déjà un certain nombre d'évaluations. C'est le panorama 2024 des tiers-lieux. Et vous avez déjà un certain nombre de bilans. Mais si la Région, via sa commission, veut s'en emparer, ce sera avec plaisir. Et, peut-être la deuxième idée, parce que j'ai entendu « beaucoup d'argent public », comme si c'était un gros mot. Comme si nous-mêmes, nous ne dépensions pas l'argent public pour aider un certain nombre de porteurs de projets.

La deuxième idée à laquelle je veux tordre le cou c'est simplement considérer que la plupart des ressources des tiers-lieux sont en fait des ressources générées en propre sur des fonds privés, locations, prestations, formations. Et je pense que la quasi-totalité des maires, dans cette Assemblée, qui sont eux-mêmes conseillers régionaux m'ont déjà sollicité pour un projet de tiers lieu. À part peut-être le maire de Saint-Aubin-du-Médoc. Mais la quasi-totalité des autres m'ont déjà sollicité.

M. LE PRÉSIDENT. - Il va le faire.

M. HAZOUARD. - Comme la plupart des élus régionaux qui sont eux-mêmes élus de territoires. Et il y a même un certain nombre de cercles en Sud Gironde qui ont été accompagnés par le dispositif des tiers-lieux. Madame VEYSSIERE, assistanat idéologique,

imposer une vision d'une minorité, déconnectée des besoins des territoires... Le Président vous a répondu. Les bras m'en tombent. Sachez simplement que les tiers-lieux sont des lieux ouverts. Franchissez la porte du tiers lieu qui est à côté de chez vous et je pense que vous allez, je l'espère, déconstruire votre discours. Remercier Stéphane TRIFILETTI parce que, effectivement, la qualité de nos échanges, aussi, en commission, nous a permis de partager un certain nombre d'éléments. Je remercie le groupe vert pour son soutien. Simplement, par rapport à l'amendement que le groupe Vert nous propose, vous dire que, en fait, l'AMI n'a pas vocation à accompagner les propriétaires des bâtiments. En fait, ils accompagnent les collectifs qui sont dans ces locaux. Ce n'est pas l'AMI tiers-lieux qui doit venir accompagner ces propriétaires. Donc, avec regret, nous n'allons pas voter cet amendement. Et vous dire qu'il y a d'autres, je crois que je l'ai dit, aussi, en commission, qui permettent d'accompagner les travaux sur les bâtiments, dont la rénovation énergétique, en particulier via les contrats de développement et de transition. Voilà, Président, ce que je pouvais évoquer.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix ce dossier. Qui est d'avis de l'adopter ? Ah, il y a l'amendement à voter. Je mets aux voix l'amendement. Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Pour le vote de l'amendement, on le vote évidemment.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de voter l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Vous êtes pour l'amendement ?

Mme DIAZ. - On a levé la main, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est-à-dire que vous voulez que l'on surcharge encore de coûts les tiers-lieux pour les subventionner plus ?

Mme DIAZ. - Non puisqu'on vote contre la délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour voter contre à la fin. Alors, cet amendement est donc rejeté. Sur le texte des tiers-lieux, qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté.

Vote sur : l'amendement déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : « Stratégie tiers-lieux 2025-2028 et accord-cadre avec la Coopérative des Tiers-lieux »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **ABSTENTION : Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

N°04

Vote sur : STRATEGIE TIERS-LIEUX 2025-2028 ET ACCORD-CADRE AVEC LA
COOPERATIVE DES TIERS-LIEUX

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants
- **CONTRE** : Rassemblement National et Apparentés
- **ABSTENTION** : Les Républicains

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :

CUVELIER Marie-Laure concernant la Coopérative Tiers-Lieux (Lien professionnel)

**05 – SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN : CONVENTION D’OBJECTIFS
RELATIVE À L’AMÉNAGEMENT DU PÔLE D’ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE
DE LANGON (33)**

M. LE PRÉSIDENT. - Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Merci, Monsieur le Président. Je suis très heureux de vous présenter cette délibération. Tout simplement parce qu’on vous propose d’adopter une convention d’objectif sur le pôle d’échange multimodal de la gare de Langon. Certains, dans la salle, diront « enfin ». Et, finalement, ils auront bien raison puisque, enfin !

Et je veux saluer l’engagement du maire président de la communauté de communes, qui est parmi nous, Jérôme GUILLEM, pour lui dire merci d’avoir pris ce dossier à bras-le-corps, auquel on a participé et on participe à travers cette commission et cette convention. Tout simplement parce que, depuis 2015, que je participe aux comités de lignes, qui vont démarrer dans pas longtemps, d’ailleurs, j’en profite pour faire un peu de teasing, à Langon, on nous demande véritablement de pouvoir travailler sur ce pôle d’échange multimodal, notamment pour pouvoir y garer sa voiture pour prendre le TER. C’était il y a quelques années. Vu l’augmentation de fréquentation dans les trains, c’est encore pire. Ce qui fait que, aujourd’hui, ce projet arrive au bon moment. Je vous rappelle qu’il est intégré dans le SERM, le RER girondo-bordelais, comme chacun voudra l’appeler, puisque Langon est une des gares terminus de notre RER. Ce qui veut dire que la convention que l’on vous propose d’adopter c’est principalement pour pouvoir mettre l’ensemble des acteurs autour d’une même table, ce qui n’est pas simple. Le Président l’évoquait tout à l’heure. Je crois qu’il a parlé de 17. On ne doit pas être très loin, si ma mémoire est bonne, de 17 partenaires. Mais on va essayer d’aller à l’essentiel, l’essentiel étant de pouvoir faire ces travaux à l’horizon 2028, 2029, sachant que cela prend plus de temps puisque cela n’a échappé à personne que les travaux d’AFSB sont en cours et qu’ils ont évidemment des impacts sur ces travaux-là. Et on voudrait les coupler avec le terminus, également, de Langon, pour possiblement tourner les trains et les stationner, et notamment les trains, vous l’avez compris, du SERM.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup. C’est une sacrée opération d’envergure. Y a-t-il des remarques ? Jean.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - En commission, on a eu une question sur pourquoi s’arrêter à Langon et pourquoi ne pas aller à Marmande. Vous aurez remarqué que ce n’est pas Agen. Ou, alors, il faut faire un petit peu de progrès en géographie. Le président de la commission, Renaud, l’a dit, on ne peut pas aller effectivement n’importe où. Je comprends très bien ça, mais quelle est la doctrine là-dessus ? Où cela s’arrête ? Pourquoi cela s’arrête à Langon ? Pourquoi on ne pousse pas jusqu’à Marmande, à 70 km de Bordeaux ? Quels sont un peu

nos éléments de doctrine ? Je pense que cela vaut le coup de se poser cette question. Monsieur le Président, si vous pouviez m'éclairer.

M. LE PRÉSIDENT. - Si Renaud me permet de répondre, c'est un peu comme sur la ligne à grande vitesse. Si on veut aller jusqu'en Espagne ou jusqu'à Toulouse, voire jusqu'à Agen, il faut commencer par le Sud de Bordeaux. C'est aussi bête que ça. Deuxièmement, parce que l'état du parc immobilier, des possibilités de garage, de retournement de trains, de Langon ne permettrait pas de poursuivre après. Donc il faut commencer, aussi, par Langon.

M. LAGRAVE. - Si vous permettez, Président, j'ajoute le fait que la doctrine est extrêmement simple. C'est la feuille de route métropolitaine qui a été votée en 2018, ici, dans cette même enceinte, en commun, entre Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine avec, d'un côté, Arcachon-Libourne et, de l'autre, Saint-Mariens-Langon. Donc ce n'est pas une vue de l'esprit de 2025, cela date quand même depuis un petit moment. Je rappelle que cette feuille de route, elle va jusqu'en 2028. Il appartiendra à celles et ceux qui rédigeront la prochaine feuille de route, de 2028 jusqu'à je ne sais quand, de dire s'il y aura un avantage à aller plus loin que Langon. Pourquoi Langon ? Parce que toutes les études qui avaient été menées à l'époque par Bordeaux Métropole et par la Région, puisqu'on l'avait fait à deux, nous disaient, en gros, que tous les véhicules qui rentrent dans la métropole le font pour l'essentiel sur les 4 gares que je viens de citer. Langon en l'occurrence. C'est comme ça qu'on est parti sur ce RER métropolitain en 2018, sur ces origines-destinations, avec la diamétralisation. Ajoutez à cela le fait que tout cela a évidemment un coût. Pourquoi Marmande ? Et comme cela a été dit, insidieusement, par des voisins à vous, pourquoi pas ailleurs, plus loin, et ainsi de suite ? Et, de l'autre côté, ce serait aussi valable. Pourquoi pas après Libourne. Après Arcachon, c'est plus compliqué.

Mais je veux dire que le débat ne peut pas être aujourd'hui de savoir ce qu'on fait sur ces outils alors qu'on les a votés de manière commune entre Bordeaux Métropole et la Région. On fait aujourd'hui ce qu'on a dit. Et, ce qu'on a écrit et ce qu'on a voté. C'est ce que l'on est en train de faire. Avec ces terminus, qui ont été analysés. Encore une fois, on peut dire que cela a changé, les choses ont évolué. Pourquoi pas ? Et on verra cela en temps et en heure. Mais, aujourd'hui, le TER à la demi-heure, je pense qu'il y a des témoins vivants, ici, et que, dans le prochain comité de ligne, on va me l'expliquer, on a plutôt des trains suroccupés que des trains vides. Comme par hasard, les trains suroccupés, ce sont les trains entre Langon et Bordeaux directs, qui ne s'arrêtent nulle part. Ce sont ceux-là qui sont plaints jusqu'aux étagères. Et, les autres qui s'arrêtent un petit peu partout, on trouve encore de la place. Dans les trains qui vont plus loin, Marmande, Agen, il y a encore, je dis bien encore, car à mon avis cela ne durera pas, un petit peu de place. Là, aujourd'hui, la saturation immédiate, et on a les chiffres, c'est Langon-Bordeaux. Et sur des trains directs qui font partie du SERM,

en l'occurrence, existant, déjà, aujourd'hui, puisque, en heure de pointe, et même une grande partie de la journée, on est déjà à la demi-heure, ce qu'on avait inscrit en 2018, à l'époque.

M. LE PRÉSIDENT. - Ajoutons à cela que l'ensemble de ces lignes a bénéficié d'un programme spécifique de la Région, inventé par la Région, qui s'appelle Optim'TER, sur l'ensemble de ces secteurs et qui a préfiguré ce qui sera demain, si l'engagement de l'État se fait, sur l'amélioration des fréquences. Christophe.

M. DUPRAT. - Pour revenir sur le premier sujet qui nous occupait, d'abord, c'est une très bonne chose. Si cela pouvait constituer un exemple pour d'autres d'avoir 13 partenaires pour financer un pôle multimodal, ce serait bien parce que, sur certains pôles multimodaux, on était plutôt sur les doigts d'une main plutôt que sur les doigts de deux mains. Et rappeler juste à nos collègues, puisque, visiblement, il faut le rappeler, et je pense que c'est important, que ce RER ou ce SERM est financé par la Région et la Métropole puisque tous les renforts d'offres, et tout le matériel qui vient en plus est financé à 50 % par ces deux collectivités. Alors, pour la région, cela va de soi puisque c'est sa compétence, mais, pour Bordeaux Métropole, je ne crois pas que la place de l'Église, à Langon, fasse partie du territoire métropolitain. Et que, en dehors de notre territoire métropolitain, nous mettons plusieurs dizaines, pour ne pas dire plusieurs centaines de millions d'euros. À bon entendeur, si d'autres se proposent, ça sera avec beaucoup de plaisir.

M. MELLIER. - Pour saluer la qualité du dossier. Et on sait tous ici qu'avec le RER et plus globalement quand on fait des pôles d'échanges multimodaux, on crée une dynamique autour de la gare qui permet de transformer les mobilités sur un territoire, ce qui est notre objectif et qui est important. Sur la question du terminus, je l'ai déjà évoqué, ici, moi, je partage ce qui vient d'être dit par le Vice-président, c'est-à-dire que l'on a une feuille de route, on se tient à la feuille de route, et on avance. Ce qui n'empêche pas de s'inscrire dans une deuxième phase. C'est-à-dire que je l'ai déjà dit en séance plénière, ici, le tramway, à Bordeaux, on a fait une première phase du tramway, et on en a fait une deuxième phase. Moi, je suis assez partisan que l'on soit en capacité de se projeter et d'être sur une deuxième phase du RER, avec, bien évidemment, la question centrale qui nous est posée. C'est celle des financements et il faudra que l'on se pose collectivement sur cette question. Même si on peut se féliciter du versement mobilité qui nous a été accordé, on sait qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Et il faudra aller plus loin en termes de financement. Entre parenthèses, pour ceux qui s'inquiètent du VM et de l'état de nos entreprises, celles qui sont en très grande difficulté dans notre région, et je pense que là aussi cela mérite de travailler les chiffres et de regarder la réalité économique plutôt que faire que des discours, ce sont

des entreprises de moins de 3 salariés. Et, en l'occurrence, le VM s'adresse aux entreprises de plus de 11 salariés. À bon entendeur, salut !

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je suppose que le maire de Langon doit se déporter, mais il n'est pas là. Il est sorti.

N°05

Vote sur : SERVICE EXPRESS REGIONAL METROPOLITAIN : CONVENTION
D'OBJECTIFS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES
MULTIMODAL DE LA GARE DE LANGON (33)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :
GUILLEM Jérôme concernant la Commune de Langon (Maire)

**06 – LIGNE REGIONALE DE CARS EXPRESS 140E NIORT – LA ROCHELLE : AVENANT
1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA LIGNE EXPRESS 140E NIORT - LA
ROCHELLE RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD TARIFAIRE SUR LES
RESSORTS TERRITORIAUX DES AGGLOMERATIONS DE LA ROCHELLE ET NIORT**

M. LAGRAVE. - C'est une modification par rapport à la tarification. On avait oublié juste un petit détail technique qui était la mise en place d'une tarification unique avec nos amis de Niort et La Rochelle. Donc c'est pour modifier cette partie tarification. Et pour vous indiquer que c'est une ligne qui a été mise en place, je vous le rappelle, en septembre, qui commence à trouver sa place avec un peu plus de 110 à 120 voyageurs par jour. Donc cela prend pas mal et j'espère que cela continuera sur la série des cars express.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N°06

Vote sur : LIGNE REGIONALE DE CARS EXPRESS 140E NIORT – LA ROCHELLE :
AVENANT 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA LIGNE EXPRESS 140E
NIORT - LA ROCHELLE RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD TARIFAIRE
SUR LES RESSORTS TERRITORIAUX DES AGGLOMERATIONS DE LA ROCHELLE
ET NIORT

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National
et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07 – MODIFICATION DU REGLEMENT REGIONAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES

M. LAGRAVE. - Alors on a, vous le savez, adopté un règlement des transports scolaires en mars 2019. On l'avait modifié en 2022. Puis en 2023. On vous propose de modifier ce règlement avec un certain nombre d'amendements pour la rentrée scolaire 2025, pour septembre prochain. La première chose c'est l'accompagnement au transport des élèves de classe maternelle. On avait indiqué un seuil et on vous propose de mettre ce seuil à cinq élèves transportés, sachant que l'on est sur des petits véhicules avec le chauffeur qui peut évidemment surveiller et accompagner les élèves. C'est sur des petits trajets, bien évidemment. L'accès des usagers commerciaux et des apprentis rémunérés sur les services de transport scolaire à destination des élèves scolarisés en secondaire. Pour être très clair, toutes celles et ceux qui, aujourd'hui, le souhaitent pourront demain monter dans les cars scolaires pour leur domicile-travail à l'échelle de toute la région. Je vous rappelle qu'on avait émis l'idée. Depuis qu'on a mis en place la billettique scolaire, cela nous permet de savoir combien de personnes sont à bord. Et, véritablement, s'il y a des possibilités d'accueillir des passagers commerciaux ou des abonnés, d'ailleurs, qui permettront également d'intégrer ces lignes. La création d'une sanction disciplinaire lorsque les élèves qui empruntent les cars sont non inscrits au service. Et un certain nombre de modifications de rédaction d'articles pour faciliter les relations avec les usagers. Quelques ajustements qui sont quand même relativement importants, notamment sur la question de la validation de l'accès, sur les places réservées à proximité du conducteur, un certain nombre de types d'addendum aussi qu'on vous propose d'ajouter au règlement.

M. DUPRAT. - La principale évolution de ce règlement intérieur est la possibilité donnée aux usagers dits « commerciaux » de pouvoir monter dans les cars scolaires. C'est plutôt une bonne nouvelle parce qu'il y a une desserte fine des territoires avec ces bus scolaires même si, effectivement, pendant les vacances scolaires, cela ne circule pas. Mais on sait très bien que cela va permettre à des gens, j'imagine, d'avoir une desserte plus appropriée à ce qu'ils souhaitent. Je pense qu'il faudra en faire un bilan à un moment donné pour voir ce que cela peut représenter. Sur le règlement, on a toujours un petit peu quelques difficultés sur les fameux 3 km. Alors je sais que tout cela est regardé au travers des dérogations. Ce qui nous remonte un petit peu, c'est qu'il y aurait des dérogations qui seraient adoptées dans certains départements et pas dans d'autres. Alors il faudrait que l'on soit d'accord pour la dérogation ou, si, vraiment, cette dérogation est partout, cela devient quelque chose qui n'est plus une dérogation, mais cela devient quelque chose de normal. On sait très bien que, quelquefois, on dit « à vol d'oiseau », mais, le bus, il ne roule pas « à vol d'oiseau », il suit la route. Si la route est dans les Landes, elle est assez droite, c'est vrai.

Si elle est dans d'autres départements, et je ne vais pas me mettre à dos les autres départements, c'est moins droit. Les 3 km, ils peuvent être faits rapidement. Donc il faut qu'on regarde ces dérogations par rapport à ce règlement intérieur. Sinon, il avait évolué dans le bon sens.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui, je suis heureuse parce que, avec cette proposition que nous avons portée, avec nos collègues, dans le précédent mandat, cette possibilité d'accueillir des voyageurs sur les lignes de transport scolaire sur toute la Nouvelle-Aquitaine va devenir réalité et c'est une très bonne chose. Et nous souhaitons vraiment saluer cette nouvelle mesure qui, certes, aura pris du temps, mais qui a été indispensable, ce temps-là, pour être mis à disposition pour tout le dialogue avec les familles. Parce que c'est vrai qu'on avait commencé les expérimentations et qu'il y avait quelques parents qui étaient un petit peu mal à l'aise de penser que des adultes pourraient monter avec leurs enfants. Donc, pour les enfants qui sont en maternelle, il n'y aura pas de voyageurs dans ces cars. Et, pour les autres lignes, les passagers commerciaux seront mis à l'avant. Donc c'est une très bonne chose.

Ensuite, on a une nouvelle disposition, avec cette évolution du seuil d'élèves en maternelle pouvant bénéficier d'accompagnateurs, qui passent d'un à cinq. C'est vraiment une mesure, là encore, qui est vraiment indispensable dans les territoires ruraux. Et nous espérons que de nombreuses collectivités vont pouvoir se saisir de cette possibilité qui va leur permettre non seulement d'avoir des aides de la Région qui accompagnent la mise en place de ces accompagnateurs dans ces services et, en même temps, de pouvoir, aussi, agir sur les personnes qui vont prendre ces postes qui peuvent être aussi des personnes qui ont parfois des temps partiels dans les écoles, soit le matin, soit en soirée. Et cela permet aussi de redonner un pouvoir d'achat et, notamment pour les femmes, aussi de pouvoir avoir un pouvoir libérateur dans la mesure où elles pourraient gagner un peu plus. Et puis, celles qui mettent les enfants dans les cars avec des accompagnateurs, cela leur permet de pouvoir mener une activité professionnelle en toute sécurité. Et, enfin, le dernier point que nous souhaitons souligner, c'est que nous saluons la non-augmentation des tarifs des transports scolaires pour la prochaine rentrée. Je vous remercie. Donc nous voterons bien sûr pour cette délibération.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Notre groupe aussi votera pour, notamment pour l'ouverture aux usagers commerciaux. Il y a un vrai enjeu d'optimisation entre les réseaux de lignes scolaires et les réseaux de bus urbains. Est-ce que vous avez prévu des réunions de concertation avec l'application de cette mesure ?

M. LAGRAVE. - Des réunions entre les lignes régionales et les urbains cela se fait depuis 50 ans.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Sur l'application et les conséquences de ce point. Il y a très clairement des lignes qui sont en bus urbains justement parce qu'il n'y avait pas cette possibilité. Je me permets de te le signaler.

M. LAGRAVE. - D'accord. Avec l'accord du Président, nous prenons le point.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°07

Vote sur : MODIFICATION DU REGLEMENT REGIONAL DES TRANSPORTS

SCOLAIRES

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08 – MOBILITE LOCALE - ADOPTION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE DU MELLOIS, AVENANT AU CONTRAT DU SUD-VIENNE ET AUX CONVENTIONS DE DELEGATION POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX SERVICES

M. LAGRAVE. - Juste pour indiquer que la délibération qui vous est proposée, c'est l'adoption du contrat opérationnel du Mellois comme vous venez de le dire. Il s'agit d'adopter également un avenant pour le contrat opérationnel Sud Vienne et également des avenants, une convention de délégation de compétences de quatre communautés de communes, non AOM pour permettre la création de nouveaux services de mobilité. Je rappelle que la Région finance à hauteur de 4 euros par habitant et par an sur les territoires qui n'ont pas pris la compétence et donc sur lesquels la Région a donc la compétence. À date, cela va nous mettre donc à 16 contrats opérationnels de mobilité qui auront été adoptés si vous en décidez ainsi, bien entendu. Sachant qu'il y en a 39 adoptés dans la France entière. Je sais qu'on n'est pas bon sur plein de sujets, mais 39 au niveau national, et donc 16 en Nouvelle-Aquitaine. Comme dit le Président, on peut faire briller les chromes de temps en temps.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

N°08

Vote sur : MOBILITÉ LOCALE – ADOPTION DU CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ DU MELLOIS, AVENANT AU CONTRAT DU SUD-ET AUX CONVENTIONS DE DÉLÉGATION POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX SERVICES

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11 – NATURA 2000 : MODIFICATION DE LA CONVENTION CADRE TYPE ENTRE LA
REGION ET LES COLLECTIVITES PORTEUSES DE L'ANIMATION DES SITES ET
MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION**

M. LE PRÉSIDENT. - Sophie WEBER.

Mme WEBER. - Président, chers collègues, deux points dans cette délibération concernant Natura 2000, pour pallier les problématiques liées au transfert de cette compétence de l'État aux Régions. En effet, pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région est devenue autorité de gestion de 235 sites Natura 2000 terrestres, soit 12,5 % du territoire de Nouvelle-Aquitaine, compétence complémentaire à ses compétences en matière de PNR, RNR et à son statut de chef de filât biodiversité. Un premier point sur la modification de la convention-cadre dans laquelle sont précisés, notamment, les devoirs de la collectivité porteuse de l'animation des sites Natura 2000 signés dans le cas où une collectivité volontaire porterait l'animation. Cette modification intervient suite à la fermeture d'un outil informatique par le ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

Un deuxième point sur la modification du règlement d'intervention Natura 2000. Il s'agit là d'une modification sur le volet politique environnement du dispositif Natura 2000. C'est une nouvelle compétence, il est donc nécessaire de faire des ajustements. Dans ce cas, il est proposé de se laisser la possibilité de substituer, si nécessaire, un financement FEADER par un financement Région. En effet nous subissons un passif très lourd sur les dossiers transférés par l'État. 440 dossiers FEADER c'est-à-dire sur la précédente programmation 2014-2022, en retard et mal instruits au moment du transfert.

Malgré le travail remarquable du service Natura 2000 en lien avec les porteurs d'animations, et avec une date butoir au 30 juin 2025 pour instruire tous ces dossiers, il vous est proposé, chers collègues, de voter cette délibération afin d'assurer le versement des subventions aux porteurs de projets pour ne pas qu'ils soient pénalisés davantage par les conditions de ce transfert partiel sous doté financièrement et en ressources humaines.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sophie. Y a-t-il des questions à poser ?

Mme MOTOMAN. - Monsieur le Président, chers collègues, à l'heure de la sixième extinction de masse, notre groupe salue l'engagement affirmé de la Région en faveur du dispositif Natura 2000 qui compense ici un manquement de l'État. Face aux régressions réglementaires en matière environnementale, il est pour nous crucial de ne pas réduire les moyens alloués aux politiques de préservation et de régénération des écosystèmes. Cependant, ces conventions pourraient faire l'objet d'avenants. Nous souhaitons proposer des améliorations dans la convention-cadre d'animation et le règlement d'intervention Natura 2000. Nous préconisons notamment l'ajout d'un volet spécifique de médiation des conflits,

essentiel pour anticiper et résoudre des tensions liées aux usages de ces sites. Une meilleure articulation avec les politiques régionales existantes qui est notée dans l'article 2 et en intégrant la prise en compte des pollutions et de leurs impacts sur les organismes vivants et les riverains. Un engagement renforcé en faveur de la formation des personnels dédiés, à l'article 7, avec l'intégration d'une formation à la médiation des conflits.

Pourquoi avons-nous cette demande ? Parce que les sites Natura 2000 sont souvent le théâtre de conflits d'usages nécessitant une médiation pour éviter les impasses et les violences qu'ils peuvent générer. Un exemple récent illustre bien cette problématique. Le site Natura 2000 du Col de Lizarrieta à Sare où un conflit oppose depuis 3 ans l'association de comptage des oiseaux « C PAL », à des chasseurs de tir au vol. Ce différend est notamment lié à la pollution du site par 1 700 kilos de plomb par an avec les effets accumulateurs et de toxicité connus de ce métal lourd sur la faune, la flore et les habitants du secteur. Le 16 novembre 2024, le stand de l'association a été saccagé, suivi d'un coup de fusil tiré sur une tente de stockage de matériel. Heureusement, il n'y avait personne dedans. Cette montée de la violence montre l'urgence d'une intervention pour apaiser ces tensions. Le document d'objectif de ce site prévoit d'inciter à la préservation du patrimoine naturel. Or, l'article 2 de la convention mentionne l'articulation Natura 2000 avec les autres politiques, comme je vous le disais tout à l'heure. Donc, il serait pertinent d'y inclure les approches d'Une seule santé et de préservation de la biodiversité comme vecteur commun pour instaurer une médiation prenant en compte les intérêts de toutes les parties prenantes. En intégrant ces propositions, nous améliorerons la gouvernance de Natura 2000 en conciliant préservation des écosystèmes et gestion apaisée des usages.

Nous appelons donc la Région à inscrire ces évolutions dans la convention-cadre à l'avenir et à soutenir la mise en place d'une réelle médiation sur les sites Natura 2000, en formant les personnes dédiées. Je vous remercie.

M. GUÉRIN. - Une petite question de notre part. Au regard des éléments dont on dispose, on comprend que l'État a transmis 440 dossiers du FEADER qui étaient en retard ou mal instruits, que l'ASP doit boucler les paiements des dossiers urgents au 30 juin de cette année. Aussi, dorénavant, vous êtes juridiquement responsables et il convient, si on comprend bien, de modifier le règlement d'intervention pour substituer un financement FEADER à un financement Région. Les informations dont on dispose nous laissent penser qu'il pourrait y avoir un impact financier de l'ordre d'un million d'euros pour l'institution régionale. Combien de dossiers cela concerne concrètement aujourd'hui ? Quel est le degré d'urgence de ces dossiers ? Parce que, ces éléments-là, sauf erreur de ma part, nous ne les avons pas eus. Et pourquoi la Région n'a pas pu instruire, n'a pas su instruire ces dossiers

en 2 ans ? Sur la base de ce manque d'information et sur l'impact financier que cela représente, on serait plutôt enclin à voter contre.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est bien de Natura 2000 dont vous parlez et pas de l'installation des JA ?

M. GUÉRIN. - Les dossiers liés à Natura 2000, oui.

Mme WEBER. - À ce jour, il nous reste un peu moins d'une centaine de dossiers à instruire. C'est pour cela que c'est bien « si nécessaire », on l'a précisé. Cette délibération, c'est au cas où, en fait, les dossiers ne seraient pas instruits à temps parce que, une fois que la date sera passée, les fonds FEADER seront perdus et donc on pénaliserait les personnes sur le terrain.

M. GUÉRIN. - Vous confirmez l'impact financier du million d'euros ?

Mme WEBER. - Maximum. Mais tout est mis en œuvre pour que ce ne soit pas le cas.

M. GUÉRIN. - Le minimum est de combien, alors ?

Mme WEBER. - On espère que l'on va tout passer. On fait le maximum si vous voulez. Cela fait deux ans qu'on a la compétence, mais, la première année, il a quand même fallu monter un service de 15 personnes. Le transfert était sous-doté. On n'a pas eu de moyens humains, on a eu une personne des DDT. Donc 15 personnes le temps que le service se mette en place. Et, surtout, l'instruction des dossiers FEADER, c'est très pointu. N'importe qui ne peut pas les instruire comme ça. Des renforts ont été votés, aussi, pour venir en soutien. Les chargés de mission Natura 2000 ont été mis en renfort, également, donc ils ont mis un peu entre parenthèses leur travail du quotidien pour aider à l'instruction de ces dossiers.

Mais, en moyenne, ils passent, sachez-le, 3 à 4 jours sur un dossier. Donc sur 440 dossiers, vous pouvez faire le calcul, c'est quand même un travail colossal, sachant que ce n'est pas le seul travail de Natura 2000. Il y a eu aussi des appels à projets contrats, etc. Il y a de l'animation. Et cela vient en plus. On espère apurer tout cela le plus rapidement possible et tous les moyens sont mis en place, mais on fait avec ce que l'on a, aussi.

M. GUÉRIN. - Reçu. Président, le groupe LR s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce serait bien de soutenir nos services qui font un boulot considérable pour rattraper le retard des services de l'État.

M. GUÉRIN. - C'est ce que je viens de faire en le prenant en compte dans notre abstention bienveillante.

M. LE PRÉSIDENT. - Un vote d'encouragement à Sophie WEBER pour votre intronisation comme président de groupe, cela aurait eu « de la gueule ».

M. GUÉRIN. - Je vous rappelle que je redeviens président de groupe. Je l'ai déjà été.

M. LE PRÉSIDENT. - Ne vous excusez pas comme ça. Donc abstention LR. Y a-t-il des oppositions ? Ce rapport est donc adopté.

N°11

Vote sur : NATURA 2000 : MODIFICATION DE LA CONVENTION CADRE TYPE ENTRE LA REGION ET LES COLLECTIVITES PORTEUSES DE L'ANIMATION DES SITES ET MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Les Républicains**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**09 – CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DU
PRESOIR (79) ET EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA
MASSONNE (17)**

M. LE PRÉSIDENT. - Le retour de Guillaume.

M. RIOU. - Chers collègues, je souhaiterais vous présenter les choses avec deux axes. L'axe de la raison et puis peut-être l'axe de l'esthétique, de la poésie, dans ce monde de brutes, actuel. Et les deux objets de réserves naturelles régionales que nous avons aujourd'hui en sont bien la pleine expression. Sur les réserves naturelles régionales, la stratégie nationale des aires protégées nous dit que, pour les aires protégées standard, nous devons aller à 30 % des surfaces de notre pays et que, pour les aires renforcées, nous devons aller à 10 %. Nous sommes aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, à 9 %. Donc on peut considérer, et de la voix des scientifiques, parce que c'est là que se pose la raison, que c'est insuffisant. C'est pour ça que nous avons mis en place, dès 2019, vous vous souvenez, une stratégie pour créer puis gérer 25 réserves naturelles. Nos contraintes budgétaires nous amènent à devoir baisser un peu notre ambition. Nous sommes aujourd'hui à 10 réserves naturelles régionales avec pour objectif politique d'engager 4 réserves de plus durant ce printemps. Et deux vous sont proposés ici, aujourd'hui. La cartographie du dispositif régional mêle 4 types d'actions. Les réserves naturelles régionales que je vais vous présenter, mais aussi les parcs naturels régionaux qui, eux, sont des aires naturelles plutôt à caractère standard. Mais vous avez également les territoires Natura 2000 et puis tout ce que nous avons, les 8 500 hectares que nous avons promotionnés autour des espaces du conservatoire des espaces naturels. Donc, vous voyez, une cohésion, une logique liée aussi au caractère biologique de ces territoires, liée à ce qu'on appelle des « hotspots », qui nous permettent de qualifier, avec les gestionnaires locaux, ce que doivent être les objets à protéger.

Sur la vallée du Pressoir, c'est quelque chose que nous avons engagé depuis plusieurs années avec l'intercommunalité de Thouars, qui est très engagée. Vous êtes en périphérie de Thouars, sur cette petite rivière du Pressoir, avec une cascade absolument magnifique et qui est convoitée, qui est utilisée par beaucoup d'habitants de ces territoires qui vont s'y rafraîchir l'été, qui vont s'y promener. C'est un site d'une petite soixantaine d'hectares qui est absolument magique. Je vous y invite. Il se trouve à la confrontation de deux typicités géologiques, le Massif armoricain qui vient par le Nord et les grandes plaines calcaires de Poitou-Charentes. Et là, nous sommes sur une confrontation géologique qui détermine des caractères biologiques très particuliers. Notamment, je ne sais pas si vous la voyez, cette petite fleur jaune qui est vraiment inféodée à ces milieux très spécifiques. La fameuse gagée de Bohême. Quand je vous dis que c'est beau, ça l'est réellement.

Et puis je voudrais vous parler aussi de l'échinoderme qui est un fossile que l'on retrouve, mais que l'on doit protéger. Parce qu'il y a sur ce territoire particulier, et c'est la première RNR que nous engageons sur cette considération, une protection géologique à mener parce que ces échinodermes fossilisés sont très convoités, y compris potentiellement, sur le marché. Donc nous devons protéger ce que les millions d'années nous ont laissé en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais savoir s'il y a des truites, là.

M. RIOU. - Non, il n'y a pas de truite.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut conditionner maintenant les RNR à la présence de truites.

M. RIOU. - Mais cette question est intéressante, Président, comme toujours. Parce que nous n'excluons pas, et ça, c'est quelque chose qu'il faut souligner, les pratiques à caractère anthropique, la chasse, la pêche de nos réserves naturelles régionales. Il y a encore une activité. Vous avez un promontoire que vous pouvez voir sur la photo en haut à droite, qui permet de vous démontrer qu'il y a vraiment cette idée de l'éducation populaire, de l'éducation populaire, de la sensibilisation, mais aussi comme un lieu de havre de paix. En revanche, Président, je vous invite, si vous le souhaitez, non pas à pêcher, mais à aller vous baigner avec les habitants. L'été, les gens, dans cette petite cascade, vont se baigner, tel l'Éden. Donc je vous emmènerai, mon cher. Voilà ce que je peux vous dire. En tout cas, c'est extrêmement intéressant. Cet échinoderme est à protéger. Certains l'appellent le hérisson et nous savons toutes et tous que la première Vice-présidente a beaucoup d'intérêt sur cette question.

Peut-être l'autre objet de classification RNR. Là, vous avez l'iris, qui est un symbole fort. Là, on est plutôt sur des zones humides avec un doublement de la surface. On va passer à 200 hectares de protection avec une activité agricole, une activité d'élevage qui est engagée et puis vous avez également une tour bien ancienne, du Moyen Âge qui a aussi, comme nous le verrons prochainement sur la vallée de la Maronne par exemple, en Corrèze, un habitat protégé notamment pour les chauves-souris qui révèle aussi un certain nombre d'intérêts, y compris pour les questions de santé publique, les questions de santé humaine. Vous le savez, notre fameux One Health. On vous propose donc d'engager deux nouvelles réserves naturelles régionales à cet instant et puis on verra à en passer deux autres au cours, certainement, de la prochaine plénière. Et tout cela se fait, en harmonie, je dois vous le dire, avec l'ensemble des populations, avec l'ensemble des intérêts associatifs, des élus locaux. Je vous le disais tout à l'heure pour l'intercommunalité de Thouars. Mais là, ce sont plutôt la LPO ainsi que Nature 17 qui protègent, par exemple, la cistude, vous savez, cette tortue terrestre néanmoins inféodée au milieu aquatique. Quand je vous dis que tout ça est empreint de poésie, soyez-en certain. Et je vous invite à vous y déplacer.

M. LE PRÉSIDENT. - N'excluons pas la beauté de nos politiques. Y a-t-il des oppositions ? Il y a des questions et un amendement de Valéry ELOPHE.

M. ELOPHE. - Notre amendement proposé ne fait qu'établir une évidence, les réserves naturelles régionales ont pour vocation de protéger la biodiversité. Notre responsabilité est de faire en sorte qu'elles ne soient pas livrées en pâture aux promoteurs des énergies dites, entre parenthèses, « vertes ». Tout d'abord, en ce qui concerne l'éolien, véritable arnaque écologique et économique, finalement, l'éolien n'a de vert que le non. Son efficacité nécessite l'appoint, en permanence, des centrales à gaz ou à charbon, aggravant ainsi la dépendance aux énergies fossiles. Pire encore, ces machines sont massivement produites en Chine, dans des conditions environnementales et sociales désastreuses, avant d'être expédiées en France. Sur le plan écologique, le bilan est catastrophique. Chaque année, en France, 250 000 chauves-souris, dont vous évoquiez le sort, Monsieur RIOU, et 56 000 oiseaux sont fauchés par les pattes d'éoliennes. La biodiversité en paie donc le prix fort, alors que ces installations sont censées répondre à des impératifs environnementaux. Quant aux riverains, ils subissent la double peine. La destruction de leur paysage et la chute de la valeur de leur patrimoine immobilier. Le solaire photovoltaïque au sol, quant à lui, n'échappe pas à cette logique destructrice. Son expansion anarchique s'opère au détriment des terres agricoles et des espaces naturels. L'artificialisation massive des sols qu'il engendre met en péril les écosystèmes et menace directement la faune et la flore locale.

En clair, ces infrastructures ne sont que la façade verte d'un business florissant au profit d'une poignée de multinationales et de fonds d'investissement. Loin des discours lénifiants des idéologues de la transition énergétique, cet amendement vient rappeler une vérité essentielle. Sanctuariser les réserves naturelles régionales, c'est refuser leur industrialisation sous prétexte d'un écologisme de façade. L'éolien et le solaire au sol ne sont pas des solutions, mais des problèmes en sursis. Ce n'est pas une transition énergétique, c'est une régression énergétique. Plutôt que de sacrifier nos paysages et notre souveraineté sur l'autel d'idéologies aveugles, il est urgent de revenir à une politique énergétique pragmatique et souveraine. Je vous remercie, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai l'impression que c'est un peu hors sujet. Je reconnais votre attachement à cette lutte contre les éoliennes.

M. ELOPHE. - Oui, notamment pour les RNR, les PNR et l'ensemble de notre région.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y a aucune preuve scientifique.

M. RIOU. - Au-delà de ça, Président, les RNR ne permettent pas d'en installer. Il n'y en aura pas sur ce site. Par définition.

C'est l'essence même de la réglementation, il ne peut pas y avoir ce type d'ouvrage. Donc, je suis désolé, mais, effectivement, vous êtes hors sujet. Renseignez-vous mieux.

M. LE PRÉSIDENT. - Si l'amendement n'a aucune valeur juridique, il vaut mieux le retirer. Puisque ce n'est pas possible.

M. ELOPHE. - Alors écrivez-le dans le règlement d'intervention. Est-ce que c'est écrit noir sur blanc sur notre règlement ?

M. LE PRÉSIDENT. - Mais c'est la loi.

M. ELOPHE. - Donc rien n'empêche de l'adopter, Président. Puisque c'est la loi. Et sanctuarisons.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est hors sujet, mais on voit bien que c'est stupide et que cela n'a aucun intérêt. Alors, je mets aux voix l'amendement. Qui est contre ? Qui est contre ?

M. TRIFILETTI. - Explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Après, vous vous exprimerez. C'est interdit sur les RNR.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président, là, ça serait bien que Stéphane TRIFILETTI puisse répondre et expliquer.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui c'est qui donne des ordres, ici ? Ça ne va pas, non ?

Mme SEGUINAU. - On va faire une interruption de séance. Voilà, super.

M. LE PRÉSIDENT. - Ça ne va pas bien, non ?

M. TRIFILETTI. - Je n'en ai vraiment pas pour longtemps, Monsieur le Président. S'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous ne changez pas, même si vous êtes plus président, coprésident du groupe.

Mme SEGUINAU. - Interruption de séance, Président.

M. RIOU. - Pas pour les RNR...

M. LE PRÉSIDENT. - Deux minutes de suspension de séance. C'est grotesque.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La séance est reprise. Monsieur TRIFILETTI, vous avez la parole.

M. TRIFILETTI. - Merci, Monsieur le Président. Pour une explication de vote concernant cet amendement du Rassemblement National. Donc on a effectivement ici un greenwashing grossier puisque, de toute manière, le Vice-président, d'ailleurs, l'a rappelé, proposer d'interdire des équipements alors qu'ils sont de toute manière quasiment impossible à implanter dans ces réserves, c'est un non-sens absolu qui nie l'esprit même d'ailleurs des réserves naturelles régionales. Ce que, visiblement, effectivement, ils ne comprennent pas. Donc, pendant que le RN joue au charlatan, défenseur de la biodiversité, il soutient, par contre, cela ne lui pose pas problème, honteusement l'agriculture chimique, s'oppose à toute régulation des rejets industriels et promeut des énergies fossiles et fissiles destructrices. Quant à la fausse alerte sur l'éolien, elle masque le véritable carnage causé par les pesticides et l'artificialisation des sols, fléaux dont l'extrême droite ne parle jamais. Jamais. Bref, cet amendement n'est qu'une manipulation politicienne pour freiner la transition énergétique de notre République souveraine. Et vise finalement à maintenir la dépendance félonne et antipatriotique aux énergies fossiles et fissiles, notamment de leur ami POUTINE. Évidemment, nous rejeterons cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Je mets aux voix ce rapport sur la RNR du Pressoir.

Vote sur : l'amendement déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés : « Classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée du Pressoir (79) et extension de la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne (17) »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

M. TRIFILETTI. - Est-ce qu'on peut intervenir sur la délibération en elle-même ?

M. LE PRÉSIDENT. - Mais ce n'est pas vrai. Alors allez-y.

M. TRIFILETTI. - Je vous remercie. Donc nous voterons favorablement, évidemment favorablement cette délibération qui acte ce classement à la fois de la vallée du Pressoir et puis celle de la réserve naturelle régionale de la Massonne. Donc ce sont des pépites d'écosystèmes, espaces et, peut-être pour répondre au Vice-président, finalement, d'émerveillement, à travers la poésie qu'il a évoquée, et de résilience collective.

Accueil des espèces emblématiques, effectivement, donc la cistude, l'iris de Sibérie, la bien-nommée, qui est finalement un reliquat des dernières glaciations. Si on parle de la Massonne. Et puis évidemment la gagée de Bohême, cher Vice-président, que vous avez évidemment évoquée. On est là sur nos communs, des communs essentiels. Protéger ces espaces est une nécessité absolue face à l'effondrement du vivant que les scientifiques constatent partout. Et c'est vrai que l'IPBES, le GIEC de la biodiversité, insiste sur cette dimension de la protection, voire de la sanctuarisation de certains territoires, pour contrer l'effondrement du vivant. Un hiatus tout de même, qui peut persister entre l'affichage, néanmoins, et la réalité des politiques régionales.

Lors du vote de Néo Terra 1, puisqu'il y en a maintenant 2, lorsque nous étions dans votre majorité, nous visions 22 à 25 réserves naturelles régionales à l'horizon 2025 et, aujourd'hui, vous l'avez souligné, nous sommes à peine à une dizaine. Alors, certes, l'ambition est encore affichée dans cette délibération. Vous l'avez rappelé également, Monsieur le Vice-président, le classement de réserve naturelle régionale est ainsi acté dans la stratégie régionale biodiversité qui prévoit 10 nouvelles RNR d'ici à 2030, ainsi que dans la feuille de route Néo Terra qui reprend cette ambition. Mais la question arrive, et vous saviez qu'elle allait arriver, Monsieur le Vice-président, avec quels moyens ? Au moment où la ligne biodiversité, déjà squelettique, reste particulièrement brutalisée dans votre budget. Alors, chers collègues de la majorité, allons-nous réellement accélérer la protection des écosystèmes ou allons-nous rester sur ce rythme très insuffisant face à l'urgence écologique ? Une fois de plus, l'heure des choix. Vous l'aurez compris, chers collègues, nous attendons des actes, y compris budgétaires, à la hauteur des enjeux pour accompagner effectivement ces réserves naturelles régionales. Afficher Néo Terra 2 en grand sur les façades de la Région, c'est très bien. 25 RNR opérationnels, nous estimons que ça serait mieux. Et nous serons prêts à vous accompagner si vous allez évidemment dans ce sens-là. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - On va en afficher 4, là. On a vu ça avec Guillaume, en plus. Vous êtes libres de votre vote si vous trouvez que ça ne suffit jamais.

M. TRIFILETTI. - On votera favorablement, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vu votre expression, je me demande si on le mérite bien.

M. TRIFILETTI. – Écoutez, Néo Terra 2 a peut-être moins d'ambition que Néo Terra 1.

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous ne vous rendez pas compte que la caricature que vous évoquez de l'écologie renvoie une partie de plus en plus importante de nos concitoyens en hostilité, il ne faut pas faire de politique. Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui est pour ? Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°09

Vote sur : CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA VALLEE DU PRESOIR (79) ET EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA MASSONNE (17)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10 – CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2025-2027 ENTRE LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ARP-NA (ASSOCIATION REGIONALE DES
FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE)**

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin un dossier important, la truite.

M. RIOU. - Le dossier précédent l'était aussi. Chers collègues, là, il s'agit de poursuivre notre partenariat avec la tête de réseau des 12 fédérations de pêche départementale, donc la fédération régionale qui engage l'activité de 256 000 pêcheurs dans notre région. Activité qui a de multiples bénéfices, tant sur le plan de l'économie territoriale, avec une activité pêche qui génère du flux économique, les magasins de pêche, les cartes de pêche, la garderie et toute l'activité, la vente de matériel. Donc une activité touristique très importante, mais qui engage aussi la préservation des écosystèmes, parce que, tout comme les chasseurs, du reste, les pêcheurs sont absolument remarquables, en tant que tête de réseau, en tant qu'association de protection de la nature et de l'environnement, pour préserver les milieux, pour préserver les zones humides, pour reméandrer, pour ralentir le cycle de l'eau, ce qui bénéficie à l'ensemble de la faune piscicole. Donc ce sont des partenaires majeurs dans notre paysage. Par ailleurs, les questions culturelles, qu'elles soient de première catégorie avec les truites, saumons, fario et autres truites de mer et ombles, mais également l'ensemble du cortège de la pisciculture de seconde catégorie pour les pêcheurs un peu plus tranquilles et moins sportifs que le Président sur ces questions-là. Mais, donc, nous avons une belle délibération qui pérennise notre engagement aux côtés des pêcheurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Et une délibération pluriannuelle. Je vérifiais auprès du service juridique si, titulaire de la carte de pêche, je devrais me déporter. On me dit que non. Mais je suppose que Mathieu LABROUSSE, en tant que président de la fédération régionale doit, lui, se déporter.

M. DUPRAT. - Tout dépend combien de poissons sont pêchés.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais ça, c'est affaire de garde, Christophe. Je ne te donnerai jamais le nombre. Y a-t-il des oppositions ? Il y a un amendement.

M. TRIFILETTI. - Simplement pour savoir à quel moment est-ce qu'on pouvait intervenir par rapport à la délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

M. TRIFILETTI. - Je savais que vous alliez apprécier. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, la convention pluriannuelle de partenariat 2025-2027 de la région avec l'association régionale et fédération

de pêche est un dispositif essentiel que nous connaissons et qui assure stabilité et visibilité aux acteurs engagés dans la protection du milieu aquatique et de l'éducation à l'environnement. Nous saluons cette démarche et nous voterons évidemment favorablement cette délibération. Toutefois, nous souhaitons et nous vous proposons qu'elle devienne la règle et non l'exception, car ce type de convention permet une lisibilité opérationnelle pour ces structures et le déploiement de projets qui s'inscrivent dans les temps moyens nécessaires à la transition et à la coopération au service de nos territoires. Face à l'urgence climatique et à l'enjeu de la bifurcation écologique, il est impératif de généraliser ces conventions pluriannuelles de partenariat à d'autres têtes de réseaux, par exemple celles représentant plusieurs centaines d'associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, qui sont d'ailleurs réparties sur l'ensemble du territoire régional et qui font, là aussi, territoire. Nous devons les accompagner.

Au moment où finalement il y a un dispositif que nous connaissons bien, ici, qui s'appelle le dispositif ACT, accompagnement au changement, et plus globalement lorsqu'on a Néo Terra 2 et One Health, nous pensons qu'il faut effectivement accompagner, via des CPO, les conventions pluriannuelles d'objectifs, ces structures. Nous constatons malheureusement avec regret que ce dispositif ACT, qui est censé accompagner la transition écologique est dramatiquement sous-doté. Et on l'a dit en CPO, mais aussi globalement avec la baisse des budgets qui ont été votés, de l'ordre, pour le moment, de 20 % sur cette structure. Ce qui fragilise effectivement nos têtes de réseaux pourtant reconnues pour leur rôle clé dans la mise en œuvre de Néo Terra et de l'animation du territoire autour de la bifurcation écologique. Nous risquons de brutaliser, voire de tuer ces structures si nous ne prenons pas la mesure, finalement, de l'accompagnement que nous pouvons mettre en œuvre via ces CPO, ces conventions pluriannuelles d'objectifs, pour réussir évidemment la transition et ne pas assécher, parce qu'il y a, là aussi, un enjeu essentiel, la démocratie, dans nos territoires.

Alors, une question simple, pour finir, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président : allez-vous engager la Région à généraliser ces conventions pluriannuelles d'objectifs aux autres têtes de réseaux environnementales pour leur garantir un financement stable et à la hauteur des défis de la transition écologique et de Néo Terra ? Je vous remercie de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? On a un amendement et je laisserai Guillaume, avec beaucoup de lâcheté de ma part, répondre.

M. FREYCHET. - Je vais le présenter à Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, les mots ont leur importance, et ceux choisis dans le discours public ne sont jamais anodins. Ils portent en eux une signification profonde et reflètent les intentions, les

valeurs et les priorités d'une collectivité. De la même manière, les absences volontaires ou inconscientes de certains termes peuvent être tout à fait révélatrices. Ce silence linguistique trahit souvent une stratégie politique, une volonté de masquer certaines réalités ou d'orienter subtilement les perceptions. Dans cette délibération dont le sujet est tout à fait louable, qui est le renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat entre la Région et l'association régionale des fédérations de pêche, on parle de milieux aquatiques, de cours d'eau, de lits, de berges, d'écoulements, de reméandrages, mais à aucun moment de plans d'eau, ni de lacs, ni d'étangs. On évoque même la protection de certaines espèces patrimoniales qui affectionnent particulièrement les eaux calmes, comme le brochet, mais le terme « d'étang » n'est jamais évoqué. On pourra ainsi croire, à la lecture de la convention, que la pêche ne se pratique pas dans les étangs, que les étangs ne sont que des grossièretés inutiles dans un paysage qu'il conviendrait d'effacer physiquement après les avoir effacées du langage. Peut-être que je vais trop loin dans mon analyse, vous avez raison, peut-être qu'il n'y a pas de désamour de l'exécutif régional pour les plans d'eau. Peut-être qu'il s'agit d'un malencontreux oubli dans cette convention et que nous saurons réparer rapidement grâce à l'adoption de cet amendement de bon sens. Parce que, oui, on pêche dans les étangs.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur les étangs, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, une politique qui est notamment liée à l'élevage. Jean-Pierre RAYNAUD n'est pas là, mais il pourrait vous répondre beaucoup plus précisément et il le fera.

Mme DEWAELE. - Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes très étonnés de voir que le RN semble soudainement se préoccuper de la protection de la biodiversité, des effets des politiques régionales pour limiter le règlement climatique, qu'il s'attache à favoriser le cycle de l'eau et à lutter contre les pollutions. Si ces sujets n'étaient pas si graves, nous pourrions rire de cette soudaine volte-face.

Car qui soutient ceux qui détruisent les écosystèmes aquatiques ? Qui vote systématiquement contre l'agriculture biologique qui protège la ressource en eau ? L'effacement des étangs est parfois une des solutions recommandées par les scientifiques pour restaurer les milieux aquatiques et le bon état écologique des cours d'eau pour favoriser le retour de la faune aquatique, dont les truites, par exemple. Soyons clairs, ce texte n'a qu'un seul but. En défendant cette position dogmatique, il s'agit de flatter les propriétaires des étangs plutôt que de les accompagner quand ce sera nécessaire pour favoriser une politique réaliste et ambitieuse de la protection et de la bonne gestion de l'eau. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Guillaume.

M. RIOU. - C'est Sophie WEBER qui doit répondre à l'amendement.

Mme WEBER. - Je tiens tout d'abord à rappeler que la directive-cadre sur l'eau impose aux États membres d'assurer la continuité écologique des cours d'eau. De nombreux plans d'eau artificiels résultent de retenues ou de barrages qui fragmentent les rivières et empêchent la libre circulation des poissons et des sédiments. Leur suppression permet de restaurer les habitats naturels et de favoriser le retour des espèces aquatiques migratrices. La réduction du nombre de plans d'eau est une condition sine qua non de restauration des fonctionnalités des petits cours d'eau de tête de bassin. Perte importante d'eau par évaporation, augmentation de la température, altération de la qualité. De plus, l'effacement du plan d'eau est beaucoup moins onéreux, entre 5 000 et 20 000 euros, que sa mise aux normes, entre 50 000 et 100 000 euros. Nous voterons donc contre cet amendement. Financer systématiquement les mises aux normes pourrait représenter un coût excessif et soulever des interrogations sur l'emploi des fonds publics au bénéfice d'intérêts privés. En revanche, les effacements sont soutenus financièrement en raison de leur contribution à l'intérêt général.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? L'amendement est donc rejeté. Guillaume.

Vote sur : l'amendement déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés : « Convention Pluriannuelle de Partenariat 2025-2027 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ARP-NA (Association Régionale des Fédérations) »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

M. RIOU. - Peut-être pour répondre à Stéphane TRIFILETTI sur l'objet budgétaire lié aux APNE. Mon cher collègue, convenez tout de même que, d'abord, nous n'avons jamais laissé tomber aucune APNE. Que, vous le savez, nous en avons discuté, lu le courrier de nos partenaires CPIE, FNE, qui nous ont interpellés sur le risque, notamment lié à la mise au chômage, tout simplement, d'un certain nombre d'éducateurs à l'environnement, d'un certain nombre d'animateurs. C'est quelque chose auquel nous sommes sensibles. Je les ai rencontrés au mois de janvier. Nous sommes à nouveau en discussion pour essayer de faire en sorte que, sur le fonctionnement, nous ayons, dans nos restrictions budgétaires, dans notre gestion pérenne, le minimum d'impact sur la question de fonctionnement. En revanche,

sur l'investissement, moi, j'ai de bons espoirs qu'on puisse poursuivre les investissements auprès de la nature, dans notre compagnonnage sur le long terme avec les APNE. C'est quand même 4 millions d'euros par an. Cela ne sera jamais suffisant, j'appréhende déjà ce que vous allez me répondre. Mais c'est néanmoins 4 millions d'euros qui sont mis tous les ans. On en reparlera prochainement pour voir si on peut faire mieux. Mais notre plus grosse difficulté, et vous le savez, nous sommes chef de file biodiversité au sens de la loi NOTRe. Chef de file biodiversité non argenté, sans aucune taxe affectée puisque ce sont les Départements qui perçoivent lesdites taxes liées aux espaces naturels sensibles, à l'artificialisation. La loi biodiversité de 2016, cette fameuse taxe béton, n'a pas pu voir le jour. Donc les Régions ont ce rôle de chef de file sans les moyens pour le faire. Donc le vrai sujet c'est celui-ci, comment trouver les moyens budgétaires de nos ambitions pour ensemble protéger les écosystèmes.

M. LE PRÉSIDENT. - Et on prend notre part. Y a-t-il des oppositions à cette convention avec la structure régionale de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé. Nous avons voté le rapport Natura 2000. On passe à la coopération maintenant. Il y a un dossier qui a été retiré. C'est celui de la coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de Galati, en Roumanie.

N°10

Vote sur : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2025-2027 ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ARP-NA (ASSOCIATION REGIONALE DES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :

GUILLEMOTEAU Patrick concernant la Fédération de la Gironde pour la Pêche et Protection du milieu aquatique de Charente (Membre - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LABROUSSE Mathieu concernant la Fédération départementale de la Pêche et Protection du milieu aquatique de Charente (Président - Représentation Nouvelle-Aquitaine), l'Association régionale des Fédérations de Pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine (Président - Représentation Nouvelle-Aquitaine) et l'Agence régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Nouvelle-Aquitaine)

LAURENT-GUEGAN Elise concernant l'Agence régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Nouvelle-Aquitaine)

RIOU Guillaume concernant l'Agence régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Nouvelle-Aquitaine)

TRIFILETTI Stéphane concernant l'Agence régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Nouvelle-Aquitaine)

SOULAT Eric concernant l'Agence régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine - ARBNA (Titulaire - Représentation Nouvelle-Aquitaine)

**13 – FONDS DE COOPERATION INTERREGIONALE (FCI) ÉMILIE-ROMAGNE – HESSE
– MOYENNE-FRANCONIE – QUEBEC**

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a maintenant le Fonds de coopération interrégionale Émilie-Romagne, Hesse, Moyenne-Franconie, Québec. Isabelle BOUDINEAU.

Mme BOUDINEAU. - Merci, Monsieur le Président. En moins de 15 secondes. Il s'agit simplement d'une version actualisée du Fonds de coopération interrégionale qui existe depuis plus de 10 ans et qui permet de soutenir les échanges entre les acteurs de la Nouvelle-Aquitaine et ceux de nos régions partenaires que sont l'Émilie-Romagne, le Land de Hesse, la Moyenne-Franconie et Québec.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Un certain nombre d'entre vous ont pu, notamment à Québec, voir un peu le niveau de coopération.

M. LE CAMUS. - Monsieur le Président, une rapide explication de vote sur cette délibération. Notre groupe a toujours eu une position très claire sur la coopération internationale et celle-ci ne varie pas. Il ne s'agit toujours pas d'une compétence de la Région et les montants qu'elle représente nous semblent toujours beaucoup trop élevés. Néanmoins, cette coopération interrégionale avec des partenaires de pays voisins nous semble être à la limite de ce que l'on peut accepter en matière de coopération.

En effet, il existe une véritable réciprocité dans ces partenariats et la proximité géographique et historique entre notre Région et celles qui sont concernées par ce fonds de coopération sont indéniablement des éléments positifs. Ces partenariats restent donc possibles pour une vraie mise en valeur de notre région. Je rappelle d'ailleurs que, lors de la dernière séance plénière, si nous avons proposé par voie d'amendement de supprimer les crédits alloués à la coopération internationale, nous avons choisi d'exclure de cette potentielle suppression les crédits alloués à la coopération avec les régions de nos proches voisins européens. Donc, en cohérence, nous n'allons pas nous opposer à cette délibération. Cependant, le contexte budgétaire n'ayant pas véritablement changé depuis la dernière fois, et on s'interroge sur la pertinence de développer, compte tenu de ce contexte, de nouveaux partenariats qui engageront nécessairement des fonds supplémentaires, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres observations ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce dossier est donc adopté à la majorité.

N°13

Vote sur : FONDS DE COOPERATION INTERREGIONALE (FCI) ÉMILIE-ROMAGNE – HESSE – MOYENNE-FRANCONIE – QUEBEC

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- **ABSTENTION** : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**14 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT : PROGRAMME CAP ARCHEO, CCSTI NACSTI
– RENOUELEMENT**

M. LE PRÉSIDENT. - Françoise JEANSON.

Mme JEANSON. - Je vous propose deux conventions en une délibération. Elles concernent la diffusion de la culture scientifique, qui est un des points essentiels de la politique enseignement supérieur et recherche de la Région. La diffusion de la culture scientifique, plus que d'informer et de vulgariser les résultats de la science c'est transformer les résultats de la recherche en données qui appartiennent à la culture. Je vais être assez rapide, mais quand même rappeler deux objectifs de cette diffusion de la culture scientifique.

Le premier, c'est que je crois que notre société, et encore plus, aujourd'hui, avec les différentes transitions que nous vivons, dont celle de la défense, malheureusement, a besoin de la science. Dans les domaines technologiques, sanitaires, environnementaux. Et on en a plus de plus en plus besoin. Et on a besoin de savoir comprendre les résultats de la science. Et il arrive très souvent que tous, ici, disent : mais que disent les chercheurs sur tel ou tel sujet ? Deuxième objectif, c'est que, pour réindustrialiser notre région, nous avons besoin d'avoir des scientifiques et des techniciens. Et si nous ne savons pas diffuser l'émerveillement que peuvent être les résultats de la science auprès des jeunes, en particulier auprès des filles, nous n'arriverons pas à améliorer l'attractivité des écoles d'ingénieurs dont on voit que leur attractivité diminue et encore moins leur attractivité pour les filles.

Et puis en plus, il faut que, cette attractivité, elle arrive partout, y compris dans nos zones les plus rurales. Le seul souci, c'est que, et j'étais la semaine dernière dans un colloque sur l'eau, c'est un colloque sur Waterfall qui est un regroupement d'une soixantaine de pays sur ce qu'on va faire dans le futur pour avoir de l'eau potable pour tout le monde. Enfin, de l'eau en général. Et c'était un colloque de scientifiques qui tous se posaient la question en disant : « Mais, nous, on trouve plein de choses, on a plein de résultats et comment on arrive à faire comprendre aux gens, aux politiques, aux journalistes et au grand public ce que nous nous découvrons et comment cela peut être mis en œuvre ? » Et avec un certain désespoir.

Nous, on a la chance d'avoir Gilles BŒUF qui est un scientifique qui sait diffuser sa culture, qui sait diffuser les résultats de la recherche. Mais la plupart des scientifiques et des chercheurs, leur métier, c'est de chercher, leur métier, ce n'est pas de diffuser et de faire comprendre leurs résultats. Et, en fait, on a, en Nouvelle-Aquitaine, la chance d'avoir 4 centres de diffusion de la culture scientifique. On a Cap Sciences, on a Récréasciences à Limoges, Mendès-France à Poitiers, Sciences odysée à Pau, qui sont 4 structures qui font ce travail de façon absolument remarquable. J'avais envie de commencer en vous

demandant de tous ouvrir Facebook et de chercher Curieux sur Facebook. Si vous cherchez Curieux sur Facebook, j'espère que vous vous y abonnerez tous, vous verrez que vous avez un média qui ressemble à n'importe quel média de jeunes, mais sur lequel vous avez des mini vidéos extrêmement attractives qui vulgarisent en quelques minutes des résultats scientifiques fondés. Alors, les CSTI ne font pas que ça, ces 4 structures qui sont réunies dans une fédération qui s'appelle NACSTI, qui leur permet de se diffuser les uns aux autres leurs différentes compétences. Ils font aussi sciences.live qui permet d'intervenir dans les écoles, à distance et qu'ils ont inventé pendant le COVID. Ils ont aussi des lieux, pour certains. Et tous les Bordelais, même tous les Girondins, connaissent Cap Sciences.

Ils vont auprès des jeunes, ils vont auprès des moins jeunes. Ils vont sur tous les territoires et ils vont soit dans les sites où ils sont, soit dans les classes et je pense qu'ils sont des acteurs essentiels de cette diffusion. D'autant plus qu'ils fédèrent autour d'eux des acteurs locaux dans les moindres villages qu'ils soutiennent dans les diffusions des cultures scientifiques. Ça, c'est le premier sujet. C'est la convention qui nous lie avec ces quatre centres et leur fédération.

Le deuxième sujet est en lien. C'est le programme Cap'Archéo qui est porté par Cap Sciences, donc le CSTI de la Gironde. Et Cap'Archéo a la spécificité d'être un partenariat entre la Ville de Pessac, le Département, l'État et nous, et l'INRAP, qui est cette structure qui avait été, je pense, voulue par Victor HUGO, portée un peu par Mérimée et qui a pour rôle de protéger les sites archéologiques qui sont trouvés sous terre lorsqu'il y a des fouilles. Qui a le rôle de les protéger et même d'indemniser les gens dont on arrête le travail et qu'on oblige à arrêter des travaux pour aller fouiller les sites. Et là aussi, encore une fois, les Bordelais les connaissent bien. Mais il n'y a pas que les Bordelais qui les connaissent bien, en Dordogne et dans plein d'endroits de la région. On connaît bien ces situations. Et ils portent un programme, ensemble, qui s'appelle Cap'Archéo et qui permet de diffuser cette culture du patrimoine et du respect de l'archéologie. Donc je vous propose de voter ces deux conventions. D'autant plus que la diffusion de la culture scientifique, c'est apporter de la liberté parce que la liberté, c'est quand même parler de choses vraies et d'être capable d'en parler haut et fort. Et c'est ce que je vous propose de faire avec eux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Françoise. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Ces deux conventions sont adoptées à l'unanimité.

N°14

Vote sur : CONVENTIONS DE PARTENARIAT : PROGRAMME CAP ARCHEO,
CCSTI NACSTI – RENOUVELLEMENT

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :

BERGERET-TERCQ Jean-Marie concernant Lacq Odysée - Centre de Culture scientifique technique et industrielle (Titulaire - Représentation Nouvelle-Aquitaine)

TIRANT Benoit concernant l'Espace Mendès France (Titulaire - Représentation Nouvelle-Aquitaine)

LE YONDRE Nathalie concernant le Département de la Gironde (Lien professionnel)

15 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Mme CLAVEAU. - Chers collègues, je vous propose d'adopter deux conventions d'objectifs en faveur de nos deux centres chorégraphiques nationaux présents sur le territoire. Il s'agit d'un label d'État dont les missions sont, entre autres, de transmettre la culture chorégraphique, soutenir la création chorégraphique ou encore à soutenir les jeunes danseurs et chorégraphes. L'un est situé à La Rochelle. Il est dirigé par Olivia GRANDVILLE qui porte un projet artistique qui s'intitule « 1 000 plateaux ». Et nous allons la signer avec la Ville de La Rochelle et l'État. Et l'autre est à Biarritz. Il s'agit du ballet Malandain, dans une esthétique néoclassique. Et il est dirigé par Thierry MALANDAIN qui est devenu académicien des beaux-arts, installé au fauteuil numéro 1 de la section de chorégraphie depuis 2022. Et nous signons avec la Ville de Biarritz, le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'État.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Merci, Charline. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme GARRAUD. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, dans cette délibération, il nous est proposé de voter deux conventions pluriannuelles d'objectifs pour une durée d'un an entre la région et le Centre chorégraphique national de La Rochelle et le centre national chorégraphique de ballet Biarritz. À première vue, ces structures ne semblent pas problématiques. Elles offrent un espace où la danse peut exister pour ce qu'elle est, à savoir une forme d'art qui touche, émeut et élève, mais sans nécessairement chercher à convaincre. Or, c'est précisément là que se pose notre problème concernant le CCN de La Rochelle. En effet, sous la direction d'Olivia GRANDVILLE qui est aussi chorégraphe de ce centre, le CCN de La Rochelle semble opter pour une vision artistique engagée reflétant les mutations de la société contemporaine qui, il faut le dire, ne fait pas l'unanimité. Elle souhaite développer un projet de son chorégraphique national, ouvert à la transition écologique, sociétale, générationnelle et culturelle, afin qu'elle devienne un réel théâtre d'opérations chorégraphiques transdisciplinaires et transculturelles. Je vous cite quelques titres récents de journaux comme Libération, Le monde. « Olivia GRANDVILLE revendique la politique dans la danse. » Ou encore « Débandade, d'Olivia GRANDVILLE, vie et mort de la masculinité toxique. » Chacun y va gentiment de son couplet. Sa contrition est de s'interroger sur ce qu'il faut déconstruire. Elle interroge sur le rapport de la masculinité, le statut de l'homme et de danseur en pleine période de réactivation féministe. Est-ce donc cela la danse d'aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine ? Un vecteur d'idéologie avant d'être un art.

L'un des principes fondamentaux de la danse est son universalité. Elle ne s'adresse pas à un public ciblé. Elle ne doit pas diviser.

Un spectacle doit pouvoir être interprété librement sans influencer son spectateur par un discours politique sous-jacent. Or nous assistons ici à une mutation où la danse devient un prétexte à la transmission d'un message idéologique. Lorsqu'une œuvre chorégraphique s'inscrit trop explicitement dans une logique militante, elle cesse d'être un espace de liberté pour devenir un instrument de communication. Il est toutefois essentiel de noter que, dans la danse contemporaine, cela ne se limite pas qu'à ces thématiques. De nombreux ballets contemporains proposent des œuvres magnifiques, fondées sur l'esthétisme, la musicalité et l'émotion, sans nécessairement chercher à traiter des faits de société. Cette branche de la danse offre une liberté de création qui peut aboutir à des pièces abstraites, poétiques et universelles prouvant ainsi qu'il est tout à fait possible d'explorer de nouvelles formes sans tomber dans un discours idéologique.

C'est bien regrettable d'avoir associé dans cette délibération ces deux entités. Le CCN de Biarritz, lui, est un exemple de danse sans idéologie, sous la direction de Thierry MALANDAIN, qui illustre cette volonté de préserver une danse centrée sur l'esthétisme et l'émotion. Son approche néoclassique privilégie la musicalité et l'équilibre dans des mouvements sans chercher à imposer un message politique. Ce type de démarche rappelle que la danse peut exister en tant qu'art pur sans être instrumentalisée pour servir des revendications sociétales. De ce fait, nous regrettons de devoir nous abstenir sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme BOURDIN. - Je n'avais pas particulièrement l'intention d'intervenir, mais devant de tels propos, vous m'accorderez le droit de souligner deux ou trois petites choses. D'abord, nous réjouissons parce que, chaque fois qu'on signe une convention pluriannuelle d'objectifs dans le cadre du spectacle vivant, on ne peut que s'en réjouir, surtout dans ce contexte de grande fragilité et de choix budgétaires qui fragilisent particulièrement ce secteur. La question que je j'aurais envie de poser, c'est : qui instrumentalise qui dans cette affaire ? Ces petites structures dont je parle dans le domaine du spectacle vivant sont les premières à subir une instrumentalisation politique que, évidemment, la loi de séparatisme du 24 août 2021 a rendue possible, grâce à cet outil de répression politique qu'est le contrat d'engagement républicain. On mesure ici quand on écoute le Rassemblement National à quel point cet outil pourrait venir effectivement contraindre la liberté de création, contraindre la liberté d'expression de toutes ces compagnies artistiques qui sont sur notre territoire ?

Deux exemples. Compagnie Arlette Moreau, une compagnie théâtrale qui réalise des spectacles de rue interactifs qui visent à sensibiliser les spectateurs sur d'importantes problématiques contemporaines.

Structure qui est victime d'une opération d'intimidation à destination de son action parce qu'elle avait engagé des actions militantes non violentes sur les marchés pour interpeller les habitants sur les risques liés à la construction des mégabassines. Autre exemple, dans le Limousin où le filtrage politique est particulièrement prégnant avec une autre association. Alors, évidemment, il y a la Pommeraie, mais il y a aussi le cas du collectif Aquaserge en Corrèze qui jouit d'une reconnaissance nationale, qui est salué par les Inrockuptibles. Mais leur compagnie est domiciliée à Tarnac, ce qui ne plaît pas au préfet. Ils viennent aussi de se voir privés de leurs subventions. Donc peut-être une occasion de rappeler que ce contrat d'engagement républicain donne les outils à des élus locaux, à des préfets qui, effectivement, voudraient pratiquer une certaine forme d'ingérence sur les projets artistiques de ces compagnies. Et, pour Arlette MOREAU, pour Aquaserge et pour tous les autres qui sont en danger d'extinction parce que certains élus n'ont même plus honte de faire de l'ingérence, je souhaiterais qu'on remette de l'écoute active sur les territoires, qu'on range les couperets et que l'on se félicite d'avoir un spectacle vivant dont on prend soin, qui soit particulièrement crédible par sa diversité, par son intérêt et par sa qualité artistique. Parce que nous en avons toutes et tous besoin.

Mme AROSTEGUY. - Juste vous remercier pour l'accompagnement que vous faites au ballet qui va rentrer dans une année qui va être compliquée parce que cela va être une année de transition. Thierry MALANDAIN, à son grand corps défendant, va devoir prendre sa retraite. Et donc il y a collectivement une recherche d'un, repreneur ce n'est pas le terme, mais du prochain, ce qui est assez compliqué. En tout cas, vous dire que si vous ne connaissez pas le ballet MALANDAIN, la vie de ces danseurs, de ces danseuses est à la fois passionnante, passionnée et terrible. Ce sont des vies qui sont dures, difficiles, surtout lorsqu'une compagnie comme celle de Thierry fait plus de 175 représentations par an, ce qui est juste gigantesque. Donc le modèle économique est très fragile. Et, en tant qu'élue, je crois beaucoup à la complémentarité entre le public et le privé et donc nous avons mené une campagne pour accompagner Thierry MALANDAIN dans la recherche de fonds privés, c'est-à-dire des mécènes. Et lorsque le talent est là, quelle que soit l'orientation, les mécènes arrivent. Le public arrive. Donc si une compagnie ne plaît pas, de toute façon, elle ne fera pas d'entrées, elle sera condamnée à ne plus exister. Donc, si les artistes existent, c'est parce que le public est là et c'est parce que le talent est là. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci. Avant de passer au vote, Charline, pour quelques compléments d'information.

Mme CLAVEAU. - Oui, c'est pour répondre à Madame GARRAUD parce que j'ai du mal à comprendre, Madame, si vous ne respectez pas l'expression des artistes, comment vous allez, par la suite, respecter l'expression de vos concitoyens si un jour vous arrivez au pouvoir. Et je pense que c'est une bien piètre idée que vous vous faites de l'esprit critique de nos concitoyens si vous confondez culture, arts et communication. J'ajouterai que c'est assez ironique de vous entendre opposer le ballet MALANDAIN, d'esthétique néoclassique, avec le travail d'Olivia GRANDVILLE quand on sait que le sacre du printemps d'Igor Stravinski a été l'un des plus gros scandales de l'histoire de la danse. Et qui a ouvert ensuite le ballet moderne dont est issue la mouvance que porte Thierry MALANDAIN. Donc je trouve que c'est une forme d'ignorance de ce qu'a été l'histoire de la danse.

Enfin, j'en profite pour répondre à ce que j'ai pu entendre dans mon dos, ou plus exactement ce que l'on m'a rapporté ce matin, puisque vous m'accusiez de lâcheté alors que je rappelais ce qu'étaient les cadres du droit et le cadre de la loi, ce que je fais systématiquement. Liberté d'expression, de programmation, de création. Procédures judiciaires et autres. Et, pour ma part, j'estime qu'il n'y a aucune lâcheté à défendre l'état de droit. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup, Charline. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N°15

Vote sur : CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :

CLAVEAU Charline concernant le Ballet Biarritz (Titulaire - Représentation Nouvelle-Aquitaine) et le Centre Chorégraphique National de La Rochelle (Titulaire - Représentation Nouvelle-Aquitaine)

16 – MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION MOBILITE INTERNATIONALE ET PARTENARIATS

Mme LANZI. - Madame la Présidente, chers collègues, l'objet de cette délibération a pour vocation de renforcer le principe d'inclusion au bénéfice des publics prioritaires en lien avec les priorités et les opérateurs pour la mobilité européenne de nos jeunes. Nous avons choisi justement une évolution des priorités de la jeunesse pour plusieurs types. En l'occurrence, les BTS. Auparavant, il s'agissait de cumuler l'aide régionale et les autres aides. Désormais, compte tenu du fait que cela a bien fonctionné et que ce cumul a permis de faire effet levier. Il n'y aura plus, pour les BTS, qu'une des bourses. Mais quoi qu'il en soit ils auront une aide ou de la Région ou d'un autre opérateur. Également, les autres opérateurs, je rappelle, en l'occurrence, Erasmus plus, d'autres opérateurs aussi connus. Et, surtout, ce que vous nous voulons, c'est permettre à l'ensemble des jeunes et surtout à tous les publics et les publics les plus fragiles avec, j'allais dire, un travail avec l'ensemble des opérateurs le plus précis et le plus pointu possible, de bénéficier des aides régionales pour découvrir l'Europe et découvrir le monde. En fait, nous avons aussi tenu compte de ce que nous appelons la notion d'indépendance fiscale, parce que, quelquefois, ils ont une indépendance fiscale, mais ils n'ont pas une indépendance, non plus, financière. Donc, toujours pareil, on accompagne.

Bien sûr, il n'y a aucune incidence financière, nous changeons juste les critères et nous avons regardé également ce qui se fait dans les autres régions et nous nous rendons compte que l'Occitanie, Grand Est, Île-de-France et AURA travaillent également sur cette équité sociale pour donner, comme ledit Erasmus plus, plus à ceux qui ont moins. Et nous faisons vraiment un travail et le Vice-président Jean-Louis NEMBRINI peut l'affirmer, un travail, vraiment pointu qui permet à chacun et chacune de bénéficier d'aide pour aller voir d'autres cultures, n'est-ce pas, Charline, aller voir d'autres régions, découvrir d'autres sociétés parce que c'est la richesse et c'est sur cette richesse-là que nous parions.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup, Nathalie, merci beaucoup d'avoir présenté cette délibération malgré des bavardages de vos collègues devant vous. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Allez-y.

M. GUÉRIT. - Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui pose un problème majeur. Certes, elle modifie des règles de mise en œuvre qui, en elles-mêmes, ne sont pas contestables. Elle nous demande également d'adopter un règlement d'intervention globale intitulé « Mobilité internationale ». Et c'est là que le bât blesse. Ce règlement distingue deux chapitres. Les jeunes en cours de formation et les publics hors formation.

Sur le premier point, nous ne remettons pas en cause l'intérêt de permettre à nos étudiants de niveau master de s'expatrier pour revenir avec une véritable valeur ajoutée pour nos entreprises et notre territoire. En revanche, le second chapitre est bien plus discutable. Il s'articule autour de trois volets dont deux méritent toute notre attention. Premièrement, les chantiers internationaux de jeunes bénévoles. Sans exiger de prérequis linguistiques du pays d'accueil, l'objectif affiché est de contribuer, je cite, « à la dynamique de développement local du territoire concerné et à la réalisation de travaux d'intérêt collectif par la participation de jeunes bénévoles et de favoriser la mobilité dans un but de connaissance mutuelle, de découverte et d'échanges multiculturels, dans le cadre d'un projet éducatif ». Or, il est précisé que, dans le cadre des chantiers internationaux à l'étranger, le projet doit privilégier l'envoi collectif de jeunes de niveau bac et infra bac. Ne serait-il pas plus judicieux de conforter leur formation initiale plutôt que de les envoyer à l'étranger à grand renfort de coûts ? Il serait intéressant de savoir combien de jeunes ont été concernés par ces dispositifs, d'autant plus que ce dispositif, en cofinancement avec l'État, les collectivités locales et les associations financent un projet et non les jeunes en question.

Le volet suivant, volontariat et échanges internationaux, est encore plus préoccupant. Ici, les aides ne bénéficient pas directement aux jeunes, mais aux associations et aux établissements publics œuvrant pour la citoyenneté et l'ouverture internationale. Or, comment s'assure-t-on que ces associations respectent réellement les objectifs fixés par la convention ? Qui contrôle la manière dont elles gèrent ces fonds ? Et, enfin, quel est le réel impact de ces dispositifs sur le retour à l'emploi ? Nous devons être très vigilants sur ces points, car il en va de la bonne gestion des deniers publics, mais surtout de l'efficacité de nos politiques en faveur de la jeunesse et de leur accès à l'emploi.

En conclusion, en l'état, cette délibération nous laisse donc de nombreuses zones d'ombre. Avant de voter ce règlement d'intervention globale, nous avons besoin de garanties claires. Un suivi précis des résultats de ces dispositifs, notamment en matière de retour à l'emploi, un encadrement rigoureux des associations bénéficiaires, avec des critères de transparence et de performance mesurables et, enfin, une réflexion plus approfondie sur la pertinence d'envoyer en mobilité internationale nos jeunes bacs et infra bac plutôt que de consolider leur formation en région. Sans ces garanties, nous ne pouvons raisonnablement pas voter cette délibération en l'état. C'est pourquoi nous nous abstenons. Je vous remercie.

Mme SARRAZIN. - Madame la Présidente, chers collègues, je suis un peu « émotionnée », du coup. Contrairement à notre collègue d'extrême droite, moi je voulais souligner combien le soutien de la Région à la mobilité internationale des jeunes, qu'ils soient au lycée, en alternance, en études supérieures ou hors formation, devient encore plus important pour l'ouverture au monde et aux autres en ces temps obscurs et d'autant plus quand on vient d'entendre ce qu'on vient d'entendre.

J'invite vraiment mes collègues d'extrême droite à faire ce qu'on peut faire avec ces dispositifs, c'est aller dans d'autres pays, rencontrer des gens différents et se rendre compte que notre première différence avec une personne d'un autre pays, c'est d'avoir juste la chance ou pas d'être né au bon endroit. Et c'est fondamental, je crois, pour construire notre humanité et notre solidarité, que le racisme rampant détruit à petit feu. Et donc, nous, nous soutiendrons toujours les délibérations qui vont dans ce sens.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, Nathalie.

Mme LANZY. - Oui, merci. D'abord, c'est un travail qui est fait en concertation avec l'État. Moi, je suis profondément républicaine et je crois aux vertus de l'État et de ses services, en l'occurrence la DRAJES. Donc, ce sont des associations qui sont labellisées, qui sont contrôlées par l'État et l'ensemble des partenaires. Donc c'est un travail que nous faisons avec eux. C'est la première chose. Par ailleurs, ces jeunes partent sur des vacances d'été faire ces chantiers et non pas sur leur année scolaire. J'y suis allée, j'ai regardé ce qu'il s'y faisait et j'ai vu des jeunes qui venaient de toute l'Europe, qui ne parlaient finalement pas forcément et heureusement la même langue, mais qui se comprenaient dans le projet qu'ils mettaient ensemble et en commun, en l'occurrence de la restauration de patrimoine. Et certains maires sont ravis de les recevoir parce qu'autour du patrimoine, cela devrait vous plaire, on peut ensemble consolider un projet, partager des points de vue, échanger, communiquer, manger ensemble, préparer avec des produits locaux, des repas. C'est un ensemble, ce n'est pas uniquement une mobilité qui sert à restaurer un monument, c'est une mobilité dans sa globalité, comme vous pouvez l'imaginer. Donc, effectivement, c'est tout à fait encadré, revu et j'allais dire labellisé, agréé par l'État. On a confiance dans ces associations qui les accompagnent et qui font un travail sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine qui est vertueux, éducatif, qui permet aux jeunes de grandir. Et je crois que c'est ce qui est essentiel et c'est l'ensemble de la volonté de l'exécutif que d'accompagner cette jeunesse qui a besoin, effectivement, de s'ouvrir au monde, de comprendre le monde dans lequel ils vivent, comme l'a dit notre collègue. Et puis je dirais que c'est une notion d'engagement ô combien importante et de citoyenneté. Et, ça, ça n'a pas de prix. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des contre sur cette délibération ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

N°16

Vote sur : MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION MOBILITE
INTERNATIONALE ET PARTENARIATS

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 – MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION ACTIONS ÉDUCATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. NEMBRINI. - Comme la précédente délibération, il s'agit d'une modification d'un règlement d'intervention que vous connaissez bien puisque vous l'avez approuvé le 27 mars 2023. Et il fonctionne très bien. Il recouvre beaucoup d'actions éducatives dont l'initiative est dans les établissements. Il mobilise, comme la délibération précédente, des partenaires extérieurs parfaitement contrôlés au cas où vous poseriez des questions sur ce sujet. Mais, depuis son fonctionnement, nous aidons les établissements et, en commission, en GIA, nous sommes interrogés sur la possibilité d'aider les établissements en fonction de la réalité sociale de ces établissements et, depuis quelque temps, nous disposons des IPS, indice de position sociale. C'est un indice qui est créé par la DEPP du ministère de l'Éducation nationale et qui nous permet, sur la base du niveau social, mais également du niveau culturel, etc., qui est apprécié de façon scientifique, d'établir un indice. Et nous l'avons à disposition. Et nous proposons désormais d'aider les établissements en fonction de l'indice de position sociale de l'établissement, ce qui permettra, en termes plus caricaturaux et plus vulgaires, peut-être, d'aider plus ceux qui sont dans le besoin, dans les établissements, sur nos territoires. Alors, nous sommes en train de travailler sur une classification. Nous travaillons sur une classification en quatre niveaux. Nous aurons l'occasion d'en reparler en préparant des délibérations pour nos commissions permanentes. Mais, d'ores et déjà, nous vous proposons de valider cette approche de ce dispositif que vous connaissez, et qui n'est pas véritablement nouveau. Et je me livre évidemment à vos questions s'il y en avait. Mais je dois avouer que, pour une fois, nous avons eu un bon débat en GIA sur cette question.

J'ai eu l'occasion de répondre à beaucoup de questions et les services aussi, ce qui devrait nous épargner de passer trop de temps dans cette séance plénière.

Mme BROUILLE. – Donc nous pouvons passer au vote ? Je plaisantais. Katia BOURDIN.

Mme BOURDIN. - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, nous nous réjouissons encore une fois de l'existence de ce règlement d'intervention permettant le financement de projets éducatifs dans les établissements scolaires, a fortiori dans ce contexte où l'éducation à la citoyenneté et à la vie sexuelle et affective apparaît comme prioritaire dans les parcours éducatifs. Nous nous réjouissons de ces améliorations, même si, encore une fois, la limitation du nombre de projets éligibles par établissement, indépendamment du nombre d'élèves, apparaît comme une incitation à la restriction des projets quand, sur le terrain, on préférerait des encouragements à les multiplier. Ce nouveau règlement est aussi l'occasion d'interroger la portée symbolique et politique des dispositifs éducatifs de la Région en soutien aux grandes orientations de l'État. Nous rappelons

l'obligation pour la Région d'apporter son soutien aux projets de tous les établissements publics ou privés sous contrat. Je tiens ici à exprimer mon profond malaise en apprenant que 112 plaintes ont pu être déposées pour des faits de maltraitance et de violences à caractère sexuel sur des enfants dans l'enceinte d'établissements qui ont pu bénéficier du soutien de l'État et donc du soutien financier de la Région. Je suis profondément dans la peine quand je prends conscience que la Région a consacré par le passé de l'argent public en soutien à des projets d'établissement dont la presse révèle aujourd'hui qu'ils « silenciaient » les violences sur des enfants, organisait l'omerta, avec des pressions exercées sur les personnels et étouffaient les plaintes. Je ne peux faire autrement qu'exprimer ici mon dégoût quand, dans la presse, ce weekend, j'apprends que les complicités existaient dans des affaires de maltraitance et de pédocriminalité qui défraient la chronique depuis plusieurs semaines et qui s'inscrivaient dans un système d'impunité institutionnalisée par certaines autorités ecclésiastiques avec la mise en lumière d'un centre médicopsychologique à Cambo-les-Bains, réservé à l'accueil des prêtres pédophiles pendant plusieurs dizaines d'années et qui dissimulait ce qu'on appelait de façon euphémistique les « abuseurs sexuels » comme s'il s'agissait d'un simple abus. Comment en est-on arrivé là et surtout comment notre institution, aujourd'hui, peut faire pour s'assurer que plus jamais ces scénarios ne se reproduisent ?

Si notre collectivité dans ses missions et qu'elle n'a pas vocation à conditionner ses financements à la nature des projets pédagogiques, elle doit évidemment se garder de toute forme d'ingérence déplacée, elle est bien dans son droit quand il s'agit de garder une vigilance intacte sur le respect des valeurs et des personnes au sein des établissements que nous soutenons financièrement, que ce soit avec la DGF, les mobilités collectives dont nous venons de parler ou les quatre volets de l'action éducative dont nous débattons ici. La Région est également en droit de rappeler à l'État sa vocation à contrôler, en contrepartie de son financement, les établissements privés avec lesquels elle a contractualisé. Ce contrôle peut être financier, via les directions des finances publiques, pédagogique, via les inspecteurs de l'éducation ou encore administratifs. C'est ce qu'a fait le rapport de la Cour des comptes de juin 2023 qui mettait en lumière des contrôles particulièrement lacunaires sur les activités pédagogiques et financières des établissements d'enseignement privé. Plusieurs sénateurs, sénatrices et députés ont demandé des commissions d'enquête. C'est d'ailleurs aujourd'hui que, à Pau, une de ces commissions d'enquête est reçue pour vérifier qu'un contrôle efficient, indépendant et impartial existe, permettant de contrôler le respect des contrats et, le cas échéant, de les résilier, comme cela a été encore le cas encore le 10 janvier dernier pour un établissement musulman de Lyon. La vigilance s'impose à tous les élus qui siègent dans les conseils d'administration de tous les établissements pour mettre fin

à l'industrie du silence de certaines institutions, à l'impunité et à se placer résolument du côté des victimes au nom de nous toutes et tous, ici, avec l'espoir que l'État en face autant.

Mme BOULMIER. - Oui, Madame la Présidente, je dois avouer que je suis un peu bouleversée par les propos qui viennent d'être tenus. Je crois que chacun, dans notre Assemblée, dans l'hémicycle, ne peut être que perturbé par ce que nous découvrons, mais que nous découvrons au fur et à mesure, dans des institutions et dans d'autres institutions. Et, malheureusement, je n'en ai pas vu une qui soit à l'abri. Et je trouve que, à l'occasion de ces malheureuses mises en lumière en Pyrénées-Atlantiques, je crois que ce serait se tromper de cible que de penser que l'enseignement privé est le seul endroit où il se passe des choses. Il se passe des choses depuis tant d'années, ici et ailleurs. Donc si nous avons une obligation, ce n'est pas de montrer du doigt telle institution, mais de faire en sorte que toutes les institutions, fussent-elles d'État, parce que l'Éducation nationale, elle-même, n'a pas été à l'abri de ces dérèglements... Madame, excusez-moi, j'aimerais finir. C'est gentil. Et donc évidemment, on a tout ce qui nous est remonté par la presse, par la libération de la parole. Elle est jolie, la libération de la parole, on a besoin de l'entendre, mais c'est trop facile de monter du doigt, de dire qu'il n'y a qu'une cible. C'est ne pas connaître, vraiment, ce qui se passe par ailleurs.

Mme COSTES. - Effectivement, l'intervention précédente méritait justement d'avoir une remise au point des choses. Moi, je vais revenir à la délibération réellement. Et, donc, j'ai bien entendu ce que dit Monsieur NEMBRINI. Effectivement, nous avons eu un échange enrichissant. Pour autant, il ne m'a pas convaincue. Effectivement, aujourd'hui, vous nous proposez de modifier le règlement d'intervention des actions éducatives en Nouvelle-Aquitaine avec, essentiellement, la prise en compte, comme vous l'avez dit, de l'indice de position sociale des établissements. Ce critère apporterait une différence de traitement entre les établissements, dans le soutien financier des projets éducatifs portés par les équipes pédagogiques en faveur des jeunes. Or, il est inacceptable de tenir compte d'un tel critère qui apparaîtrait comme un traitement inéquitable sur l'ensemble du territoire, tout jeune, quel que soit l'établissement qu'il fréquente et où qu'il se trouve, doit pouvoir avoir accès à un projet éducatif. Et ce dans les mêmes conditions. La Région dit vouloir privilégier les publics les plus fragiles dans un objectif de justice sociale. Cependant, en opérant de la sorte, elle oublie qu'il y a aussi des jeunes fragiles dans les établissements soi-disant « riches ». D'autre part, les projets d'action collective font déjà l'objet d'une demande de priorisation par la Région. Nul besoin d'introduire ce nouvel indice qui semble ne cacher qu'une volonté non assumée de faire des économies en aidant moins certains établissements et en diminuant de ce fait l'enveloppe globale affectée à ces soutiens. Mais peut-être m'y répondrez-vous.

Par ailleurs, et comme souligné en commission, que viennent faire les conditions d'éco-socio-conditionnalités dans le règlement d'intervention. Quelle règle ou quels critères en découleront ? Il semblerait que ce paragraphe n'influerait en rien sur la participation régionale. Pourquoi, alors, le graver dans le marbre ? Rajouter des normes à la norme, c'est tout ce que les citoyens demandent de revoir dans nos politiques publiques. Vous l'aurez compris, cette délibération n'apporte pas d'amélioration dans le soutien aux établissements scolaires de l'ensemble de notre territoire dans leur diversité. Aussi, je ne peux que souhaiter que vous la retiriez. Dans le cas contraire, et j'annonce la couleur, je voterai, nous voterons contre. Merci, Madame la Présidente.

M. DEVEZE. - Simplement un mot. J'ai entendu l'intervention antérieure relative donc à Cambo-les-Bains. Je vous remercie pour la publicité que vous voulez me faire en l'espèce. Je pense que vous vous basez uniquement sur un article. C'est vrai, cela a été rappelé, c'est facile à faire, un article paru dans un quotidien local bien connu. Mais si vous vous procédez à une analyse un peu plus fine de l'article de Monsieur Pierre PENIN, puisque c'est le l'éminent journaliste de Sud-ouest qui en est l'auteur, vous verrez que, ce centre qui s'appelle d'ailleurs Artzaindeïa, que vous avez oublié de citer, il n'existe plus aujourd'hui.

Le maire actuel et ses prédécesseurs ont été loin de connaître cette existence. Il y a certes une chapelle aux icônes qui est très visitée et qui continue donc à être un point d'intérêt sur notre territoire. Mais absolument pas ressasser cette histoire que Pierre PENIN devra peut-être regarder plus au près pour vous servir des arguments d'intervention comme vous venez de le faire.

Mme BOURDIN. - Et il a fondé son article sur les travaux d'un chercheur de Strasbourg qui a travaillé sur cette question.

Mme BROUILLE. - S'il vous plaît, s'il vous plaît, revenons au cœur de la délibération. S'il vous plaît. Isabelle.

Mme LARROUY. - Oui, merci beaucoup. Tout d'abord, bien sûr, nous saluons cette délibération qui propose de prendre en compte les indices de position sociale pour conditionner les aides aux actions éducatives dans les lycées. Le groupe communiste a porté cette demande, car elle nous paraît juste. Nous savons combien les difficultés sociales et financières de beaucoup de familles sont aiguës et le sont de plus en plus. Elles se concentrent dans les établissements publics et en particulier les lycées professionnels. Nous connaissons les difficultés budgétaires dans lesquelles sont plongées les collectivités territoriales. Nous savons le coût des politiques publiques portées par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. C'est pour cela que nous demandons encore que l'argent public soit en priorité investi dans les services publics. Nous savons aussi que les établissements

d'enseignement privé sont largement soutenus par l'argent public. 70 % de leurs revenus. Si un élève est un élève, si une élève est une élève, la classe sociale de la famille dont il ou elle est issue fait toute la différence. Des établissements privés très favorisés concentrent des classes sociales très favorisées. Les frais d'inscription et la liberté donnée à ces établissements permettent la discrimination sociale. Pour autant, le mécanisme mis en place par l'accumulation de lois fait que l'argent public va largement à ces établissements, privant les établissements publics de financement dont ils ont tant besoin. Il s'agit d'un choix délibéré des gouvernements successifs depuis des dizaines d'années. Laisser s'affaiblir les services publics et se développer leur dégradation et, dans le même temps, favoriser largement les entreprises privées censées remplir à leur place les missions de service public indispensables à la population pour en tirer un profit financier ou idéologique. Parce qu'on a parlé de ce qui se passe dans certains établissements des Pyrénées-Atlantiques. On a parlé, mais on a oublié de parler quand même de l'Immaculée Conception où, là, c'est une vision idéologique qui va à l'encontre du contrat avec l'État. Non, ce n'est pas n'importe quoi.

Lisez la presse et renseignez-vous. Évidemment, ne vous renseignez surtout pas auprès de Monsieur BRISSON. Il s'agit d'un choix délibéré des gouvernements successifs depuis des dizaines d'années. Non, ce n'est pas la guerre des écoles, c'est la guerre des classes sociales, Monsieur.

Mme BROUILLE. - S'il vous plaît, laissez Isabelle LARROUY son intervention.

Mme LARROUY. - Nous souhaitons vivement que cessent les financements publics afin de consacrer entièrement cet argent à la sauvegarde et au développement des services publics. Nous ne comparerons pas ici l'état des bâtiments, des salles de classe, des internats et réfectoires qui sont largement dégradés dans beaucoup trop de lycées publics. Nous savons, Monsieur le Vice-président, que vous êtes très attentif à toutes ces situations, mais les limites financières sont là. Nous continuons de penser que le Conseil régional peut faire mieux en redistribuant différemment.

Pour revenir au soutien aux actions éducatives, car c'est de cela dont il s'agit dans cette délibération, vous savez aussi que l'attaque frontale du gouvernement actuel contre le pass culture a suscité beaucoup de désarroi parmi les enseignants. Les projets qui auraient dû être financés par cet argent public sont caducs. En s'attaquant aussi brutalement à l'accès à la culture, le gouvernement assume ses orientations idéologiques, faire en sorte qu'une partie de la société reste dans la culture dominante. C'est pourquoi cette délibération est si importante. Les critères précédemment utilisés se rapprochaient de la justice que nous demandons-nous espérons qu'avec la prise en compte des IPS, elle sera encore plus efficace. Pour nous rassurer, une évaluation sera sans doute nécessaire. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Dernière intervention, Muriel BOULMIER.

Mme BOULMIER. - Madame, je serai très brève, mais quand même, voyez-vous, moi, je trouve que tout ce qui peut alimenter une fracture, que ce soit une fracture sociale, une fracture éducative, une fracture spirituelle, en plaçant ceci dans tel ou tel coin de la République me navre et puis m'effraie, aussi, un peu. Il y a toujours eu de l'enseignement privé, et de l'enseignement public. Vous vous focalisez sur l'enseignement privé. Regardez, Madame, des générations précédentes qui ont appris à taper à la machine pour les filles dans des établissements privés. Excusez-moi, vous permettez que je développe rapidement. J'en parle parce que c'était destiné aux filles, vous comprenez. Je continue vous disais-je. Je crois aussi que vous parliez d'établissements d'excellence pour des élèves élitistes. Mais vous ne croyez pas que nous avons aussi à l'esprit des lycées publics élitistes, d'excellence. Et alors ? Et vous ne croyez pas que les établissements privés ont aussi leur lot de boursiers.

Je crois que c'est quand même méconnaître l'hétérogénéité des capacités d'enseignement et, encore une fois, Madame, pas forcément pour vous, mais pour toute notre Assemblée, laissons se développer ce que notre République protège et, en revanche, il faut punir toutes les dérives où qu'elles se passent. Et ça, j'en suis parfaitement d'accord.

M. SOULAT. - Madame la Présidente, chers collègues. Adopté en 2023, ce dispositif soutient les projets éducatifs en modulant désormais l'accompagnement financier en fonction de l'indice de position sociale des établissements. Un critère objectif qui reflète les disparités socio-économiques des élèves. L'objectif est d'accentuer l'aide pour les établissements les plus fragiles et de lutter efficacement contre le décrochage scolaire. Le dispositif action éducative en Nouvelle-Aquitaine se décline en quatre volets, action éducative, projet d'envergure, résidences d'artistes et kiosques. Il permet de financer des sorties scolaires, des projets innovants liés à la transition environnementale ou encore des abonnements à la presse locale pour favoriser l'accès à l'information. Nous soutenons bien évidemment ce type d'actions pédagogiques. Cependant, cette délibération comporte un certain nombre d'actions sur lesquelles nous sommes plus réservés. Prenons le cadre des fameuses résidences d'artistes. Nous n'y sommes pas foncièrement opposés, mais en regardant plus précisément les modalités de ce qui est proposé, il y a de quoi s'insurger. Ces artistes sont rémunérés pas moins de 60 euros par heure, ce qui est totalement indécent au vu de la situation économique en Nouvelle-Aquitaine. Concernant les actions éducatives, nous sommes particulièrement vigilants sur la question de la neutralité de l'enseignement dans nos établissements. Malheureusement, ce critère est loin d'être toujours respecté quand la Région fait intervenir des associations dans nos lycées ? Ce qui interroge sur les méthodes

de sélection de ces intervenants qui sont politisés et militants. Le groupe Rassemblement National s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme BOURDIN. - Juste une minute.

Mme BROUILLE. - Non. De façon amicale.

Mme BOURDIN. - De façon très amicale, je voudrais juste faire à Monsieur DEVEZE une proposition très bienveillante.

Mme BROUILLE. - Vous le ferez en sortant. Tous les deux, vous parlerez.

Mme BOURDIN. - Parce qu'elle est intéressante pour tout le monde.

Mme BROUILLE. - On sort du cadre de la délibération. Jean-Louis NEMBRINI va répondre à l'ensemble de vos interrogations et nous allons passer à la suite des délibérations. Je vous remercie, Madame BOURDIN, et vous verrez.

Mme DEWAELE. - Vous avez donné la parole deux fois à la même personne, Madame.

Mme BOURDIN. - Vous avez donné la parole deux fois à la même personne. J'estime que j'ai le droit. Je prends juste une minute.

Mme BROUILLE. - Peut-être que vous estimez, s'il vous plaît, mais je préside cette séance.

Mme BOURDIN. - La droite a le droit d'avoir deux fois la parole.

Mme BROUILLE. - Non. J'ai laissé Madame BOULMIER parler deux fois et je m'en excuse. Ça sera la dernière fois que ça se reproduira parce que, à chaque fois, cela dérive. Donc je préside. Je repasse la parole à Jean-Louis NEMBRINI et nous passerons au vote puis à la délibération suivante. Je vous remercie.

Mme BOURDIN. - Ce n'est pas très équitable.

M. NEMBRINI. - Merci, Madame la Présidente. Vous avez fait le tour de beaucoup de questions. En me rappelant mes anciens métiers, je dirais que, pour beaucoup de choses, on était quand même hors sujet n'est-ce pas. Et ça n'est pas pour autant que je refuserai de m'exprimer sur ces questions. Je vous propose de le faire dans un autre contexte où nous prendrions 2 heures, 3 heures pour revenir sur l'histoire de cette institution. Il se trouve que j'ai dans mon bureau une affiche de la Convention de 1793, dont l'article un était de fonder le principe de l'éducation sur la liberté de l'enseignement. N'oublions jamais que toute l'histoire de notre République fonctionne sur ce concept fondamental. Et, effectivement, progressivement, on a construit des choses. Et puis, il y a des lois dans ce pays. Il y a la loi DEBRÉ. Ce que vous avez dit supposerait que l'on revienne sur la loi DEBRÉ et d'autres qui ont suivi.

Alors, si je reviens à la délibération et, pour répondre à des questions qui ont déjà été abordées en GIA, Madame COSTES. Mais à quoi servent nos GIA ? La prochaine fois, je ne suis pas pêcheur à la truite, mais je le regrette. Parce que, à ce moment-là, j'irai à la piscine, comme on dit. Parce que ce n'est pas la peine d'évoquer des questions en commission, de donner vie aux commissions pour les reposer en séance publique. Alors, qu'est-ce que j'ai dit en commission ? Qu'est-ce que j'ai dit, ma chère Marie, en commission ? La sympathie que j'ai pour vous n'affectera pas ma bonne humeur, du coup. J'ai répondu sur les éco-socio-conditionnalités. C'était déjà dans la délibération, ça y était déjà. Nous avons voté des textes et quand nous appliquons dans nos politiques des éléments qui se réfèrent à des textes fondamentaux, Néo Terra, les éco-socio-conditionnalités, nous le rappelons dans les textes où ils sont censés se mettre en œuvre. Cela s'appelle la cohérence politique. Et, d'ailleurs, vous nous rappelez souvent à la cohérence. Eh bien, là, nous sommes cohérents.

Il y a Néo Terra, il y a notre engagement sur le décrochage scolaire, il y a notre engagement sur les territoires, il y a notre engagement sur l'ascenseur social. Chaque fois que je fais une intervention, je me répète au point d'être atteint, comme je le dis souvent, de psittacisme en répétant toujours sempiternellement la même chose. Mais il le faut, c'est la cohérence politique. Première chose.

La deuxième chose, les IPS. On me dit que ce serait bien de prendre en compte l'état social de chaque individu. Comment on fait avec 200 000 jeunes ? Nous nous contentons de regarder le niveau social d'un établissement et, en fonction de ce niveau social, des IPS, nous accordons un volume de crédit. Eh bien, si l'établissement est riche, seuls les nécessiteux de ces établissements bénéficieront des crédits. S'il y en a moins, il y a moins d'argent. Dans un établissement où il y aura beaucoup de jeunes dans les IPS, dans les classes défavorisées, les crédits seront plus importants. La division sera beaucoup plus favorable pour les jeunes de ces établissements. Cela me paraît simple. Et nous renvoyons à la responsabilité de chaque équipe d'établissement parce que, chers amis, toutes nos délibérations éducatives sont fondées sur un principe fondamental qui parlera à beaucoup d'entre vous ici, la confiance dans l'institution scolaire, la confiance sur les professeurs qui font les projets pédagogiques et qui sont les porteurs des valeurs républicaines que nous défendons. Nous sommes d'une certaine façon des accompagnants de ces politiques voulues par la République. C'est très important. Et j'en viens, bien sûr, je ne vais pas m'échapper, à la question qui nous préoccupe tous, qui nous préoccupe tous. J'étais aux responsabilités et je prends ma part des choses. J'ai été recteur de cette région. Et, non, non, non, ces sujets-là n'étaient pas abordés dans les termes avec lesquels ils sont abordés aujourd'hui. Il faut l'admettre, on ne peut pas juger le passé en fonction de la connaissance que nous avons dans le présent. Cela s'appelle la science. Au nom de la biologie

d'aujourd'hui, on ne va pas juger l'approche biologique du 17^e siècle à l'époque où on faisait des saignées.

Alors, soyons raisonnables, sur ce sujet. Nous sommes là dans un temps, évidemment, qui est un temps court. Qu'est-ce que 30 ans, 20 ans ? Et, depuis, j'en ai accumulé des témoignages notamment sur Bétharram, où beaucoup de parents m'ont dit : « Mais, Bétharram, c'était d'une certaine façon une école de référence lorsqu'on avait des inquiétudes pour notre enfant et qu'il ne faisait pas son travail dans l'enseignement public. » Il faut l'admettre. Il faut l'admettre. Évidemment, cela n'excuse strictement rien des comportements. Strictement rien. Et je voudrais que lorsqu'on attaque le problème à la source, on n'oublie jamais ces gamins.

J'ai fait faire une liste, là. Il n'y a pas que Bétharram malheureusement. J'ai sous les yeux une liste d'établissements, une quinzaine en France, avec des témoignages précis de personnes qui ont porté plainte et qui osent aujourd'hui s'exprimer parce que quand on a été violé à 15 ans, à 13 ans, à 12, on ne parle plus. On ne parle plus. Et, maintenant, par chance, on parle sur ces questions. Alors, que faisons-nous, nous, avec nos petits bras et nos respects des lois, des valeurs de la République ? Eh bien, chaque fois que nous avons un signalement qui montre que l'établissement n'est pas à la hauteur du contrat qu'il a signé, nous réduisons les aides. C'est ce que nous avons fait à l'Immaculée Conception. Et la justice étant toujours saisie du sujet, le sujet n'ayant pas été réglé sur le fond, les aides aux équipements, etc., ce dont nous parlons ici, sont suspendus pour cet établissement. Et nous ferons évidemment de même pour tout établissement qui ne respecte pas le contrat. Mais expliquer que les contrats ne correspondent pas à ce que nous voulons, ça, c'est encore autre chose. On remet en cause les lois actuelles de la République. Je ne donne pas mon opinion sur le sujet ici. Je ne suis que Vice-président, je me contente d'appliquer ici, dans le cadre des lois de la République, nos règlements d'intervention.

Je vais un tout petit peu plus en détail parce que vous m'avez échauffé un peu. Et, donc, il faut que j'aille jusqu'au bout. Il y a trois catégories d'aide que nous apportons aux établissements privés sous contrat. Il y a ce qui est strictement obligatoire au titre du code de l'éducation. Je vous y renvoie. Cela s'appelle le forfait d'externat. C'est-à-dire que, en gros, nous appliquons les mêmes approches que pour la DGF de nos lycées. Pour simplifier, et qu'on se comprenne bien. Ensuite, il y a des aides qui touchent à l'équipement des lycées. Tous les ans, il y a une campagne d'équipement et d'aides. C'est pour l'établissement et ce n'est pas obligatoire. Cette aide-là, au même titre que les actions éducatives que j'évoquais tout à l'heure, si le contrat n'est pas respecté, nous le suspendons, aussi. C'est logique. On ne va pas continuer à aider un établissement qui ne respecte pas le contrat. Et puis, troisièmement, il y a toutes les aides aux élèves. Ici, le Président lui-même a dit qu'un élève

était un élève et qu'on n'allait pas faire payer aux élèves le choix de leurs parents. Ces aides-là, c'est, en gros deux choses. Les manuels scolaires gratuits, dans cette région, et les aides au premier équipement pédagogique pour les lycéens professionnels, les apprentis, etc. Ces aides-là, nous les maintenons. Pourquoi ? On ne va pas punir deux fois les élèves, n'est-ce pas ? Ils sont les victimes des coups, ils sont les victimes des viols, etc. On ne va pas les punir deux fois. Je me suis exprimé souvent sur ce sujet. C'est l'occasion de le refaire aujourd'hui. Soyons apaisés sur ces questions. Si notre approche suscite des critiques, moi, je suis prêt à les entendre. Mais ne mélangeons pas tous les sujets, de grâce. Sinon, on ne peut pas s'en sortir. Est-ce que j'ai fait le tour des questions ?

J'ai peut-être oublié un certain nombre de choses. Je suis désolé du ton que j'ai que j'ai employé, mais il fallait que je le fasse.

Mme BROUILLE. - Merci, Jean-Louis. Ce qui va susciter, bien sûr, une unanimité. Mais je procède au vote quand même. Y a-t-il des contre ? Abstentions ? Donc cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

N°17

Vote sur : MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION ACTIONS
ÉDUCATIVES EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

18 – FUSION DES LYCÉES PHILIPPE COUSTEAU DE SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC (33)

M. NEMBRINI. - Je reprends ma voix ordinaire. Mais, tout de même, c'est la fusion de deux Lycées à Saint-André-de-Cubzac qui sont en gros déjà fusionnés. Il y a déjà un seul chef d'établissement, les équipes travaillent déjà ensemble. Les conseils d'administration sont d'accord. C'est assez formel. Je m'en tiens là. Ces deux établissements fusionnent. Il y aura un seul numéro, un seul conseil d'administration, etc. Et je pense que c'est une bonne chose pour le lycée, parce que, chaque fois qu'on fusionne, qu'est-ce qu'on dit ? On dit que les élèves de la voie générale, de la voie technologique, de la voie professionnelle sont dans un même établissement et, finalement, c'est un supplément de dignité.

Mme BROUILLE. - Tout à fait. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°18

Vote sur : FUSION DES LYCÉES PHILIPPE COUSTEAU DE SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC (33)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**19 – CONTRAT DE COPIES INTERNES PROFESSIONNELLES D'ŒUVRES PROTÉGÉES
SOUS FORME PAPIER ET NUMÉRIQUE (HORS PANORAMAS DE PRESSE) 2025 A
2027**

Mme DERVILLE. - Très rapidement, Madame la Présidente, il s'agit d'approuver le contrat pluriannuel pour 3 ans avec le centre français d'exploitation du droit de copie qui autorise nos services à procéder à des reproductions ponctuelles d'extraits de publications, hors revues de presse et à mettre ces publications à disposition de l'ensemble de nos agents et à diffuser, bien sûr, ces publications en interne. C'est très technique, mais pluriannuel donc à présenter en plénière.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contres ? Des abstentions ? Délibération adoptée à l'unanimité. On passe au tableau des emplois.
Dominique ASTIER.

N°19

Vote sur : CONTRAT DE COPIES INTERNES PROFESSIONNELLES D'ŒUVRES
PROTÉGÉES SOUS FORME PAPIER ET NUMÉRIQUE (HORS PANORAMAS DE
PRESSE) 2025 A 2027

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 – TABLEAU DES EMPLOIS

M. ASTIER. - Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération relative au tableau des emplois de la collectivité a pour objectif de l'ajuster à l'évolution des besoins tout en restant dans le cadre du budget voté. Concernant les emplois permanents, cela se traduit par 26 transformations d'emploi effectuées à masse salariale constante. Cette délibération contient une disposition spécifique pour répondre à des demandes de la payeuse régionale de pouvoir préciser sur chaque acte de recrutement la date de création de chacun de nos 8 930 emplois. Concernant les emplois non permanents, il est proposé la création de 4 chargés de projet, 3 catégories A de 3 ans, une catégorie C de 18 mois. 4 accroissements temporaires d'activités de catégorie C, 3 de 3 mois et un de 5 mois. Et 46 accroissements saisonniers d'activités de catégorie C, pour un volume total de 105 mois. À noter que ce volume relatif aux inscriptions transport scolaire est en diminution depuis plusieurs années. Par ailleurs, et j'en conclurai, 2 accroissements temporaires d'activité de catégorie C de 12 mois avaient été créés à la séance plénière du 14 octobre, financée sur des crédits d'assistance technique Natura 2000. L'un d'eux est supprimé et l'autre est transformé en catégorie B. Je vous remercie.

M. DUFAY. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, j'ai bien noté, lors de la commission, que vous avez fait des efforts pour la réduction du nombre d'emplois non permanents affectés au traitement de l'enregistrement des transports scolaires. Cette charge de travail correspond bien à une importante activité saisonnière qui nécessite des emplois non permanents puisqu'obligatoirement traités dans des délais contraints dans une période de congé annuel. Par contre, la plupart des autres emplois non permanents proposés concernent des activités permanentes des pôles et il semble nécessaire que ceux-ci absorbent ce travail sans ressources temporaires. En effet, le recours à des emplois non permanents imposera, en plus de cette charge financière facilement identifiable, un surcoût pour assurer une formation initiale et un passage de connaissances finales des personnes. En cette période de difficultés budgétaires, il me semble nécessaire que la Région change de logiciel et ne fasse plus appel à des emplois non permanents que d'une main encore plus tremblante.

L'information que vous nous transmettez désormais dans le tableau des emplois est détaillée, mais il manque toujours le nombre instantané d'emplois non permanents présents à la Région, qui s'additionnent aux emplois permanents pour avoir une vision exhaustive des ressources humaines inscrites à la Région. Je profite aussi de cette intervention pour évoquer l'audit des ressources humaines que nous avons voté il y a quelque temps. Serait-il possible d'en connaître les préconisations essentielles et l'état d'avancement de leur mise en œuvre ? Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non. Dominique, des éléments supplémentaires.

M. ASTIER. - Oui, par rapport à ce que vous venez de dire, Monsieur, sachez que lorsque l'on est en contrat de projet, on ne peut pas créer des emplois permanents puisque l'emploi va durer le temps du projet. Et puis, pour les accroissements temporaires, il est bien évident que ce ne sont pas non plus des emplois permanents puisque c'est temporaire.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est donc adopté.

M. GUÉRIN. - Opposition du groupe LR.

M. LE PRÉSIDENT. - Le groupe LR vote contre, sur le tableau des emplois ? C'est noté.

N°20

Vote sur : TABLEAU DES EMPLOIS

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**22 – COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU
NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET POUR ACCEPTER LES INDEMNITÉS
D'ASSURANCE**

Mme DERVILLE. - C'est la traditionnelle délibération qui a pour objet de vous présenter deux choses, chers collègues. Tout d'abord, le tableau des contentieux intervenus entre le 1^{er} septembre 2024 et le 28 février 2025 et également vous informer sur l'exercice de la délégation que nous avons donnée au Président aux fins d'accepter les indemnités d'assurance. Là, c'est bien une communication.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a des demandes d'information ? S'il n'y en a pas, l'Assemblée donne acte.

N° 22
**COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU
NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET POUR ACCEPTER LES
INDEMNITÉS D'ASSURANCE**

DONNE ACTE

MOTIONS

Motion déposée par les groupes Les Républicains, Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires, Parti Socialiste/Place Publique/Apparentés :
"Motion de soutien à la chasse traditionnelle de la palombe au filet en Nouvelle-Aquitaine"

M. LE PRÉSIDENT. - On passe aux motions. Donc on a une motion sur la chasse traditionnelle de la palombe au filet. Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, cette chasse traditionnelle, le mot est dit dans le titre, constitue un certain art de vivre, une certaine image de notre région. Et, bien qu'il s'agisse, dans un premier temps, de la part de ceux qui sont contre ce genre de chasse, pour l'instant, que de la chasse au filet, on voit bien que nous avons déjà payé pour voir. Cela a commencé par les tourterelles sur le Médoc, cela s'est poursuivi par les chasses à la matole. Maintenant, nous sommes rendus avec les filets des tourterelles.

Et, demain ce seront les palombières, où les paloumayres sont les plus nombreux et sont quasiment dans tous les départements de notre région. Alors, moi, je ne suis pas très favorable, mes collègues non plus et je pense beaucoup dans cette salle pour nier ce qui fait notre histoire, pour nier ce qui fait l'art de vivre de cette région qui s'appelait précédemment la Guyenne et la Gascogne, qui s'appelle aujourd'hui la Nouvelle-Aquitaine. Tourner le dos à ses traditions, c'est quelque part renier son passé. Et ce passé, nous devons l'avoir en tête chaque jour. Cette région ne serait pas cette région s'il n'y avait pas eu des gens qui vivaient différemment de nous. Ils étaient sans doute plus heureux, moins contraints, mais ils savaient dans ces palombières, comme beaucoup d'entre nous, y passer des moments inoubliables. Inoubliables. Et j'ai envie de passer encore ces moments inoubliables dans ces palombières.

M. SABAROT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, avant d'intervenir, j'avais envie de vous demander quel temps vous me laissez pour parler. Je vais faire bref. D'après moi, ce n'est même pas un sujet cynégétique, c'est un sujet culturel. Christophe DUPRAT l'a dit tout à l'heure, et j'ai pris mon livre de chevet, La palombe de Luquet et je vous le recommande, où il y a des photos qui sont prises entre 1890 et 1990, c'est vraiment une culture, un art de vivre. Historiquement, d'ailleurs, à l'époque, où il y avait encore des usines en campagne, des usines fermées entre le 10 octobre et le 10 novembre, c'était rythmé par la Saint-Michel, c'est-à-dire « on met la peau », et puis, ensuite, la Saint-Luc, c'était le grand truc. Alors, c'est vrai que l'adaptation au changement climatique a modifié un petit peu cela.

Pour cette chasse traditionnelle, soyons clairs, la directive européenne 79.409, qui a été recodifiée, d'ailleurs, en 2009, mais qui est toujours la même, parce que, en 79, l'Europe n'avait pas la compétence pour prendre cette directive, c'est pour ça qu'elle a été recodifiée, elle offre des possibilités de dérogation pour les chasses traditionnelles. Ce n'est particulier à notre région, mais c'est vrai qu'on est porteur beaucoup de cet art de vivre. Comme cela a été dit précédemment. Et, pour pouvoir bénéficier de cela, la première des choses c'est qu'il faut que l'espèce soit en bonne santé.

La palombe, qui est le pigeon ramier pour les Parisiens, car il n'y a qu'au Sud de la Loire qu'on appelle cela la palombe, est une espèce qui se porte magnifiquement bien.

Sur son aire de répartition, on compte 5 millions d'oiseaux, à peu près, et puis elle a changé son comportement. Elle s'est adaptée. Elle a compris que l'isotherme était moins fréquent chez nous et, donc, au lieu de passer les hivers au Portugal et en Espagne, elles restent chez nous. En plus, elle est tellement abondante que les fédérations de l'ex-Aquitaine l'ont classée ESOD, espèce susceptible d'occasionner des dégâts. On fait des efforts de sémantique pour ne pas prononcer le mot « nuisible » au ministère. Donc, la population se porte bien.

On dit que, pour pouvoir déroger, il faut prélever moins de 1 % de la mortalité naturelle de l'espèce. En Gironde, il y a environ 2 000 palombières. Il se prélève, sur ces palombières, environ 80 000 oiseaux, dont 12 % au filet. C'est-à-dire un nombre minime par rapport aux populations. Tout cela, c'est un art. Même ceux qui chantent faux arrivent à roucouler la palombe. Et ensuite, c'est souvent le meilleur restaurant qui existe au mois d'octobre dans la lande.

Ensuite, c'est très transversal. Dans les palombières, le smicard chasse avec le PDG, l'infirmier avec le chirurgien et surtout le petit-fils avec le grand-père. Et, donc, pour la transversalité que cela amène, notre Président a réagi tout de suite, par un courrier, dès que nous l'avons alerté, adressé au Premier ministre et au ministre, aussi, en charge de ce dossier, qu'il a rencontré. C'est un sujet qui rassemble. Je suis sûr qu'on va le voir dans les votes. Là-dessus, je voudrais m'adresser à mes collègues d'Europe écologie les Verts. Dans la forêt, là où on garde le plus de chênes, c'est dans les palombières, parce que la palombe mange les glands. Donc, souvent, on intervient sur de la mixité. Voilà mon motif. Ensuite, les pins, on les laisse pousser très haut, car c'est compliqué de mettre un appeau, en face. Donc, là aussi, c'est souvent des arbres sénescents. Pour mes collègues avec qui je travaille sur le sujet forestier, si vous n'êtes pas adeptes du salmis, je sais que vous aimez les beaux arbres. Et, donc, ce serait quand même un beau mouvement si, pour une chasse traditionnelle telle que celle-ci, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, comme l'a fait son

Président, comme l'ont fait beaucoup de parlementaires de toutes tendances, si vous veniez pour soutenir cela. Parce que je suis sûr que, dans 20 ans, le temps aura peut-être fait son œuvre et qu'il y aura moins de palombayres à défendre. Mais, pour l'instant, vous pouvez y aller, nous vivons de plus en plus vieux. Donc je compte sur vous toutes et tous.

M. VERRIERE. - Monsieur le Président, chers collègues, vous le savez, le Rassemblement National est en première ligne pour défendre les traditions de notre pays et de la Nouvelle-Aquitaine en particulier. Partout où ils siègent, les élus du Rassemblement National défendent les chasseurs et les pêcheurs contre l'idéologie mortifère qui s'en prend toujours plus à notre art de vivre.

Exactement comme le fait l'Union européenne, à travers des assauts répétés de la Commission et sous l'impulsion d'associations faussement environnementalistes qui sont à la manœuvre. J'aimerais dire à quel point la situation est absurde. C'est tout de même hallucinant de voir qu'aujourd'hui les Républicains et les centristes défendent à la Région une motion de soutien à la chasse à la palombe au filet alors qu'ils sont au gouvernement et ne font rien contre les menaces d'interdiction. C'est le bloc central qui se soumet, partout, à l'extrême gauche, au gouvernement français, à l'Assemblée et dans les institutions de l'Union européenne, et qui veut faire croire qu'il défend sa chasse avec une motion venue de nulle part.

À l'inverse, ici, au Conseil régional, la Présidente de notre groupe, Edwige DIAZ, également députée de la Gironde et titulaire du permis de chasser, illustre bien l'engagement constant de notre mouvement en faveur des chasseurs, comme en témoigne sa mobilisation contre l'interdiction de la chasse le dimanche, souhaitée par la NUPES. Contre la fin de la chasse de la palombe au filet, mais aussi contre celle de l'alouette aux pantons. Et pour la création d'un délit d'entrave à la chasse. À l'Assemblée nationale, dès 2022, elle intervenait auprès de la ministre de la transition écologique sur la signature du décret relatif à la chasse à l'alouette. En commission des lois, et depuis, elle a adressé pas moins de 5 courriers au Président de la République, à la Commission européenne, à Madame PANNIER-RUNACHER, à Michel BARNIER, puis François BAYROU, qui n'ont jamais donné de réponse satisfaisante alors qu'ils exercent ou ont exercé le pouvoir et qu'ils sont issus du centre ou des Républicains. La motion du jour est donc un numéro de claquettes pour faire oublier l'inaction du bloc central ou, pire encore, sa compromission constante avec l'extrême gauche opposée aux traditions de notre Sud-Ouest. Aux côtés de Grégoire DE FOURNAS, ancien député du Médoc, et d'Hélène LAPORTE, députée de Lot-et-Garonne et membre du groupe d'étude chasse et pêche à l'Assemblée, comme Edwige DIAZ, nous agissons en permanence auprès des chasseurs que nous rencontrons dans de nombreux événements organisés par les fédérations départementales de chasse et qui relaient nos actions, à

l'instar de la fédération girondine qui publie et relaie les interventions d'Edwige DIAZ. Néanmoins, dans le cadre du soutien constant, connu et reconnu de longue date du Rassemblement National à l'égard de la chasse traditionnelle, nous voterons évidemment cette motion et nous continuerons le combat sur le terrain pour défendre notre art de vivre et nos savoir-faire régionaux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je donnerai la parole à Isabelle TARIS après.

Mme TARIS. - Je fais valoir mon droit de femme pour m'exprimer sur cette question.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous donnerai la parole.

Mme TARIS. - Les hommes parlent de la chasse, mais les femmes peuvent parler aussi, peut-être.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors Isabelle TARIS.

Mme TARIS. - Je voulais m'exprimer parce que cette délibération est très difficile dans la mesure où il est fait état, d'un côté, d'une chasse qui se voudrait vertueuse, traditionnelle.

Donc, au nom de ces arguments qui, on le voit bien, dans cette Assemblée, ont un poids important vis-à-vis duquel nous serions obligés de dire oui, néanmoins, je suis très partagée. La société évolue. La tradition c'est une chose, mais il est permis d'évoluer. Les idées changent, on parle aussi de « Une santé », on parle de One Health, on parle de la santé environnementale, on parle du respect des animaux. Donc, moi, j'ai tendance à prendre ce courant-là et j'avais envie de l'exprimer. Je suis peut-être déviante de mon groupe, je ne ferai peut-être pas plaisir à bien des amoureux de la chasse, mais j'ai envie aussi d'exprimer ce courant qui consiste à dire : apprenons à vivre en symbiose avec les animaux, raisonner la chasse. Il y a bien des situations où la chasse ne l'a pas été et on en voit le résultat aujourd'hui avec la disparition de beaucoup d'espèces animales. Je tenais à dire ça.

M. BACHÉ. - C'est un sujet qui est important pour notre région, mais, quand même, mes chers collègues, tout n'arrive pas par hasard. Moi, je suis un fervent défenseur de la chasse et des traditions. Henri SABAROT doit le savoir, mais qui se rappelle, Parlement européen, la directive oiseau du 2 avril 1979. Au Parlement européen, nous avons des représentants de toutes les sensibilités politiques ici. Toutes les sensibilités. Laissez-moi terminer, Monsieur Christophe DUPRAT. Toutes les sensibilités politiques ont voté pour cette directive oiseaux, sauf la sensibilité communiste du Parlement. Et, dans la directive oiseaux, était contenu, effectivement, l'arrêt de la chasse. Donc chacun doit assumer ses responsabilités. Donc, moi, je défends à 100 %. J'ai participé avec d'autres à la grande manifestation de

Mont-de-Marsan il y a quelques années. Nous étions nombreux. J'étais à domicile. Des fois on perd à domicile, mais des fois on gagne et, là, j'ai gagné. Donc, il faut quand même être raisonnable. On peut toujours défendre, mais, à un moment donné, assumons les votes que nous faisons dans le passé qui ont des répercussions aujourd'hui. Donc, effectivement, chacun dans mon groupe fera ce qu'il voudra. Mais, moi, c'est des deux mains que je vote cela parce que je suis un fervent défenseur de la chasse. Non pas que je chasse, mais j'aime bien déguster le gibier que mes frangins attrapent au filet.

Mme BEDU. - Monsieur le Président, chers collègues, j'entends votre attachement culturel, j'entends vos souvenirs, j'entends vos souvenirs d'enfance, vos souvenirs d'adultes autour de ces moments autour de la chasse à la palombe et je dois dire qu'ils me touchent sincèrement. Mais j'entends aussi votre argumentation sur le sujet de la tradition et je vais reprendre les propos d'Isabelle parce que je crois qu'il faut qu'on se rappelle que la légitimité d'aucune pratique ne peut reposer sur l'argument de la tradition. Cela s'opposerait à toute forme de progrès humain dont nous sommes tous les bénéficiaires. Et, comme disait Montesquieu, dont les racines locales sont incontestables, pour lui aussi, l'ignorance est souvent la mère de la tradition. Bien des violences faites aux femmes, bien des violences faites à la nature... Je reprendrai lorsque l'Assemblée aura arrêté ses divagations.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, là, ce n'est pas possible de faire les insultes comme ça et ricanements dans une Assemblée pour des gens qui se disent républicains. Ce n'est pas possible.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Anne-Laure BEDU. Anne-Laure, c'est à vous de parler.

Mme BEDU. - Je reprends. Bien des violences faites aux femmes, bien des violences faites à la nature l'ont été au nom de la tradition et continuent à l'être sur cette planète. Donc je pense qu'il vaut mieux faire reposer nos décisions publiques sur des bases scientifiques et je fais confiance à la Commission européenne ou à nos autres hautes autorités juridiques, pour s'assurer de savoir si, finalement, à l'heure de l'effondrement du vivant sauvage le critère de l'état de la population dont Henri SABAROT a pu parler, qui n'est pas un état grave, et je le maintiens, ou alors le critère de la sélectivité de cette chasse est appliqué ou non appliqué, c'est-à-dire est-ce qu'on attrape dans ces filets uniquement ces espèces ou d'autres, ou bien est-ce qu'éventuellement le critère de la souffrance animale peut être entendu. Et je sens que je vais avoir quelques propos qui vont déborder mes paroles. Ou encore une certaine harmonie avec la nature qui n'exclut pas le partage d'une certaine sociabilité entre nous, entre hommes, parce qu'il y a la question dans la chasse d'un certain rapport à la masculinité et à la virilité que je reconnais. Je peux finir tranquillement, s'il vous plaît ? Est-ce si dérangeant ?

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît.

Mme BEDU. - Il y a un rapport, dans la chasse, peut-être, à la transmission, aussi, de valeurs masculines, de valeurs viriles, que je reconnais et qui sont fondamentales. Mais je vous invite à vous interroger sur les conditions de ce partage et de cette transmission autrement qu'au travers de l'argument de la tradition. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ou je mets aux voix ? Maryline BEYRIS.

Mme BEYRIS. - Je voudrais m'exprimer en tant qu'agricultrice pour conforter les propos d'Henri. Vu que les palombes, maintenant, décident de ne plus migrer, nous les avons bien dans notre Sud-ouest et en particulier dans les Landes. Elles ne bougent plus. Je n'ai pas le terme pour « nuisible », mais, moi, je vais l'employer. Nous avons des soucis par rapport à nos cultures, notamment de tournesol et de soja. Puisque, notamment, c'est arrivé l'an dernier et, cette année, c'est la première fois que nous voyons beaucoup d'agriculteurs ne plus vouloir cultiver du tournesol parce que les cultures sont dévastées par les palombes. Et, avec ce tournesol, nous avons des fabriques d'huile. Donc cela met en péril les fabrications locales d'huile. Il y en a une chez nous, en Chalosse. Donc, c'est sûr que cela sort du filet, mais, en général, je suis favorable à la chasse à la palombe.

Et il vaudrait mieux continuer à la chasser comme cela parce que nous allons devoir demander des battues administratives pour pouvoir produire des cultures pour nourrir les personnes. C'est un choix à faire. Je rejoins Henri.

M. SABAROT. - Très rapidement. Je suis un peu choqué et je dois rétablir la vérité par rapport aux propos que j'ai entendus sur l'état des populations. Les chasseurs qui travaillent avec des organismes scientifiques, avec l'OFB, avec le muséum, et je vois Gilles BŒUF qui approuve, d'ailleurs, de la tête. Et la chute de pas mal d'espèces n'est pas liée du tout à la pratique de la chasse, mais est liée à l'appauvrissement des milieux, à l'assèchement des zones humides, à des choses comme ça. Donc, premièrement, il est faux de dire que c'est la chasse qui a fait tomber certaines espèces. Premier point. Ensuite, les chasseurs ont fait beaucoup de progrès en matière réglementaire. Vous avez beaucoup d'espèces qui sont soumises à un prélèvement. Je prends l'exemple des bécasses. Il y a un prélèvement maximum annuel, il y a un prélèvement maximum journalier. C'est pareil sur les grives, c'est pareil sur les palombes, à partir de certaines espèces. Donc ne caricaturons pas du tout cela.

Et, ensuite, par rapport à ce qui a été dit en disant « chasseurs affreux machos », attention. Là, ce sont uniquement, aussi, des données de la Fédération de Gironde. Jusqu'à une dizaine d'années, la gent féminine représentait 3 % à peu près des chasseurs. L'an dernier, où la Gironde est le plus gros département de France et puis aussi en termes de permis

de chasser, nous sommes à 11 %. Et la gent féminine chasse en particulier le gros gibier. Parce qu'il faut bien vous mettre en tête que l'on peut être pour ou contre la chasse, mais que, quand on regarde l'expansion des animaux, les sangliers, en particulier, chevreuils et cerfs, les chasseurs font une mission de service public dans la régulation de ces espèces. Ce sont souvent les prélèvements du chasseur qui vous éviteront de rentrer nez à nez avec un sanglier à 11 heures du soir en rentrant chez vous.

Donc, les caricatures que vous employez sont peut-être l'apanage, malheureusement, de certains dirigeants cynégétiques, mais ce n'est pas l'image des dirigeants cynégétiques de Nouvelle-Aquitaine ou d'Aquitaine.

Certains l'ont compris, nous sommes au Sud de la Loire, ici. Et la chasse à une autre dimension. Ne serait-ce que sociologiquement, où la chasse est populaire. Et pourquoi elle est populaire ? Parce que nous avons la chance de pouvoir chasser pour même pas l'euro symbolique chez les agriculteurs, chez les forestiers et ailleurs. Donc je peux tout entendre. On peut être contre, mais ne partons pas sur des contrevérités. Parce que, en disant cela, vous alimentez la querelle sociétale contre la chasse. Et, ça, c'est absolument faux. Et je vous invite à aller sur notre site. Et si un jour la commission veut faire un sujet uniquement là-dessus, ce serait avec beaucoup de plaisir que j'interviendrais.

M. LAGRAVE. - Je voudrais juste insister sur le dernier point qu'a évoqué Henri il y a un instant qui est finalement, pour moi, le fond du sujet. Parce que moi je suis comme beaucoup, comme un certain nombre dans cette enceinte, je ne suis pas moi-même chasseur, mais par contre je profite de la chasse pour aller, avec des femmes comme avec des hommes, dans des palombières ma foi très sympathiques. Moi, je voudrais insister sur un seul point. C'est que c'est la dernière chasse populaire. Et que, si je comprends bien, pour un certain nombre, l'idée ce serait qu'il n'y ait que des chasses privées. Mais j'ai bien compris le débat parce que le débat, vu de Paris, ce ne sont que des chasses privées, y compris d'un certain nombre de gens qui n'en ont rien à cirer, pas que des traditions, contrairement à ce qui a été dit il y a un instant, mais de l'idée selon laquelle, sur le territoire, on peut se retrouver, et pas uniquement que pour la chasse, cela a été bien dit par les uns et par les autres, mais aussi pour la chasse. Et cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il y a un degré qui n'est pas uniquement sur la question des traditions, mais qui est éminemment politique. Aujourd'hui, on a encore des chasses populaires. Et si, effectivement, le choix qui est fait par un certain nombre, c'est de privatiser la chasse, ce sont les arguments qui sont donnés, aujourd'hui, par un certain nombre de gens. Moi, je n'en suis pas. Parce que, la privatisation de la chasse, ça, pour le coup, c'est quelque chose que je n'accepterais jamais là où, aujourd'hui, tout le monde peut aller chasser, quelle que soit sa condition.

M. BERGÉ. - Moi, contrairement à Renaud, je vais relever le gant parce qu'il faut relever le gant du culturel et de la tradition. Quand on regarde les aborigènes qui chassent avec un boomerang pour effrayer les oiseaux, pour qu'ils atterrissent et leur jeter un fil dessus, on trouve ça formidable, quand c'est la culture des autres. Quand c'est dans les cols du Pays basque que l'on jette des palettes pour imiter le vol de l'épervier, pour que les palombes aillent dans les filets, on trouve que c'est de la barbarie.

Mais moi je trouve que, dans les deux cas, c'est de la tradition et c'est de la culture, et notre culture est aussi respectable que toutes les autres.

M. LE PRÉSIDENT. - Finalement, cela va être le dossier le plus chaud. On est que deux, ici, à avoir été, je ne pense pas me tromper, dans la mandature qui a commencé en 1998, Henri SABAROT et moi. Mais on retrouve ce type de débat, mon cher Henri. Jacques, oui. Mais j'ai regardé s'il était là, mais il n'était pas là. Non, il n'a pas son permis. Qui souhaite intervenir ? Juste pour préciser, d'une manière législative, parce qu'il ne doit pas y avoir beaucoup de monde, dans cette Assemblée, qui, dans ses études de droit, a un diplôme spécifique sur le droit de la chasse. Et je suis celui-là. Merci. Cela s'appelle la loi VERDEILLE, ce que Renaud et Henri évoquaient tout à l'heure. C'est vrai que, aujourd'hui, on a un vrai débat, que Renaud a bien posé, et Henri aussi, entre la chasse populaire, et la chasse au Nord de la Loire, la chasse en Allemagne, etc.

Il faut sûrement qu'on regarde peut-être des modifications, notamment sur les tirs de régulation, sur les sangliers, notamment, qui posent un certain nombre de problèmes, y compris de sécurité en bord de ville. Mais il y a effectivement deux cultures, une culture du Nord qui est une culture de propriété privée, enclose. Ou une culture du Sud et notamment du Sud-ouest qui est une culture populaire. J'insiste aussi sur un point, c'est sur la notion de prélèvement. Les progrès, depuis les années 2000, ont été particulièrement importants. Toutes les espèces sont quantifiées. Et le vrai problème de la présence de gibier. Je pense à l'outarde canepetière, je pense à d'autres espèces qui viennent, aussi, du type d'un certain nombre de produits qui sont mis dans l'agriculture et qui peuvent, là, poser les problèmes. Donc je m'adresse aussi à la cohérence de position de la part de nos collègues du Rassemblement National. Il faut regarder ce qui maintient le vivant dans notre société. Je mets aux voix cette motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La motion est donc adoptée. J'espère que les autres motions pourront aller plus vite.

Vote sur : la motion de soutien à la chasse traditionnelle de la palombe au filet en Nouvelle-Aquitaine

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- **CONTRE** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Communiste, Ecologique, Citoyen (1)
- **ABSTENTION** : Communiste, Ecologique, Citoyen (2)
- **NON-PARTICIPATION** : PRG Le Centre Gauche ; PS/Place Publique/Apparentés (10)

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Motion déposée par le groupe Les Républicains et Renaissance :

« Projet d'EPR2 du Blayais 10 000 emplois garantis pendant 10 ans »

M. LE PRÉSIDENT. - La candidature du Blayais pour le projet d'EPR 2, sur lequel on est déjà intervenu mille fois. Je crois qu'on en a parlé ici et pour lequel je suis moi-même intervenu, en termes de formation, puisqu'on a créé une structure de formation, on est en train de créer un campus sur la formation dans les sites sensibles, au lycée de Blaye. On a créé un cluster, il y a 10 ans. Je veux bien qu'on y revienne et j'entendrai volontiers la motion du groupe LR et Renaissance sur la candidature d'EPR 2. Est-ce qu'on a des éléments nouveaux pour avancer sur cette candidature ? Guillaume.

M. GUÉRIN. - Vous l'avez dit, vous soutenez cet EPR, en tout cas ce projet d'EPR 2 au Blayais et je crois que cela va sans le dire, mais c'est mieux en le rappelant. C'est pour cela qu'on vous propose cette motion avec un certain nombre de considérants.

Je ne vous fais pas le rappel du contexte, vous l'avez évoqué. Des considérants qui sont assez simples. Une stratégie nationale de relance du nucléaire qui est annoncée par le gouvernement, qui vise à renforcer la production d'énergie décarbonée et sécuriser l'approvisionnement énergétique du pays. La volonté d'EDF de développer des nouveaux réacteurs de type EPR 2 sur plusieurs sites de France dont celui du Blayais, afin d'accompagner la transition énergétique et de renforcer la production électrique bas carbone. Enfin, notre considérant sur l'importance de l'indépendance énergétique de notre pays et de la sécurité d'approvisionnement pour répondre aux besoins croissants des territoires et des acteurs économiques. Enfin, un considérant sur les enjeux environnementaux, industriels et socio-économiques liés à ce projet, notamment en matière de création d'emplois, de développement des compétences et de structuration d'une filière industrielle régionale.

Un impact considérable de ce projet sur l'emploi local avec la création de milliers de postes directs et indirects favorisant le dynamisme économique et l'attractivité du territoire. La nécessité d'une concertation approfondie avec les élus locaux, les citoyens et les acteurs économiques pour assurer l'adhésion et l'acceptabilité de ce projet. Des motions analogues adoptées par d'autres collectivités territoriales du territoire, au-devant desquelles les communautés de communes concernées et la CCI témoignent des enjeux économiques du dossier.

Sur ces faits et sur la base de ces considérants, il est demandé au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine réuni en séance plénière le 17 mars 2025, d'apporter son soutien sans ambiguïté à la candidature du site du Blayais pour accueillir une paire de réacteurs EPR 2 dans le respect des exigences de sécurité et de protection de l'environnement et de

demander à l'État et à EDF de garantir une information transparente et une concertation approfondie avec l'ensemble des parties prenantes locales.

M. LE PRÉSIDENT. - Lydia HÉRAUD, qui préside la structure des élus du Blayais, va répondre.

Mme HÉRAUD. - Merci, Président. Chers collègues, juste pour préciser un petit peu sur ces EPR, effectivement. Ont été annoncées trois paires d'EPR dont les sites sont déjà choisis par EDF et le gouvernement, qui sont Penly, Gravelines et Bugey et puis quatre paires qui ne sont pas attribuées. Suite à la venue d'Alain ROUSSET sur le territoire du Blayais s'est constitué, il y a un peu plus de deux ans, un comité de suivi, avec des anciens cadres EDF, la chambre de commerce, des élus du territoire et des prestataires de la centrale du Blayais. Le premier travail de ce comité a été effectivement de voir l'adhésion du territoire et d'obtenir d'être dans les sites étudiés pour les nouvelles paires d'EPR, donc les quatre qui ne sont pas attribuées. Ce qui est fait aujourd'hui puisqu'il y a 7 sites, en France, qui sont étudiés, dont celui du Blayais.

Un site qui a des atouts puisqu'il a des sources froides, la disponibilité foncière et toute l'infrastructure de formation à laquelle la Région a largement contribué, notamment le campus cité par le président.

Je préside effectivement ce comité depuis le 6 septembre dernier où nous avons fait, ici, à la Région, l'installation de ce comité et également une conférence de presse avec tous les acteurs, la chambre de commerce, que vous avez citée, et le GIE atlantique, évidemment, la délégation régionale d'EDF et d'autres encore pour asseoir effectivement et affirmer le soutien de la Région sur ce projet. Je suis allée récemment au siège d'EDF à Paris et ces EPR vont aussi se déployer en fonction des besoins, et notamment de la décarbonation des usages, évidemment. Donc cela va prendre un peu de temps.

Et, quand on parle de temps, pour cette deuxième vague d'EPR, la construction est prévue de la première paire de ces quatre, à partir de 2035. Donc, on parle effectivement d'un temps assez long et je reçois, début avril, justement, le préfet, sur le territoire, pour parler de ce sujet.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Monsieur le Président, à titre personnel, parce que mon groupe votera cette motion, je ne voterai pas cette motion. Je suis un supporter depuis toujours de l'énergie nucléaire, mais je ne le ferai pas parce que je soutiens un autre projet qui est celui de l'EPR à Golfech. Et je le soutiens comme d'ailleurs le Conseil départemental du Lot-et-Garonne, la CCI du Lot-et-Garonne. Cela pose un vrai problème de cohérence. J'entends bien que celui du Blayais est dans la région. Celui de Golfech, il est à Valence d'Agen et, objectivement, le Lot-et-Garonne en profite pleinement. Et c'est pour cela que

toutes les forces socio-économiques du Lot-et-Garonne soutiennent ce projet. Je pense que, au-delà d'une adhésion mécanique avec le lieu d'implantation du projet, il aurait été intéressant de se poser des questions d'intérêt général et d'intérêt national. Quel est le meilleur projet ? On peut le dire, mais il faut le démontrer. Quel est le meilleur projet au niveau, encore une fois, de l'approvisionnement du réseau de RTE ? Quel est le meilleur projet au point de vue écologique ? Les deux projets, d'ailleurs, ont des points forts et des points faibles. Le projet du Blayais, il faut que vous l'entendiez, mes chers collègues, il présente des risques, et des risques de submersion. Ils sont bien identifiés. Et le projet de Golfech présente aussi des inconvénients. Notamment celui de ne pas avoir la même capacité en eau froide que celui du Blayais.

Mais, tout ça, cela s'évalue et je pense qu'on serait grand en faisant une évaluation comparative de ces deux projets. D'abord au niveau de l'intérêt écologique et de la solidité de nos dossiers. Et puis, ensuite, attention à ne pas rouvrir une fracture qui existe dans notre région entre tout ce qu'on peut faire sur la côte et sur la métropole girondine et ce que, de temps en temps, on ne fait pas dans l'Aquitaine de l'intérieur. Donc, cela aurait mérité, à mon avis, un examen plus profond. Je l'appelle de mes vœux.

Et, de toute façon, EDF va le faire, EDF va le faire. Sachez qu'en tout cas vous avez un des 12 départements qui n'est pas positionné comme cela et qu'il y a des raisons de fond, socio-économiques, comme vous les avez citées, mais aussi des raisons en termes de cohérence avec le réseau RTE et aussi avec l'argumentaire écologique qu'il faut pousser à fond sur ce dossier. Donc, moi, je ne participerai pas à ce vote.

Mme HAMMERER. - Le groupe Renaissance soutient cette motion et j'en remercie Monsieur Guillaume GUÉRIN, qui est élu du Limousin et qui représente le groupe LR, de prendre la responsabilité de soutenir ce sujet.

L'implantation d'un EPR 2 dans le Blayais, ce n'est pas qu'une affaire de Blaye, mais cela se fonde également, et c'est vital, sur notre territoire de Nouvelle-Aquitaine qui couvre à peu près 12 départements. Depuis mon intervention, Monsieur le Président, en décembre 2021, où je vous alertais sur la nécessité d'un positionnement politique et de responsabilité de la collectivité, où en est-on aujourd'hui ? Vous avez accepté effectivement, comme l'a précisé Madame HÉRAUD, la Présidente du comité à ce jour depuis septembre l'année dernière, de reprendre le flambeau et le suivi. En septembre 2024, soit 3 ans après, vous vous proposez de refondre ce collectif et vous affirmez notamment la nécessité de porter ce projet de manière unanime et vous en appelez aux élus, à l'ensemble des élus de la Nouvelle-Aquitaine. Aujourd'hui, comme le précisait Jean, il y a bien une étude de faisabilité qui est réalisée par EDF et nous attendons l'aspect technique. Mais le portage politique doit

continuer en parallèle, Monsieur le Président. Aujourd'hui, le comité a réuni 1 500 signatures d'élus. Il faut aller plus loin. Il faut aller plus haut. Quand j'entends plus loin, c'est qu'il faut inciter à la mobilisation. Et votre action, votre voix est essentielle, Monsieur le Président. Le soutien politique, la dynamique et la mobilisation est tout aussi essentielle que la faisabilité technique. Plus haut parce qu'il faut aussi rassurer les ministères, il faut également rassurer EDF comme quoi il y a une véritable attractivité, mais aussi une faisabilité sur ce territoire-là, portée par un ensemble d'élus. Monsieur le Président, moi, je vous demande quelle est votre feuille de route pour porter, démontrer et susciter la mobilisation de nos élus de toute la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame HAMMERER, cela ne suffit pas, quand on n'est plus parlementaire, de donner des leçons.

Mme HAMMERER. - Je ne donne aucune leçon, je constate.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien avant vous, j'ai structuré, c'est moi qui ai pris l'initiative de structurer les compétences humaines et technologiques sur le site. Qui ai fédéré, la réunion a eu lieu il y a plus de 10 ans, avec EDF, à la maison de l'Aquitaine à Paris, pour fédérer un cluster spécifique sur l'accompagnement à la fois la maintenance d'aujourd'hui de la centrale parce que le problème des grands carénages c'est un problème de compétence, avant toute chose. Et, cette compétence, on est peut-être les seuls, en France, à l'avoir structurée et à avoir rajouté, avec Jean-Louis NEMBRINI, un campus lié à l'apprentissage des métiers en site sensible. Deuxièmement, Madame, pardon, on a fait le job. Donc vous me demandez aujourd'hui une feuille de route alors que, depuis 10 ans, on l'a construit et que vous n'étiez pas là. Je déteste ce genre d'ouvrier de la dernière heure ou d'ouvrière la dernière heure. Le deuxième point, ce qui manque, je le dis à Guillaume GUÉRIN, le vrai problème, aujourd'hui, c'est un problème de technologie. Parce que la technologie des EPR2, elle est dépassée. Pardon de le dire comme ça.

Elle est déjà dépassée. L'Europe est en train d'accompagner, et la France n'y est pas, sauf nous, modestement, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, de passer de la fission nucléaire à la fusion nucléaire. Et ce problème de fusion, il y a un outil technique qui s'appelle ILE, à l'échelle de l'Europe. Je demande à chaque Premier ministre que la France soit représentée. Cela se passe en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en Allemagne. La France n'est pas présente. La France n'est pas présente. Donc si vous pouvez nous aider à ce que nous soyons présents sur la technologie du futur qui n'a pas de déchets. La fusion nucléaire n'a pas de déchets. Et c'est ce que nous avons expérimenté dans une technologie qu'on appelle « pétale », que la Région a financée, que l'on est en train d'upgrader sur le site du CEA du Barp. C'est ça qui est le problème essentiel. Le deuxième problème, et je réponds à Jean

DIONIS, le vrai problème, c'est l'eau. C'est l'eau dans la Garonne. C'est l'eau dans la Garonne. Quand tu as des étiages, à Agen, à Toulouse où on peut traverser quasiment la Garonne en bottes et, demain, peut-être, à pied, il faut trouver un lieu où on ait de l'eau fraîche. Monsieur TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Peut-être une recontextualisation globale par rapport à ce que nous a présenté notre collègue Guillaume GUÉRIN. Peut-être dire, d'abord, que quand on a un positionnement par rapport à la transition énergétique et je crois que vous avez employé ce mot-là, il faut réfléchir en amont, évidemment, à ce qui serait d'abord, avant la production en elle-même, puisque vous voulez rentrer immédiatement par ça, à ce qui serait la sobriété énergétique. Et c'est le premier point. Le deuxième point fondamental, ce serait l'efficacité énergétique, par exemple dans les bâtiments. Et puis, enfin, seulement, parler des modes de production. Et revenons-y sur ces modes de production puisque, ici, nous sommes bel et bien face à une illusion. Et je vais essayer de vous expliquer rapidement en quoi ça peut-être une illusion.

Un nucléaire garant de notre indépendance énergétique est une illusion dans le cadre de la transition écologique, évidemment, à l'heure actuelle. D'abord le mythe, et il y a un mythe de l'indépendance énergétique. Qui fournit l'uranium de nos centrales ? Principalement, vous le savez, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Niger. Trois pays sous forte influence russe ou chinoise. L'argument d'un nucléaire souverain est une imposture, chers collègues. Deux, l'illusion du nucléaire comme solution rapide. Vous connaissiez tous l'épisode de l'EPR de Flamanville qui est une catastrophe industrielle puisqu'initialement prévue en 2012 et qui a énormément de peine à démarrer à l'heure actuelle. Alors j'ai un scoop et vous regardez peut-être vos tablettes, un breaking news, comme disent les Anglo-saxons, l'EPR de Penly, parlons-en. Il a été retardé chers collègues. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, il a été retardé à 2 038.

Il y a aussi la réalité du risque et le Président a commencé à en parler, par exemple autour des inondations. Il y a les inondations qui peuvent être au Blayais. Et puis il y a effectivement la problématique de l'étiage, on le sait, par exemple, si on était sur la Garonne. Alors au moment où on a un dérèglement climatique, où on a une occurrence de tempête qui tend à augmenter, on a une occurrence, possiblement, évidemment, de Tchernobyl. Et puis on a une énergie qui finalement devient intermittente parce que, qu'est-ce qui se passe en période de canicule, à l'heure actuelle ? On le sait très bien, on arrête les centrales nucléaires.

Dernière chose, peut-être, la fausse promesse économique que, les uns et les autres, vous mettez en avant. Il s'agit effectivement d'une fausse promesse économique. Oui, le chantier

nucléaire pourrait créer des emplois. Mais pour combien de temps ? Vous me direz, vu les délais qui sont progressivement déplacés dans le temps, tout ça est discutable. Mais à quel coût, et au détriment de quelle autre solution ? Investir ces milliards dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, je le disais, aussi, dans la sobriété, lorsque je me suis exprimé en introduction, permettrait de créer autant sinon plus d'emplois et de manière beaucoup plus pérenne. Enfin, je serai un petit peu taquin en vous disant que la vraie filière d'avenir sur le nucléaire, vous le savez tous, c'est le démantèlement. On a besoin d'experts, on a besoin d'expertises et on a une vraie compétence en France, utilisons-la. Eh bien, évidemment, pour démanteler au mieux et passer enfin à quelque chose qui serait un vrai sens stratégique et non pas un non-sens stratégique. Vous imaginez bien que nous nous opposerons avec toute la raison que l'on peut apporter ici à cette motion complètement finalement hors sol et productiviste.

Mme DIAZ. - Juste pour vous dire que, nous, on s'étonne un peu de voir cette motion cosignée par le parti gouvernemental Les Républicains et surtout Renaissance, quand on sait que c'est précisément Emmanuel MACRON qui a organisé le déclin de la filière industrielle et professionnelle de nucléaire. C'est lui qui a arrêté le projet Astrid, qui a fermé Fessenheim, qui a organisé le pillage d'Alstom et qui ne s'est pas opposé au démantèlement et à l'affaiblissement d'EDF avec l'ARENH. Donc, en fait, ce sont les choix d'Emmanuel MACRON qui nous ont menés dans cette impasse. Ça, c'était le premier motif d'étonnement. Et le deuxième motif d'étonnement c'est que cette motion du 17 mars 2024 nous rappelle quand même celle du 18 octobre 2022 intitulée « Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine prenne position en faveur de l'implantation de réacteurs EPR 2 sur le site de la centrale du Blayais » que le Rassemblement National avait eu l'honneur de déposer. Et, du coup, je suis retournée chercher le procès-verbal et je me souviens avoir rappelé que 2 000 familles vivaient grâce à cette centrale et que 73 millions d'euros de taxes étaient reversés aux collectivités. J'ai regardé les votes, aussi.

Les Républicains, à cette époque-là, n'avaient pas participé au vote par la voix de Madame Véronique HAMMERER, Renaissance ne prendra pas position sur le vote de cette motion. Les socialistes par la voix de Madame BROUILLE, ils avaient voté contre. Les communistes, par la voix de Monsieur BACHÉ, ils ont voté contre aussi. Et Monsieur TRIFILETTI, vous voyez, les choses ne changent pas beaucoup, ils avaient aussi voté contre. On sait que les écologistes n'aiment pas beaucoup le nucléaire. Je vais les rassurer, les habitants de Braud-et-Saint-Louis, commune où est implantée la centrale nucléaire du Blayais, n'aiment pas beaucoup les écologistes si l'on en croit le résultat des élections européennes puisque vous avez fait 1,70 % sur cette commune quand la liste menée par Jordan BARDELLA a dépassé les 60 %.

M. TRIFILETTI. - Vous le savez, réactifs, mais jamais radioactifs, Madame DIAZ.

Mme DIAZ. - Ce que je voulais vous dire, c'est que, nous, bien évidemment, nous allons voter en toute cohérence en faveur de cette motion parce qu'avec Marine LE PEN, nous le disons, il est nécessaire de redévelopper le nucléaire et c'est ce qu'elle a proposé pendant la présidentielle grâce au plan Marie CURIE, qui est l'équivalent du plan MESSMER 2, parce que nous souhaitons protéger le pouvoir d'achat des Français, renforcer la compétitivité des entreprises, réindustrialiser durablement la France et faire de la France un paradis énergétique. C'est exactement ce qu'elle a rappelé à l'occasion de son déplacement de Flamanville il y a quelques jours. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Et puis, vous auriez dû l'évoquer parce que je sais que c'est votre sentiment profond, il faut se méfier de la dépendance au gaz russe.

Mme DIAZ. - On n'a jamais dit le contraire, Président. C'est hors sujet.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix. On peut ne pas se priver d'humour. Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La motion est donc adoptée. On va essayer d'accélérer, chers collègues.

Vote sur : la motion relative au projet d'EPR2 du Blayais 10 000 emplois garantis pendant 10 ans

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **NON-PARTICIPATION : PRG Le Centre Gauche ; Centre et Indépendants (1)**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Motion déposée par les groupes Les Républicains, Centre et Indépendants,
Renaissance et UDI et Territoires :**

**« Motion pour une mobilisation régionale en faveur des Services Express Régionaux
Métropolitains (SERM) »**

Mme MAGNE. - Très rapidement, quelques éléments de contexte pour dire que nous avons déposé en décembre dernier un amendement lors de l'examen du budget 2025 pour engager les moyens financiers nécessaires au lancement d'une étude de faisabilité sur le projet Périgord-Limousin. Je remercie Monsieur LAGRAVE qui nous avait apporté des éléments de réponse en nous expliquant qu'il y a de nombreux projets qui émergent, mais que les territoires doivent d'abord porter eux-mêmes leurs projets, trouver des financements, structurer leur organisation et ensuite peut-être que la Région viendra. Le problème, en vérité, se faisant, c'est que seuls les territoires les plus influents ou les mieux organisés bénéficieront d'un soutien de la Région. C'est ce qui se passe actuellement et cela pose la question de l'équilibre territorial. J'ose imaginer que vous partagez le même constat. Ce que nous demandons donc aujourd'hui, c'est un cadre régional plus structuré, un accompagnement clarifié et un engagement ferme pour tous. Et c'est ce qui est détaillé dans cette motion. Très concrètement, nous sommes sollicités sur les territoires où nous sommes élus au sujet des SERM et de projets qui n'avancent pas faute d'une organisation claire. Alors c'est un enjeu vital d'attractivité au moment même où l'État lance justement des appels à projets.

Donc j'invite les collègues qui pensent que la Région a un rôle de pilote en matière de mobilité et qui veulent faire des services express régionaux métropolitains une réalité pour tous et pas seulement pour quelques-uns à voter cette motion. Je vous remercie.

M. ELOPHE. - Chers collègues, une fois de plus, nous assistons à un spectacle affligeant du sectarisme politique. Voilà que Les Républicains et les alliés macronistes nous présentent une motion en faveur des SERM alors qu'en décembre, quand notre groupe a demandé une mission d'information et d'évaluation sur le ferroviaire, vous avez voté contre. C'était pourtant l'occasion idéale de tout mettre sur la table, état des infrastructures, financement des lignes, gouvernance des projets. Mais non, vous avez préféré refuser le débat. Aujourd'hui, vous vous drapez dans de belles déclarations, mais votre incohérence est flagrante. Alors soyons clairs, ce que vous faites ici, ce n'est pas défendre la mobilité ferroviaire, c'est du théâtre politicien, car si vous aviez réellement voulu faire avancer ce dossier, vous auriez soutenu notre demande de MIE.

Mais quand une proposition vient du Rassemblement National, vous la rejetez, par réflexe, sans même l'examiner, quitte à torpiller des opportunités pour notre région. Les Néo-

Aquitains méritent mieux que ces jeux d'appareils. Nous continuons, nous, à défendre une politique ferroviaire ambitieuse et cohérente, loin des postures et des alliances de circonstance. Votre sectarisme est évident, votre hypocrisie est évidente, votre opportunisme est méprisable. Heureusement, les Néo-Aquitains, les électeurs, surtout, eux, ne sont pas dupes. C'est pourquoi, nous, contrairement à vous, nous n'avons aucun problème à voter pour cette motion de mobilisation régionale en faveur des SERM. Je vous remercie.

Mme SEGUINAU. - Madame la Présidente, chers collègues, nous, nous n'allons pas participer à ce vote parce que, effectivement, cela paraît un petit peu fort de café, je vais dire, de nous présenter une motion pour qu'on ait un peu plus de financement sur les SERM alors que le Président MACRON, qui est donc de votre groupe, nous a promis monts et merveilles depuis 2 ans, et qu'on ne voit toujours rien venir. Que la loi LOM avait prévu une conférence des financeurs qui n'a pas eu lieu. Et, là, on a eu, ce weekend, l'annonce par le nouveau ministre des Transports, Philippe TABAROT, qu'une conférence allait démarrer au mois de mai, jusqu'à juillet, avec quatre ateliers, un sur les autoroutes, un sur le fret. De mémoire, un sur le fret et le ferroviaire, et un autre donc sur les SERM. Donc j'espère sincèrement que, au niveau de ces ateliers, via vos parlementaires ou autres représentants, vous allez pouvoir défendre haut et fort le fait que, oui, la Région Nouvelle-Aquitaine a besoin de financements pour ces SERM qui ne doivent pas se limiter au niveau de Bordeaux Métropole. On a également le projet dans le Pays basque, mais toutes les grandes villes de notre région devraient pouvoir en bénéficier. Donc, pour ces raisons, nous ne participerons pas au vote.

M. DUPRAT. - Mes chers collègues, on ne va quand même pas bouder son plaisir. Moi je me souviens, et ce n'est pas Renaud LAGRAVE qui me dira le contraire, quand, en 2018, on a lancé le premier SERM, pas grand monde y croyait. Et c'est vrai que l'on se demandait ce que c'était. On l'appelait RER métropolitain, après, il est passé RER girondin. Il a changé, avec tout un tas de noms. Moi je trouve que, quand on a expérimenté cette amélioration des services ferroviaires dans les agglomérations pour créer ce qui ressemble étrangement à ce qui se fait dans des capitales, eh bien, je trouve que, maintenant que d'autres territoires en veulent, c'est qu'on a gagné le pari. Au moins de convaincre qu'on pouvait avoir un mode de déplacement efficace qui s'appelle le train. C'est quand même ça qu'on a quand même gagné, parce que je vous rappelle que les déplacements en train étaient quand même peu nombreux à un moment donné. On a quand même gagné ça. Effectivement, il manque des financements. On est tous d'accord.

On ne peut pas le nier, mais, plutôt que de pleurer en disant : « je ne prends pas part au vote », moi, je préfère me mobiliser avec les connaissances que nous avons chacun pour essayer d'avoir des financements pour tous les SERM de notre région. Il n'y en a pas un qui

est meilleur que les autres. Celui de Bordeaux, il a simplement l'avantage d'avoir essuyé les plâtres, c'est tout. Et ceux qui viendront derrière se serviront de l'expérience bordelaise.

M. LAGRAVE. - J'aurais avec plaisir voté une motion de ce type si elle s'était adressée aux bonnes personnes. Parce que, comme vient de le dire Christophe, on peut tous être d'accord sur les SERM, et tant mieux qu'ils soient reconnus. Qu'ils s'appellent RER, SERM, maintenant, et ainsi de suite. Mais, dans le volet, il y a le volet, effectivement, ferroviaire. Mais il y a le volet routier avec, notamment, les cars express, mais aussi le covoiturage, mais aussi le vélo libre-service. Et, donc, ce n'est pas uniquement du ferroviaire, même si c'est au cœur. Moi je vais juste rappeler l'histoire quand même parce que je pense que, là, visiblement, il y a quelques rappels historiques à faire. Je crois que c'était aux alentours du 27 novembre, quelque chose, de 2022. Le Président de la République arrive sur TikTok un soir et dit : « on va créer 10 RER métropolitains et on va mettre 13 milliards d'euros sur la table ». 10 RER métropolitains. Et il cite les noms, il dit Bordeaux, Marseille, Toulouse, etc. Un an après, il y a la loi qui est votée sur les SERM.

Je crois que c'était en décembre 2023. La loi sur les SERM est votée. Qui ne dit plus combien de SERM et dit encore moins combien d'argent. Mais, juste après, il y a la Première ministre qui arrive, Madame BORNE, et qui dit : « *C'est fini, ça y est, c'est bon. On a réglé le sujet. Il y a 100 milliards d'euros pour les transports et les mobilités en France* ». Donc tout le monde y croit parce que c'est quand même la parole du Premier ministre. Jusqu'à preuve du contraire, personne ne les a trouvés. Et puis, ensuite, il y a le ministre VERGRIETE qui dit : « *Il y a la loi et maintenant je vais faire un appel à manifestation d'intérêt.* »

Donc, là, il reçoit des candidatures plus ou moins abouties. Certaines, d'ailleurs, où on se pose la question : est-ce qu'il faut qu'on y aille ou pas ? Parce que, franchement, nous, cela faisait depuis 2018, Christophe DUPRAT vient de le rappeler. Est-ce qu'il faut qu'on aille s'inscrire dans un dispositif qui, en fait, ne correspond pas à ce qu'on fait nous. Puisqu'ils nous demandent de mettre un GIP, ils nous demandent de faire ceci, de faire cela. Par rapport à ce qu'on a fait, on ne prétend pas avoir fait l'eau chaude, mais juste d'avoir fait le boulot. Et, donc, avec toutes les candidatures qui ont été passées à la couscoussière par Patrice VERGRIETE, sortent, encore, je crois, 30 ou 34 projets de SERM. Donc, il y en a partout en France. Cela ne vous a pas échappé, à vous comme à moi. Et on arrive nous avec deux projets, le RER métropolitain et le RER basco-landais. Pourquoi on arrive avec deux projets ? Parce que c'est les deux projets qui étaient prêts à ce moment-là.

Vous dites : « Vous n'avez pas aidé les autres. » Pardon, excusez-moi, mais enfin, sauf erreur de ma part, à La Rochelle, y a un livre blanc des TER qui a été édité, pas que par La Rochelle, d'ailleurs, par Niort et par La Rochelle. Donc, on suit cela. J'ai rencontré le

président de l'agglomération de La Rochelle qui veut s'inscrire dans cette dynamique. Nous, on n'a aucun problème, et on l'a déjà fait, avec Jacky, notamment et avec d'autres, pour se mettre autour d'une table pour voir comment on met en place une feuille de route. Je l'ai dit dans la même manière à Nicolas PATRIARCHE sur le Grand Pau. Je l'ai dit de la même manière à Poitiers. Je l'ai dit de la même manière à Limoges. Je le dis partout de la même manière. Je ne peux pas faire plus. Nous, on est dispo, comme on l'a fait avec le RER basco-landais où on a été invité par le syndicat mixte du Pays basque. Les agglomérations des Landes pour travailler sur ce projet-là. On commence modeste. On a fait deux allers-retours supplémentaires, là, maintenant. Mais, demain matin, s'il y a d'autres projets, tant mieux. Mais ne renversez pas la charge de la preuve parce que, pour l'instant, les deux SERM qui sont qualifiés ou tamponnés, parce que, pour l'instant, il n'y a qu'un coup de tampon « Bonjour, vous êtes un SERM », en dehors de ça, excusez-moi, mais je n'ai pas vu le début d'une réunion sous couvert de l'État. Sauf que l'on nous annonce aujourd'hui, puisque l'État dit « on fait des SERM », à ce moment-là, il faut qu'il prenne la main. Et s'il prend la main, cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'à un moment donné il faut qu'il dise comment il va financer. Et qu'est-ce qu'il finance. Parce que si c'est uniquement le CPER, comme j'ai l'habitude de dire : j'ai passé l'âge des caramels mous. Le CPER cela fait je ne sais pas combien de temps cela existe. Donc, nous dire « On a mis ça dans le CPER », ça, c'est pour la politique racontée aux enfants. Donc, moi, ce que je voudrais savoir, c'est où sont les 13 milliards annoncés par le Président de la République, les 100 milliards de Madame BORNE. Et, et c'est là où je veux en venir, je vous suggère de redéposer votre motion en juin parce qu'il y aura eu la conférence sur le financement.

Et, là, vous pourrez dire : la Région ne prend pas le chemin d'aller vers des SERM partout alors qu'il y a 100 milliards sur la table. Et là vous aurez raison de nous interpellier en disant : « Pourquoi vous n'y allez pas alors que les milliards sont là ». Et, le 16 juin, si jamais vous nous expliquez que vous avez 100 milliards pour tous les SERM de Nouvelle-Aquitaine, écoutez, Madame, je crois qu'on votera la motion avec vous. Mais aujourd'hui, ce ne sera pas le cas.

M. PEYRAT. - On s'excuse Monsieur le Président, on s'excuse d'avoir déposé une motion, Monsieur le Président, vraiment. À la lecture, elle est faite pour que la Région, avec d'autres, soit solidaire effectivement et que nous envoyons globalement un message à l'État. Il n'y a pas autre chose dedans, mais c'est important.

M. LE PRÉSIDENT. - Jérôme, je crois qu'on le fait depuis longtemps. D'abord, c'est ici, sur l'agglomération bordelaise, qu'on a inventé le SERM. C'est ici que cela a été inventé avec Vincent FELTESSE, Alain JUPPÉ, Alain ANZIANI, Christine BOST, aujourd'hui. Il y a des travaux d'infrastructures considérables, il y a un partage des financements, ici, sur

l'agglomération bordelaise, et sur l'agglomération basco-landaise en matière de matériel, avec un partage 50-50. Et donc il y a un travail à faire et on est en discussion correcte. Mais faisons attention, on sait très bien que, compte tenu du budget de l'État, compte tenu du déficit, dont on nous rebat les oreilles et dont on n'est pas responsable, qu'il ne sera pas possible de faire tous les SERM souhaités qu'on a en France. Il faut arrêter de faire des promesses. Et alors même que la Région est très volontaire, qu'on essaie de nous mettre dans un corner. Qui souhaite voter cette motion ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme SEGUINAU. - J'avais annoncé, Président, une non-participation au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc, cette motion n'est pas adoptée.

Vote sur : la « Motion pour une mobilisation régionale en faveur des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) »

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen**
- **NON-PARTICIPATION : PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

MOTION REJETÉE

**Motion déposée par les groupes Centre et Indépendants, Les Républicains,
Renaissance, et UDI et Territoire :**

« Pour le maintien du consulat américain à Bordeaux »

On a une motion pour le maintien du consulat à Bordeaux. Je voudrais juste dire, sur le maintien du consulat à Bordeaux, que l'on est intervenu assez vivement avec la Présidente de la Métropole, avec le Maire de Bordeaux et moi-même auprès du représentant des États-Unis à l'ambassade. Je ne sais plus si cela s'appelle un ministre conseiller ou un ambassadeur. La démarche a été faite. Fabien ROBERT, brièvement.

M. ROBERT. - Effectivement, on a appris au détour d'une longue liste de suppressions envisagées par le Président TRUMP que le premier consulat ouvert par les États-Unis, en dehors, évidemment, du territoire américain, c'était Bordeaux.

Et que ce consulat était menacé. Je ne vais pas relire, évidemment, le texte. Je vais être bref, mais je crois que la symbolique cela compte et j'espère que cette motion sera largement adoptée parce qu'elle va au-delà du maintien du consulat. Ce sont toutes nos relations, évidemment, économiques, socio-économiques, culturelles avec les États-Unis qui sont en jeu. Et je ne doute pas qu'elles sont importantes. Je ne crois pas que ce soit à l'heure où les climatosceptiques et toutes autres formes de personnalités qui sont contraires, je crois, à ce qu'on défend, qui se retrouvent au pouvoir aux États-Unis, je ne crois pas que ce soit le moment, nous, de notre côté, de faiblir.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais on ne faiblit pas, Fabien, on a fait le job.

M. ROBERT. - Je n'ai pas dit que vous faiblissiez, mais je pense que c'est au contraire le moment d'adopter une position. Et donc je ne doute pas que cette motion fera l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce que je voudrais c'est qu'on prenne en compte, c'est, comme sur le débat sur les EPR de Blaye, que cela fait 10 ans qu'avec Lydia on se bat, qu'on prend des initiatives concrètes. Quand on discute avec EDF, ils nous disent : « S'il y a les compétences, on viendra. S'il y a l'eau, on viendra. » Et puis, aujourd'hui, on fait une épectase. Cela m'agace.

M. ROBERT. - Mais, Président, ne prenez pas comme une critique des propositions qui, au fond, vont dans le même sens que vous.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, chers collègues, l'amitié franco-américaine, symbolisée par la présence ancienne, datant de la fin du 18^e siècle, de ce consulat, à Bordeaux, nous tient vraiment à cœur au Rassemblement National. Ce consulat favorise la venue d'un grand nombre de touristes américains toujours plus grand, toute l'année, à Bordeaux, qui est devenue, ne l'oublions pas, ville patrimoniale de l'UNESCO.

Nous souhaitons que cette présence soit un rempart contre la surtaxation des droits de douane sur les vins, les spiritueux et autres champagnes. Enfin, tous les consuls d'Outre-Atlantique sont régulièrement présents dans les commémorations en Nouvelle-Aquitaine. Un exemple, le 31 décembre, l'hommage rendu aux aviateurs américains à Marcillac, sur la circonscription d'Edwige DIAZ, tombés au champ d'honneur lors de la Seconde Guerre mondiale. Rendons-leur hommage.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas Edwige DIAZ, quand même ? Rassurez-moi.

M. PALUTEAU. - Non, la ponctuation est importante, Monsieur le Président, la ponctuation a son importance. Enfin, le groupe Rassemblement National votera pour cette motion qui permettra à la bannière étoilée de continuer à flotter sur la ville de Bordeaux.

M. DUFORESTEL. - Je vais aller d'autant plus vite que vous avez dit l'essentiel, à savoir qu'on n'a pas attendu le 17 mars pour prendre une initiative, vous l'avez rappelé, vous avez engagé une démarche collective parce que, face à Donald TRUMP, il vaut mieux être groupé, avec le maire de Bordeaux, la Présidente de Bordeaux Métropole et le Président du Département de Gironde afin d'éviter que le consulat ferme. Et en rappelant des éléments complémentaires qui montrent le lien historique très fort évoqué dans le vœu, mais qui vont encore plus loin puisque, historiquement, il faut se rappeler qu'en 1777, le premier bateau de Lafayette, on sait l'attachement du Vice-président JUSTINIEN au second, l'Hermione, mais, avant, il y a eu la Victoire, qui est partie de Bordeaux pour aider Washington. Je signale d'ailleurs au Vice-président que l'épave est dans un port de Caroline du Sud. S'il veut aller à son secours, il peut engager la démarche. Et puis, par ailleurs, dans ces liens historiques rappelés dans le courrier susnommé, rappeler également que la Ville de Bordeaux est jumelée avec Los Angeles depuis plus de 60 ans maintenant. Et donc espérons que tous ces éléments, ces liens historiques très forts permettront à l'administration de Donald TRUMP de revenir en arrière le plus rapidement possible.

M. DIALLO. - Je pense que l'on peut effectivement se féliciter que la Région soit dans une démarche collective, avec la Métropole et la Ville de Bordeaux, enclenche un travail, effectivement, de conservation de ce consulat. Je crois que les liens historiques que nous avons avec les États-Unis sont connus, même si l'époque pendant laquelle ce consulat a été installé, c'était en 1790, est une époque qui n'était pas très heureuse, aussi bien pour les Amérindiens que pour les noirs américains. Pour autant, je pense que la conservation de ce consulat est importante, non seulement pour des raisons économiques, mais surtout pour des raisons, on va dire, diplomatiques et de civilisation, pratiquement. Nous assistons tous, depuis maintenant quelques mois, à un vent réactionnaire, très important et très fort, qui souffle partout, en Europe et aux États-Unis.

Nous constatons comment l'arrivée de Donald TRUMP aujourd'hui attaque l'État de droit, aux États-Unis, la protection des minorités. Les chercheurs et les scientifiques sont pourchassés aux États-Unis. Et c'est pour cela qu'il nous semble essentiel effectivement que ce consulat soit préservé et que nous puissions continuer à entretenir ces liens. Et je rejoins effectivement ce qui a été évoqué sur le travail de mémoire, sur les relations pendant la première, la Seconde Guerre mondiale. Et, notamment, pour la Première Guerre mondiale. Je finirai par ça, j'ai une pensée très tendre pour tous ces noirs américains qui ont débarqué à Bordeaux, ont construit l'extension du port de Bordeaux vers Bassens et qui, aussi, ont amené le jazz. Donc, pour toutes ces raisons-là, oui pour que le consulat reste ici à Bordeaux et dans notre région.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vais mettre aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Unanimité. Merci.

Vote sur : la motion « Pour le maintien du consulat américain à Bordeaux »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION : PRG Le Centre Gauche**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :
« Pour un plan régional de préservation des étangs de Nouvelle-Aquitaine »

M. LE PRÉSIDENT. - Sans transition, on passe aux étangs. Qui souhaite s'exprimer ?

M. FREYCHET. - Je vais présenter la motion, Monsieur le Président. Chers collègues, en Haute-Vienne, on n'a pas la mer, on n'a pas la montagne, mais on a la nature et ces nombreux paysages d'étangs qui sont un de nos seuls biens touristiques et qui permettent de valoriser le territoire rural. Sur la commune de Cieux, l'étang de Brudoux est une richesse culturelle, sociale et environnementale. Il était déjà présent sur les cartes de Cassini du 18^e siècle. Il fait partie du patrimoine de la commune et de ses habitants. C'est un lieu incontournable pour de nombreux randonneurs. Pourtant, le conservatoire d'espaces naturels qui a la gestion de cet étang a acté, fin janvier, la suppression pure et simple de ce milieu magnifique. Le CEN a d'abord envisagé la restauration de cet étang. Le devis s'élevait à 120 000 euros, mais il n'existait aucun moyen de financement, ni de l'État ni des collectivités.

Alors, le CEN a étudié la solution de l'effacement, pour un coût total de 280 000 euros. Et alors là, surprise, l'argent public coula à flots pour supprimer cet étang de notre patrimoine. Le bilan de l'opération est simple. Pour financer la restauration d'un étang à hauteur de 120 000 euros, il n'y a personne, mais pour le supprimer à hauteur de 180 000 euros, on trouve des financements. À partir de cet exemple, comment peut-on affirmer que l'argent public est bien géré, qu'il n'y a pas de gaspillage, que les investissements se font dans l'intérêt des territoires et des habitants ? Les habitants de Cieux et des alentours, attachés à préservation de l'étang du Brudoux, vont alors lancer leur association pour la sauvegarde de cet étang et faire tout leur possible pour protéger ce patrimoine. J'invite ainsi tous ceux qui nous écoutent à rejoindre cette association et à lutter pour la préservation de ce site remarquable.

De nombreux étangs patrimoniaux comme celui du Brudoux sont à l'abandon et manquent d'entretien. Les remises aux normes ont un coût parfois inaccessible aussi bien pour les particuliers que pour les collectivités locales. Il manque ainsi dans la politique régionale un plan de restauration des étangs à destination des propriétaires. Les étangs, comme c'est écrit dans la motion, répondent parfaitement aux objectifs de la feuille de route de Néo Terra. Ce sont des zones humides au sens de la Convention de Ramsar. Ils ont un rôle majeur pour la préservation de la biodiversité. C'est ce que démontre d'ailleurs le rapport Ponderful, un programme de recherche et d'innovation financé par l'Union européenne et qui regroupe de nombreux universitaires et chercheurs européens, dont l'école d'ingénieurs d'agronomes de Lyon ou encore l'université centrale de Catalogne. Pourtant, dans les appels à projets de la Région, dont nature et transition qui nous brode un bon discours sur la biodiversité et cite,

entre autres, le dernier rapport de synthèse du GIEC, l'accord de la COP 15, les travaux d'Acclimatera d'Ecobiose ou encore la stratégie régionale de la biodiversité, il est écrit noir sur blanc, dans ces appels à projets, que les travaux d'entretien des plans d'eau, lacs, étangs sont exclus des dispositifs. Cela n'a aucun sens. Je note que cette motion n'a pas encore été votée et qu'elle fait déjà bouger les lignes et suscite l'intérêt de l'exécutif régional pour les étangs. Ce matin, dans le journal de La Montagne, j'ai pu dire que la Région lance une étude sur la connaissance et la valorisation des étangs de la Creuse. Le lancement d'une étude prouve que la Région avait délaissé ce sujet. J'espère que cette étude centrée sur un département débouchera sur réellement du concret.

Mais je ne peux pas me satisfaire d'une annonce sur un seul département parmi les 12 que compte notre région et qui, finalement, n'apporte aucune mesure concrète pour la sauvegarde des étangs de Nouvelle-Aquitaine. Quand on ne veut rien faire, on promet une étude, on crée un comité Théodule et on enterre le sujet.

Le sujet est pourtant de la plus grande importance parce que les étangs permettent en outre le soutien à la souveraineté alimentaire, le développement économique des territoires, le maintien de la cohésion sociale en revêtant un aspect culturel et récréatif, la préservation de la ressource en eau douce, la régulation du climat et l'atténuation des effets du changement climatique. Dont, notamment, les épisodes d'inondation en hiver et de sécheresse l'été. Et malgré tous ces atouts, les financements pour restaurer les étangs sont absents, mais coulent à flots pour leur destruction et leur transformation en zone humide de type marécage. Ces lieux n'offrent pas les mêmes qualités sociales et économiques que les étangs. Ce sont, en outre, des nids à moustiques, par l'absence de prédateurs naturels tels que les poissons et les grenouilles à certaines périodes de l'année.

D'une part, nous cherchons à éradiquer la prolifération des moustiques à cause des maladies qu'ils peuvent propager et, en même temps, nous finançons la création de leur habitat. Il n'y a pas de logique ni de lisibilité dans la dépense publique. Ainsi, remettons du sens dans la politique publique et créons un plan favorisant la surveillance, la protection, la gestion, la restauration des étangs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas avec une expression comme ça que vous allez faire l'unanimité, mon cher. Il faut le savoir. Si vous voulez qu'on vote plutôt que de faire de la démagogie, il faut vous y prendre autrement. Je vous le conseille. Mathieu LABROUSSE.

M. LABROUSSE. - Par rapport à cette motion du groupe RN qui propose un plan de préservation des étangs de Nouvelle-Aquitaine en avançant leur rôle dans la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, la qualité de l'eau et le développement économique, il y a quand même des questions à se poser. D'une, on n'a pas attendu, pour

se poser la question sur les étangs, votre motion. En 2022, avec Geneviève BARAT, nous avons rencontré la Fédération des étangs de Nouvelle-Aquitaine. Il y a une fédération, on a eu des échanges en leur demandant les fonctions des étangs, puisque, d'abord, tous les étangs ne sont pas à restaurer. Il y a des usages à respecter. Et puis, vous avez, je pense que vous le savez, la directive-cadre européenne qui impose aux États membres d'assurer la continuité écologique des cours d'eau. De nombreux plans d'eau artificiels résultent de retenues ou de barrages qui fragmentent les rivières et empêchent la libre circulation des poissons et sédiments. C'est pour ça qu'aujourd'hui il y a des financements sur les effacements de ces étangs. Et puis, on ne peut pas financer systématiquement les mises aux normes. Cela représenterait un coût excessif, souvent au bénéfice d'intérêts privés alors que les effacements sont soutenus financièrement en raison de leur contribution à l'intérêt général pour le rétablissement de la continuité écologique. C'est pour cette raison que je vous propose de voter contre cet amendement. Merci.

M. COSTE. - Juste un mot sur ces sujets-là. C'est vrai qu'on parle beaucoup de continuité écologique quand on parle de rivières. Mais, dans les rivières, aussi, et je connais votre position, Président, certains seuils ne sont pas systématiquement à démonter, non plus. Et je pense que, là, d'être « tout suppression de seuil » ou « tout, on garde tous les seuils, il y a véritablement à regarder, à avoir du discernement parce que des seuils, parfois peuvent alimenter la nappe de chaque côté et faire peut-être plus de réserve que de ne plus avoir de seuil. Pour les étangs on est exactement dans la même logique.

C'est-à-dire que, effectivement, même si toute la technostucture et autres vont plus sur les effacements que sur la mise aux normes d'un certain nombre d'étangs, on peut, et je le dis à notre collègue du Rassemblement National, dans le cadre des contrats de progrès qui sont présents, ou qui étaient présents sur le 11^e programme de l'Agence de l'eau et qui sont toujours possibles sur le deuxième programme, être capable de déroger à la règle de l'effacement systématique et de permettre, notamment si le Département met 30 %, pour faire 80 % d'aide, comme pour les effacements, que, au cas par cas, un certain nombre des temps puissent être proposés à la mise aux normes plutôt qu'à l'effacement. Donc, moi, je voudrais, chers collègues, vous renvoyer à la responsabilité, aussi, des territoires. Et, plutôt que de toujours crier sur le tout, de prendre une part active auprès de votre Département pour qu'il puisse assumer. À ce jour, Adour Garonne n'a qu'un seul programme, c'est sur le département de la Corrèze. Je ne crois pas qu'il en existe encore sur Loire-Bretagne. Mais c'est aussi à nous tous de pouvoir faire évoluer le dispositif. Donc, nous, pour notre groupe, on ne prendra pas part au vote parce qu'on ne peut pas rentrer sur tous les cas particuliers de tous les étangs dans chacun de nos départements, parce que chacun doit assumer la responsabilité qui est la sienne, aussi.

Mme DEWAELE. - Juste pour dire que, comme pour les arguments qu'on a évoqués tout à l'heure et pour les arguments amenés par Mathieu LABROUSSE, on votera bien sûr contre cette délibération. Juste préciser à mon collègue du Rassemblement National que la plupart des étangs sont très récents et datent des années 60. Des étangs faits pour le loisir. Des étangs anciens, il y en a en fait très peu.

M. LE PRÉSIDENT. - On voit bien l'intérêt général qu'il y a derrière. Je mets aux voix cette motion. Non-participation au vote de LR. Qui est contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur : la motion « Pour un plan régional de préservation des étangs de Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants**
- **NON-PARTICIPATION : PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

MOTION REJETÉE

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« Pour la vitalité associative sur les territoires »

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai une motion du groupe écologiste pour la vitalité associative des territoires.

Mme COLOMBIER. - Non. Il y en a une autre avant, Monsieur le Président, pour la défense de la filière viticole de la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Vitalité associative, je commence par ça, s'il vous plaît.

Mme GRAVAL. - La loi de finances 2025 fragilise directement les budgets des collectivités, dont la nôtre, mais aussi indirectement, et par rebond, les subventions aux associations. Nous mesurons depuis janvier les premiers impacts des restrictions budgétaires au niveau régional. De nombreuses structures d'intérêt général œuvrant dans les secteurs du social, des solidarités, de l'environnement, de la culture, du sport, nous alertent sur les conséquences de certaines coupes budgétaires régionales. Cette situation va s'aggraver avec l'effet domino des coupes budgétaires potentielles des autres collectivités. Le remboursement nécessaire des prêts garantis de l'État contractés pendant le COVID-19. Conséquences, des tensions sur l'emploi, des licenciements, voire des arrêts d'activité. Attendre que la situation se dégrade, ne pas soutenir davantage le secteur dès aujourd'hui revient à hypothéquer des solutions souvent innovantes et adaptées aux besoins locaux. La crise du COVID-19 avait déjà affaibli le potentiel mobilisateur et transformateur, les équilibres financiers, les personnes et les collectifs à l'œuvre, mais aussi les capacités de financement et de trésorerie des associations, entre autres employeurs. La situation va malheureusement s'amplifier rapidement.

Pour répondre à cette situation d'urgence, nous vous soumettons cinq propositions : mettre en place un fonds d'urgence pour les associations les plus en difficulté, donner la possibilité de prêt de trésorerie ou d'avance remboursable, comme pour les entreprises à but lucratif, favoriser le passage des demandes de subvention des associations aux commissions permanentes de début d'année, multiplier les conventions pluriannuelles d'objectifs dans tous les secteurs pour des associations de toutes tailles, réunir en urgence la conférence territoriale de l'action publique sur la question du financement et de la pérennisation du tissu associatif régional. Il est de notre responsabilité collective de soutenir ces acteurs et leurs emplois essentiels à la vitalité démocratique, économique, sociale et culturelle de nos communes et territoires. Je vous remercie.

M. OBRADOR. - Une explication de vote par rapport à cette motion. Le secteur associatif traverse une crise sociale, oui, certainement. Mais quel secteur, aujourd'hui, n'est pas en difficulté, ne traverse pas une crise ?

Cela, d'ailleurs, ne date pas depuis le dernier PLF, mais cela fait depuis de nombreuses années que rien ne va. Et, pardon, mais vous en êtes aussi coresponsables, parce qu'il n'y a pas encore tellement longtemps, vous étiez dans la majorité dans cette Région. Lors du vote du budget, on a entendu que chacun devait prendre sa part, que l'on devait même dans certains secteurs se réinventer parce que la situation l'exigeait. Et le milieu associatif, lui aussi, doit prendre sa part à l'effort et ne doit pas être exempté et continuer de recevoir toujours plus de subventions, encore et encore. Une subvention n'est pas une rente. La Région n'est pas un guichet et, ça, je pense qu'il faut le rappeler. C'est important. L'idée que vous évoquez d'une conférence territoriale sur le financement du tissu associatif régional, oui, pourquoi pas. Mais pour soutenir les projets qui sont viables et qui sont utiles. On ne peut pas continuer à subventionner un entre soi et des structures qui vivent et je dirais même qui survivent uniquement grâce à de la subvention, de l'argent public. Je pense que trop longtemps, dans trop de domaines, on a laissé pérenniser ce système de « on reçoit des subventions et on ne vit uniquement que grâce à ça ». Ce n'est pas un système qui est viable sur le long terme. Je vais dire quelque chose qui va faire bondir certains dans cet hémicycle. Ayons le courage de faire ce qu'a fait la Région des Pays de la Loire, de regarder ligne par ligne...

Allez-y encore, c'était plus fort la dernière fois. De regarder et de prendre ligne par ligne les associations, les structures qui sont viables, qui peuvent continuer, qui ont une réelle utilité. Parce que je pense que dans le nombre de subventions de structures que l'on finance il y en a qui n'ont pas d'utilité. Il faut avoir l'honnêteté de le dire. Je pense qu'un droit d'inventaire s'impose dans ce domaine, mais comme dans beaucoup d'autres. À l'heure où les Français comptent à l'euro près, soyons responsables et gérons mieux l'argent public. Vous voulez ouvrir encore plus grand le robinet de l'argent public quand tout le monde et tous les Français cherchent aujourd'hui à le réduire. Donc, vous l'aurez compris, nous allons voter contre cette motion.

M. LAFRIQUE. - Chers collègues, on a effectivement bien conscience de la vitalité et du rôle du monde associatif sur la région et, bien évidemment, de la situation délicate que traversent certaines associations dans le contexte actuel. Pour preuve, j'ai régulièrement des contacts avec les associations, qui m'appellent. De même, les agents de la direction des sports, égalité, vie associative. On les a au téléphone. Je vous rejoins sur le fait que c'est une responsabilité collective. Mais une chose importante à préciser, je crois qu'on n'est pas là pour compenser les baisses de financement de la part de l'État ou d'autres collectivités,

notamment certains Départements. D'abord, on n'en a pas la capacité financière, c'est clair. Raison pour laquelle la mise en place d'un fonds d'urgence ne me semble pas forcément réaliste.

Et, je le dis, on agit au cas par cas, avec les associations qui sont en difficulté, on les écoute. On a un relais important avec le mouvement associatif de Nouvelle-Aquitaine, le MANA, qui nous accompagne. On a aussi les dispositifs comme le DLA, qui accompagne les associations au plus près et vers qui on les oriente.

Ensuite, sur les possibilités de prêt de trésorerie, là aussi, on accompagne des réseaux tels que France initiatives qui peuvent agir avec, là, par contre, peut-être une mesure de prudence malgré tout parce que cela peut être un risque pour pérenniser une association si effectivement elle n'arrive pas à se concentrer sur ses projets, à générer des revenus suffisants et après, il faut rembourser. Ensuite, sur le passage des demandes de subventions en commission permanente de début d'année c'est déjà le cas. Alors, c'est vrai que, cette année cela a été un peu difficile vu l'instabilité budgétaire, mais on fait au mieux. On tient compte effectivement des dates des manifestations. Lorsqu'on nous demande une subvention, on essaie de passer bien évidemment en commission permanente le plus possible pour que l'organisateur, l'association organisatrice ait la trésorerie. Et puis, pour ce qui est du sport, notamment, on sait que, nous, on travaille sur des saisons sportives et qu'on a, effectivement, pour les subventions, possibilité de délibérer un peu plus tard puisque les saisons ne débutent qu'en septembre. Les conventions pluriannuelles d'objectifs, vous abordez ce sujet. Effectivement dans tous les secteurs et pour les associations de toutes les tailles ce n'est pas possible. On a déjà beaucoup de conventions pluriannuelles d'objectifs, notamment dans le domaine culturel. On en a aussi dans le sport avec nos têtes de réseau qui sont les ligues et les comités. Après, on ne peut guère aller plus loin parce que cela va alourdir les demandes de subventions. Et puis on n'a pas non plus un effectif d'agents en capacité pour faire tout ça en conventions d'objectifs. Les petites associations ce n'est pas possible non plus.

Pour ce qui est d'une conférence CTAP sur la question du financement et de la pérennisation du tissu associatif, Président, si vous en êtes d'accord, on peut effectivement peut-être suggérer de le mettre à l'ordre du jour d'une prochaine CTAP. Pas de souci. Voilà la réponse que je peux vous faire. Donc raisons pour lesquelles on ne va pas suivre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de voter cette motion ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Essayons, pardon de le dire, je le dis notamment au RN et au groupe écologiste, de ne pas faire trop de « démagogie ». Cela se voit comme un nez au milieu de

la figure. On a fait le job sur le monde associatif d'une manière « à la dentelle ». C'est totalement injuste. Ce n'est pas correct. En plus cela fait durer. C'est de la démagogie...

Mme GRAVAL. - Non, ce n'est pas du tout de la démagogie.

Vote sur : la motion « Pour la vitalité associative sur les territoires »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION : PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Les Républicains (1)**

MOTION REJETÉE

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« Pour un réel engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État à mettre en œuvre le protocole d'accord de 2021 pour l'avenir des lignes de desserte fine »

M. LE PRÉSIDENT. - Pour un réel engagement de la Région sur l'avenir des lignes de desserte fines. En voilà encore une qui n'est pas mal... Alors, qui présente cette motion ? Christine.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, alors je suis désolé, mais cette remarque sur la démagogie, ce n'est pas du tout ça. Nous sommes des élus régionaux, nous sommes dans nos territoires, il y a plein de choses. Et, dans la motion précédente, on vous faisait des propositions qui, je pense, auraient pu être mises en œuvre. Peut-être que vous les prendrez plus tard parce que, là, on va vraiment avoir un gros souci avec le financement des associations. Je reviens à ma motion ou, en fait, là, c'est pareil.

C'est quelque chose qui avait été signé en avril 2021, le protocole des petites lignes de desserte fine de lignes du territoire où on n'était pas venus, mais nous avons bien lu les comptes rendus et, à cette occasion, quand il y a eu ce vote, il y a eu un partage, un petit peu, des lignes ferroviaires de notre territoire pour savoir lesquelles seraient oui ou non prises en charge par l'État, par l'État et la Région ou par simplement la Région. Nous avons trois lignes qui ont été touchées. Je vais juste me focaliser sur celles-ci. C'est Nexon-Brive, Busseau-Felletin et Saumur-Thouars-Bressuire-La-Roche-sur-Yon avec la Région Pays de la Loire où, là, pour ces trois lignes, il y avait donc un engagement de la Région à les prendre à 100 % pour leur régénération. Dans le contrat de mobilité que nous avons voté au mois de juin dernier, on retrouve effectivement ces lignes.

Sur le budget primitif que nous avons voté en décembre on a une ligne pour la régénération et je tiens aussi à souligner que nous n'avons que 17 lignes sur les 22 qui comptent en Nouvelle-Aquitaine qui sont inscrites pour avoir des crédits.

Donc notre demande aujourd'hui, par cette motion, c'est très simple. C'est que, en fait, la région et l'État doivent vraiment œuvrer pour mettre en place ce protocole des petites lignes parce que l'on a attendu, attendu, attendu le volet mobilité. Et c'est arrivé très tardivement. Avec le dernier plan pour le projet de loi de financement pour la France, nous avons la possibilité de lever le versement mobilité pour les Régions à 0,15 % et cela permettrait de dégager donc une somme de 45 millions d'euros. Et, nous, ce versement mobilité, nous aimerions bien qu'il soit utilisé pour prioriser les lignes qui en ont le plus besoin. Et vous n'êtes pas sans savoir que, au mois d'août, la ligne Busseau Felletin, qui nécessite des travaux assez importants, va sûrement fermer. C'est un désastre. Excusez-moi, président, j'ai encore un peu de temps.

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin... Je ne sais pas si vous voyez comment je peux réagir, comment l'exécutif peut réagir. Quand on a présenté dans une autre période ce texte...

Mme SEGUINAU. - C'est incroyable.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, c'est ce que vous faites qui est incroyable. On a présenté un texte avec un courage énorme et très volontaire.

Mme SEGUINAU. - Alors, Président, excusez-moi, vous avez le droit...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous, qu'est-ce que vous avez fait ? Vous avez fui ? Vous n'avez même pas osé être présents. Quelle lâcheté !

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, ce n'est pas du tout de la lâcheté. Si ça vous fait plaisir de dire ça, vous le pouvez. Mais en fait, nous ne sommes pas venus parce que je rappelle que c'était juste avant les élections régionales et qu'il nous semblait inenvisageable de pouvoir engager une Région sur un programme.

Et d'ailleurs on en voit bien les conséquences aujourd'hui. Il y avait juste un classement de ces lignes-là, aucun financement, juste des promesses. Et là, aujourd'hui, en 2025, qu'est-ce que l'on voit ? On voit Busseau-Felletin qui va fermer. On voit, sur la ligne Angoulême-Limoges, malgré la motion, que l'étude n'a toujours pas démarré. On a deux seules lignes cette année. Et ce n'est pas que la Région. L'État s'est complètement désengagé. Mais, en tant qu'élus régionaux, dans une campagne électorale, on ne peut pas voter des programmes comme ça qui engagent la Région. Et on voit bien le résultat aujourd'hui. Et si on reprend les comptes rendus de l'époque, c'est écrit noir sur blanc.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'on peut essayer de vous répondre ?

Mme SEGUINAU. - Oui, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Parce que, vraiment, ça me fait bouillir de vous entendre, alors que vous avez eu la lâcheté de quitter cette séance, de ne pas vous prononcer, à l'époque où vous étiez, je crois, dans la majorité. Et, aujourd'hui, vous venez donner des leçons alors qu'on sait qu'on est dans un contexte budgétaire incroyablement différent. C'est de la lâcheté. Renaud LAGRAVE. Il va être encore pire que moi.

M. LAGRAVE. - Pourquoi ? Non. Détendu, calme. Pour une fois. Ce qui est bien, c'est qu'en rappelant le protocole, il faut rappeler le protocole, mais tout le protocole. Parce que, sinon, c'est un peu facile. Est-ce que ce protocole, il a été appliqué ? La réponse est non. J'ai cru comprendre qu'il calait une armoire bretonne ou normande, vous la mettez à la sauce que vous voudrez, dans un ministère. Et, pour l'instant, on en est là. Pourquoi je dis ça ? Parce que, en fait, sur les lignes que vous évoquez les trois lignes qui étaient censées être potentiellement reprises par la Région. Je dis bien potentiellement. Vous lirez les codicilles

qui sont dans l'accord et il y avait marqué, noir sur blanc, qu'il devait y avoir un retour de la part de l'État, une évaluation de la soulte et de la part de SNCF réseau, des travaux préalables à la reprise par la Région. Or, il ne vous a pas échappé que, en dehors des travaux d'urgence qui ont été financés à 100 % par la Région sur Busseau - Felletin et qui vont être financés sur Bressuire-Thouars, dans quelques mois, c'est tout ce qui s'est passé. Et sur Nexon-Brive, c'est aussi nous qui avons financé les travaux d'urgence pour éviter la fermeture. Aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe ? Il se passe que non seulement sur les lignes sur lesquelles on devait participer, on les a intégrées dans le volet mobilité du CPER, dans le précédent comme celui-là. La question après, derrière, est : est-ce qu'il y a les financements au rendez-vous ? Vous avez apporté la réponse vous-mêmes. Ils n'y sont pas. Ni côté État ni côté Région. Donc, est-ce que dire : « Il faut appliquer le protocole, il faut appliquer le protocole » cela sert à quelque chose ? La réponse est non.

Cela ne sert à rien du tout puisque, en l'occurrence, il faudrait que l'État et SNCF réseau disent aujourd'hui, sur les trois lignes que vous avez évoquées : « Voilà combien on verse à la Région pour la soulte, parce que c'est marqué noir sur blanc comme cela. Voilà les travaux qu'on fait au préalable. » Et c'est comme ça que nous on a signé le protocole. Ce n'est pas « open bar », ça y est, on reprend les lignes. Cela ne marche pas ça. On avait mis des conditions pour potentiellement les reprendre. On ne les a pas réunies depuis 2021. Cela ne vous a pas échappé.

Donc, une fois qu'on s'est dit cela, la motion nous explique « yakafokon » et que, en plus, on pourrait avoir 45 millions de versement mobilité. Vous m'avez posé la question en commission, je vous ai répondu. On a préféré, mais peut-être qu'on a tort, discuter, concerter, pour travailler sur ce versement mobilité. Ne vous inquiétez pas, cela viendra en temps et en heure. Mais, aujourd'hui, on a des contraintes, notamment liées au prélèvement par l'URSSAF, parce qu'il y a des gens derrière, qui doivent le faire, donc avec des délais, des temps. Donc il y a des discussions. Et il faut que, nous, on ait voté et qu'on ait remis en place un comité des partenaires. Ce comité des partenaires, il est en cours d'élaboration. On a saisi le CESER donc, et parallèlement à cela, on a pas mal de rencontres, actuellement, le Président, moi-même, d'autres, avec un certain nombre d'acteurs pour essayer de voir comment on peut trouver des solutions. On fait des simulations, on fait un petit peu tout ça. Bref, je vous rappelle juste que cela a été voté entre la poire et le fromage le 31 décembre. Même après me dit-on. Ce qui fait que, là, aujourd'hui, où on est en train de se parler, si on était arrivé aujourd'hui en séance plénière avec le Président en disant « Bonjour, on vient pour voter le VM », là, à juste titre, je pense qu'on se serait pris des tomates, voire des fraises et autres ingrédients. Donc, on passe du temps à la discussion en ce moment en vue de pouvoir lever. Donc, il n'y aura pas de levée, il n'y aura pas de levée de 45 ou je ne sais

pas combien vous avez dit, cette année. Bref, tout ça pour vous dire que, vous avez compris qu'on ne votera pas, on votera même contre cette motion proposée.

Mme COUSIN. - Monsieur le Président, chers collègues, par cette motion, vous venez valider un impôt supplémentaire qui est le versement mobilité. Ce dernier pénalisera à coup sûr nos entreprises. Si nous, au Rassemblement National, nous ne voulons pas que la fiscalité devienne encore plus lourde, les Présidents socialistes des différents Conseils régionaux sont souvent alliés des écologistes et sont souvent largement favorables à une nouvelle taxation. Votre groupe semble une fois de plus valider la politique socialo-communiste du Président ROUSSET. Comme vous le savez tous, notre position sur les taxes est constante.

Nous disons non à la TICPE Grenelle que vous fixez chaque année avec vos amis de la majorité au maximum légal et non à la taxe spéciale d'équipement qui pénalise les Néo-Aquitains et nos entreprises. Vous constaterez donc que nous sommes à la pointe de la lutte contre vos taxations bolchéviques.

Si nous sommes bien évidemment d'accord avec le fait de rouvrir les petites lignes, nous ne pensons pas que cela doive se faire au détriment des Néo-Aquitains et des entreprises qui serrent déjà la ceinture.

Plutôt que de créer encore une nouvelle taxe, nous pourrions financer ces dessertes fines en faisant des économies, par exemple avec celles que nous vous avons proposées à chaque commission permanente. Selon vos propres chiffres, il est nécessaire, au maximum, de 80 millions d'euros. Les économies que nous vous avons proposées lors de la CP du mois de novembre auraient permis à la Région de garder dans ses caisses 208 millions d'euros. Ainsi, vous le comprendrez bien, cela aurait largement permis de financer votre projet. Et donc nous allons nous abstenir sur votre motion.

M. LAGRAVE. - Président, si vous permettez.

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous osez parler à un socialo-communiste...

M. LAGRAVE. - C'est justement à ce titre.

M. LE PRÉSIDENT. - Moi je regrette quand même que vous ne m'ayez pas traité de bolchévique, ça ne m'est jamais arrivé.

M. LAGRAVE. - C'est fait. Bolchévique, c'est fait aussi. Tu l'avais dans le même tuyau.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah oui. Parce que ça ne m'était jamais arrivé, ça.

M. LAGRAVE. - Figurez-vous, Président, que, moi, je vais aller dans le sens de Madame COUSIN. Je suis fier d'être socialiste, fier d'être socialiste pour faire de la redistribution. La

redistribution c'est effectivement de faire en sorte qu'il y ait un certain nombre de prélèvements qui sont pour moi totalement justes. Et je suis prêt à vous l'expliquer quand on parlera de vraiment ce sujet-là, à savoir le versement mobilité. Parce que c'est inclus dans la motion, mais ce n'était pas l'essentiel. Mais si vous voulez, on aura ce débat-là en temps et en heure, ne vous inquiétez pas, au mois de juin. Et, moi, je suis fier d'être socialiste. Ne vous inquiétez pas, vous nous trouverez face à vous tout le temps, en permanence. En tout état de cause, le socialisme, c'est la redistribution, Madame. C'est la redistribution. Et on continuera à faire ça, ne vous en déplaie.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est d'autant plus, mais je pense que vous ne vous adressiez pas à nous, que l'on vient de financer à 73 % la réouverture de la ligne Niort-Saintes, à neuf, où la Région a financé plus de 76 millions. Alors peut-être que Niort et Saintes n'entrent pas dans vos écrans radars.

La maire de Saint-Jean-d'Angély pourrait vous expliquer pourquoi c'est important. On est en train de financer, à 50-50 avec l'État, Poitiers-Limoges. Parce que c'est plus de 60 millions d'euros, comme on me le souffle. Mais peut-être que j'ai fait une erreur. La Région a été volontaire. J'ai engagé la Région avec les collègues sur un certain nombre de travaux de régénération qui n'étaient pas de notre compétence.

Notre compétence et les ressources qui vont avec, qui viennent d'une décision du gouvernement de Lionel JOSPIN, en l'an 2000, c'est de faire rouler les trains et d'acheter des trains neufs. Et il est évident que si on achète des trains et qu'il n'y a pas de rails, cela pose quelques problèmes. Donc on est intervenu massivement là-dessus. On est une des rares Régions à l'avoir fait, d'ailleurs. Les autres Régions ne l'ont pas fait. Donc, on doit être fiers de ça. On m'a reproché, notamment un syndicat de cheminots d'intervenir, au départ. D'une certaine manière, je ne le regrette pas parce que si nous ne l'avions pas fait, Niort-Saintes n'existerait pas, Niort-Thouars non plus. On ne serait pas en train de réfléchir aux études pour la réouverture d'Angoulême-Limoges, de refaire les travaux entre Limoges et Poitiers qui sont quand même particulièrement importants pour rejoindre la ligne à grande vitesse ou par Angoulême pour rejoindre Bordeaux. Et la Région est la seule, à la différence des agglomérations qui ont aussi une grande compétence sur la mobilité, à ne pas avoir de recettes dédiées dans ce domaine-là comme on ne l'a pas non plus sur Natura 2000 ou dans un certain nombre d'autres problèmes. Donc, essayons de ne pas être complètement polémiques sinon ça n'a aucun intérêt. On a plutôt envie d'aller à table, chère Madame.

M. DUPRAT. - On entend une petite musique qui consisterait à dire que ce versement mobilité serait une taxe supplémentaire. D'abord, ce versement mobilité a été voté par le gouvernement et grâce à l'intervention des deux assemblées, à la demande de la plupart

des organisateurs de transport. Et des Régions qui sont des organisateurs de transport, par nature. Il n'y a pas une seule séance ici, et je ne suis là que depuis 2021, et il y en a qui sont là depuis bien plus longtemps, sans qu'on nous demande de l'argent pour aller un peu plus loin pour le RER métropolitain, rouvrir une petite ligne, une ligne de bus par ci, un truc par là. Super. On est tous pareils. Sauf que, pour financer tout ça, il n'y a que deux solutions. L'utilisateur. Et, alors là, je vous invite, prenez un peu de temps, regardez ce que l'utilisateur paye dans le coût du transport. Et vous allez tomber de l'arbre, c'est moi qui vous le dis. Il y a certaines lignes où l'utilisateur paie 2, 3, 4 % de ce que cela vaut. Il faut bien qu'il y en ait un qui paie 97 %. C'est-à-dire le reste. Nous n'avons pas la chance, ici, comme dans la région d'Occitanie, à l'agglomération de Toulouse, notamment, d'avoir de grosses entreprises qui paient des taxes. Le versement mobilité de l'agglomération toulousaine, c'est 421 millions d'euros. Le versement mobilité de la région Bordelaise, c'est 260.

Eh oui, ce n'est pas le même... On a mis le versement mobilité additionnel pour pouvoir faire les cars express. 1 000 voyageurs sur Blaye-Bordeaux, 1 000 voyageurs sur Créon-Bordeaux. 600 voyageurs. Et il y a des demandes partout. Maintenant, tout le monde veut son car express. On vient de voter un car express tout à l'heure. Donc, à un moment donné, que l'utilisateur paye, que les collectivités paient et que les entreprises paient aussi, c'est un contrat national de développement des transports.

Parce que, que demandent les salariés de ces entreprises ? C'est pouvoir rejoindre leur lieu de travail dans les meilleures conditions possibles, sans faire la queue pendant des heures. Oui, super, on est tous d'accord. Sauf que qui paie la mise en place des trains supplémentaires ? Qui paie la mise en place des cartes supplémentaires ? Et qui paiera demain les voies supplémentaires de circulation sur l'A 62, sur l'A 63 et sur l'A 10 qu'il faudra passer, indiscutablement ? Il faut bien que quelqu'un paye. Donc j'ai trouvé que, pour une fois, ce versement, et on définira le montant, puisqu'on aura à le voter, qui est quand même très faible, par rapport à ça, pour les entreprises de plus de 11 salariés, et cela veut dire qu'on a pensé aux toutes petites entreprises, aux artisans, à tous les gens qui ont du mal parce que le premier emploi, le deuxième emploi, cela permet que ce financement des transports soit partagé par tous les partenaires. Il ne faut pas être simplement derrière le ruban bleu blanc rouge pour le couper. Avant de couper le ruban, il faut payer.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Christophe. Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Personne. Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur : la motion « Pour un réel engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État à mettre en œuvre le protocole d'accord de 2021 pour l'avenir des lignes de desserte fine »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Communiste, Ecologique, Citoyen (1)**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION : PRG Le Centre Gauche ; Communiste, Ecologique, Citoyen (3) ; Les Républicains**

MOTION REJETÉE

Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Pour la défense de la filière viticole de Nouvelle-Aquitaine »

M. LE PRÉSIDENT. - On a la défense de la filière viticole. Allez-y.

Mme COLOMBIER. - J'avais cru que vous m'aviez oubliée tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, vous étiez à ce niveau-là sur ma liste.

Mme COLOMBIER. - On l'avait portée très tardivement. Très bien. Monsieur le Président, chers collègues, comme cela nous a été confirmé à l'occasion du dernier salon de l'agriculture par la filière spiritueux, la fédération des grands vins de Bordeaux, les vigneron indépendants et d'autres et également, bien sûr, la filière cognac, particulièrement, la filière viticole de Nouvelle-Aquitaine, qui représente plus de 50 000 emplois directs et des milliers d'exploitations, fait face à une crise d'une ampleur inédite. On n'a pas besoin de revenir là-dessus. On sait que c'est la vérité. Les exportations françaises de vin et spiritueux, en 2023, ont accusé une baisse alarmante de 5,9 % par rapport à 2022. Donc, face à cette situation très pénalisante pour une filière qui a déjà été fragilisée, vous avez, Monsieur le Président, annoncé, j'allais dire un peu « en grande pompe », au salon de l'agriculture 2023, une enveloppe de 10 millions d'euros qui était destinée à accompagner au moins 300 viticulteurs dans leurs projets de réorientation avec une aide moyenne comprise entre 25 000 et 35 000 euros par dossiers. Or, plus d'un an après, nous ne connaissons pas, aujourd'hui, le nombre exact de bénéficiaires ni le montant réellement engagé.

Donc, ce que nous demandons, tout simplement, au vu de ces éléments, c'est que le Conseil régional s'engage à communiquer un bilan précis du dispositif financé par la Région en indiquant le nombre de viticulteurs bénéficiaires et les montants réellement engagés, réorienter le montant, éventuellement non consommé en faveur de la diversification, de la promotion, de la valorisation et du soutien à l'internationalisation des vins de Nouvelle-Aquitaine. Et puis, bien sûr, qu'on puisse demander solennellement au gouvernement et à la Commission européenne d'agir vraiment avec fermeté pour défendre nos viticulteurs, leur savoir-faire et garantir l'avenir d'une filière viticole essentielle à notre économie régionale, à notre patrimoine et à notre identité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mme HÉRAUD. - Alors, évidemment, on n'a pas attendu cette motion du RN pour prendre nos responsabilités, face aux défis que traverse la viticulture. C'est une crise bien réelle. Effectivement, dès 2023, une enveloppe de 10 millions d'euros a été mise en place pour accompagner la transition et la diversification des exploitations agricoles. C'est un dispositif qui permet de se réorienter, réorienter la production et d'être accompagné pour les investissements et la définition du projet.

Des projets qui doivent être effectivement conformes aux engagements Néo Terra, c'est-à-dire adaptés au changement climatique, économes en eau et en intrants. Pour être très transparente, à ce jour, sur 2024, en fait, il y a eu 8 projets qui ont bénéficié d'aides régionales pour un montant de 310 000 euros, à peu près. On en a 9 à la prochaine CP qui incluent l'implantation d'asperges, d'oliviers, de kiwis. Pour un total de pas loin de 200 000 euros. Et on a une accélération des demandes.

Et, par ailleurs, on a aussi une priorité sur le PCAE, le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles et sur le plan de modernisation des élevages. Et, là aussi, on a deux dossiers accompagnés sur un montant de presque 300 000 euros. Alors cela ne fait pas beaucoup, cela fait une petite vingtaine aujourd'hui. Mais c'est normal parce que, en fait, on a mis le dispositif dès 2023, mais l'arrachage s'est fait très tardivement et même certains sont encore en train d'arracher. Parce que cela a pris du retard et les dossiers ont été longs à sortir. Mais, en tout, il y a 1 200 dossiers qui sont en cours, dont 435 avec une aide du CIVB, Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux et donc en vue d'une future diversification. Et si seulement 50 % de ces viticulteurs et viticultrices font un projet de diversification, l'enveloppe sera mobilisée. C'est important de le préciser.

Je précise aussi que les principaux soutiens publics à la viticulture relèvent de l'État et de l'Union européenne pour à peu près 70 millions d'euros sur la région et que, nous, on porte une politique volontariste de soutien à la filière dans ses différentes dimensions. On mobilise chaque année 17 millions d'euros, c'est ce que l'on a vu sur la MIE en soutien à l'ensemble de la filière via des dispositifs variés tels que VitiREV, la recherche, l'innovation, la promotion, l'œnotourisme, la formation et la modernisation des exploitations. Et, d'ailleurs, à la suite de la MIE, on a aussi voté, et c'est en cours, un accompagnement à la restructuration des coopératives viticoles via des audits qui permettent de repenser leur modèle économique. Ces audits sont en cours et on aura une restitution avant l'été. Et, après, il faudra voir, évidemment, comment on accompagne ces coopératives. On a aussi réouvert les aides à l'export aux opérateurs aval afin de soutenir la conquête de nouveaux marchés. Et aussi, on les accompagne toujours via l'ANA, les viticulteurs, sur les salons professionnels. Ils étaient à peu près 200 entreprises de Nouvelle-Aquitaine sur Vinexpo Wine Paris en février dernier.

Préciser aussi qu'on a rencontré, avec le Président, une vingtaine de jeunes agriculteurs du Blayais Bourgeois, des viticulteurs, à Saint-Ciers-sur-Gironde, en novembre. Alors, oui, la période est extrêmement compliquée pour eux parce qu'ils subissent à la fois une crise de production liée au dérèglement climatique, une crise géopolitique, une crise de consommation. Depuis 5 ans, la chute de la consommation est internationale. Alors que, avant, cela « tirait », on va dire, à l'export.

Et les consommateurs demandent des produits différents. Donc ils sont perdus par cette situation inédite. Mais, ce qu'ils nous ont dit, et le Président peut en témoigner c'est qu'en fait ils nous ont dit : « Ce que vous faites, il faut le faire. Continuez à travailler pour l'avenir. Mais, effectivement, aujourd'hui, on est perdu et on a un peu peur de ce qui va se passer ».

Et, par exemple, ce matin, en CP, on a voté une aide à l'Institut des sciences de la vigne et du vin pour une recherche sur la sporée du mildiou qui est le principal problème sanitaire du vignoble régional. Cela relève de nos compétences. Et, donc, pour tout ça, ils sont plutôt très favorables à ce que l'on fait.

Face aux menaces commerciales internationales dont vous parlez, la Région a pris aussi ses responsabilités. Alain ROUSSET a directement saisi le Premier ministre afin d'exiger une réponse diplomatique forte face aux surtaxes chinoises de 34,8 % sur le cognac il y a quelques mois, qui menacent effectivement un secteur essentiel pour notre économie régionale. Et, par ailleurs, la Région a défendu la viticulture auprès de la Commission européenne lors de la mission organisée par Jean-Pierre RAYNAUD la semaine dernière à Bruxelles. L'inquiétude, aujourd'hui, elle est d'autant plus forte qu'il y a eu des menaces américaines sur les vins et spiritueux, menaces agitées par Donald TRUMP. L'administration a déjà imposé des taxes punitives sur les vins français lors de son dernier mandat. Il me semble que c'est une politique que vous soutenez, vous soutenez Donald TRUMP.

Mme COLOMBIER. - C'est n'importe quoi.

Mme HÉRAUD. - Donc je suis un peu surprise aussi que vous puissiez vous émouvoir de cela. Alors que la Région agit pour accompagner durablement la viticulture face aux défis de demain, vous, vous vous contentez d'agiter les peurs et les frustrations sans apporter de solutions crédibles. Nous proposons donc de voter contre cette motion.

Mme COLOMBIER. - Monsieur le Président. Juste une demi-seconde. Je prends note de tout ce qui est dit ici. Sauf que je trouve normal que quand on annonce des investissements, qu'on ait un bilan précis du dispositif qui a été mis en place et qu'on sache exactement quelles sommes ont été versées, à qui, et ce qui reste. Ce que je demandais, c'est ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Lydia HÉRAUD vous a répondu sur les dossiers qui sont passés. Deuxièmement, ce n'est pas difficile de poser la question. Je suppose que vous êtes à la commission agriculture ou au GIA viticulture, agriculture.

Mme COLOMBIER. - Je n'y suis pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut que quelqu'un y soit à ce moment-là.

Mme COLOMBIER. - Mais je pense qu'il y a des questions qui ont été posées. Là, personne n'est au courant de ce qui a été fait, ce n'est pas normal.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame, si on amène tous les dossiers en Assemblée plénière... Vous voyez bien qu'il y a une part de grotesque dans cette séance. De grotesque, parce que, en plus, aujourd'hui, vous nous dites : « Il faut préserver l'Europe et la France de dumping à l'égard d'autres pays européens, d'autres pays du monde. »

Mais qu'est-ce qu'est en train de faire TRUMP ? Vous pensez bien que le cognac et le vin de Bordeaux sont favorables, en tant que filières, à des accords internationaux de libre-échange pour les défendre. Donc, vous, ou bien vous êtes pour les accords de libre-échange. Mais, à ce moment-là, on ne lutte pas contre les accords de libre-échange. Parce que vous êtes contre les accords de libre-échange et en même temps vous défendez une filière qui a besoin du libre-échange. Mais si. Refaites des études d'économie. Émilie SARRAZIN.

Mme SARRAZIN. - Monsieur le Président, chers collègues, merci, déjà à Lydia HÉRAUD, de s'être prêtée au jeu de la réponse exacte à cette question qui a été posée par nos collègues de l'extrême droite. En aparté, nous venons donc d'assister à une énième prise vidéo pour les réseaux Facebook de l'extrême droite régionale, je crois. J'avoue que c'est assez pénible depuis un peu plus d'un an que je vous ai rejoints. À chacune de ces interventions, pour nous c'est un peu comme un jeu des 7 erreurs, mais, en fait, plutôt, c'est un jeu des 7 incohérences. Donc, l'extrême droite demande ici de confirmer le soutien régional aux viticulteurs qui vivent une situation très compliquée et encore plus suite au contexte international. Et, bien sûr, nous confirmons le besoin de soutien devant la situation tragique de nombre de ces viticulteurs. Et l'extrême droite demande aussi qu'on interpelle le gouvernement et l'Union européenne à ce sujet. Mais dans le même temps, à l'Assemblée nationale, l'extrême droite vote contre la loi fixant des prix rémunérateurs minimum pour tous les agriculteurs, dont les viticulteurs. Première incohérence. Dans le même temps, à longueur de temps, sur les antennes, l'extrême droite critique l'Union européenne qui ne servirait à rien. Deuxième incohérence. Justement, l'Union européenne permet de défendre les intérêts commerciaux français avec les autres intérêts européens, seule taille de marché, à même de faire face...

Mme COLOMBIER. - En taxant les whiskys, oui, vous avez raison.

Mme SARRAZIN. - ... aux géants économiques, comme par exemple les États-Unis. Madame COLOMBIER, je vous écoute, vous pouvez m'écouter, je pense. Peut-être que cela vous dérange ce que je vous raconte. Et, dans le même temps, comme l'a dit plusieurs fois Madame LE PEN, l'extrême droite prône le même protectionnisme nationaliste pour la France que Monsieur TRUMP.

Cela aboutirait, figurez-vous, aux mêmes conséquences pour les filières régionales dépendantes de l'export comme la viticulture et en particulier le cognac. Troisième en cohérence. Je m'arrête là. Je ne vais pas faire les sept.

Du coup, j'ai juste deux ou trois questions. C'est qui, exactement, ceux que vous appelez les « escrologistes » comme vous avez traité certains de nos collègues ? Et, concrètement, l'extrême droite ferait quoi pour les viticulteurs si elle était au pouvoir ? Nous, on n'a toujours pas compris et je crois que la majorité de cette Assemblée non plus. Comme d'habitude, vous n'allez pas publier sur vos réseaux ce que je suis en train de vous dire ni ce qu'a dit Lydia, ou alors vous allez juste le déformer à votre avantage. Respecter vos électeurs, ce serait déjà de ne pas leur mentir par omission, mais leur présenter non seulement ce que vous dites, mais ce qu'en disent les différents élus de cette Assemblée. Est-ce que vous publierez les réponses de Lydia ?

Mme COLOMBIER. - On n'a aucune leçon à recevoir de vous.

Mme SARRAZIN. - Je n'en ai pas, non plus.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez tort, Madame.

Mme SARRAZIN. - En effet, j'osais espérer, jusque-là, mais c'est peut-être une leçon de trop, que nous avons tous le même objectif, qui est fondamental en démocratie, d'aider nos concitoyens à aiguïser leur esprit critique. Mais a priori, ça s'arrête assez vite de votre côté. Pour nous, les viticulteurs et les citoyens méritent mieux que cette motion une nouvelle fois, une fois de plus opportuniste. On peut même cibler à chaque fois, lister quelles sont les cibles que vous avez avant même que vous vous exprimiez, pour chaque motion. C'est pour vous dire tellement c'est facile. Peut-être qu'un jour vous publierez l'ensemble des débats qu'il y a ici sur vos réseaux Facebook. Vous avez tant de personnes qui vous écoutent. Ce serait tout à votre honneur et le respect du fonctionnement démocratique de notre pays et de notre Assemblée. En tout cas, là, nous allons voter contre votre motion.

Mme COLOMBIER. - Je peux demander une explication de vote, Monsieur le Président, s'il faut répondre.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais l'explication de vote, vous l'avez donnée.

Mme COLOMBIER. - Je ne veux pas qu'on m'insulte, et je ne veux pas qu'on insulte nos électeurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous rigolez...

Mme COLOMBIER. - Non.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous passez votre temps à insulter tout le monde et la démocratie.

Mme COLOMBIER. - Vous plaisantez, c'est vous qui insultez.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez, je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ?

M. CHEVALERIAS. - Monsieur le Président, pour le groupe LR. Si nous avons eu la possibilité de déposer une troisième motion, nous l'aurions certainement déposée, notamment en soutien à la filière spiritueux, au cognac, face à la crise grave qui nous touche aujourd'hui. Aujourd'hui, on n'a pas eu cette possibilité. Et, au vu de toutes les tensions que cela génère autour, nous tenons à réaffirmer notre soutien aux viticulteurs et particulièrement à toute la filière. Pascal COSTE l'a fait lorsqu'il était président de la commission d'enquête. Seulement, ce qui compte pour nous, absolument, c'est que tout le monde réaffirme ce soutien. Et je pense que c'est unis que nous arriverons à lutter notamment contre la Chine et les États-Unis. Aussi, nous vous proposons de refaire une motion, de retravailler un petit peu ce qui a été dit, mais surtout d'affirmer le total soutien de la Région et de tous les élus et donc à l'unanimité de revoir une motion vraiment de soutien et qui ne prenne pas en compte des partis politiques. Et on arrive à ce niveau-là.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Je mets aux voix la motion du RN. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cette motion est donc rejetée.

Vote sur : la motion « Pour la défense de la filière viticole de Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**
- **NON-PARTICIPATION : PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains**

MOTION REJETÉE

QUESTIONS ORALES

Question orale déposée par le groupe Communiste Ecologique, Citoyen :

« CPER Mobilités - Mettre l'État face à ses compétences et ses engagements »

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a un déferlement de questions orales. Le groupe communiste « Mettre l'État face à ses compétences et ses engagements sur le CPER mobilité ».

Mme GAGNEUR. - Oui, je vais faire très vite. Simplement après que l'État nous a fait valoir l'état déplorable des finances publiques et a fait peser sur toutes les collectivités locales sa résorption, on s'aperçoit qu'en fait, de l'argent, il y en a, mais pour la guerre. Alain BACHÉ l'a dit tout à l'heure, on est pacifistes, on le restera.

Donc on pense qu'il serait plus constructif d'utiliser l'argent que l'État veut consacrer à la guerre aux mobilités, notamment en Nouvelle-Aquitaine. Pour la même raison, on soutiendra la question numéro 5 sur la ligne Angoulême-Limoges.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Qu'est-ce qu'on peut répondre, Renaud ?

M. LAGRAVE. - Je crois que dans le vœu qui a été proposé tout à l'heure, j'ai fait quand même quelques réponses. Si cela convient, cela me va bien aussi.

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :
« Souveraineté industrielle en danger, la Région va-t-elle rester spectatrice ? »

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, sur « Souveraineté industrielle en danger, la Région va-t-elle rester spectatrice ? », essayez de résumer.

M. ELOPHE. - Je vais le faire si vous me laissez parler. Notre souveraineté industrielle ne se vend pas au plus offrant. Aujourd'hui, c'est LMB Fans & Motors, fleuron industriel corrézien, qui est menacé. 75 salariés, un savoir-faire de pointe, des contrats stratégiques sur le Rafale, le Tigre et le Charles de Gaulle, etc. Et demain ? Une absorption pour un groupe américain, un transfert de technologie, une dépendance accrue vis-à-vis des États-Unis. Ce rachat est une nouvelle attaque contre l'industrie de défense, comme l'a dénoncé Jordan BARDELLA. Cette entreprise est un leader mondial et un sous-traitant critique des industries les plus sensibles. Le céder, c'est ouvrir la porte à un pillage industriel qui affaiblira durablement notre capacité stratégique. Il a donc appelé le gouvernement à s'opposer fermement à cette cession. On nous parle sans cesse de réindustrialisation, de circuits courts, de protection des travailleurs, etc. Alors, Monsieur le Président, nous vous demandons que la Région agisse concrètement pour empêcher cette vente et défendre le savoir-faire de cette entreprise corrézienne.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur ELOPHE, si ce n'était pas vous, je prendrais ça comme une insulte. Et je pèse mes mots. Une insulte. Je dirais, comme Émilie SARRAZIN, que ma réponse ne passera pas dans vos réseaux. Mais c'est une insulte. Et c'est une insulte personnelle à mon égard. J'espère que vous en êtes parfaitement conscient et j'espère que ce n'est pas vous qui avez écrit cette question. En 2019, savez-vous quelle était la part de la Nouvelle-Aquitaine sur la création d'emplois industriels nets en France ? Répondez.

M. ELOPHE. - Excusez-moi, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - 36 %.

M. ELOPHE. - En 2019, je n'étais pas encore élu de cette Assemblée et je n'étais pas au fait de ces chiffres.

M. LE PRÉSIDENT. - 36 %. Et je me suis exprimé là-dessus à diverses reprises. Nous sommes la Région française qui n'a pas de tradition industrielle comme Rhône-Alpes, Hauts de France, comme le Grand Est, qui réindustrialise. En 2023, nous sommes la deuxième région française à créer des usines. Nous avons un point de moins de chômage, notamment dans l'emploi industriel, que dans le reste de la France. Que faut-il de plus ? Nous avons un budget des Régions françaises, par rapport aux Régions allemandes, dérisoire. On se bat, à porter à bout de bras un certain nombre de dossiers qui sont des ruptures technologiques.

Voltaéro, l'avion électrique. Le nouveau dirigeable pour porter des charges lourdes. Je ne vous ai pas vu défendre ce dossier qui pourtant va alimenter le Blayais. Nous avons sauvé, à la Courtine, une entreprise, en intervenant seuls auprès de la Communauté de communes pour plus de 2,5 millions d'euros. Nous sommes intervenus à La Souterraine pour faire en sorte que 350 emplois dans le cuir soient installés alors même qu'il y avait une entreprise qui était en train de couler. Nous avons accueilli des entreprises dans le domaine de l'optique, dans le domaine des lasers. Nous sommes la seule Région présente sur la fusion nucléaire, aujourd'hui. Et nous avons travaillé avec chacune de nos PME pour les faire grossir et qu'elles deviennent des ETI à la mode allemande. Le Mittelstand. À l'heure où l'on parle, se termine une inauguration, à Lacq, qui s'appelle Carester. C'est grâce à nous qu'elle est venue cette entreprise. Et elle va, à partir d'aimants, reprendre les métaux rares et les terres rares qui sont dans les aimants. De la même manière que nous sommes en train de structurer à l'échelle de la région des produits aux pesticides chimiques issus de synthèses et de produits fossiles. Vous n'avez pas ça ailleurs. Votre question est une insulte à la réalité. Mais jamais, dans vos réseaux, vous n'en parlerez et vous ne vous excuserez.

M. ELOPHE. - Ce n'est pas parce que vous parlez plus fort que vous avez raison.

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Fin de la subvention régionale à l'UDAF de la Dordogne depuis le 1^{er} janvier »

M. LE PRÉSIDENT. - La subvention régionale à l'UDAF de la Dordogne, cela va me reposer.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, ayant été saisis directement par l'UDAF de la Dordogne suite à la cessation forcée de son activité microcrédit personnel, cette question vise à mettre en lumière le caractère essentiel des activités réalisées par l'UDAF dans mon département. Venant en aide principalement à des familles rurales modestes en leur permettant d'accéder à une certaine mobilité par l'acquisition, la réparation d'un véhicule ou encore le financement du permis de conduire, elle mène une véritable mission de service public au sein d'un territoire qui en a besoin au quotidien. Le bilan de son action montre une réelle efficacité du dispositif. Depuis 2018, elle a permis la réalisation concrète de 813 dossiers pour un montant de prêts accordés de plus de 1,7 million d'euros. Une vraie bouffée d'oxygène pour ces personnes bien souvent exclues de l'accès au crédit bancaire. Même si nous avons pleinement conscience de la situation financière délicate que connaît la Région Nouvelle-Aquitaine, il nous semble que l'arrêt de la modeste subvention qui était accordée à l'UDAF est bien dommageable eu égard à la qualité du service fourni. Elle l'est d'autant plus qu'elle touche directement un de ces territoires ruraux dans lesquels la mobilité est devenue l'enjeu central en matière d'insertion sociale et professionnelle. C'est pourquoi nous vous demandons si vous envisagez de rétablir à court terme la subvention régionale à l'UDAF de la Dordogne ou, à défaut, de soutenir d'une autre manière les activités de cet organisme qui le mérite bien. Je vous remercie.

Mme LA DUNE. - Mes chers collègues, le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine ne se justifiait que parce que nous étions en complémentarité avec la banque des territoires. Et la banque des territoires s'est désengagée depuis 2024. Donc nous avons décidé de suivre le rythme de ce désengagement. C'est un premier point. Dans un deuxième point, il faut souligner que ces crédits libérés ont permis de financer en fait des appels à projets comme la précarité menstruelle, et de réorienter ces crédits vers des associations caritatives comme la Banque alimentaire ou des associations de lutte contre les discriminations. Et, enfin, vous dites que nous n'avons apporté aucune réponse, ce qui est faux puisque, pas plus tard que le mois de décembre 2024, nous avons organisé un copil où l'UDAF était là, était présent et donc nous avons pu répondre aux différentes questions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Et, de toute manière, on accompagne ces associations. Je dis ça au troisième degré pour nos collègues d'une association, parfois en investissement. Et il n'y aura pas de souci en Dordogne, on est en train d'y travailler. Ceci dit, j'ai eu le plaisir, en

Dordogne d'inaugurer une entreprise à Sainte-Alvère pour laquelle la Région a investi 4 millions d'euros ? C'est 250 emplois dans l'électronique.

Question orale déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« La Région partie prenante dans la procédure sur l'affaire du lycée Merleau-Ponty »

M. LE PRÉSIDENT. - Du groupe écologiste, « La Région, partie prenante dans la procédure sur l'affaire du lycée Merleau-Ponty ? » Vous allez faire plaisir à Jean-Louis selon ce que vous dites.

Mme BOURDIN. - Tant mieux si je fais plaisir à notre Vice-président. J'en suis ravie.

M. LE PRÉSIDENT. - C'était au deuxième degré.

Mme BOURDIN. - Je tenais, par cette question, à rappeler qu'il est impérieux de ne pas banaliser ces actes et réaffirmer la nécessité du respect des principes républicains et de la laïcité. Pour vous rappeler quelques chiffres, sur l'année scolaire 2023-2024, ce sont 3 600 actes racistes et antisémites qui ont été recensés dans les établissements scolaires de notre pays, soit trois fois plus que l'année précédente. Notre région n'y échappe pas. Et, pendant les dernières vacances scolaires, c'est le lycée Merleau-Ponty de Rochefort qui a été le théâtre d'une opération menée par trois individus cagoulés, auteurs de tags antisémites, anticomunistes, homophobes et transphobes, particulièrement violents et odieux. Des incitations à la violence, à la haine et même au crime, très explicites, qui entrent en résonance avec d'autres inscriptions de la même nature, découvertes à 35 km de là, au collège André Albert, trois jours plus tôt. Déjà, le 28 novembre dernier, Monsieur le Président, c'était le personnel du lycée des graves de Gradignan qui avait découvert la présence de tags antisémites sur les murs de son établissement à l'intérieur de l'enceinte, mentionnant notamment le nom d'une enseignante. La sidération avait saisi les élèves et les professeurs qui parlent d'un sentiment d'insécurité et ne se sentent plus protégés de la haine à l'intérieur de l'établissement.

En effet, si, ici, comme à Rochefort, les services ont rapidement effacé les inscriptions, certaines traces, elles, sont indélébiles et il conviendrait d'évaluer précisément les impacts psychosociaux potentiels sur les groupes visés par ces messages d'appel au crime au sein de la communauté scolaire. On reconnaît à chaque fois des discriminations fondées sur la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les opinions politiques. Chacun y reconnaît la stigmatisation des trois cibles victimes des camps de la mort, des trois triangles jaunes, roses et rouges, des camps nazis. Devant la résurgence de tels actes qui nous rappellent les pires ordres de notre histoire, saisir les procureurs, lutter contre l'impunité, condamner les auteurs apparaissent comme un devoir impératif. Donc, à l'heure de ce grand retour du fantasme de l'épuration de notre société, la Région, actrice essentielle de la démocratie devrait à nos yeux condamner officiellement toute forme de propos qui insultent

les valeurs de la République et la dignité des individus dans ses locaux et dans ses murs. Mais nous ne doutons pas que c'est ce que la Région a fait.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Louis, un petit effort.

M. NEMBRINI. - Mais je vais faire un effort. Madame BOURDIN, ma chère Katia, une des dernières fois, lorsque je vous ai répondu, je vous ai appelé à sourire un petit peu, essayant d'établir une sorte de connivence. Mais là, franchement, cela ne me donne pas du tout de tout envie de vous appeler à sourire. Parce que, moi, je ne souris pas du tout que vous puissiez, l'espace d'une seconde, imaginer que la Région, face à ces propos, n'ait pas immédiatement réagi comme il le fallait, techniquement, politiquement et en proximité avec le chef d'établissement, cela me désole profondément. J'espère que la forme est maladroite et que le fond est dépassé par cette forme maladroite. Donc je ne vais pas me justifier. Parce que nous avons communiqué. Il y a des articles de presse, il y a un communiqué signé par le Président et votre serviteur.

La région a réagi immédiatement. Le proviseur, nous l'avions encore ce matin par ta voix, qui est présent, très proche du lycée. Franchement, je ne comprends pas cette question orale. Je ne la comprends pas. Je la prends, pardonnez-moi, pour une insulte personnelle. Et vis-à-vis de la Région.

Mme BOURDIN. - Une plainte a été déposée ?

Question orale déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« Etude pour la réouverture de la ligne Angoulême – Limoges »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la réouverture de la ligne Angoulême-Limoges. Où en est-on sur la l'étude de la réouverture Angoulême-Limoges.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président, je voulais redonner le contexte. Il y a un an jour pour jour, ici, nous avons voté cette motion pour la réouverture et qui comprenait notamment cette étude entre Angoulême et Saillat. Il y a eu, comme indiqué dans la question orale du Parti communiste, énormément de mobilisation autour, avec notamment AngouLim, et les habitants. J'ai bien entendu les explications sur les problèmes budgétaires, mais, en fait, simplement, ce qu'on souhaiterait savoir c'est, premièrement, quand on peut espérer que cette étude démarre. Et, une deuxième réponse attendue. Il y a eu apparemment une étude préliminaire et il était très compliqué d'y accéder alors qu'elle a été réalisée. Et c'est la deuxième question sur cette question orale.

M. LAGRAVE. - On risque d'avoir normalement les résultats avant l'été. Ce n'est pas nous qui allons le faire, certainement l'État, voire, même, c'est à l'État, d'ailleurs, de convoquer un comité de pilotage avec l'ensemble des acteurs. Puisque, de toute façon, quoi qu'il arrive, les sommes qui sont inscrites au volet mobilité du CPER doivent ensuite être mobilisés par l'État et SNCF réseau en vue de faire les études définitives.

Mais, en tout cas, normalement, avant l'été, on aura quelque chose qui nous permettra d'y voir un peu plus clair sur cette ligne. Ce que j'ai déjà indiqué publiquement et que je réindique aujourd'hui. Mais il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues. Il faut quand même qu'on arrive à se discipliner sur les questions orales, les motions. Et si on pouvait éviter la démagogie, on ne ressemblerait pas, au moins, à l'Assemblée nationale. Bon appétit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48.

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	Renaissance
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	Renaissance
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Écologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Écologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Écologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants
---------------------------	------	------------------------

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ETCHEÇAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

HAMMERER Véronique	(33)	Renaissance
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JUSTINIEN Rémi (10ème Vice-Président en charge de l'économie de la mer, du tourisme et de l'économie territoriale)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE CAMUS Pierre	(33)	Rassemblement National
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LENOIR Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	Renaissance
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de la santé et de la silver économie)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	Renaissance
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TAROL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VEYSSIERE Laurence	(33)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche

Séance plénière du 17 mars 2025

Amendements à la délibération n°4
Stratégie tiers-lieux 2025-2028 et accord-cadre avec la
Coopérative des Tiers-lieux

présentés par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

MODIFICATION DES DÉPENSES ÉLIGIBLES DE L'AMI TIERS-LIEUX 2025-2028

Amendements

- **page 14**

« A noter en 1er lieu : ne sont pas éligibles les travaux de 1er et 2nd œuvre de construction ou de réaménagement de bâtiments : frais d'honoraires et de maîtrise d'œuvre, foncier, fondations, constructions, infrastructures, réseaux, aménagements de base, mises aux normes... Ces travaux de gros œuvre sont en revanche susceptibles d'être soutenus au titre d'autres dispositifs financiers disponibles selon les territoires concernés (ex : fonds européens LEADER, contrats de Développement et de Transitions DATAR...) et en cas de partenariat entre le propriétaire (a fortiori public, voire privé en cas de carence publique) et le tiers lieu, formalisé par un contrat d'une durée d'au moins 10 ans et un loyer modéré et/ou évolutif en fonction des capacités financières du tiers-lieu. »

Modifier :

« Ne sont pas éligibles les travaux de 1^{er} (**supprimer : 2nd**) œuvre de construction ou de réaménagement de bâtiments : frais d'honoraires et de maîtrise d'œuvre, foncier, fondations, constructions, infrastructures, réseaux, aménagements de base (**supprimer : mises aux normes**)... Ces travaux **de premier et second œuvre sont en parallèle** susceptibles d'être soutenus au titre d'autres dispositifs financiers disponibles selon les territoires concernés (ex : fonds européens LEADER, contrats de Développement et de Transitions DATAR...) et en cas de partenariat entre le propriétaire (a fortiori public, voire privé en cas de carence publique) et le tiers-lieu, formalisé par un contrat d'une durée d'au moins 10 ans et un loyer modéré et/ou évolutif en fonction des capacités financières du tiers-lieu. »

Ajouter à la fin :

« Toutefois, les dépenses liées à l'accompagnement des travaux de rénovation énergétique des tiers-lieux peuvent être éligibles, sous réserve qu'elles concernent des actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et s'inscrivent dans une démarche de transition écologique. »

- **pages 15, 16**

Ajouts aux dépenses éligibles :

- **Intégrer l'accompagnement des travaux de rénovation énergétique des tiers-lieux, notamment les études et diagnostics énergétiques, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les conseils en éco-rénovation.**
- **Autoriser le financement d'équipements de seconde main (occasion), incluant le mobilier, les outils de production et les équipements numériques reconditionnés, afin de promouvoir l'économie circulaire et la réduction de l'empreinte environnementale.**

Exposé des motifs :

Il est nécessaire de favoriser les bâtiments performants sur le plan énergétique, encourager le réemploi des matériaux ou encore l'autonomie énergétique des tiers-lieux. Pour faire de ces tiers-lieux des vitrines de la transition, la Région doit investir davantage dans leur transformation écologique. Les gains énergétiques favorisent la viabilité du fonctionnement des tiers lieux.



**Amendement à la délibération 09 : Classement de la
Réserve Naturelle Régionale de la Vallée du Pressoir (79)
et extension de la Réserve Naturelle Régionale de la
Massonne (17)**

Amendement

Après la phrase suivante :

(4) Les Réserves Naturelles Régionales constituent des zones de protection fortes, sur des sites à très forts enjeux écologiques. Chaque RNR est dotée d'une réglementation spécifique, qui limite les usages, afin de préserver les habitats et les espèces, ainsi que d'un plan de gestion spécifique, rédigé et mis en œuvre par un gestionnaire. L'ouverture au public et les innovations sont recherchées sur les RNR. Il s'agit du niveau de protection le plus fort avec les Réserves Naturelles Nationales de l'État. Un syndicat de PNR ou le Conservatoire d'Espaces Naturels peut gérer une RNR.

Ajouter :

« Afin de garantir la préservation intégrale des espaces classés en Réserve Naturelle Régionale (RNR), l'implantation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques au sol y est strictement interdite. Ces équipements industriels sont incompatibles avec la vocation de protection assignée aux RNR. Leur installation nuirait à l'intégrité des paysages, aux écosystèmes et à la biodiversité locale, en contradiction avec l'objectif même de ces réserves. »

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à sanctuariser les Réserves Naturelles Régionales (RNR) en les protégeant de l'implantation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques au sol. Ces infrastructures, par leur artificialisation des sols et leur impact visuel et écologique, ne sont pas



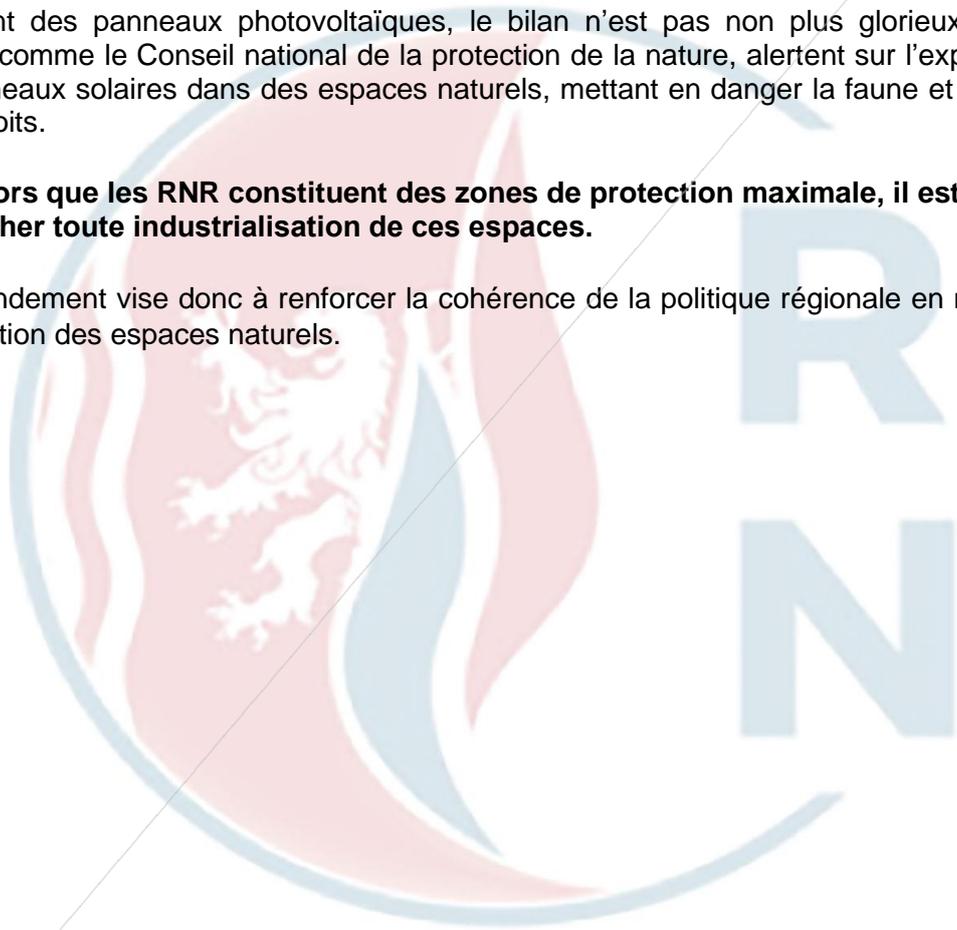
compatibles avec l'objectif de préservation des habitats naturels.

En ce qui concerne les éoliennes, les problématiques environnementales qu'elles causent sont nombreuses. D'abord, l'énergie éolienne est dépendante de l'énergie fossile polluante pour compenser sa faible efficacité (20 à 30%). Par ailleurs, ces installations constituent un désastre écologique quand l'on sait que leurs constructions proviennent à 80% de la Chine, importées ensuite en France. Le désastre causé à la faune terrestre est aussi à souligner. En effet, il est estimé que 250 000 chauves-souris meurent chaque année par des collisions avec des pales d'éoliennes en France. En ce qui concerne les oiseaux, la Ligue de protection des Oiseaux estime ce chiffre à 56 000 par an de la même cause.

S'agissant des panneaux photovoltaïques, le bilan n'est pas non plus glorieux. Certains Instituts, comme le Conseil national de la protection de la nature, alertent sur l'expansion de des panneaux solaires dans des espaces naturels, mettant en danger la faune et la flore de tels endroits.

Ainsi, alors que les RNR constituent des zones de protection maximale, il est essentiel d'empêcher toute industrialisation de ces espaces.

Cet amendement vise donc à renforcer la cohérence de la politique régionale en matière de conservation des espaces naturels.





**Amendement à la délibération 10 : Convention
Pluriannuelle de Partenariat 2025-2027 entre la
Région Nouvelle-Aquitaine et l'ARP-NA (Association
Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de
Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine)**

Amendement

Dans la section "*Axe A : Préservation et restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité associée*".

En A.3 après la phrase «*Les travaux de préservation et de restauration de la morphologie des cours d'eau* »

Ajouter :

« *,ainsi que des plans d'eau* ».

Dans la section "*Axe A : Préservation et restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité associée*".

En A.5 dans la phrase « *Seuls pourraient être concernés des sites naturels remarquables à forts enjeux (par exemple : frayères à brochets,* ».

Ajouter :

« *restauration des étangs,* »

Exposé des motifs :

Les étangs sont des solutions fondées sur la nature jouant un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques. Ce sont aussi des terrains de pêche. Il convient de les inclure sans ambiguïté dans les programmes d'actions.



Amendement à la délibération 21 : Désignation d'un collège de déontologie pour les conseillers régionaux

Amendement

Texte supprimé :

« Il est proposé de mettre en place, pour une durée de trois ans renouvelables une fois, un collège de déontologie comprenant les personnalités suivantes :

- Monsieur Patrick HENRY-BONNIOT, magistrat judiciaire honoraire ;
- Monsieur Pascal COMBEAU, professeur de droit public, Doyen de la Faculté de droit et science politique de l'Université de Bordeaux ;
- Monsieur Antoine CLAEYS, professeur de droit public, Premier vice-Doyen de la Faculté de droit et sciences sociales de l'Université de Poitiers. »

Remplacé par :

« Il est proposé de mettre en place un **Collège de Déontologie des élus du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine**, chargé d'émettre des avis et recommandations sur les obligations déontologiques des élus.

Afin de garantir l'impartialité et l'indépendance de cet organe, la nomination de ses membres fera l'objet d'un processus encadré et validé démocratiquement.

Ce processus devra répondre aux critères suivants :

- **Un appel à candidatures public et transparent**, ouvert aux experts en droit public et en éthique institutionnelle.
- **Une sélection des membres soumise à un vote à la majorité des trois cinquièmes du Conseil Régional réuni en séance plénière.**
- **Une obligation d'obtenir l'accord d'au moins un président de groupe d'opposition.**
- **La mise en place de garanties d'indépendance et de neutralité pour les membres sélectionnés, notamment par l'exclusion de toute personnalité exerçant un mandat électif en cours, ayant des liens directs avec des groupes d'intérêts, ou présentant un engagement partisan manifeste.**

*Une fois désigné, le Collège de Déontologie exercera ses missions pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Ce mode de désignation garantira **transparence, pluralisme et équilibre institutionnel.** »*



Texte supprimé :

« Les avis rendus par le collège seront personnels, confidentiels et adressés par écrit au seul demandeur. »

Remplacé par :

*« Les avis rendus par le Collège de Déontologie respecteront le principe de confidentialité et d'indépendance attaché à ses missions. Toutefois, un **rapport annuel public** conforme au respect des articles 226-13 et suivant du code pénal sera présenté en Commission Permanente du Conseil Régional afin d'assurer un suivi démocratique de son action.*

Ce rapport pourra inclure :

- ***Un bilan statistique anonymisé du nombre de demandes traitées, avec répartition par type de sollicitation (conflits d'intérêts, questions éthiques, autres).***
- ***Un résumé des recommandations générales formulées, sans révéler les situations individuelles couvertes par le secret professionnel.***
- ***Des propositions d'amélioration du cadre déontologique applicables à l'ensemble des élus, afin d'assurer une meilleure prévention des conflits d'intérêts et une plus grande clarté des règles.***
- ***Un état des dépenses engagées, précisant le nombre de réunions et de dossiers traités, sans porter atteinte à la confidentialité des bénéficiaires.***

Cette approche garantit un contrôle démocratique efficace du Collège tout en respectant la confidentialité des échanges individuels. »



Après le paragraphe suivant :

« Les membres du collège percevront une indemnité fixée à 80 euros par dossier. En cas de réunion collégiale ou pour une séance d'information, la participation effective de chacun des membres donnera lieu à la perception de 49,75 € brut/heure, conformément à la délibération n°2022.970.SP. »

Procéder à l'ajout suivant :

« La rémunération des membres du Collège de Déontologie sera plafonnée afin d'assurer une gestion budgétaire maîtrisée tout en garantissant le bon fonctionnement de l'instance :

- Le nombre de dossiers traités annuellement ne pourra excéder le double du nombre de conseillers régionaux en exercice.*
- Le temps de réunion indemnisé sera plafonné à 10 heures par trimestre et par membre.*
- Un suivi des indemnités et vacations sera présenté à la Commission Permanente du Conseil Régional tous les trimestres.*
- En cas de dépassement des plafonds fixés, une validation expresse par la Commission Permanente sera requise avant toute indemnisation supplémentaire. »*

Texte supprimé :

« Le collège adoptera un règlement intérieur dans un délai de six mois à compter de sa constitution. »

Remplacé par :

« Un règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement, d'examen des conflits d'intérêts et de transparence sera présenté au vote en séance plénière du Conseil Régional avant toute nomination des membres du Collège. »



Exposé des motifs :

La mise en place d'un **Collège de Déontologie** au sein du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine peut être un **outil utile pour encadrer l'action des élus et garantir un cadre éthique**. Toutefois, la **méthode de désignation proposée dans la délibération initiale ne respecte ni les principes de transparence ni les garanties de neutralité nécessaires**.

À titre de comparaison, l'**Assemblée nationale s'est dotée d'un Déontologue en 2011**, dont la nomination repose sur un **processus équilibré et encadré** :

- ✓ **Le Déontologue est proposé par le Président de l'Assemblée nationale mais sa nomination doit être validée par un vote des trois cinquièmes des membres du Bureau.**
- ✓ **L'accord d'au moins un président de groupe d'opposition est requis**, garantissant ainsi un **droit de regard des différentes sensibilités politiques**.
- ✓ **Ses missions sont encadrées par un règlement, validé en amont.**

Ce modèle garantit **une séparation claire entre la majorité et l'organe de déontologie**, évitant **tout risque de contrôle partisan**. En revanche, la **délibération actuelle du Conseil Régional ne prévoit aucune de ces garanties**, ce qui pose plusieurs problèmes majeurs :

Un processus de nomination opaque et partisan

- Contrairement à l'Assemblée nationale, où l'opposition est consultée, la **sélection des membres du Collège de Déontologie est laissée à la seule discrétion de la majorité régionale**.
- **Aucune mise en concurrence ni appel à candidatures n'est prévu**, ce qui nuit à la **légitimité et à l'indépendance** des membres désignés.

Un fonctionnement sans contrôle démocratique

- À l'Assemblée nationale, les décisions du Déontologue peuvent être contestées et **son rôle est encadré par des instances de contrôle**.
- Ici, les avis du Collège sont **confidentiels, sans contrôle externe**, ce qui pourrait ouvrir la porte à un **affaiblissement de la confiance des élus régionaux à l'égard du collège de déontologie**.

Un risque budgétaire mal encadré

- L'Assemblée nationale a mis en place **un contrôle strict des dépenses liées à la déontologie**, notamment sur les frais de fonctionnement du Déontologue.



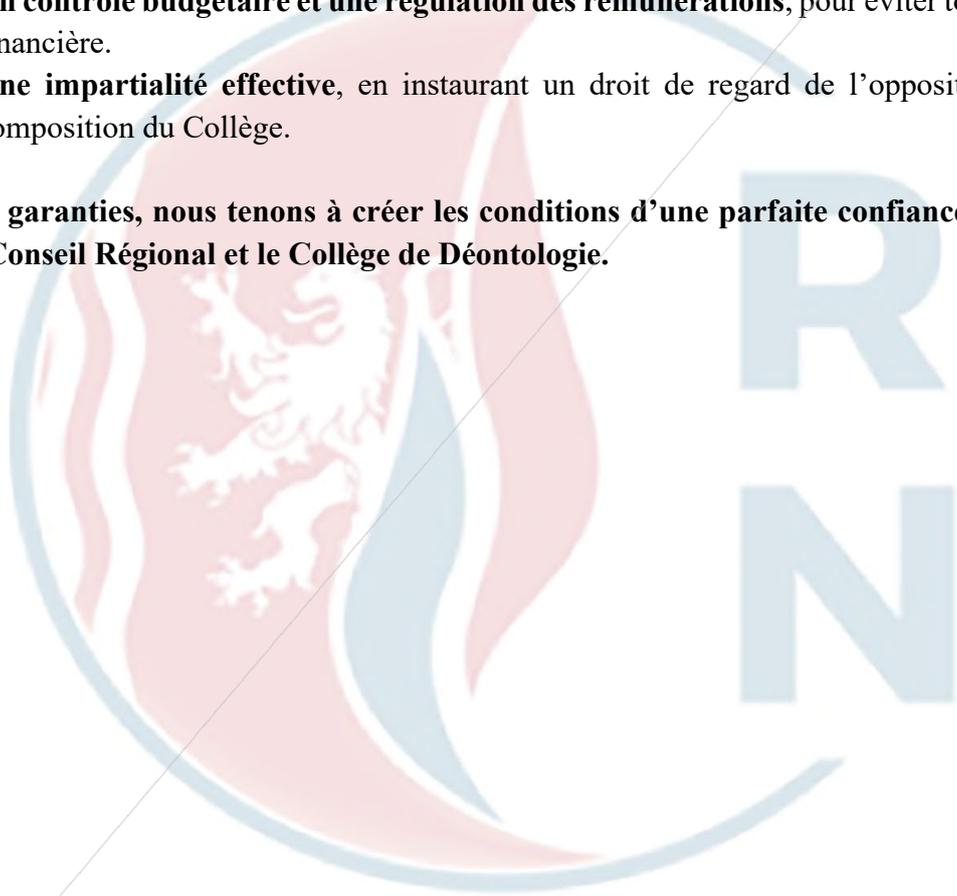
- En Nouvelle-Aquitaine, **aucun plafond de rémunération ni limite budgétaire claire n'est prévu**, créant **un risque de dérive financière**.

Objectif de l'amendement

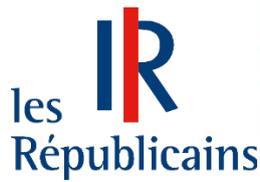
Cet amendement vise à **acter** la création du Collège de Déontologie, mais à **reporter la nomination de ses membres** afin de garantir :

- ✓ **Un mode de désignation démocratique**, inspiré du modèle de l'Assemblée nationale.
- ✓ **Une transparence accrue**, avec un appel à candidatures et un vote qualifié.
- ✓ **Un contrôle budgétaire et une régulation des rémunérations**, pour éviter toute dérive financière.
- ✓ **Une impartialité effective**, en instaurant un droit de regard de l'opposition sur la composition du Collège.

Avec ces garanties, nous tenons à créer les conditions d'une parfaite confiance entre les élus du Conseil Régional et le Collège de Déontologie.



- Exige que les retombées économiques et sociales du projet bénéficient en priorité aux entreprises et aux néo-aquitains ;
- Met l'accent sur l'importance de développer des programmes de formation pour accompagner la montée en compétence des entreprises locales et assurer la pérennité de l'emploi sur le territoire ;
- Souhaite que les investissements nécessaires en matière d'infrastructures, de formation et de développement territorial soient anticipés et accompagnés par l'État et les collectivités concernées ;
- Veillera à ce que les exigences environnementales et de sécurité les plus strictes soient appliquées pour garantir un développement énergétique durable et responsable ;
- Demande au Préfet de Région de créer et coordonner un comité stratégique et des groupes de travail dédiés : foncier, emploi et formation, planification territoriale ;



Séance plénière du 17 mars 2025

Motion pour une mobilisation régionale en faveur des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

Considérant que :

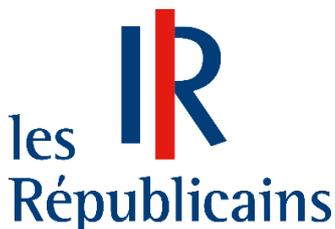
- La mobilité est un enjeu essentiel d'aménagement et d'équité entre les différents territoires de Nouvelle-Aquitaine.
- La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) confie à la Région le rôle d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) régionale, avec la responsabilité d'assurer la planification, la coordination et le développement des transports ferroviaires d'intérêt régional.
- Les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) constituent une solution efficace pour répondre aux enjeux de congestion routière, de transition écologique et d'amélioration de l'accessibilité des territoires.
- Plusieurs projets de SERM sont en cours de réflexion à travers la région, notamment à La Rochelle, Pau, Poitiers et Limoges, mais les collectivités locales rencontrent des difficultés à structurer leur mise en œuvre sans un portage régional clair.
- La Région Nouvelle-Aquitaine a précédemment déclaré sa volonté d'accompagner ces projets mais conditionne son intervention à l'initiative des territoires sans proposer de cadre de pilotage clair.

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière :

- **Affirme** son engagement pour le développement des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) et reconnaît leur importance pour la cohésion territoriale et le développement durable.

- **Affirme** la nécessité pour la Région de jouer pleinement son rôle de chef de file en matière de mobilité ferroviaire, conformément à la LOM, en coordonnant l'ensemble des projets de SERM sur son territoire.
- **Sollicite** la mise en place d'une **feuille de route régionale** pour les SERM, incluant un programme de financement d'études de faisabilité et la création de comités de pilotage associant l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels.
- **Appelle** à un soutien équitable de tous les projets de SERM, sans favoritisme pour un territoire en particulier, afin de garantir une mobilité performante pour l'ensemble des Néo-Aquitains.
- **Encourage** la Région à défendre activement les dossiers de SERM auprès de l'État et à mobiliser les financements nécessaires, notamment dans le cadre des appels à projets nationaux et européens.

Par cette motion, nous appelons la Région Nouvelle-Aquitaine à prendre ses responsabilités en matière de mobilité ferroviaire et à garantir un véritable équilibre territorial dans l'accompagnement des SERM.



Motion présentée par les élus des groupes Centre et Indépendants, Les Républicains, Renaissance et UDI et Territoires

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

SEANCE PLENIERE DU 17 MARS 2025

MOTION

Pour le maintien du consulat américain à Bordeaux

À la suite des révélations du journal Politico nous avons appris avec tristesse la fermeture potentielle du consulat des Etats-Unis d'Amérique de Bordeaux. Cette fermeture serait un coup de plus contre la relation transatlantique, qui lie la France et les Etats-Unis depuis plus de 250 ans.

Le consulat de Bordeaux a une longue histoire, c'est le premier poste diplomatique américain à ouvrir en 1790. Sa présence continue symbolise l'engagement durable des États-Unis dans la région, un attachement réciproque.

Cette amitié au-delà de tout symbole est une réalité économique, culturelle et intellectuelle pour notre région. Les Etats-Unis représentent 11 % des exportations de la région notamment dans le domaine du vin et des spiritueux et le consulat de Bordeaux accompagne nos entreprises dans leur exportation grâce à l'éclairage qu'il apporte sur les réglementations américaines et le relais qu'il fait avec l'ambassade américaine.

De plus, les vignobles californiens appartiennent pour beaucoup à des propriétaires de vignobles bordelais, ayant exporté un savoir-faire symbole de l'interconnexion entre nos pays. Les Américains représentent 73 000 nuitées par an pour la région, et les principaux touristes en termes de tourisme fluvial et d'œnotourisme. Ces échanges entre nos pays nous ont toujours permis de renforcer nos liens et le consulat joue un rôle primordial dans ces échanges tant pour les néo-aquitains que pour les américains.

Par cette motion, **la Région Nouvelle-Aquitaine soutient le maintien du consulat américain à Bordeaux et invite les Etats-Unis d'Amérique à reconsidérer cette fermeture potentielle.**



Motion : Pour un plan régional de préservation des étangs de Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : Albin Freychet

Les étangs néo-aquitains font partie de la grande diversité des écosystèmes de la région. Ils ont une importance cruciale dans plusieurs domaines :

- **La préservation de la ressource en eau douce et de la biodiversité ;**
- **La régulation du climat et l'atténuation des effets du changement climatique, notamment contre les épisodes d'inondation l'hiver et de sécheresse l'été ;**
- **L'amélioration de la qualité de l'eau en tant que filtre naturel des eaux polluées qui s'écoulent dans d'autres habitats d'eau douce ;**
- **La fourniture d'eau pour la lutte contre les incendies ;**
- **La cohésion sociale en revêtant un aspect culturel et récréatif auprès des populations ;**
- **Le développement économique des territoires en favorisant le tourisme vert ;**
- **La souveraineté alimentaire par la fourniture de denrées et la préservation d'espèces de pollinisateurs.**

Malgré toutes les contributions positives procurées par les étangs à la biodiversité, aux territoires et aux populations, ces derniers ne sont pas suffisamment protégés par les politiques publiques. Le manque de financement conduit à un manque d'entretien des étangs. Certains propriétaires, aussi bien les particuliers que les collectivités, sont poussés à privilégier un coûteux effacement plutôt que la conservation. Une réorientation des budgets dédiés à l'effacement vers la préservation des étangs est nécessaire.

Ce plan s'inscrit dans la feuille de route Néo-Terra de la région et notamment :

- ✓ **L'ambition 1** : reconstituer les ressources naturelles pour l'avenir, dont les objectifs de retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité et reconquérir la biodiversité ;
- ✓ **L'ambition 3** : se nourrir dont l'objectif de rendre accessible des produits sains, locaux et de qualité ;
- ✓ **L'ambition 6** : prévenir et soigner dont l'objectif de préserver les environnements et le vivant comme condition de la bonne santé de chacun.

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière, s'engage à mettre en place un plan favorisant la surveillance, la protection, la gestion et la restauration des étangs. Le plan régional pourra s'inscrire dans une démarche partenariale avec les différents acteurs de l'eau. Il prévoira des actions de sensibilisation sur l'importance des étangs et leurs externalités positives pour la société



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Groupe des élus du Rassemblement National
au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine



Pour la vitalité associative sur les territoires

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Le secteur associatif traverse une violente crise sociale : fragilisation donc et intensification de ses missions d'intérêt général, crise du Covid 19, réduction de ses ressources, explosion des coûts, et enfin projet de loi de finances 2025.

Cette loi de finances 2025 fragilise directement l'ensemble des budgets des collectivités mais aussi, indirectement et par rebond, via les coupes budgétaires sur leurs subventions, l'ensemble du secteur de l'ESS, dont le secteur associatif.

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur associatif représente plus de 160 000 emplois, et 1,2 million de bénévoles.

Le secteur associatif est essentiel dans de nombreux secteurs, son action est déterminante dans les champs de l'action sociale, de l'inclusion des populations les plus défavorisées, des enjeux environnementaux, des pratiques culturelles, sportives. Il accompagne aussi les projets émergents et de solutions innovantes sur les territoires.

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, dans les quartiers populaires des villes comme dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan démocratique.

Les associations permettent d'offrir des débouchés aux revendications des citoyens et citoyennes (les libertés, les emplois, les moyens) et de renforcer la démocratisation de notre société.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine, dans son avis sur le BP 2024, constatait déjà que « *les crédits de paiement en faveur de la vie associative et de la solidarité accusent une baisse globale de 9,1 %* ». Cette baisse continue de s'accroître. Cette évolution est inquiétante car les associations participent à la réduction des inégalités, à la lutte contre la pauvreté et contre les discriminations, mais aussi à la vitalité sociale, sportive et culturelle.

Les restrictions budgétaires affectent directement la capacité des associations à répondre aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables, tout en limitant leur rôle dans l'animation des territoires.

Au-delà des enjeux financiers, c'est tout un modèle de société qui est remis en question, alors que la transition écologique, la fracture sociale ou encore la revitalisation des territoires les plus fragiles nécessitent des efforts concertés.

Affaiblir le monde associatif, ou ne pas le soutenir plus aujourd'hui, revient à hypothéquer des solutions souvent innovantes et adaptées aux besoins locaux.

La crise du Covid 19 a affaibli un peu plus le potentiel mobilisateur et transformateur, les équilibres financiers, les personnes et les collectifs à l'œuvre, mais aussi les capacités de financement et de trésorerie des associations, entre autres employeurs.

Pour agir vite et soutenir ce secteur en grande crise dans notre région, le Conseil régional réuni en assemblée plénière le 17 mars 2025, décide de :

- Mettre en place un fonds d'urgence pour les associations les plus en difficulté
- Donner la possibilité de prêts de trésorerie ou d'avances remboursables (comme pour les entreprises à but lucratif) ;
- Favoriser le passage des demandes de subvention des associations aux commissions permanentes de début d'année ;
- Multiplier les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), dans tous les secteurs, pour des associations de toutes tailles ;
- Réunir en urgence la Conférence Territoriale de l'Action Publique sur la question du financement et de la pérennisation du tissu associatif régional.

Pour un réel engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État à mettre en œuvre le protocole d'accord de 2021 pour l'avenir des lignes de desserte fine

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

En avril 2021, la Région a signé avec l'État un protocole d'accord sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine de notre territoire. Ce protocole définit la répartition de la prise en charge des travaux de rénovation indispensable pour notre réseau ferroviaire régional, à financer via le volet mobilités du Contrat de plan État-Région (CPER). Il mentionne les lignes pour lesquelles les investissements seront à 100 % à la charge de la Région, car considérées d'un "intérêt strictement local ou régional".

Trois lignes sont concernées par cette prise en charge à 100% par la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Nexon-Brive
- Busseau-Felletin
- Saumur-Thouars-Bressuire-La-Roche-sur-Yon (avec la Région Pays-de-la Loire, en fonction du linéaire)

Il est précisé dans ce protocole que *"sur les lignes transférées, la Région aura autorité pour orienter ses choix"*.

Dans le volet mobilités du CPER, voté par notre assemblée en juin 2024, nous retrouvons cette prise en charge à 100% par la Région des travaux pour les lignes Objat-Brive et Saumur-Thouars-La-Roche-sur-Yon. Il n'est prévu qu'une étude pour la ligne Busseau-Felletin...

Or il a été annoncé, il y a quelques semaines que cette ligne sera fermée en août 2025, faute de travaux ; 50 à 80 M€ seraient nécessaires pour régénérer la voie et rénover des tunnels.

Par ailleurs, dans notre budget primitif 2025, voté en décembre 2024, seulement 17 des 32 lignes de Nouvelle-Aquitaine sont inscrites pour des travaux ou des études.

Considérant :

- que notre budget primitif 2025 a été élaboré sur les bases du projet de loi de finances Barnier, alors que celui, adopté, du gouvernement Bayrou diminue les ponctions sur les collectivités et instaure la possibilité pour les Régions de lever un "versement mobilité" (pouvant nous amener des recettes d'environ 45 M€ annuels) ;
- que la pérennité des petites lignes est un enjeu majeur pour la mobilité des habitant-es notamment des territoires ruraux ;
- que la remise en état des lignes ferroviaires est un impératif pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- que la feuille de route Néo Terra 2 ambitionne de "Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire" ;

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 17 mars 2025, exprime sa ferme résolution à :

- Œuvrer pour appliquer tout le protocole des petites lignes ;
- Lever le versement mobilité ;
- Affecter cette nouvelle recette à la rénovation des petites lignes et prioriser les premiers travaux sur les lignes les plus en danger comme Busseau-Felletin ;
- Mobiliser l'État sur les engagements du protocole signé en 2021 et sur ceux du volet Mobilité du CPER, afin d'avoir le budget pour mettre en œuvre des travaux et des études le plus rapidement possible ;
- Mobiliser la Région Pays-de-la-Loire pour engager conjointement les travaux de régénération complète de la ligne Saumur-Thouars-La Roche-sur-Yon ;
- Engager rapidement l'étude cofinancée par l'État, la Région et les collectivités pour la réouverture d'Angoulême-Saillat.



Motion : Pour la défense de la filière viticole de Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : Edwige Diaz

Ainsi que cela nous a été confirmé à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2025, la filière viticole de Nouvelle-Aquitaine, qui représente **plus de 50 000 emplois directs et des milliers d'exploitations**, fait face à une crise d'une ampleur inédite. À la baisse continue de la consommation de vin en France, s'ajoutent une envolée des coûts de production, notamment énergétiques, et une inflation constante des normes environnementales.

À l'échelle nationale, **en 2023, les exportations françaises de vins et spiritueux ont atteint 16,2 milliards d'euros, mais accusent une baisse alarmante de 5,9 % par rapport à 2022**, en raison notamment de la chute des ventes vers des marchés stratégiques comme la Chine et les États-Unis. **Le Cognac, joyau régional, exporte 98 % de sa production**, ce qui en fait l'un des produits les plus exposés à ces marchés et aux menaces commerciales internationales

En effet, **la Chine, laisse prospérer la contrefaçon**, notamment sur les Bordeaux et Cognac. Elle menace également de relever ses droits de douane sur les vins européens. Les États-Unis, pour leur part, envisagent **le rétablissement de droits de douane punitifs sur les vins français**.

Face à cette situation pénalisante pour une filière déjà très fragilisée, le Président Alain Rousset a annoncé en grande pompe, lors du Salon de l'Agriculture 2023, **une enveloppe de 10 millions d'euros**, destinée à accompagner **au moins 300 viticulteurs** dans leurs projets de réorientation, **avec une aide moyenne comprise entre 25 000 et 35 000 euros par dossier**.

Or, plus d'un an après, nous ne connaissons toujours pas le nombre exact de bénéficiaires ni le montant réellement engagé.

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière :

- ✓ **S'engage à communiquer un bilan précis du dispositif financé par la Région, en indiquant le nombre de viticulteurs bénéficiaires et les montants réellement engagés ;**
- ✓ **Décide de réorienter le montant non consommé en faveur de la diversification, de la promotion, de la valorisation et du soutien à l'internationalisation des vins de Nouvelle-Aquitaine ;**
- ✓ **Demande solennellement au Gouvernement et à la Commission Européenne d'agir avec fermeté pour défendre nos viticulteurs, leur savoir-faire, et garantir l'avenir d'une filière viticole essentielle à l'économie régionale, à notre patrimoine et à notre identité.**



Séance Plénière du 17 mars 2025

CPER MOBILITÉS – METTRE L'ÉTAT FACE À SES COMPÉTENCES ET À SES ENGAGEMENTS

Question orale posée par le groupe communiste, écologique et citoyen

Depuis de nombreux sièges de notre assemblée régionale, les enjeux du ferroviaire sont régulièrement évoqués. Si cette question n'est pas nouvelle, elle prend aujourd'hui un tournant décisif.

L'engouement croissant des populations pour les transports collectifs témoigne de l'urgence à répondre aux attentes des territoires. Les trains sont bondés, contraignant des voyageurs à voyager debout, voire à rester à quai faute de places. Des collectifs se mobilisent pour réclamer des navettes supplémentaires, la réouverture de lignes ou encore un entretien digne de ce nom du réseau ferroviaire.

Notre collectivité, bien que pleinement consciente de ces défis et engagée dans de nombreux efforts, ne peut seule répondre à l'ensemble des problématiques. Malgré nos investissements conséquents, les difficultés persistent et restent, trop souvent, sans réponse.

Les causes majeures résident dans le désengagement progressif de l'État et de la SNCF, qui, depuis des années, ont failli à leurs responsabilités, le non-entretien du réseau, conjugués aux réformes successives affaiblissant le service public et le démantèlement du statut des cheminots, ont eu des effets délétères sur l'offre ferroviaire et sa qualité.

À l'heure où les enjeux environnementaux et sociaux devraient imposer des décisions politiques fortes, l'État tarde encore et toujours à engager les investissements nécessaires. Où sont passés les 100 milliards d'euros promis par le gouvernement Borne pour le ferroviaire ?

Ces dernières semaines, nous avons échangé avec de nombreuses associations (BOPSYL, ANGOULIM, Osons le train, les 7 sentinelles, Ma gare mon avenir, l'appel du rail, comité régional de vigilance ferroviaire, collectif tram train Bordeaux-Lacanau...) et participé au forum "Transports" organisé par la CGT à Saintes. Ces rencontres ont mis en lumière l'exaspération et la colère qui montent sur les territoires.

Monsieur le Président, nous savons que vous et le Vice-président chargé des transports êtes attentifs à ces problématiques. Les associations reconnaissent et saluent les efforts de la Région, mais il est impossible d'ignorer les difficultés qui persistent et les attentes légitimes qu'elles expriment.

Au-delà des engagements régionaux, il est impératif de rompre avec les logiques qui ont affaibli une entreprise publique autrefois performante et reconnue. C'est pourquoi nous vous demandons :

- D'exiger que l'État respecte ses engagements dans le cadre du CPER et assume pleinement ses responsabilités en matière d'entretien et de modernisation du réseau.
- D'intervenir auprès du Ministre des Transports pour débloquer des moyens financiers destinés au développement du fret ferroviaire.
- D'exiger que la création de nouvelles lignes, indispensables aux territoires, soit financée par l'État et l'Union européenne.

Les urgences environnementales et économiques, ainsi que la demande croissante des citoyens pour un transport collectif de qualité, nécessitent une rupture avec les politiques actuelles. Le ferroviaire doit redevenir un bien commun, au service des usagers et des territoires, avec des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux et d'assurer un service public performant et de qualité.



Question Orale : Souveraineté industrielle en danger : la Région va-t-elle rester spectatrice ?

Rapporteur : Valéry Elophe

L'entreprise corrézienne LMB Fans & Motors, spécialisée dans la fabrication de moteurs et de ventilateurs électriques pour l'aéronautique et la défense, fait aujourd'hui l'objet d'un projet de rachat par le groupe américain Loar Group. Cette société, qui emploie 75 salariés à Malemort, joue un rôle clé dans la chaîne de production de nombreux équipements stratégiques, notamment les hélicoptères Tigre, les avions Rafale et le porte-avions Charles-de-Gaulle.

Ce projet de cession rappelle tristement l'affaire Photonis, autre fleuron industriel de notre région, qui a failli passer sous contrôle étranger avant une intervention de l'État. Aujourd'hui encore, la question de la souveraineté industrielle et stratégique de la Nouvelle-Aquitaine est posée.

Jordan Bardella a récemment rappelé que « *nous sommes plus que jamais dans un monde où l'indépendance stratégique et la défense de nos intérêts nationaux sont les conditions de la puissance* ». Il a appelé le gouvernement à s'opposer fermement à cette cession, car LMB Aerospace est un leader mondial et un sous-traitant critique des industries les plus sensibles.

LMB Aerospace réalise 30 % de son chiffre d'affaires aux États-Unis et voit sa croissance s'accroître, notamment dans le domaine de la défense. Ce rachat suscite de vives inquiétudes, y compris au sein du gouvernement, qui a évoqué la possibilité d'un examen du dossier dans le cadre du contrôle des investissements étrangers.

Dans ce contexte, alors que l'exécutif national est interpellé sur ce dossier, la Région dispose-t-elle de leviers d'intervention pour préserver nos entreprises stratégiques et éviter qu'elles ne tombent sous pavillon étranger, et quelles actions envisagez-vous pour défendre les intérêts industriels de la Nouvelle-Aquitaine tout en garantissant que nos savoir-faire restent ancrés sur notre territoire ?



Question Orale : Fin de la subvention régionale à l'UDAF de la Dordogne depuis le 1^{er} janvier

Rapporteur : Florence Joubert

À compter du 1^{er} janvier 2025, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Dordogne a été contrainte de cesser son activité de microcrédit personnel sur l'ensemble du département. Selon l'UDAF, sont notamment en cause le désengagement financier de la Banque des Territoires et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, qui ne lui permet pas de poursuivre cette activité sur ses seuls fonds propres.

Malgré les multiples actions menées par l'UDAF pour informer les administrations concernées de l'importance de ce dispositif de microcrédit, ainsi que les diverses propositions pour le faire évoluer, aucune réponse n'a, pour l'instant, été apportée.

Service essentiel rendu à des familles rurales en difficulté, cette action avait démarré au sein de l'UDAF en mai 2008, avant d'être labellisée Plateforme Départementale de Microcrédit Personnel par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2018. Le bilan de cette action mérite d'être souligné : depuis 2018, pas moins de 2 445 personnes ont pris contact avec ce service, ce qui s'est traduit par la réalisation concrète de 813 dossiers pour un montant total de prêts accordés s'élevant à 1 721 347 €, avec un taux d'incidents de remboursement très inférieur à celui des crédits classiques.

L'arrêt de cette activité de microcrédit a donc été décidé à regret par l'UDAF, car celle-ci souligne que ce microcrédit personnel était destiné aux personnes habituellement exclues de l'accès au crédit bancaire et permettait de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En effet, en Dordogne, dans environ 95 % des dossiers financés, le microcrédit personnel permettait à ses bénéficiaires d'accéder à une certaine mobilité, par l'acquisition ou la réparation d'un véhicule, ou le financement du permis de conduire, des enjeux d'autant plus essentiels dans un territoire rural.

Ainsi, étant donné le rôle éminemment positif joué par le dispositif de microcrédit personnel auprès de nombreuses familles, ainsi que le montant tout à fait modeste de la subvention qui était accordée à l'UDAF de la Dordogne (entre 9 000 et 10 000 €), envisagez-vous de rétablir cette dernière ? La Région Nouvelle-Aquitaine est-elle prête à s'engager pour soutenir l'UDAF face aux difficultés auxquelles celle-ci doit faire face ?

La Région partie prenante dans la procédure sur l'affaire du lycée Merleau-Ponty

Question orale posée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Monsieur le président de Région,

La collectivité a-t-elle déposé une plainte dans l'affaire des inscriptions d'extrême-droite sur les murs du lycée Merleau-Ponty à Rochefort ?

Dans la nuit du jeudi 27 février au vendredi 28 février 2025, des inscriptions nazies et suprémacistes blancs ont été faites sur les murs du lycée Merleau-Ponty. Ces appels au meurtre et à brûler les juifs, les communistes, les lesbiennes, les gays, les bisexuels et transsexuels (LGBT) ne sont ni anodins, ni anecdotiques.

Leur(s) auteur(s) maîtrisent parfaitement toute la grammaire et les codes de ces groupes nazis et représentent une réelle menace pour les individus concernés et la société tout entière.

Ils constituent une incitation et une provocation publique à la haine et à la violence ainsi qu'une menace de mort et une apologie de crime contre l'humanité.

Aussi, le proviseur du lycée Merleau-Ponty, a déposé une plainte qui mérite d'être aussi portée par la collectivité propriétaire des locaux. Ainsi nous espérons pouvoir insister sur la gravité des faits et la nécessité d'identifier et poursuivre leur(s) auteur(s).

La Région sera-t-elle partie prenante dans cette procédure ?

Etude pour la réouverture de la ligne Angoulême-Limoges

Question orale posée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Monsieur le président de Région,

Il y a un an, quasiment jour pour jour, nous avons adopté une motion à la majorité pour la réouverture de la ligne Angoulême-Limoges, notamment la section Angoulême-Saillat fermée depuis 2018.

Dans le volet mobilités du CPER voté en juin 2024, nous avons prévu un budget de 34 millions d'euros, pour une étude préalable. A ce jour, ce financement n'est pas du tout assuré. Cette étude doit préciser le coût et la faisabilité des travaux pour la réouverture, estimés pour l'instant à 242 millions d'euros.

Cette étude est très attendue par les collectifs d'usagers et de citoyens et les élu-es du territoire.

D'une part, pouvez-vous nous donner une date de démarrage de cette étude et d'autre part nous communiquer l'étude préliminaire ?

Stratégie Économie Sociale et Solidaire (SRESS) 2025-2028. « Conforter le rôle de l'ESS comme laboratoire d'innovation sociale et de réponse aux enjeux de transition, du local à l'international ».

Séance plénière du 11 mars 2025

Le CESER salue l'initiative du Conseil régional de proposer une stratégie pluriannuelle construite autour de trois ambitions, qui offre un cadre de référence de l'action permettant aux acteurs et actrices concerné.es de mieux identifier les priorités et axes d'intervention de la collectivité. Il invite le Conseil régional, en complément, à accompagner chaque structure de manière spécifique, afin de les consolider dans leurs missions, sur leurs territoires d'implantation et auprès des publics qui sont les leurs.

Le CESER souligne en particulier avec intérêt le soutien aux innovations sociales porté par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) et invite le Conseil régional à renforcer et valoriser une démarche de recherche-développement social dans le cadre de cet AMI.

Le CESER apprécie par ailleurs la démarche de conventionnement avec trois Conseils départementaux néo-aquitains, dans l'objectif de territorialiser la mise en œuvre de la Stratégie et s'interroge toutefois sur les raisons d'un déploiement à échelle réduite.

Il attire également l'attention du Conseil régional sur la formation, la professionnalisation et la représentation syndicale des employeurs et employeuses d'une part et des salarié.es d'autre part.

Enfin, le CESER alerte sur les risques d'une opposition entre l'Économie Sociale et Solidaire et économie conventionnelle et s'interroge sur la notion d'« ESSisation » évoquée dans la Stratégie proposée.

Favoriser les synergies entre l'Économie Sociale et Solidaire et l'économie conventionnelle

Le CESER rappelle l'importance qu'il attache au soutien du Conseil régional en direction de l'Économie Sociale et Solidaire, compte-tenu du poids de cet ensemble formé par les associations, coopératives et mutuelles à la fois dans l'économie régionale, mais aussi en matière de lien social, d'expérimentation, d'innovation sociale et d'alternatives de développement dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Un ensemble dont le caractère protéiforme rend complexe, malgré la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, sa définition et son illustration, tant il rassemble des exemples variés. Face à cette difficulté de circonscrire précisément l'ESS, le CESER alerte le Conseil régional sur la pertinence à éviter toute mise en opposition ou en concurrence entre les acteurs de l'ESS et ceux de l'économie conventionnelle, ces structures toutes privées devant répondre aux mêmes objectifs d'écোসocioconditionnalités dans les demandes de subventions auprès du Conseil régional.

Le CESER souligne par ailleurs l'intérêt de certaines démarches permettant d'associer différentes catégories d'acteurs et d'actrices économiques issu.es ou non de l'ESS à l'échelle locale, notamment dans le cadre des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE). Au-delà, il invite le Conseil régional à explorer les

conditions de recours à des formules de l'ESS (les coopératives par exemple) dans les cas de reprise par des salarié.es d'activité d'entreprises en difficulté ou en retournement.

Le CESER s'interroge néanmoins sur la notion d'« ESSisation » à laquelle il est fait référence dans l'ambition 1 de la Stratégie régionale en faveur de l'ESS et sollicite de la part du Conseil régional une clarification des intentions et objectifs que sous-tend ce néologisme.

Le CESER invite le Conseil Régional à explorer les conditions de recours à des formules de l'ESS et sollicite en parallèle une explicitation de la notion d'« ESSisation » et des objectifs qu'il sous-tend.

Pour la territorialisation de la Stratégie avec des partenaires à diverses échelles

Le CESER apprécie la démarche de conventionnement engagée avec des Conseils départementaux, en souhaitant que celle-ci puisse être plus largement partagée dans les années à venir. En effet, il souligne la dynamique positive de la politique régionale en matière d'ESS depuis dix ans et encourage la définition de critères communs pour accompagner durablement les associations qui jouent un rôle crucial dans l'accès des publics à des services, pour toutes et tous sans distinction, en agglomération comme dans les territoires éloignés des centres-villes.

Il s'étonne néanmoins du faible nombre de conventionnements avec les Conseils départementaux du territoire régional et s'interroge sur les raisons. Il s'interroge également sur la possibilité de partenariats avec des collectivités de rang intercommunal, dans une logique de consolidation de l'écosystème d'accompagnement.

Les conventions de partenariat entre le Conseil régional et trois Conseils départementaux peuvent être un point d'appui utile, à la fois pour les départements et les intercommunalités qui souhaiteraient s'engager dans ce dispositif régional.

Le CESER encourage le Conseil régional à développer sa démarche de conventionnement avec les Conseils départementaux du territoire et à envisager l'élargissement de ces partenariats aux collectivités de rang intercommunal.

Pour des innovations sociales par et pour l'ESS

Le CESER souligne avec intérêt le soutien aux innovations sociales porté par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) et structuré autour de vingt domaines d'innovation sociale stratégiques adossés à la feuille de route Néo Terra 2. Il invite le Conseil régional à renforcer et valoriser une démarche de recherche-développement social en lien avec les acteurs bénéficiaires de cet AMI.

Par ailleurs, il reconnaît que l'ESS regroupe une grande diversité de structures, allant des petites associations à de grandes entreprises, et que chacune a des besoins et des défis spécifiques. Il insiste néanmoins sur la nécessité de former et de professionnaliser les employeurs et employeuses de l'ESS pour répondre aux exigences et obligations du droit du travail et éviter toute dérive, notamment en matière de précarité de l'emploi et de conditions de travail dégradées.

Par ailleurs, comme dans son avis de mars 2021, le CESER soulève la question de l'absence de référence au rôle et à la place de l'organisation professionnelle représentative des employeurs et employeuses de l'ESS (Union des employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire - UDES), de la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) et des syndicats représentatifs de salarié.es dans la mise en œuvre de la stratégie ESS du Conseil Régional. Leur présence est indispensable pour garantir d'une part les exigences et les engagements spécifiques de la fonction employeur dans l'ESS, et d'autre part l'exercice des droits des travailleurs.es dans ce secteur particulier.

Le CESER s'étonne que, malgré les 20 651 établissements employeurs et les 256 710 salarié.es qui représentent 11,8 % de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine, la place et le rôle de la représentation des employeurs et employeuses et des salarié.es soient des enjeux faiblement intégrés dans la Stratégie régionale.

Le CESER invite le Conseil régional à renforcer et valoriser une démarche de recherche-développement social dans le cadre de l'AMI Innovations sociales.

Le CESER recommande de porter une attention particulière à la formation et à la

professionnalisation des employeurs et employeuses de l'ESS.

Il s'interroge par ailleurs sur l'absence de l'Union des employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES), de la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) et des syndicats représentatifs de salarié.es dans le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale en faveur de l'ESS et s'étonne que la représentation des employeurs et employeuses et salarié.es y soit un enjeu faiblement intégré.

Pour un accompagnement financier adapté aux réalités de l'ESS

Le CESER rappelle que les employeurs et employeuses de l'ESS sont confronté.es au défi de trouver un équilibre entre les valeurs sociales qu'ils et elles défendent et la nécessité de pérenniser leurs modèles économiques, qui ne peuvent dépendre uniquement de financements publics temporaires.

A ce titre, le CESER salue la dimension pluriannuelle intégrée dans l'accompagnement des structures. Il préconise, en complément, de donner une visibilité précise et suffisante aux porteurs et porteuses de projets sur le niveau d'aide sur lequel s'engage le Conseil régional, de manière qu'ils et elles puissent anticiper la diminution des aides en recherchant d'autres sources de financements extérieurs (le mécénat par exemple).

Le CESER invite par ailleurs le Conseil régional à avoir une approche différenciée dans le traitement des dossiers, afin de prendre en compte les spécificités de chaque structure et ainsi de l'accompagner au mieux. En effet, l'ESS regroupe notamment des structures à missions, disposant d'un volet social et sociétal significatif, et intervenant auprès de publics et de territoires fragiles, remplissant même parfois des missions de service public.

Si toutes les structures nécessitent un suivi adapté, le CESER encourage le Conseil régional à porter une attention particulière envers les associations, qui sont les structures les plus dépendantes des subventions publiques et aussi les plus fragiles dans le contexte actuel de diminution des enveloppes allouées à leur soutien.

Par ailleurs, la question des limites et difficultés de la généralisation des appels à projets dans les modes de financement public de l'ESS est évoquée dans la délibération. Celle-ci n'apporte pas de véritable réponse à la question sachant pourtant que, conjuguée aux restrictions actuelles des aides publiques, nombre d'acteurs, associatifs en particulier, sont soumis à de grandes incertitudes sinon à de graves difficultés de financement. Le CESER encourage donc le Conseil régional à proposer de véritables solutions pour remédier à ce fonctionnement inconfortable pour les structures de l'ESS.

Le CESER incite le Conseil régional à s'inscrire dans une démarche de consolidation des structures existantes et de leurs services, grâce à un accompagnement adapté, prenant en compte les réalités propres à l'ESS.

Proposition de la commission 4 « Économie »
Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

Avec la contribution de la commission :

1 - « Éducation, formation et emploi »
Président : Olivier CHABOT, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER

« Stratégie Économie Sociale et Solidaire (SRESS) 2025-2028. Conforter le rôle de l'ESS comme laboratoire d'innovation sociale et de réponse aux enjeux de transition, du local et à l'internationale ».

**157 votants
156 pour
1 abstention**

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine**

Stratégie tiers-lieux 2025-2028 et accord-cadre avec la Coopérative des tiers-lieux

Séance plénière du 11 mars 2025

Le CESER accueille très favorablement la présentation d'une nouvelle stratégie en faveur des tiers-lieux, qui constituent des espaces d'innovation, de mutualisation ou de partage, générateurs de dynamiques sociales et d'animation territoriale.

Le CESER invite à prioriser la stratégie régionale sur la consolidation des tiers-lieux existants, et notamment de leur modèle économique, fragile. Il appelle notamment à rechercher les conditions de leur pérennisation, en préservant un équilibre entre institutionnalisation et respect des valeurs d'innovation et de solidarité qui les caractérisent.

L'Assemblée socioprofessionnelle régionale note par ailleurs la limitation des thématiques accompagnées. Elle considère que cette limitation est susceptible de brider certaines initiatives ou d'en réduire la portée.

Le CESER invite enfin le Conseil régional à veiller à l'articulation des tiers-lieux avec les initiatives et structures existantes, afin d'éviter les doublons et les effets de concurrence préjudiciables. Il encourage dans cette perspective au développement des partenariats et coopérations entre les tiers-lieux et les autres acteurs du territoire. Il attire notamment l'attention sur l'ouverture des tiers-lieux aux domaines de la santé et de la formation, à travers deux principaux points de vigilance : la concurrence entre structures et l'intervention d'acteurs dont la qualité ou les pratiques ne seraient pas nécessairement reconnues.

Un soutien réaffirmé aux tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine

Une stratégie 2025-2028 saluée par le CESER

La Nouvelle-Aquitaine propose un maillage territorial de 250 tiers-lieux, dont les trois-quarts implantés en milieu rural. Ce maillage dense est le fruit de dynamiques territoriales accompagnées, depuis une douzaine d'années, par une politique volontariste, régulièrement réaffirmée, du Conseil régional. Dans le prolongement de ce qu'il avait déjà exprimé en 2022, le CESER confirme son attachement à la politique régionale en faveur des tiers-lieux, entendus comme des lieux de pratiques collectives, de partage ou de mutualisation de projets et de lien social, nés souvent de l'initiative de citoyens ou d'organisations actives dans les territoires au service de l'intérêt général.

Répondant à la volonté de « faire ensemble », les tiers-lieux encouragent aux collaborations, aux coopérations, aux projets collectifs, aux innovations et expérimentations. Ils apparaissent aussi comme des

laboratoires des transitions, qui permettent d'envisager des modèles socio-économiques, des rapports sociaux, des modèles de gouvernance ou encore des rapports à l'environnement différents. Le CESER insiste sur la nécessité de maintenir et privilégier le caractère mutualisé, contributif et diversifié de ces projets, susceptible de générer des dynamiques et des synergies particulièrement précieuses dans les territoires, notamment les plus vulnérables.

Cette dynamique participe, par son approche transversale, à la mise en œuvre de nombreuses stratégies régionales, liées à l'aménagement du territoire, au développement économique, à la formation professionnelle et à l'emploi, à l'agriculture... La recherche de la cohérence entre les différentes stratégies régionales portées dans les territoires est, pour le CESER, un enjeu important en termes d'efficacité de l'action, et ce d'autant plus que le contexte budgétaire est de plus en plus contraint. En ce sens, l'Assemblée socioprofessionnelle régionale a noté de manière positive que la démarche était portée de manière transversale par les élus et services du Conseil régional. Le projet porté par chaque tiers-lieu doit pouvoir être apprécié dans sa globalité, sans être découpé pour le besoin des réponses à différents appels à projet. Le CESER invite la collectivité à poursuivre son effort de mise en cohérence des politiques régionales. Il propose ainsi de penser pleinement les tiers-lieux, vecteurs d'animation territoriale, comme un levier de la politique de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Le CESER suggère par exemple d'étudier la mise en place d'une bonification de l'aide régionale pour les tiers-lieux s'installant, lorsque c'est possible, dans les espaces vacants ou les friches des centres anciens.

Le CESER est sensible à la démarche « d'aller vers » portée par certains tiers-lieux. Elle trouverait tout son sens dans le domaine de l'aménagement du territoire, caractérisé, dans de nombreux espaces, par un éloignement des services. Le développement de services itinérants portés par les tiers-lieux pourrait être, dans cette perspective, encouragé.

Pour ces différentes raisons, le CESER accueille très favorablement la présentation d'une nouvelle stratégie régionale en faveur des tiers-lieux 2025-2028, à inscrire et à mettre pleinement en cohérence avec les différentes politiques portées par la collectivité.

Consolidation de l'existant : un équilibre à trouver entre institutionnalisation et respect de l'esprit « tiers-lieux »

La stratégie proposée s'articule autour de deux principaux objectifs : la finalisation du maillage territorial et la consolidation des tiers-lieux existants. S'il comprend l'intérêt de soutenir la création de tiers-lieux dans les territoires qui en sont dépourvus, le CESER juge toutefois prioritaire de conforter l'existant. Le modèle économique de ces structures reste en effet fragile, leurs ressources dépendant pour moitié de revenus générés en propre par leurs activités et pour moitié de subventions ; 30 % des tiers-lieux présentent un déficit.

L'un des enjeux majeurs est donc celui de leur capacité à perdurer de manière pérenne, au-delà des deux années d'accompagnement proposées par l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2025-2028. La problématique n'est pas neutre quant à la philosophie même des tiers-lieux : le risque est en effet celui d'un glissement vers un modèle purement économique et institutionnalisé, surtout pour les tiers-lieux non pérennes, qui pourrait faire perdre la dimension innovante et sociale originelle de ceux-ci. Pour autant, la consolidation des modèles socio-économiques des tiers-lieux doit être une priorité afin d'assurer leur viabilité. Quelles ressources, quelles activités pour inscrire les tiers-lieux, et les dynamiques collectives qu'ils portent sur les territoires, dans la durée, sans sacrifier leurs valeurs premières ? Afin d'éviter que ceux-ci ne restent qu'éphémères, le CESER appelle le Conseil régional à être attentif au modèle économique des projets, qui doivent, selon les termes mêmes de l'AMI, « *présenter des perspectives de consolidation permettant d'envisager un équilibre économique crédible à moyen terme (de 2 à 4 ans)* ». Parallèlement, il l'invite à étudier la possibilité d'identifier certains critères qui pourraient justifier un soutien régional plus étendu, par exemple au profit de tiers-lieux ayant généré des synergies significatives au niveau local.

Cette question de l'équilibre entre institutionnalisation et esprit d'innovation, de créativité doit aussi se poser dans le suivi des tiers-lieux. Si celui-ci est légitime du fait de l'attribution de financements publics (réponse au critère de l'AMI, remise de bilans financiers ou de rapports d'exécution du projet...), l'appréciation de la pertinence des projets et de leur efficacité ne peut se résumer à la seule dimension économique, mais bien prendre en compte les dynamiques sociales et territoriales générées.

La consolidation de l'activité des tiers-lieux passe aussi par une meilleure connaissance par la population et les acteurs locaux de l'existence des tiers-lieux implantés sur leur territoire et des services qu'ils proposent. L'information des habitant.es est ainsi un levier à ne pas négliger dans la démarche.

Le CESER attire également l'attention, dans un objectif de pérennité des structures, sur l'enjeu, connu du secteur associatif, des conditions de travail des salarié.es et des bénévoles œuvrant au sein des tiers-lieux, qui sont par exemple confronté.es à l'endossement des deux statuts parfois simultanément et à la répartition des rôles de chacun. Le Conseil régional pourrait, sur cette problématique, proposer aux tiers-lieux employeurs un accompagnement de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). Autre enjeu important, celui de la formation : le CESER encourage la Région à explorer de nouvelles opportunités afin de permettre aux tiers-lieux d'accéder à des formations au-delà de celles prévues dans le cadre du partenariat régional. Il serait pertinent d'ouvrir la possibilité à des formations financées, dispensées par des organismes spécialisés, afin d'accompagner ces structures non seulement dans leur phase d'amorçage et leur gouvernance, mais aussi dans le développement et la pérennisation de leurs modèles économiques sur le long terme.

Le CESER invite à prioriser la stratégie régionale sur la consolidation des tiers-lieux existants, et notamment de leur modèle économique, fragile. Il invite en particulier à :

- **Identifier les conditions d'une pérennisation des tiers-lieux, au-delà des premières années d'accompagnement régional, en recherchant un équilibre entre institutionnalisation et respect des valeurs d'innovation et de solidarité qu'ils portent.**

Au-delà de la nécessaire attention à porter au modèle économique des projets accompagnés, le CESER propose d'étudier certains critères qui pourraient justifier un soutien régional plus étendu (par exemple au profit de tiers-lieux ayant généré des synergies significatives au niveau local).

- **Proposer aux tiers-lieux un accompagnement de l'ARACT, portant sur les conditions de travail des salariés et des bénévoles.**
- **Explorer de nouvelles opportunités afin de permettre aux tiers-lieux d'accéder à des formations au-delà de celles prévues dans le cadre du partenariat régional.**
- **Renforcer l'information de la population et des acteurs sur les tiers-lieux implantés sur les territoires.**

Un soutien régional limité à certains domaines : des effets potentiellement réducteurs

Le Conseil régional entend accompagner les tiers-lieux qui s'engagent sur la création ou la consolidation d'une nouvelle offre de services dans quatre domaines : apprendre et se soigner autrement, produire autrement, nourrir autrement, soigner autrement, auxquels s'ajoute l'expérimentation. Le CESER s'interroge au passage sur ce que recouvre précisément le terme « autrement » utilisé pour qualifier les différentes thématiques accompagnées, et qui pourrait être perçu négativement par certains acteurs.

S'il comprend la nécessité pour la collectivité de déterminer le sens de son action, notamment à partir des expériences acquises et des évaluations conduites depuis une dizaine d'années, le CESER attire l'attention sur les effets potentiellement réducteurs d'une telle approche. Il considère en effet que la limitation des thématiques accompagnées pourrait brider certaines initiatives ou en limiter la portée. Cette remarque est confortée à la lecture de l'accord-cadre avec la coopérative des tiers-lieux, laquelle mentionne la volonté plus large du Conseil régional de reconnaître et valoriser le rôle des tiers-lieux dans différentes stratégies régionales, dont celle aussi de la jeunesse, de la culture et de l'Europe.

D'autres thématiques auraient gagné à être identifiées plus explicitement, parmi lesquelles la dimension touristique, à l'image de l'expérimentation lancée par le Centre des monuments nationaux (CMN) pour mettre à disposition des acteurs et habitants des territoires des espaces inoccupés ou sous-utilisés dans ses monuments. De même, la thématique de l'adaptation au changement climatique mériterait d'être développée, à travers par exemple la formation aux métiers d'avenir ou encore la sensibilisation de la population à travers l'évènementiel que les tiers-lieux peuvent organiser. Le logement pourrait également être un domaine à explorer, certains tiers-lieux ayant par exemple déjà travaillé sur l'accueil des saisonniers.

De manière plus spécifique, le CESER souhaite formuler quelques autres pistes associées à certaines des domaines mentionnés :

- « Se former autrement » : le CESER souligne l'intérêt de s'appuyer sur le réseau des tiers-lieux pour développer l'accompagnement au numérique responsable et lutter contre le phénomène d'illectronisme.
- « Soigner autrement » et « expérimenter » : le CESER invite le Conseil régional à prendre en compte des initiatives qui intégreraient le développement des pratiques d'activités physiques et/ou sportives comme moyen de prévention primaire, étant donné divers constats préoccupants concernant les jeunes et certaines catégories de la population, tout particulièrement dans les territoires dépourvus de maison sport-santé.
- « Se nourrir autrement » : en complément des pistes de réflexion présentées, les tiers-lieux pourraient aussi être axés vers la transmission de techniques agricoles durables.
- S'agissant enfin de l'expérimentation de tiers-lieux dans les lycées, le CESER émet des réserves et appelle le Conseil régional à la prudence dans ce registre, considérant que cela suppose d'abord une démarche venant des lycéennes et lycéens d'une part et d'autre part un accord des chefs d'établissement.

Au-delà des différentes observations ponctuelles formulées, le CESER note le caractère limitatif des initiatives accompagnées. S'il comprend l'intérêt pour la collectivité de préciser le sens de son action, le CESER craint que cette approche ne se révèle réductrice, avec le risque de brider certaines initiatives ou d'en limiter la portée.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur ce que recouvre précisément le terme « autrement » utilisé pour qualifier les différentes thématiques accompagnées, et qui pourrait être perçu négativement par certains acteurs.

Un impératif de synergie et de coopération au niveau local

Si elle témoigne du dynamisme des acteurs et populations locales, la multiplication des initiatives constitue un point d'attention à ne pas négliger. Le CESER invite ainsi le Conseil régional à veiller à la complémentarité des tiers-lieux avec le tissu socio-économique et associatif local, en accompagnant si besoin à cet effet, avec la coopérative des tiers-lieux, les porteurs de projet dans leur phase de création ou de développement. L'articulation des tiers-lieux avec l'existant doit être pensée et concertée, afin d'éviter autant que possible des concurrences préjudiciables. Le développement de partenariats, de coopérations entre les tiers-lieux et les autres acteurs du territoire œuvrant dans les mêmes domaines pourrait se révéler particulièrement utile dans cette perspective. Par ailleurs, dans un contexte marqué notamment par des budgets en repli, les tiers-lieux ne doivent pas se substituer aux services publics. A ce titre, et dans l'objectif de clarifier la différence entre les missions de ces deux types de structures, il serait judicieux de préciser les statuts des professionnels.elles qui y sont installés.ées.

Santé : un risque de concurrence entre acteurs des territoires

L'ouverture des tiers lieux au domaine de la santé suscite plus particulièrement des interrogations sur une mise en concurrence d'acteurs qui n'apporterait rien au développement du territoire, mettant même en péril les structures existantes (hôpitaux, maisons de santé pluridisciplinaires, centres municipaux de santé...). Que des professionnels de santé s'installent dans des tiers-lieux, alors que des maisons de santé pluridisciplinaires auraient vocation à les accueillir, ne peut qu'interroger. Dans un contexte de pénurie de personnel médical et paramédical, l'offre de soins n'en sortira pas améliorée et les structures existantes risquent d'être fragilisées par le départ de certains d'entre eux. En revanche, développer des actions de prévention dans les tiers-lieux, ou encore assurer des permanences d'accès aux soins pourrait apporter une véritable plus-value au territoire. Les projets gagneraient à être discutés en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) et les organismes de sécurité sociale, afin de garantir la meilleure articulation possible entre les différentes initiatives.

Au-delà des enjeux de multiplication des structures et projets, le CESER appelle à la vigilance quant au risque d'intervention dans les tiers-lieux d'acteurs dont les qualifications ne seraient pas garanties ou les pratiques pas nécessairement reconnues, pouvant aller jusqu'à des dérives sectaires. Sans qu'il s'agisse de remettre en cause la capacité d'innovation et d'expérimentation qui font la force des tiers-lieux, le CESER invite le Conseil régional à être attentif, dans son examen des dossiers, sur les types de professions concernées (professions réglementées ou non) et d'activité exercée (soin, prévention, médecines alternatives...) pouvant justifier la caution « santé » du projet. La proposition vaut également pour les initiatives portées dans les domaines de l'éducation, formation et orientation, exposées à la même problématique.

Formation : quel rôle pour les tiers-lieux ?

La stratégie régionale soutient par ailleurs les innovations dans le domaine de la formation qui pourraient émerger dans les tiers-lieux, ce qui soulève, pour le CESER, une question de fond : est-ce que les tiers-lieux devraient dispenser de la formation ou en faciliter l'accès sur les territoires ? La Région a souhaité positionner les tiers-lieux comme facilitateurs sur les territoires mais préconise dans le nouvel AMI que les tiers-lieux mettent en œuvre des méthodes innovantes d'accompagnement avant, pendant et après la formation : repérage des publics, accompagnement socio-professionnel, ingénierie pédagogique, mise en lien avec les entreprises locales, évaluation¹. Les projets devront s'inscrire dans la stratégie régionale de formation professionnelle et être complémentaires des dispositifs déployés par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ces missions précitées sont en partie le rôle des organismes de formation et sont encadrées par des référentiels qui garantissent leur qualité. Il serait ainsi souhaitable de tenir compte de l'offre de formation déjà présente sur le territoire et d'identifier les besoins de formation dans le territoire.

Le CESER s'inquiète également des risques de dérive vers des missions qui nécessiteraient une professionnalisation des tiers-lieux et notamment en ce qui concerne leur rôle dans les champs de la formation et de l'emploi. Concernant l'orientation vers d'autres dispositifs et la levée des freins à l'insertion, le CESER maintient que les tiers-lieux doivent rester des espaces de rencontre et d'accessibilité, sans se substituer aux services publics.

Le CESER appelle le Conseil régional à veiller à l'articulation et à la complémentarité des tiers-lieux avec les initiatives et structures existantes, afin d'éviter les doublons et effets de concurrence préjudiciables. Il encourage dans cette perspective au développement de partenariats, de coopérations entre les tiers-lieux et les autres acteurs du territoire œuvrant dans les mêmes domaines.

Sans remettre en cause la capacité d'innovation et d'expérimentation des tiers-lieux, le CESER attire plus spécifiquement l'attention sur l'ouverture des tiers-lieux aux domaines de la santé et de la formation, à travers deux principaux points de vigilance : celui de la concurrence et donc de la fragilisation des acteurs existants, et celui de l'intervention dans les tiers-lieux d'acteurs dont la qualité ou les pratiques ne seraient pas nécessairement reconnues.



¹ Cf. AMI Tiers-lieux 2025-2028, pp. 7-8.
Avis – Séance plénière du 11 mars 2025

Proposition de la commission 2 « Développement des territoires & Mobilité »
Présidente : Isabelle LOULMET, Rapporteur : Benoît BELGY

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

4 - « Économie »

Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER
Stratégie tiers-lieux 2025-2028 et accord-cadre avec la Coopérative des tiers-lieux

129 votants

129 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations, l'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/linstitution/le-conseil-regional/decisions-de-lassemblee-et-arretes-du-president>